Etude DATAR

Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne)

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et l'attractivité régionale

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Acte d'engagement : n° 1002894 du 30/11/2010

Volume n° 3 : Référentiels des indicateurs

L'UMR CESAER, l'UMR ThéMA, l'UR DTR et l'UMR METAFORT ont réalisé pour le compte de la DATAR plusieurs typologies qui concernent les espaces ruraux métropolitains, le littoral, la montagne et les départements d'Outre-mer. Ces typologies abordent simultanément trois champs thématiques : la population et les conditions de vie, les dynamiques économiques et le paysage. Ce volume décrit les indicateurs statistiques mobilisés dans ce travail.

UMR 1041 CESAER (Inra / AgroSup Dijon)
26 bd Docteur-Petitjean, BP 87999, 21079 Dijon cedex

UMR 6049 ThéMA (Université de Franche-Comté / CNRS)
32 rue Mégevand, 25030 Besançon cedex

UR DTM (Cemagref)
2 rue de la papeterie, BP 76, 38402 Saint-Martin-d'Hères cedex

UMR 1273 METAFORT (AgroParisTech / Cemagref / Inra / VetAgroSup)
24 avenue des Landais, BP 50085, 63172 Aubière cedex

Novembre 2011

Contributions

L'ensemble de l'étude a été coordonné par Mohamed Hilal (Inra), Aleksandra Barczak (Inra) et Caroline Larmagnac (Datar).

La rédaction de ce volume a été assurée par Aleksandra Barczak (Inra), Dominik Cremer-Schulte (Cemagref), Mohamed Hilal (Inra), Marie Houdart (Cemagref), François-Pierre Tourneux (université de Franche-Comté) et Yves Schaeffer (Cemagref), avec la collaboration de Francis Aubert (AgroSup Dijon), Hélène Avocat (université de Franche-Comté), Lucie Bettinger (université de Franche-Comté), Vincent Briquel (Cemagref), Céline Clauzel (université de Franche-Comté), Cécile Détang-Dessendre (Inra), Abdoul Diallo (AgroSup Dijon), Jean-Christophe Dissart (Cemagref), Daniel Joly (CNRS), Denis Lépicier (AgroSup Dijon), Guillaume Royer (Inra), Alain Sauter (université de Franche-Comté), Stéphanie Truchet (Cemagref).

Le travail a bénéficié des conseils avisés de Pascal Bérion (université de Franche-Comté), Nathalie Bertrand (Cemagref), Marie-Laure Breuillé (INRA), Jean-Jacques Collicard (Cemagref), Laurent Dobremez (Cemagref), Eric Perret (Cemagref), Hélène Rapey (Cemagref) et Bertrand Schmitt (Inra) qu'ils en soient ici remerciés.

Le comité de pilotage de l'étude était composé de Christophe Bernard (ADCF), Lorraine Bertrand (Datar), Odile Bovar (Datar), Pierre Bretel (ANEM), Xavier Chauvin (Datar), Florence Clermont-Brouillet (Datar), Margo Cointreau (OCDE), Bernard Duvoux (Ministère de l'Agriculture), Benjamin Eloire (ADF), Nathanaël Fournier (Datar), Marc Gastambide (FPNR), Emmanuel Grolleau (région Auvergne représentant l'ARF), Marie-Hélène Kerouanton (Datar), Caroline Larmagnac (Datar), Edouard Mathieu (Datar), Guillaume Millot (Ministère de l'Agriculture), Jack Plaisir (Ministère de l'Outre-mer), Gilles Rey-Giraud (ETD), Fabienne Rosenwald (Ministère de l'Agriculture), Jean-Claude Teurlay (Ministère de l'Agriculture), Raffaele Trapasso (OCDE).

Sommaire

Espace, population, conditions de vie **5**

Organisation de l'espace **7**

Accessibilité des services et des emplois **29**

Répartition spatiale et dynamique de population **47**

Emploi et activité économique **95**

Marché du travail **97**

Appareil productif **129**

Tourisme **177**

Agriculture **193**

Paysages **199**

Occupation du sol **201**

Relief **287**

Climat **303**

Périmètres environnementaux **317**

Espace, population, conditions de vie

Espace, population, conditions de vie

Organisation de l’espace

Fiche de documentation n° 1	
INDICATEUR :	***Position dans le ZAUER (au RP 1999)***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Organisation de l'espace*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER au RP 1999) décline le territoire en six catégories. Les trois premières représentent l'espace à dominante urbaine qui comprend les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées. Les trois autres constituent l'espace à dominante rurale : ce sont les pôles d'emploi de l'espace rural, leurs périphéries et les autres communes de l'espace rural.* *[source : INSEE]*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Décrire la position des communes en fonction de la nature et de l'intensité des liens avec les pôles urbains. Les communes sont classées selon deux critères : la localisation des emplois et les migrations alternantes.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Le zonage est réalisé à partir des données du RP 1999, il ne rend donc pas compte des mutations structurelles du territoire qui se sont accomplies depuis cette date (élargissement de l'influence des villes, imbrication de l'urbain et du rural, polycentrisme urbain). Une mise à jour de ce zonage est prévue pour octobre 2011.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*La position dans une des classes du ZAUER informe sur le degré de ruralité de la commune et/ou sur sa position dans la hiérarchie urbaine.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Table d'appartenance géographique des communes*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1999*
PERIODICITE :	*Tous les cinq ans ou dix ans selon la périodicité de mise à jour du zonage en aires urbaines.*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-table-appartenance-geo-communes*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Pas de traitements complémentaires*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Schmitt B., Piguet V., Perrier-Cornet P., Hilal, M., 2002, Actualisation du zonage en aires urbaines et de son complément rural : définitions, résultats, analyse critique, Rapport au Commissariat Général au Plan, Instance d'évaluation des politiques de développement rural, (Convention 3/2002), [en ligne] URL : http://www2.dijon.inra.fr/esr/partenariats/docs/BSetal-rappCGP-text.pdf* *Schmitt B., Perrier-Cornet P., Blanc, M., Hilal, M., 1998, Les campagnes et leurs villes, Coll. Contours et Caractères, Paris, INSEE*

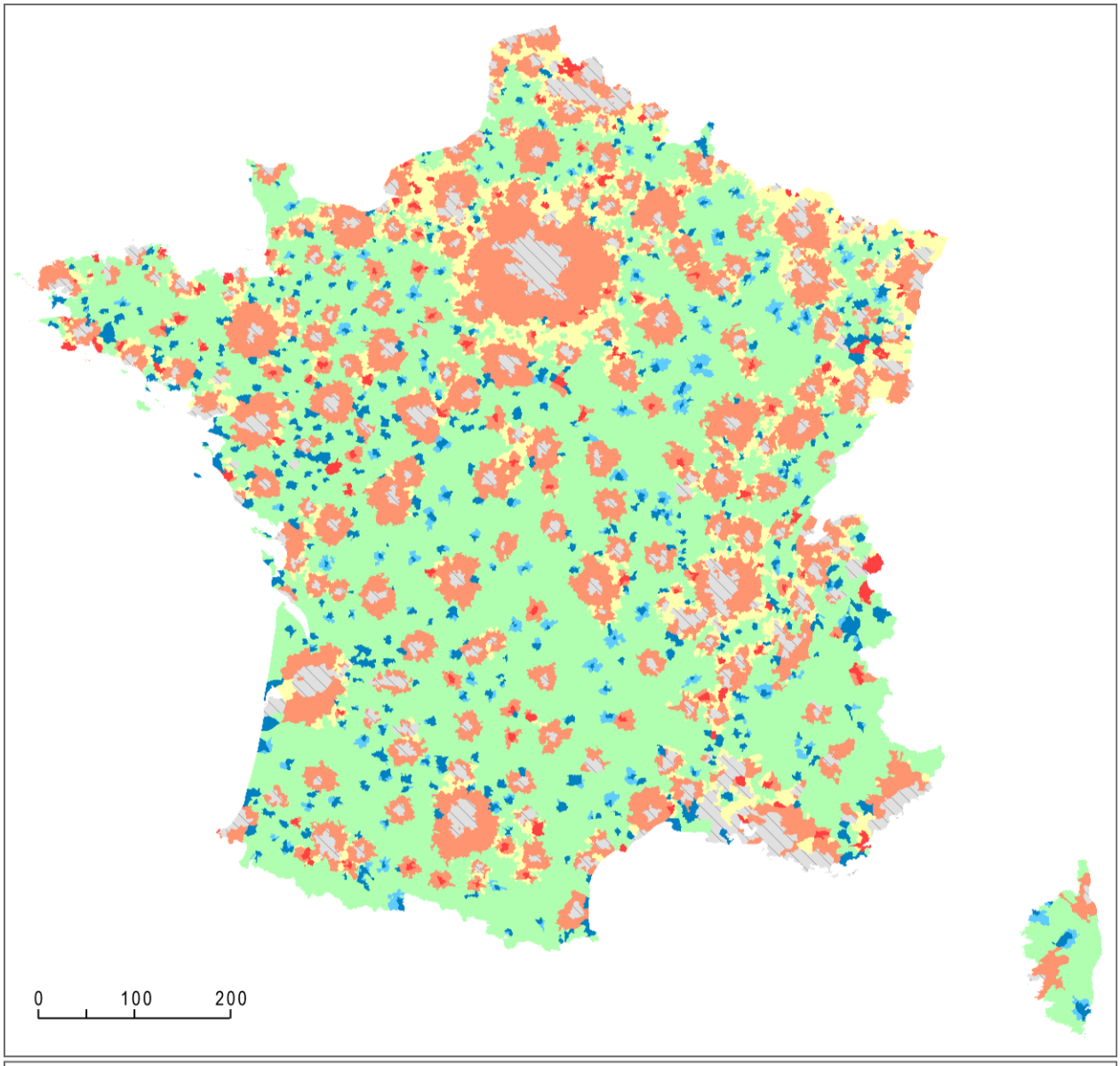

Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER 1999)

- Communes appartenent à un pôle urbain
- Communes monopolarisées
- Communes multipolarisées
- Communes appartenent à un pôle d'emploi de l'espace rural
- Communes appartenent à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural
- Autres communes de l'espace à dominate rurale
- hors champ

Source : Insee, 1999 ©INRA UMR 1041 CESAER

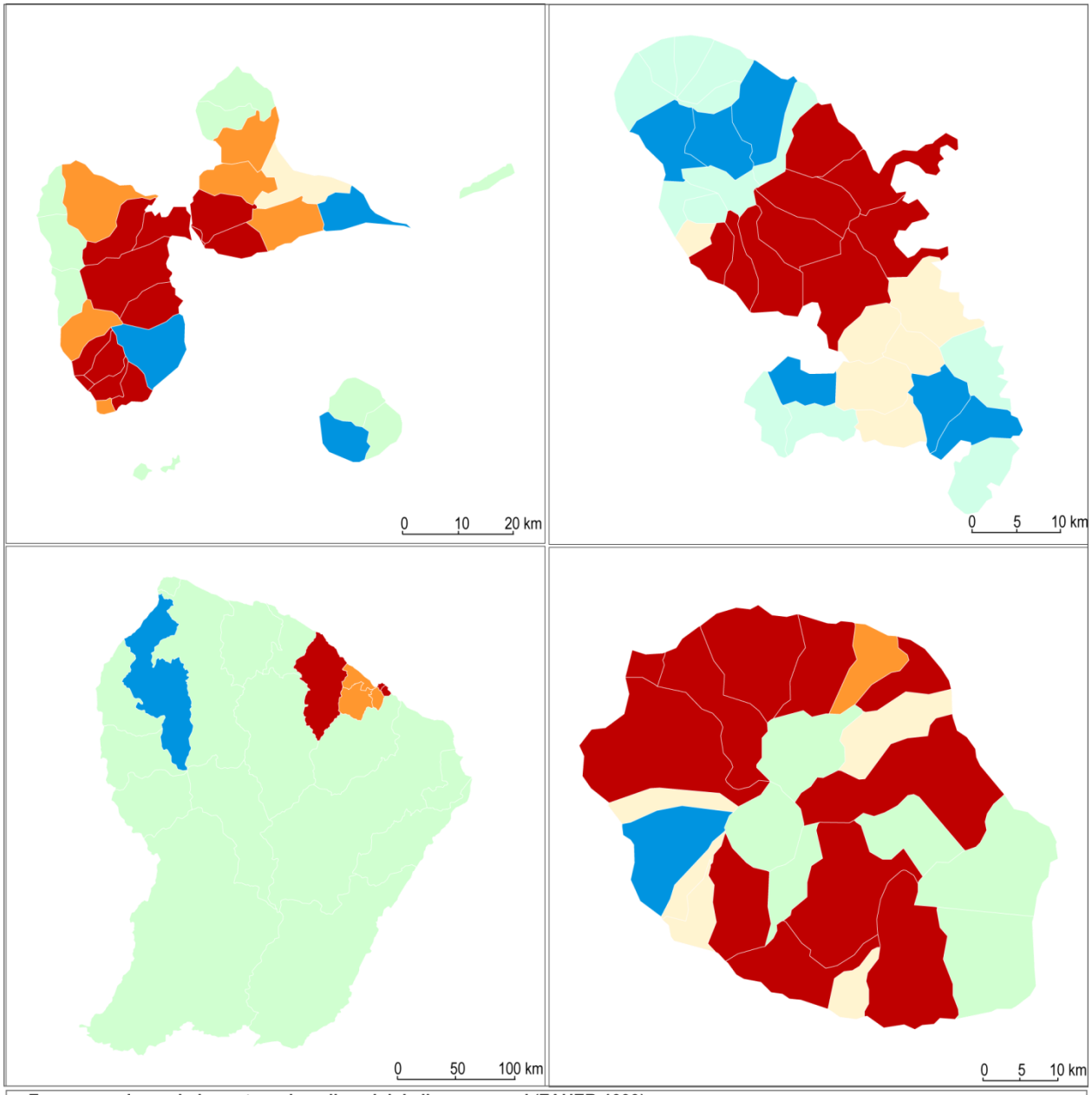

Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER-1999)

- Communes appartenant à un pôle urbain
- Communes monopolarisées
- Communes multipolarisées
- Communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural
- Autres communes rurales

Source : Insee, 1999 © INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 2	
INDICATEUR :	**Nature de l'EPCI principal**
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Organisation de l'espace*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les EPCI à fiscalité propre sont ceux qui ont le droit de lever des impôts. Il s'agit des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des syndicats d'agglomération nouvelle.* *[source : INSEE]*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Décrire les modalités de gouvernance locale.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*La couverture du territoire étant quasi intégrale cet indicateur n'a pas de valeur discriminante pour identifier les territoires selon leur dynamique de gouvernance locale ou leur capacité d'organisation.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Cet indicateur renseigne sur l'organisation de la gestion locale des territoires qui diffère selon le type d'EPCI en place. Les différents types d'EPCI se caractérisent par des niveaux d'intégration différents qui relèvent de leurs régimes fiscaux et de leurs régimes juridiques différents, notamment en matière de compétences obligatoires et optionnelles.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Liste nationale des EPCI à fiscalité propre et leur composition*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*DGCL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/les_collectivites_te/intercommunalite/intercommunalite_en/liste_et_composition/*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Les communes sont classées selon le type d'EPCI auquel elles appartiennent.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Charlot S., Paty S., Piguet V., 2008, Intercommunalité et fiscalité directe locale, Economie et statistique, n° 415-2008, pp. 121-140, [en ligne] URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_2008_num_415_1_7023* *Philippe Dallier, 2006, L'intercommunalité à fiscalité propre, Rapport d'information n° 193 (2005-2006), fait au nom de l'observatoire de la décentralisation, Sénat session ordinaire 2005-2006* *Gitton F., Krouri M., 2010, La progression de l'intercommunalité à fiscalité propre depuis 1999, La France et ses régions, édition 2010, INSEE, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=fsr10f*

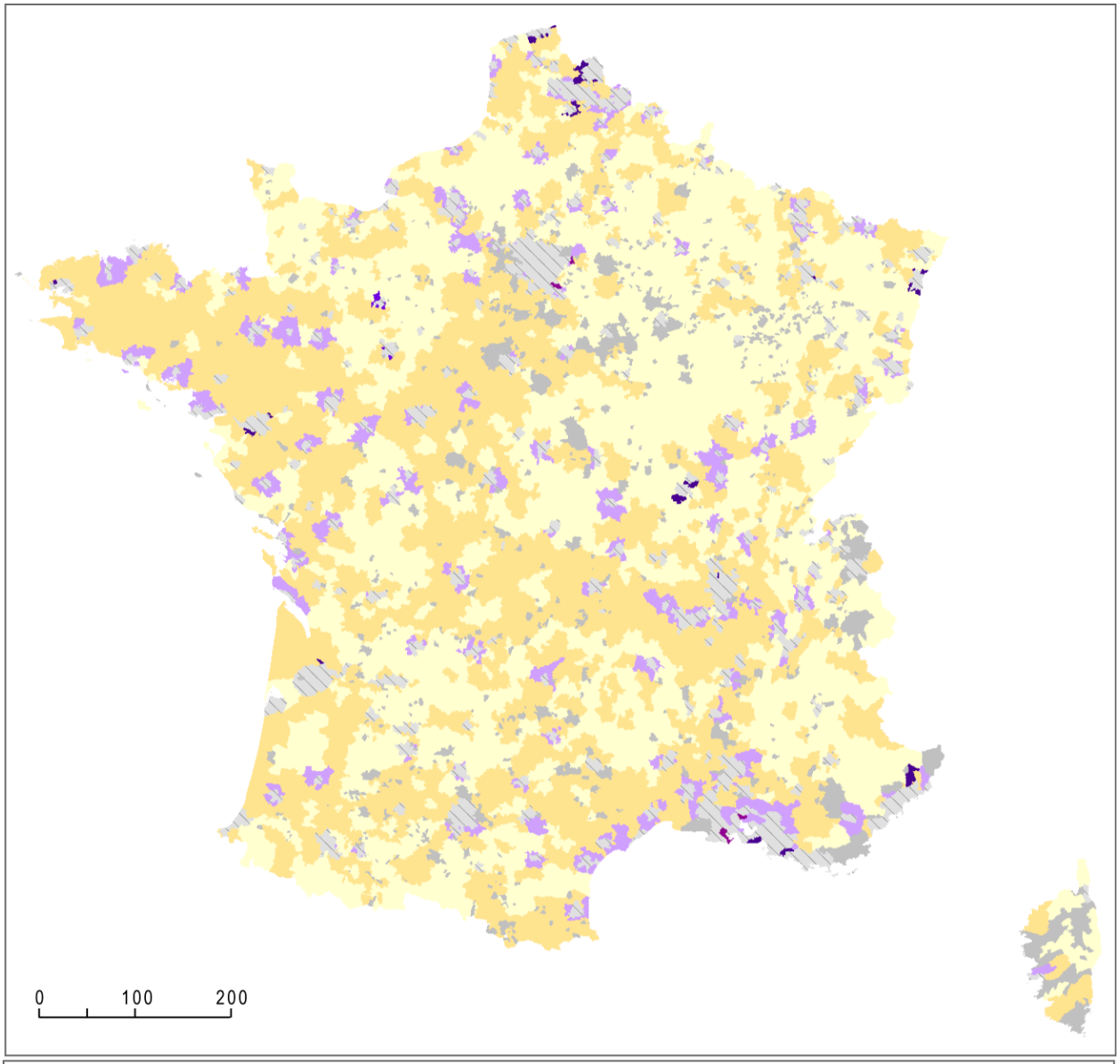

Intercommunalité à fiscalité propre au 1er janvier 2010

Nature de l'EPCI principal

- Communauté de communes sans TPU
- Communauté de communes à TPU
- Communauté d'agglomération à TPU
- Communauté urbaine sans TPU
- Communauté urbaine à TPU
- Syndicat d'agglomération nouvelle (à TPU)
- Communes hors intercommunalité à fiscalité propre
- hors champ

Source : DGCL, 2010 ©INRA UMR 1041 CESAER

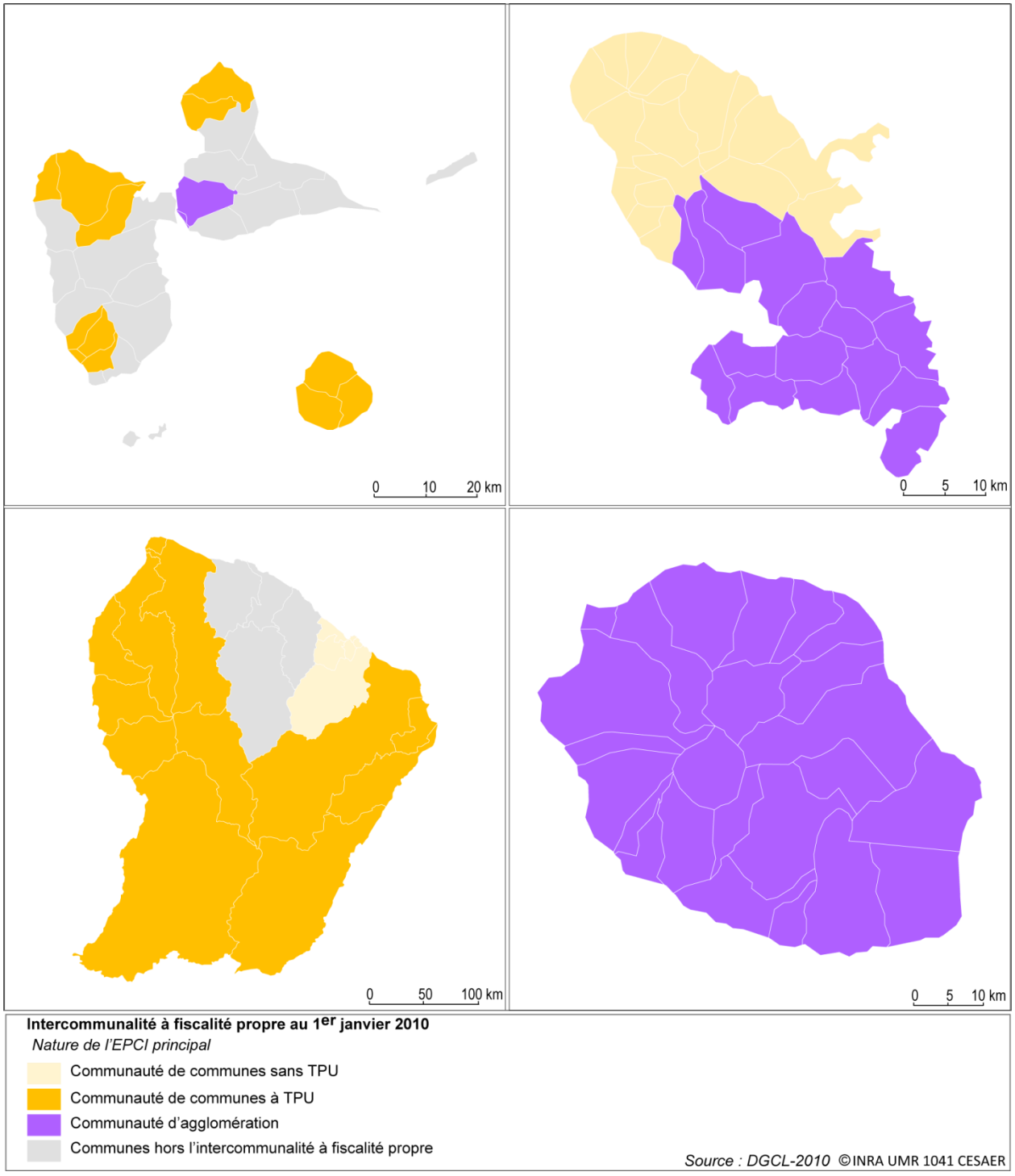
0 10 20 km
0 5 10 km
0 50 100 km
0 5 10 km
Intercommunalité à fiscalité propre au 1er janvier 2010
Nature de l'EPCI principal
Communauté de communes sans TPU
Communauté de communes à TPU
Communauté d'agglomération
Communes hors l'intercommunalité à fiscalité propre
Source : DGCL-2010 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 3	
INDICATEUR :	***Appartenance à un EPCI comportant une ville importante***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Organisation de l'espace*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. [source : INSEE]* *Une ville importante correspond à un pôle de 10 000 emplois ou plus.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Décrire les modalités de gouvernance locale en tenant compte du poids et de l'influence de la ville-centre.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	
MODALITES D'INTERPRETATION	*Cet indicateur renseigne à la fois sur la présence d'une structure de gouvernance locale et sur l'influence de la ville-centre.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Liste nationale des EPCI à fiscalité propre et leur composition ; Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010 (EPCI) ; 2007 (emplois)*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*DGCL, INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-emploi-pop-active* *http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/les_collectivites_te/intercommunalite/intercommunalite_en/liste_et_composition/*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Les communes appartiennent à un EPCI comportant une ville importante si plus de la moitié de la population de cet EPCI vit dans un pôle urbain de 10 000 emplois ou plus, ou si l'EPCI est une communauté d'agglomération ou un syndicat d'agglomération nouvelle.*
	Charlot S., Paty S., Piguet V., 2008, Intercommunalité et fiscalité directe locale, Economie et statistique, n° 415-2008, pp. 121-140, [en ligne] URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_2008_num_415_1_7023 *Philippe Dallier, 2006, L'intercommunalité à fiscalité propre, Rapport d'information n° 193 (2005-2006), fait au nom de l'observatoire de la décentralisation, Sénat session ordinaire 2005-2006, [en ligne] URL : http://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-193.html* *Gitton F., Krouri M., 2010, La progression de l'intercommunalité à fiscalité propre depuis 1999, La France et ses régions, édition 2010, INSEE, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=fsr10f*

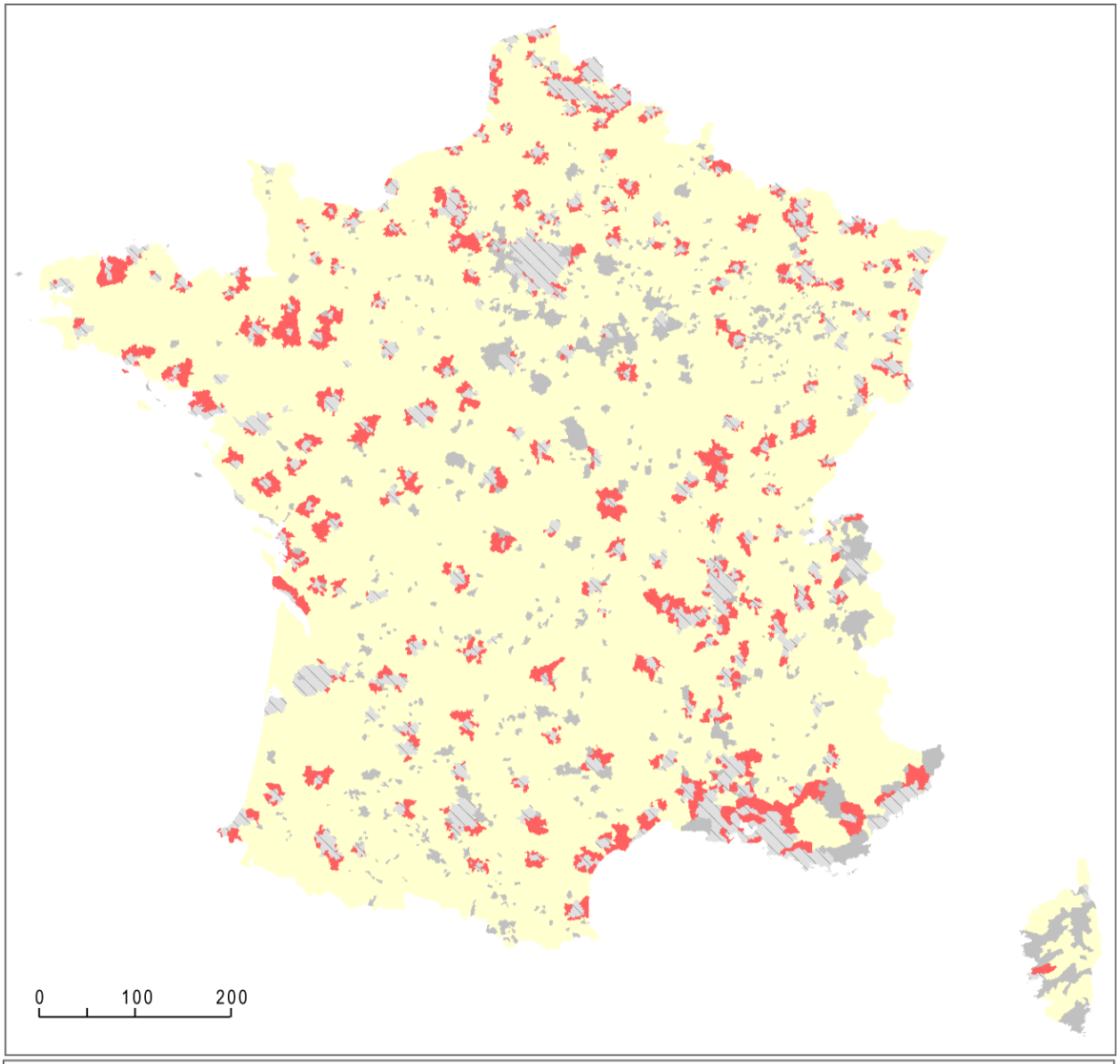

Appartenance à un EPCI comportant une ville importante

Plus de la moitié de la population vit dans dans un pôle urbain de 10 000 emplois ou plus ou une communauté d'agglomération

- Communes appartenant à un EPCI avec ville importante
- Autres communes
- Communes hors intercommunalité à fiscalité propre
- hors champ

Source : Insee, RP-2007, DGCL, 2010 ©INRA UMR 1041 CESAER

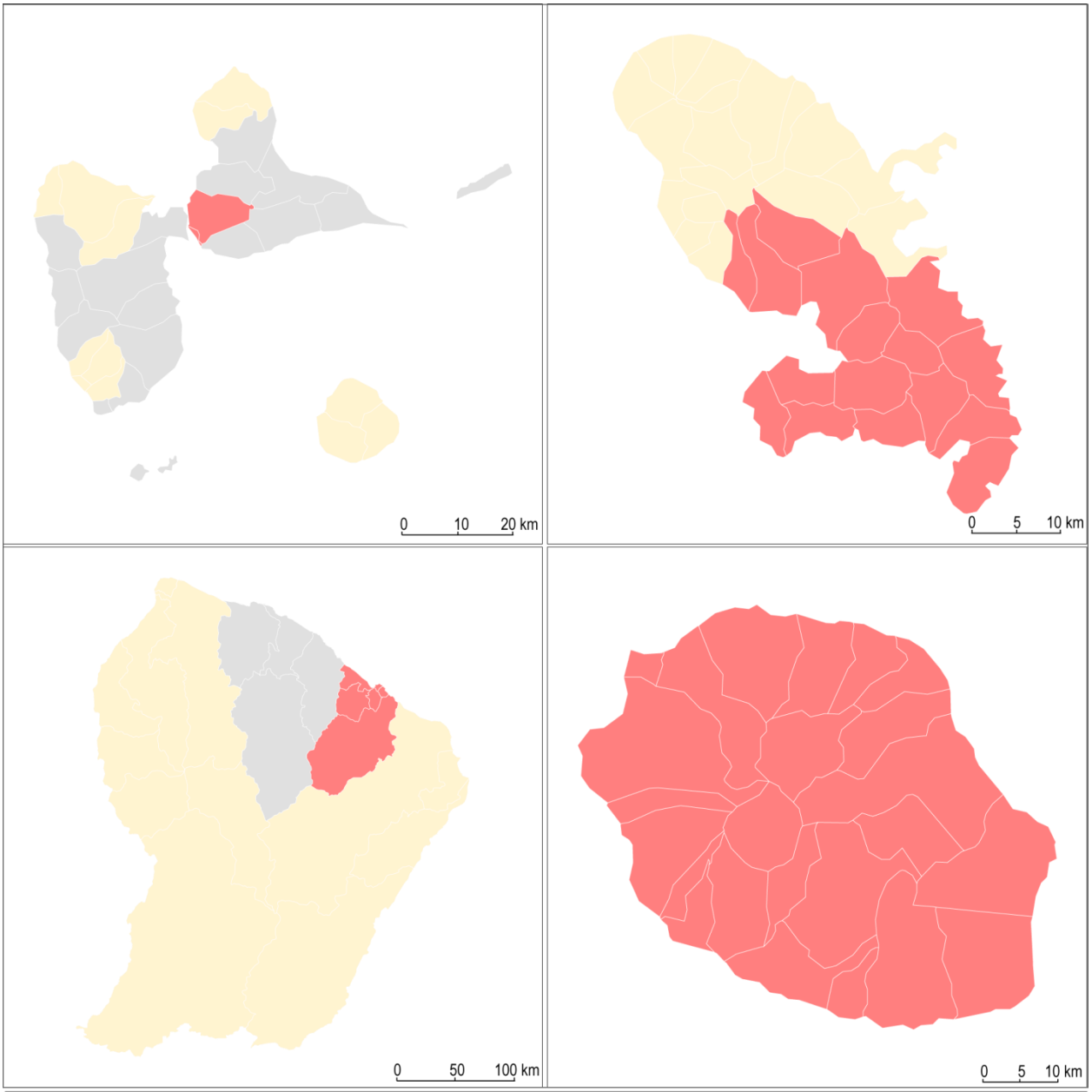

Appartenance à un EPCI comportant une ville importante

Plus de la moitié de la population vit dans un pôles de 10 000 emplois ou une communauté d'agglomération

Communes appartenant à un EPCI avec ville importante

Autres communes

Communes hors intercommunalité à fiscalité propre

Source : DGCL, 2010 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 4	
INDICATEUR :	***Appartenance à une structure territoriale (pays, PNR ou PN)***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Organisation de l'espace*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Un pays est un territoire de projet caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale ; un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations... autour d'un projet commun de développement ; un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local.* *[source : DATAR]* *Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Un Parc naturel régional ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. En approuvant la charte, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent (en matière par exemple, de construction, de gestion de l'eau et des déchets, de circulation motorisée, de boisement…).* *[source : FPNR]* *Les parcs nationaux sont des espaces protégés soumis à une réglementation spécifique (articles L331 et R331 du code de l'environnement) qui assure la sauvegarde de leur patrimoine naturel et culturel reconnu comme exceptionnel. A chaque espace protégé au titre de parc national, correspond un établissement public qui a pour vocation de mener une politique de protection, de développement de la connaissance et d'éducation. Un parc national se compose de deux territoires :* *- Le cœur du parc. Afin de préserver le caractère du parc, ce territoire est soumis à une réglementation particulière qui encadre plus ou moins fortement certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du milieu. A l'intérieur de cet espace, des "réserves intégrales" peuvent être constituées qui pour des raisons scientifiques ne sont pas accessibles au public.* *- L'aire d'adhésion. Cette zone qui entoure le cœur du parc résulte de la libre adhésion à la charte du parc national des communes situées à l'intérieur d'un périmètre optimal fixé par le décret de création du parc. La charte du parc national est un document issu de la concertation qui a pour objectif de traduire la continuité écologique et l'existence d'un espace de vie entre le cœur et l'aire d'adhésion. Elle vise à fédérer les engagements de chaque collectivité signataire autour d'un projet de développement durable.* *[source : MEDDTL]*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer la capacité de mobilisation des territoires en décrivant leur appartenance aux territoires de projet.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'appartenance à un territoire de projet témoigne d'une capacité d'organisation et de mobilisation des acteurs locaux à s'engager dans une démarche de développement local.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Liste et composition des pays, liste et composition des PNR, bases de données nationale Espaces Protégés- parcs nationaux*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*DATAR, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Inventaire National du Patrimoine Naturel*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://zonages.territoires.gouv.fr/zonages/carto/cete.php* *http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/maps.jsp* *Les données sur les PNR – fournies à la demande*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Les communes sont classées selon leur appartenance à une structure territoriale.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Aubert F., Lépicier D., Perrier-Cornet P., Sencébé, Y., 2006, La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique : le cas des "pays" en France, Symposium international INRA : Territoires et enjeux du développement régional / PSDR ; 2005/03/09-11 ; Lyon (FRA). Canadian Journal of Regional Science. 2006, 29 (1 numéro spécial : Public policy and rural space / Politique publique et espace rural) : 319-325*

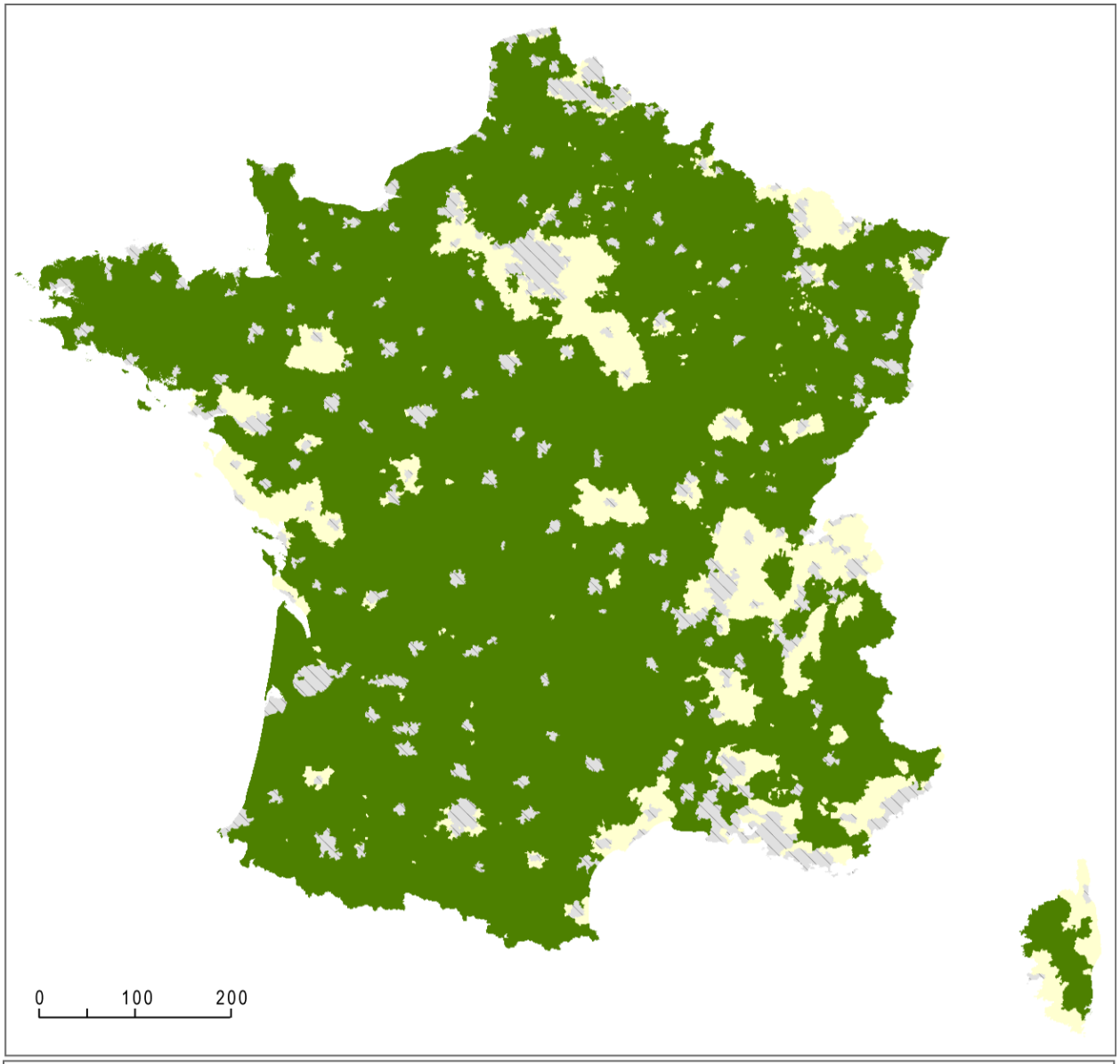

Apartenance à une structure territoriale en 2010

Pays, Parcs Naturels Régionaux ou Parcs Nationaux

Communes appartenant à une structure de projet

Communes hors structure de projet

hors champ

Source : DATAR 2010, FPNRF 2010, INPN 2010 ©INRA UMR 1041 CESAER

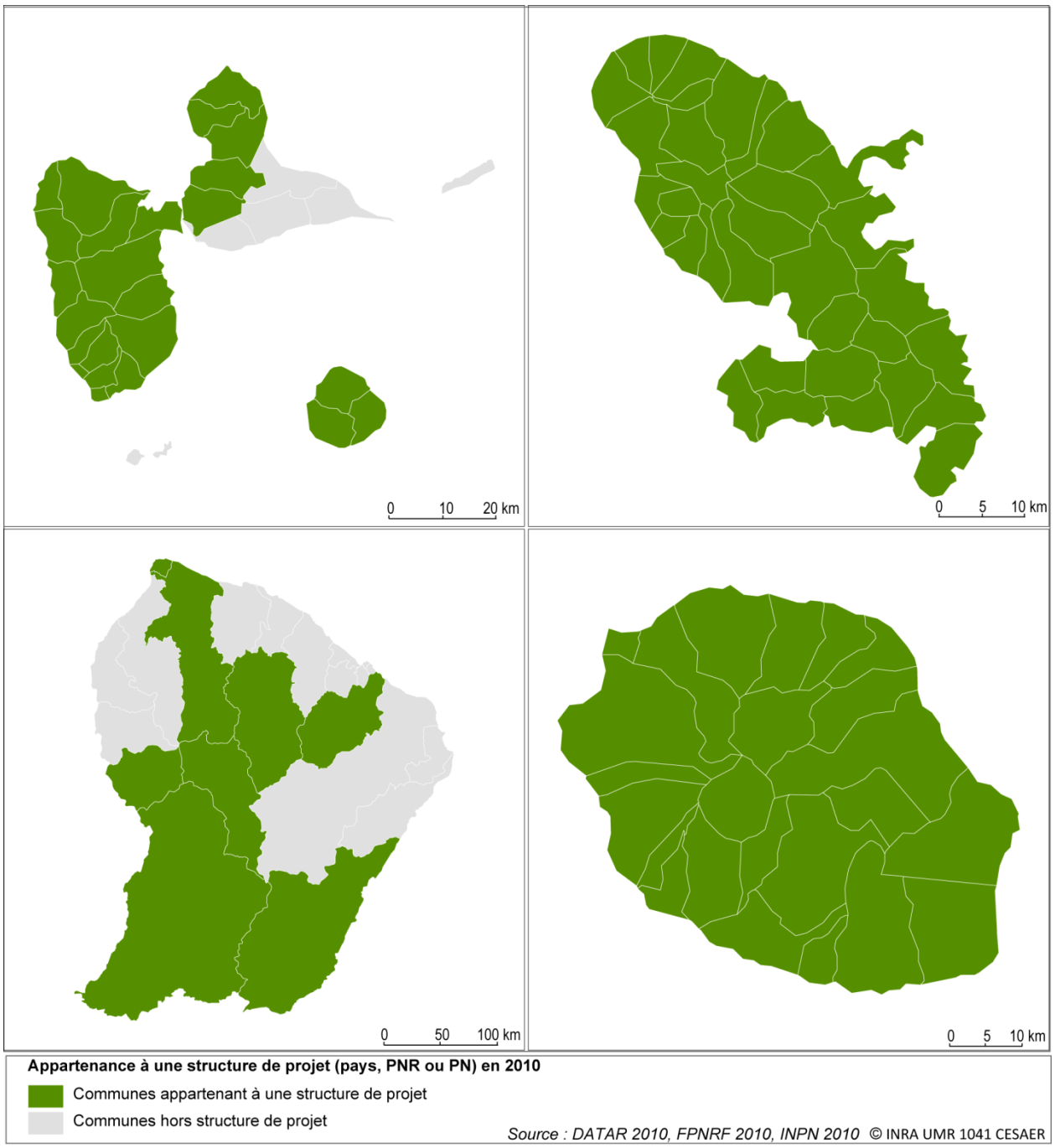

Appartenance à une structure de projet (pays, PNR ou PN) en 2010

Communes appartenant à une structure de projet

Communes hors structure de projet

Source : DATAR 2010, FPNRF 2010, INPN 2010 © INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 5	
INDICATEUR :	***Poids de la population vivant dans une agglomération de 200 000 habitants ou plus dans un rayon de 60 minutes***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Organisation de l'espace*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Pourcentage de la population vivant dans une agglomération de 200 000 hab. ou plus dans un rayon de 60 minutes de trajet par route en heures creuses, en partant du chef-lieu de la commune.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'indicateur renseigne sur le degré de métropolisation des communes en s'intéressant à l'influence de grandes métropoles situées dans leur environnement.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Il est important de garder à l'esprit que cet indicateur décrit l'environnement des communes et ne se réfère pas aux caractéristiques propres d'une commune.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est élevée, plus le poids de la population vivant dans une grande métropole dans l'environnement des communes est important.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale.*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon.*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-evol-struct-pop*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*ODOMATRIX calcule pour chaque commune la population des unités urbaines de 200 000 habitants ou plus dans un rayon de 60 minutes de trajet par route en heures creuses, et la population de toutes les communes dans ce même périmètre. L'indicateur est obtenu en faisant le rapport entre les deux cumuls de population.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63,*

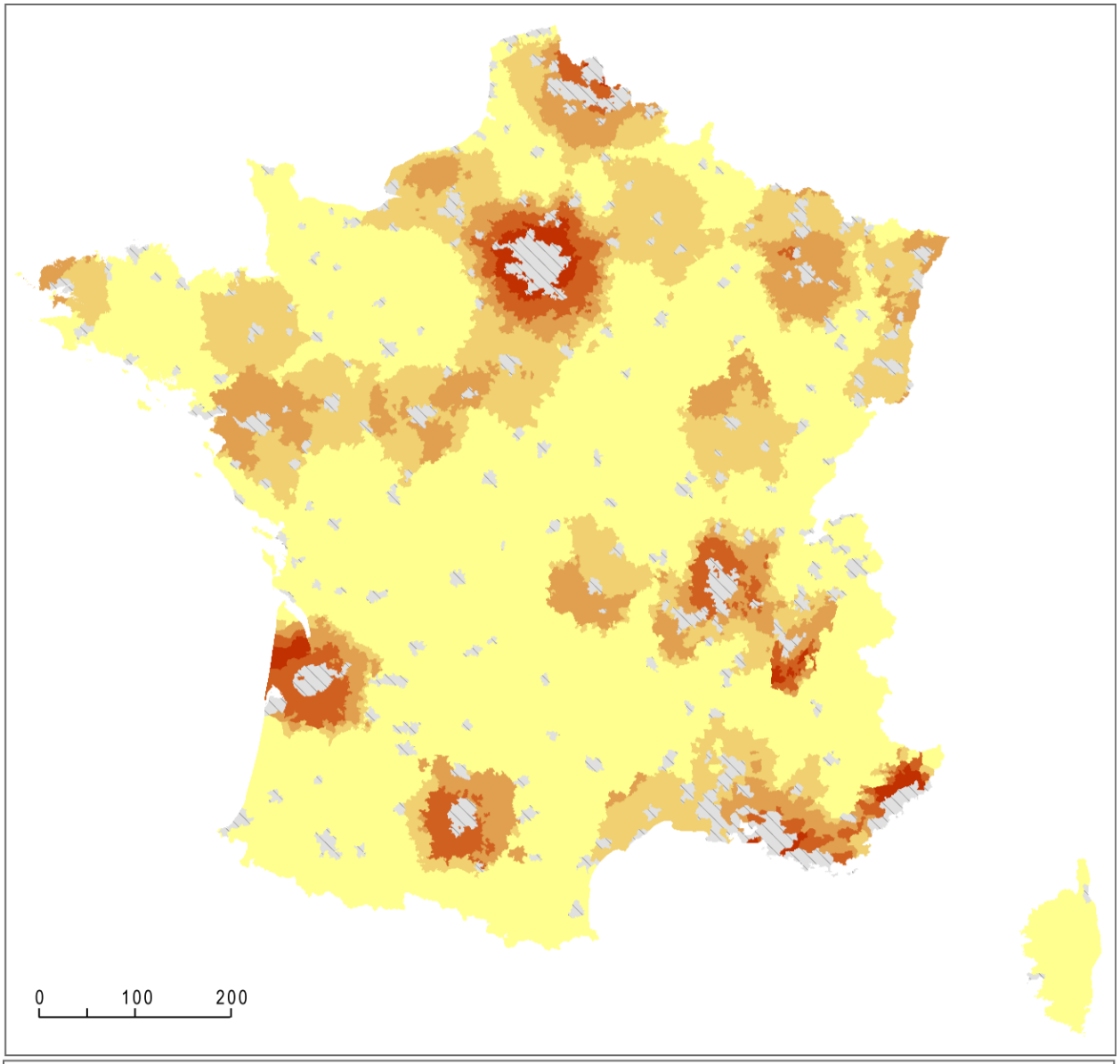

Part de la population vivant dans une unité urbaine de 200 000 hab. ou plus dans un rayon de 60 minutes

- 0 à 20 %
- 20 à 40
- 40 à 60
- 60 à 80
- 80 à 98
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 6	
INDICATEUR :	***Poids de la population rurale dans un rayon de 60 minutes***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Organisation de l'espace*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Pourcentage de la population vivant dans une commune rurale (au sens de l'Insee) dans un rayon de 60 minutes de trajet par route en heures creuses, en partant du chef-lieu de la commune.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'indicateur renseigne sur le degré de ruralité des communes en tenant compte de leur environnement.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Il est important de garder à l'esprit que cet indicateur décrit l'environnement des communes et ne se réfère pas aux caractéristiques propres des communes.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est élevée, plus le poids de la population rurale dans les communes environnantes est important.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population,* *Table d'appartenance géographique des communes*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale pour le RP.* *Annuelle pour la table d'appartenance géographique des communes.*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon.*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-evol-struct-pop* *http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-table-appartenance-geo-communes*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*ODOMATRIX calcule pour chaque commune la population des communes rurales dans un rayon de 60 minutes de trajet par route en heures creuses, et la population de toutes les communes dans ce même périmètre. L'indicateur est obtenu en faisant le rapport entre les deux cumuls de population.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63,*

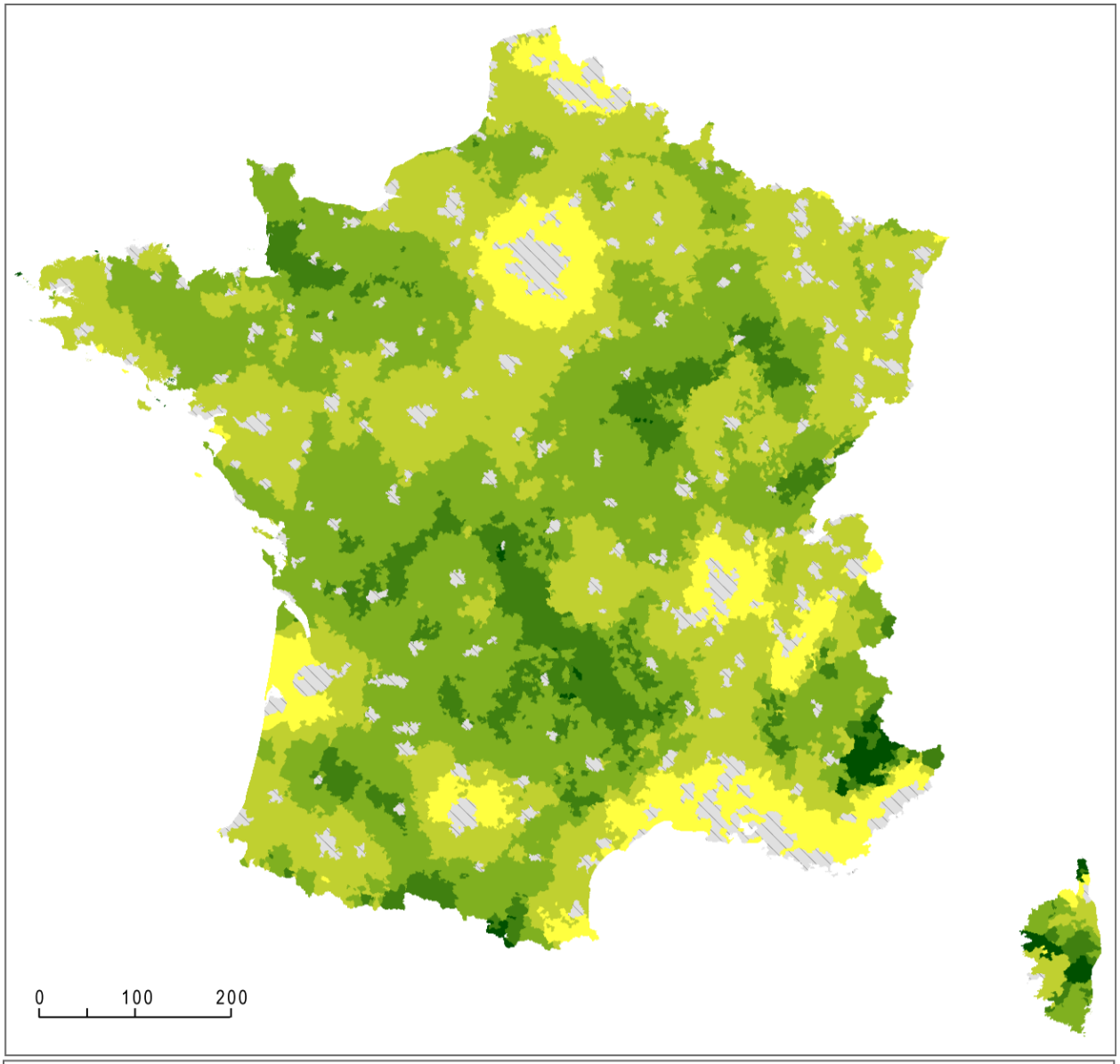

Part de la population vivant dans une commune rurale dans un rayon de 60 minutes

- 0 à 20 %
- 20 à 40
- 40 à 60
- 60 à 80
- 80 à 100
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Espace, population, conditions de vie

Accessibilité des services et des emplois

Fiche de documentation n° 7	
INDICATEUR :	***Accessibilité des services courants***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du temps d'accès aux heures creuses à un panier de commerces et services courants correspondant à la gamme intermédiaire de la base permanente des équipements : trésorerie, police-gendarmerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, entreprise générale du bâtiment, vétérinaire, blanchisserie-teinturerie, soins de beauté, supermarché, librairie-papeterie, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, collège, opticien-lunetier, orthophoniste, pédicure-podologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, hébergement et services d'aides pour personnes âgées, garde d'enfant d'âge préscolaire.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer l'accessibilité du panier des commerces et services courants.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les trajets sont calculés entre les chefs-lieux des communes d'origine et de destination.* *Seuls les déplacements par la route sont considérés, il n'est pas tenu compte des autres modes de déplacement pour lesquels les temps de trajets peuvent différer.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'accessibilité est la plus forte quand le temps d'accès est égal à zéro et elle diminue quand le temps augmente.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Base permanente des équipements, INSEE ; ODOMATRIX 2010a d'après IGN 2004*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007 pour la BPE ; 2004 pour IGN*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Minutes*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon.*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*La BPE 2007 n'est plus en ligne.* *URL pour 2010 :* *http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=fd-bpe10&page=fichiers_detail/bpe10/telechargement.htm*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*ODOMATRIX calcule les temps de trajet entre les chefs-lieux des communes et ceux des communes équipées en commerces et services courants.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63* *Hilal M., 2007, Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes, Economie et statistique n° 402-2007, pp. 41-56, [en*

ligne] URL : www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es402c.pdf

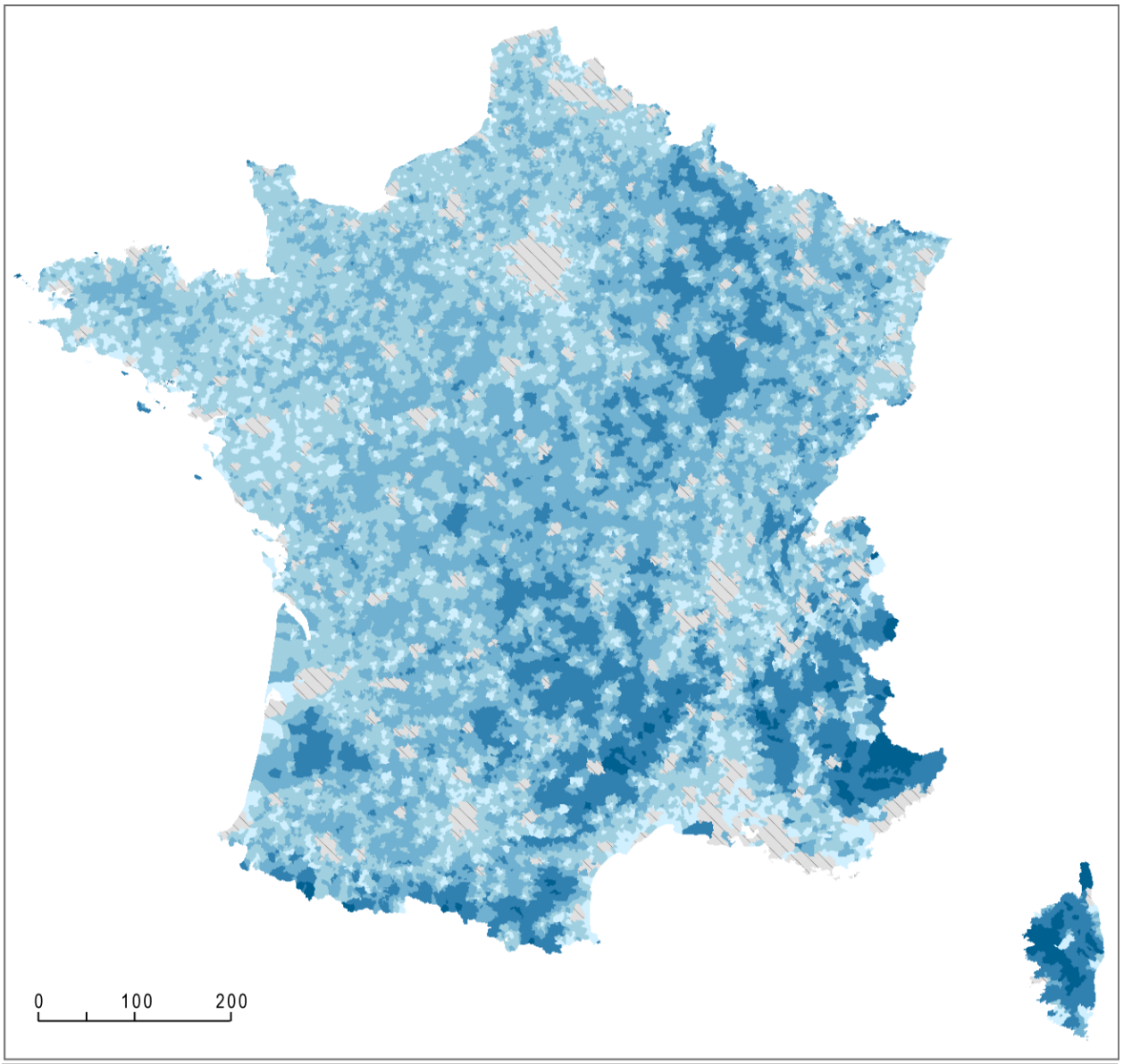

Accessibilité des services d'usage courant

Accessibilité moyenne pondérée par la population [minutes]

- 0 à 5
- 5 à 10
- 10 à 15
- 15 à 30
- 30 et plus
- hors champ

Source : Insee, BPE-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 8	
INDICATEUR :	***Niveau d'équipement en services d'usage courant***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du niveau d'équipement en services d'usage courant pondéré par la rareté.* *Les services courants correspondent aux services de la gamme intermédiaire de la Base permanente des équipements : trésorerie, police-gendarmerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, entreprise générale du bâtiment, vétérinaire, blanchisserie-teinturerie, soins de beauté, supermarché, librairie-papeterie, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, collège, opticien-lunetier, orthophoniste, pédicure-podologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, hébergement et services d'aides pour personnes âgées, garde d'enfant d'âge préscolaire.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer l'accessibilité du panier de services courants au niveau infracommunal.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les niveaux d'équipement représentent un score attribué à chaque unité spatiale (ici, à l'IRIS) en fonction du nombre d'équipement présents et de leur rareté, mais ne permettent pas de tenir compte des équipements situés à proximité, mais en dehors des limites administratives de ces unités spatiales.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Le niveau d'équipement est un score qui varie entre 0 et 3. Plus la valeur est élevée mieux l'unité spatiale est équipée en services et commerces d'usage courant.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Base permanente d'équipements*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*IRIS*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2009*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*La BPE 2009 n'est plus en ligne.* *URL pour 2010 :* *http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=fd-bpe10&page=fichiers_detail/bpe10/telechargement.htm*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Le nombre d'équipements de la gamme intermédiaire est connu pour chaque IRIS. Le niveau d'équipement pour chaque IRIS I est égal à :* $$Niveau\ I = \sum F_{éq} \times \sum_{i=0}^{N_{éq}^{I}} P_{éq,i}$$ Avec :

	$N_{éq}^{I}$- *effectif de* l'équipement *sur l'IRIS I* $$\begin{cases} P_{éq,0} = 0 \\ P_{éq,i} = 1\ (i-1) \times 0{,}2\ pour\ 1 \leq i \leq 5 \\ P_{éq,0} = 0 \forall i \geq 6 \end{cases}$$ $$F_{éq} = \frac{N_{28}^{max}}{N_{éq}}$$ $N_{éq} = \sum_{I \in 4\ DOM} N_{éq}^{I}$- *niveau de* l'équipement *sur le territoire des 4 départements d'Outre-mer et* N_{28}^{max} - *niveau maximum d'un équipement parmi les 28 retenus pour les scores* ($N_{28}^{max} = N_{Entreprise\ générale\ du\ bâtiment}$) *Le calcul du niveau d'une catégorie d'équipement se fait en pondérant les équipements de façon inversement proportionnelle à l'intensité de leur présence sur le territoire des DOM* ($F_{éq}$) *: un équipement rare est ainsi davantage pondéré qu'un équipement fréquent.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*INSEE, Ifen, INRA, SCEES pour la DATAR, 2003, Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie, Rapport d'étude, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 27 juillet 2011.*

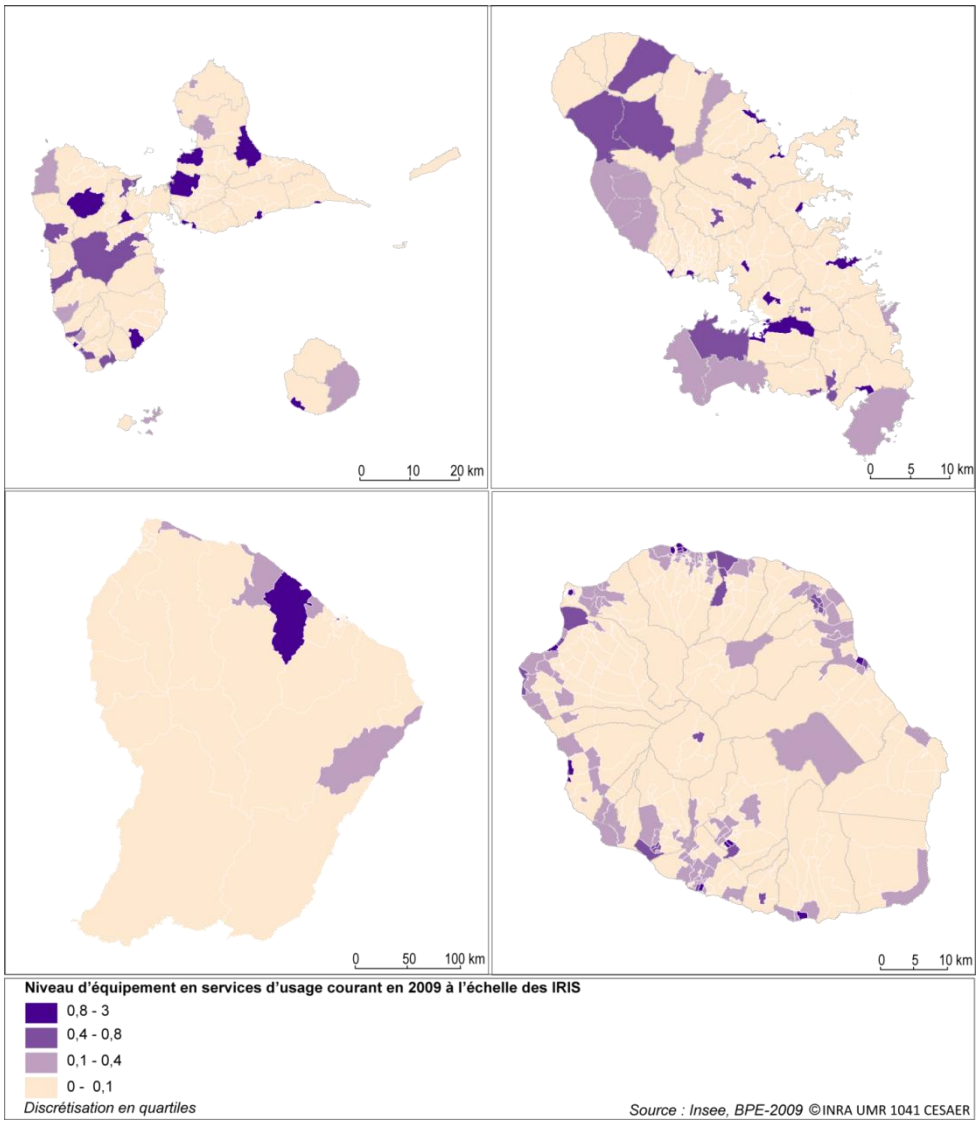

Fiche de documentation n° 9	
INDICATEUR :	***Déplacements domicile - travail***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du temps d'accès médian aux heures de pointe à la commune de travail.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer l'accessibilité des lieux de travail d'après les déplacements constatés. L'éloignement des actifs de leur lieu de travail renseigne à la fois sur les conditions d'accès à l'emploi et sur la logique résidentielle des ménages.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les trajets sont calculés entre les chefs-lieux des communes de résidence et de travail.* *Seuls les déplacements par la route sont considérés, il n'est pas tenu compte des autres modes de déplacement pour lesquels les temps de trajets peuvent différer.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'accessibilité est la plus forte quand le temps d'accès est le plus faible et elle diminue quand le temps augmente.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population 2007, INSEE ; ODOMATRIX 2010a d'après IGN 2004*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Minutes*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/fichiersDetailTheme.action?codeTheme=MOB-MIG*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*ODOMATRIX calcule les temps de trajet entre les chefs-lieux des communes de résidence et ceux des communes de travail d'après les navettes domicile-travail du recensement de population.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G., 2007, Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation, INSEE Première n° 1129, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1129* *Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63.*

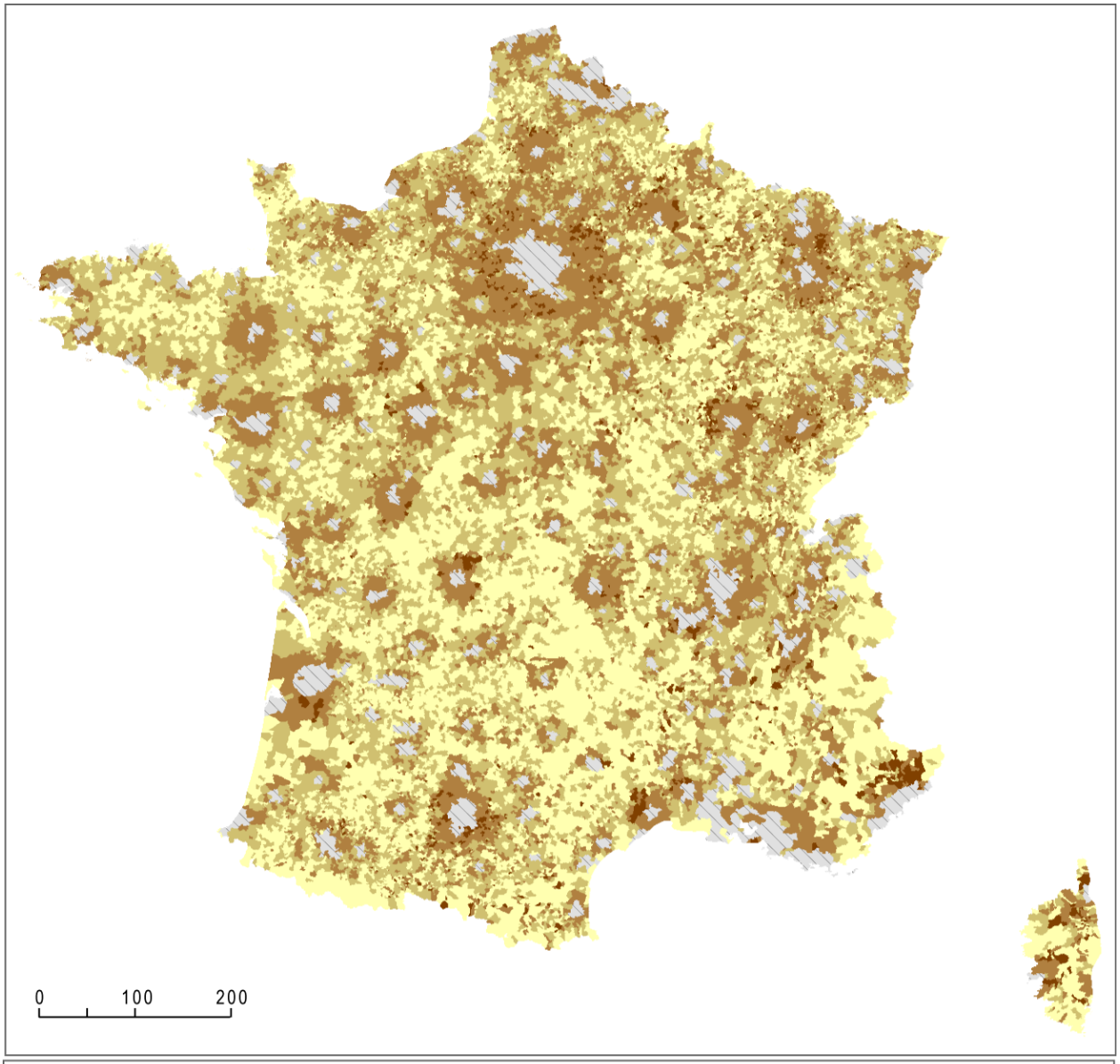

Déplacements domicile - travail

Temps de trajet médian des navettes [minutes]

- 0 à 9
- 9 à 18
- 18 à 38
- 38 et plus
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 10	
INDICATEUR :	***Déplacements domicile - étude***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du temps d'accès médian aux heures de pointe aux lieux d'étude*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer l'accessibilité des lieux d'étude d'après les fréquentations constatées. L'éloignement des scolaires de leur lieu d'étude – généralement plus important que celui des actifs de leur lieu de travail – témoigne à la fois du niveau d'équipement des territoires en établissements scolaires et de la logique résidentielle des ménages.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les trajets sont calculés entre les chefs-lieux des communes de résidence et d'étude.* *Seuls les déplacements par la route sont considérés, il n'est pas tenu compte des autres modes de déplacement pour lesquels les temps de trajet peuvent différer.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'accessibilité est la plus forte quand le temps d'accès est égal à zéro et elle diminue quand le temps augmente.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population 2007, INSEE ; ODOMATRIX 2010a d'après IGN 2004*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Minutes*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/fichiersDetailTheme.action?codeTheme=MOB-MIG*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*ODOMATRIX calcule les temps de trajet entre les chefs-lieux des communes de résidence et ceux des communes d'étude travail d'après les navettes domicile-étude du recensement de population.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63.*

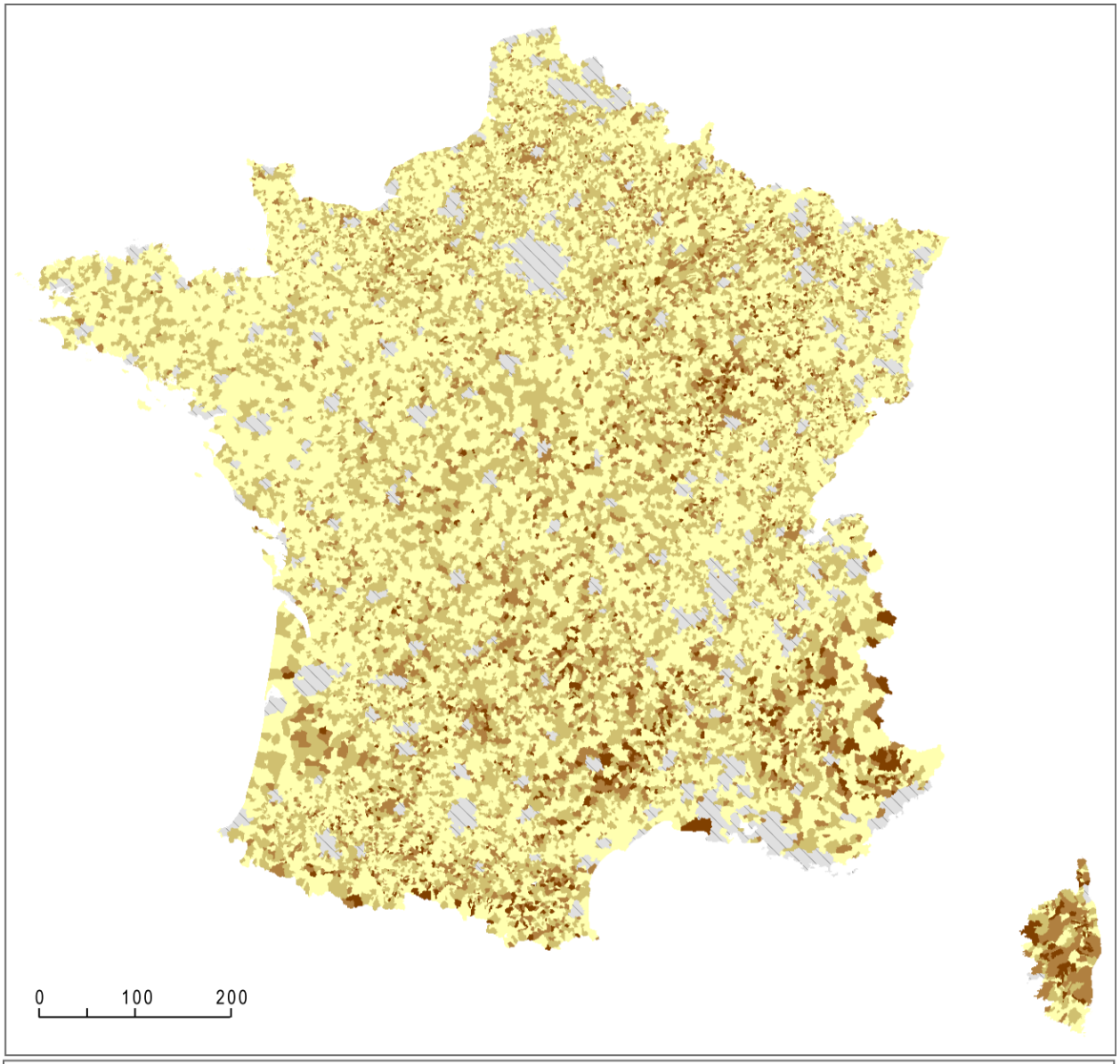

Déplacements domicile - étude

Temps de trajet médian des scolaires [minutes]

- 0 à 9
- 9 à 18
- 18 à 38
- 38 et plus
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 11	
INDICATEUR :	***Accessibilité potentielle du marché du travail***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Densité d'emplois dans un périmètre de 45 minutes de trajet par la route.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Identifier les zones de concentration des emplois et des zones déficitaires en tenant compte de l'offre d'emplois sur la commune de résidence et à proximité (dans un périmètre de 45 minutes).*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les caractéristiques de la demande et de l'offre d'emplois ne sont pas prises en compte. Cet indicateur comporte des limites inhérentes aux indicateurs construits sur la base d'un seuil fixe (45 minutes).*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Un ratio inférieur à 100 signifie un déficit d'emplois, un ratio supérieur à 100 signifie un excédent d'emplois par rapport à la population résidente.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population 2007, INSEE ; ODOMATRIX 2010a d'après IGN 2004*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Indice*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-emploi-pop-active*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Pour chaque commune est calculé un rapport entre le nombre d'emplois (au lieu de travail) sur nombre d'actifs ayant un emploi (au lieu de résidence)*100 dans un périmètre de 45 minutes de trajet par la route. Ce périmètre est obtenu en utilisant le distancier intercommunal ODOMATRIX.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G., 2007, Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation, INSEE Première n° 1129, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1129* *Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63.*

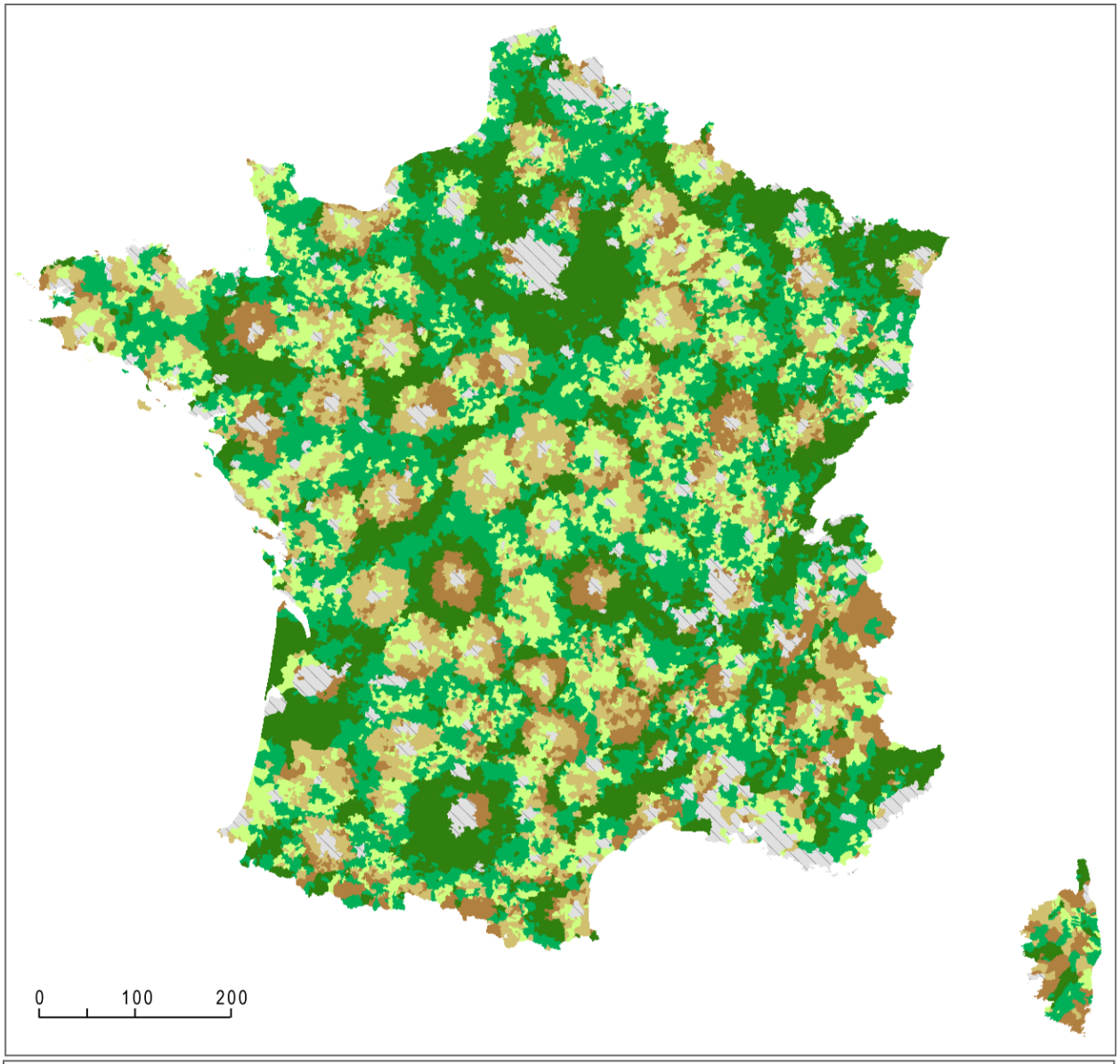

Accessibilité potentielle du marché du travail

Nombre d'emplois pour 100 actifs dans un rayon de 45 minutes

- 0 à 85
- 85 à 95
- 95 à 100
- 100 à 105
- 105 à 460
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 12	
INDICATEUR :	***Densité d'emplois***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Nombre d'emplois pour 100 actifs*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Identifier les communes qui concentrent les emplois et d'autres – déficitaires –, en tenant compte de l'offre d'emploi sur la commune de résidence des actifs. Cet indicateur renseigne sur l'accessibilité potentielle de l'emploi.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les caractéristiques de la demande et de l'offre d'emploi ne sont pas prises en compte.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Un ratio inférieur à 100 signifie un déficit d'emplois, alors qu'un ratio supérieur à 100 signifie un excédent d'emplois par rapport à la population active résidente.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-emploi-pop-active*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Rapport : 100 * (Nombre d'emplois/nombre d'actifs ayant un emploi)*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

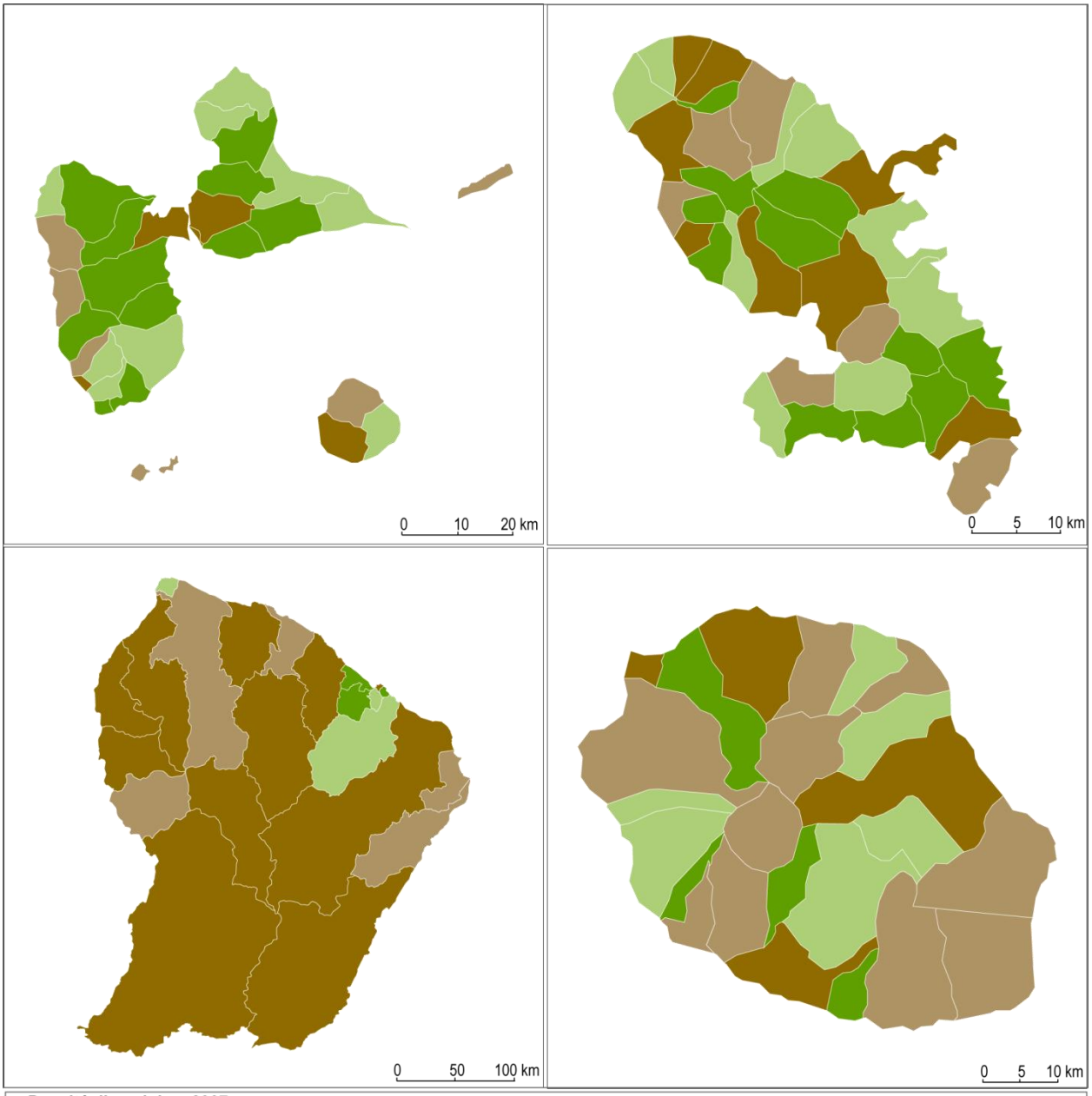

Densité d'emploi en 2007

Nombre d'emplois pour 100 actifs par commune

- 101 et plus
- 78 - 101
- 58 - 78
- moins de 58

Discrétisation en quartiles

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 13	
INDICATEUR :	***Accessibilité des services de santé de proximité***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du temps d'accès aux heures creuses à un panier des services de santé de proximité. Les services de santé de proximité rassemblent : médecins généralistes, infirmiers libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et pharmacies.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer l'accessibilité des soins de base.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les trajets sont calculés entre les chefs-lieux des communes d'origine et de destination.* *Seuls les déplacements par la route sont considérés, il n'est pas tenu compte des autres modes de déplacement pour lesquels les temps de trajet peuvent différer.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'accessibilité est la plus forte quand le temps d'accès est égal à zéro et elle diminue quand le temps augmente.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Base permanente des équipements, INSEE ; ODOMATRIX 2010a d'après IGN 2004*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007 pour la BPE ; 2004 pour IGN*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*La BPE 2007 n'est plus en ligne.* *URL pour 2010 :* *http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=fd-bpe10&page=fichiers_detail/bpe10/telechargement.htm*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*ODOMATRIX calcule les temps de trajet entre les chefs-lieux des communes et ceux des communes équipées en service de santé de base le plus éloigné.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Hilal M., 2010, ODOMATRIX Calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63* *Hilal M., 2007, Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes, Economie et statistiques n° 402-2007, pp. 41-56, [en ligne] URL :* *http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_2007_num_402_1_7099*

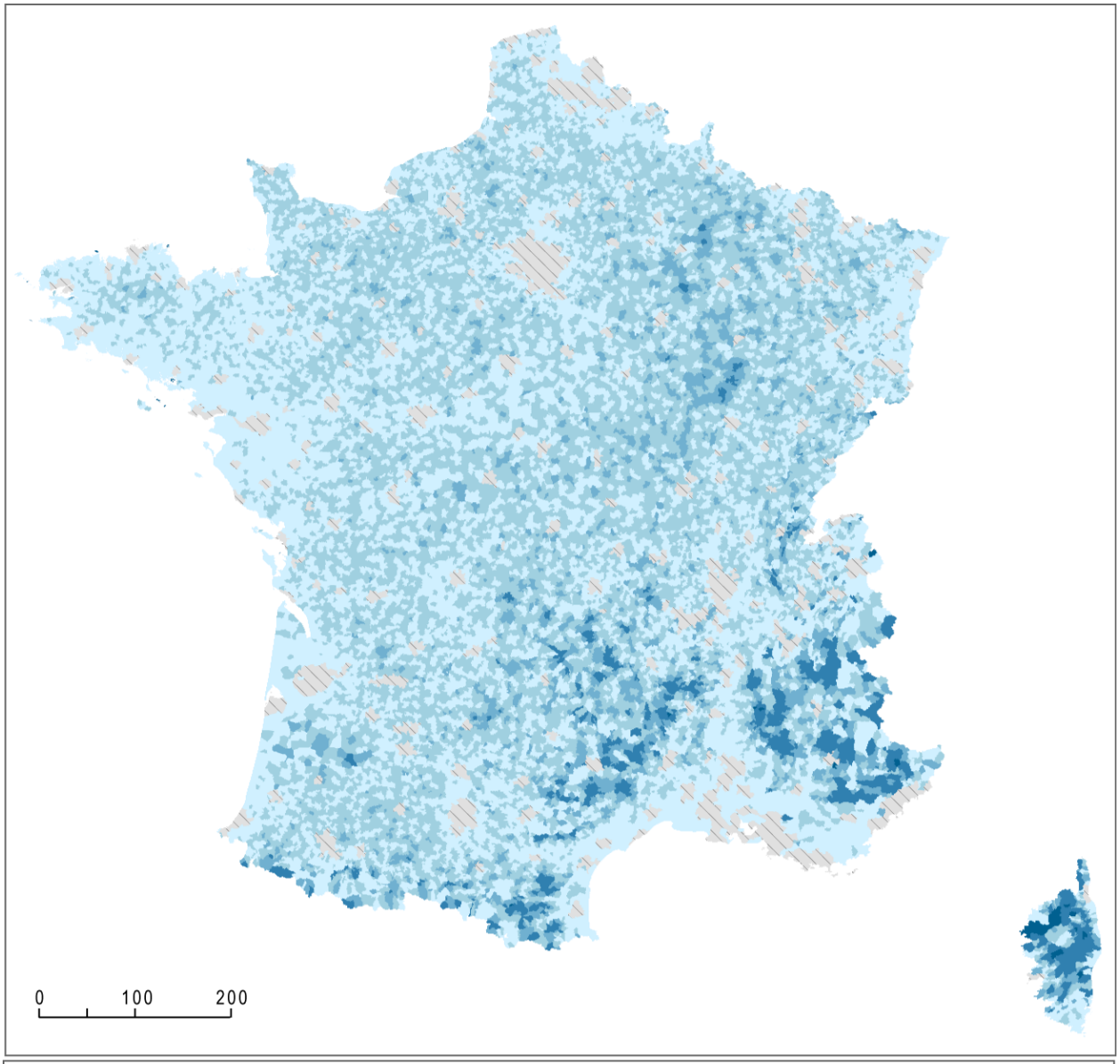

Accessibilité des services de santé de proximité

Accessibilité moyenne pondérée par la population [minutes]

- 0 à 5
- 5 à 10
- 10 à 15
- 15 à 30
- 30 et plus
- hors champ

Source : Insee, BPE-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 14	
INDICATEUR :	***Niveau d'équipement en services de santé de proximité***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Accessibilité des services et des emplois*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du niveau d'équipement en services de santé de proximité pondéré par la rareté.* *Les services de santé de proximité rassemblent : médecins généralistes, infirmiers libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et pharmacies.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer l'accessibilité du panier de services de santé de proximité au niveau infracommunal.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les niveaux d'équipement représentent un score attribué à chaque unité spatiale (ici, à l'IRIS) en fonction du nombre de services présents et de leur rareté, mais ne permettent pas de tenir compte des services situés à proximité, mais en dehors des limites administratives de ces unités spatiales.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Le niveau d'équipement est un score qui varie entre 0 et 3. Plus la valeur est élevée mieux l'unité spatiale est équipée en services de santé de proximité.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Base permanente d'équipements*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*IRIS*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2009*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*La BPE 2009 n'est plus en ligne.* *URL pour 2010 :* *http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=fd-bpe10&page=fichiers_detail/bpe10/telechargement.htm*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Le nombre des services de santé de proximité est connu pour chaque IRIS. Le niveau d'équipement pour chaque IRIS I est égal à :* $$Niveau\ I = \sum F_s \times \sum_{i=0}^{N_s^I} P_{s,i}$$ Avec : N_s^I - *effectif de* l'équipement *sur l'IRIS I* $$\begin{cases} P_{s,0} = 0 \\ P_{s,i} = 1\ (i-1) \times 0{,}2\ pour\ 1 \leq i \leq 5 \\ P_{s,0} = 0 \forall i \geq 6 \end{cases}$$ $$F_s = \frac{N_5^{max}}{N_s}$$ $N_s = \sum_{I \in 4\ DOM} N_s^I$ - *niveau de* l'équipement *sur le territoire des 4 départements*

	d'Outre-mer et N_5^{max} - niveau maximum d'un équipement parmi les 5 retenus pour les scores ($N_5^{max} = N_{infirmier}$) *Le calcul du niveau d'une catégorie de services se fait en pondérant les services de façon inversement proportionnelle à l'intensité de leur présence sur le territoire des DOM (F_s) : un service rare est ainsi davantage pondéré qu'un service fréquent.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*INSEE, Ifen, INRA, SCEES pour la DATAR, 2003, Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie, Rapport d'étude, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 27 juillet 2011.*

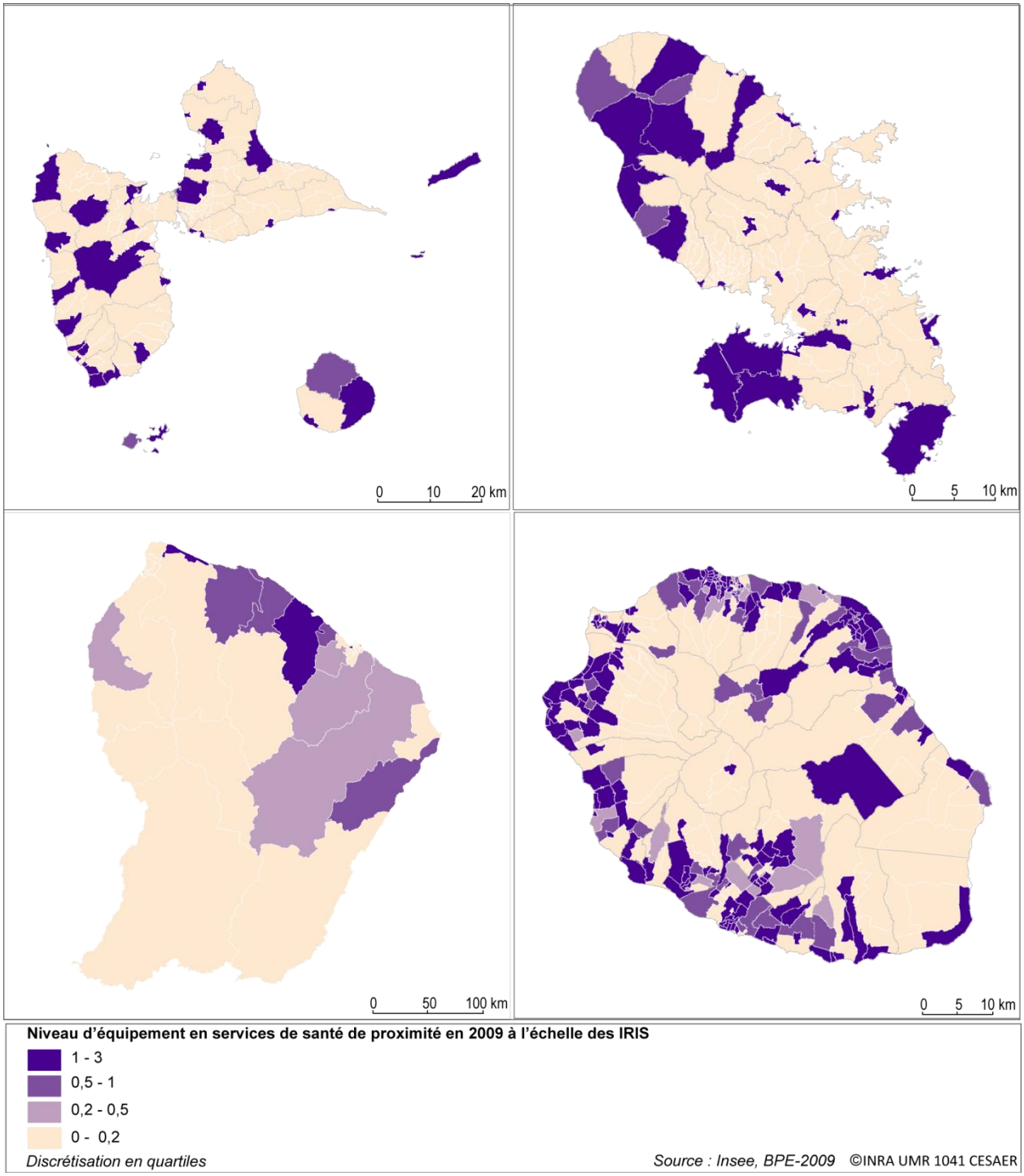

Espace, population, conditions de vie

Répartition spatiale et dynamique de population

Fiche de documentation n° 15	
INDICATEUR :	***Densité de population***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du nombre d'individus d'une population occupant un territoire.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Décrire la répartition de la population sur le territoire.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*La densité est calculée en rapportant la population à la superficie totale de la commune et non à la superficie de la zone habitée.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Valeurs faibles correspondent aux territoires où l'habitat est dispersé, valeurs fortes – aux territoires où la population est concentrée.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Le recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune (et IRIS pour les DOM)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Habitants par km^2*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/evol_struc_pop.htm* *http://www.recensement-2007.insee.fr/basesInfracommunales.action*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*La population communale rapportée à la superficie communale*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Laganier J., Vienne D., 2009, Recensement de la population de 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes, INSEE Première n°1218, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1218*

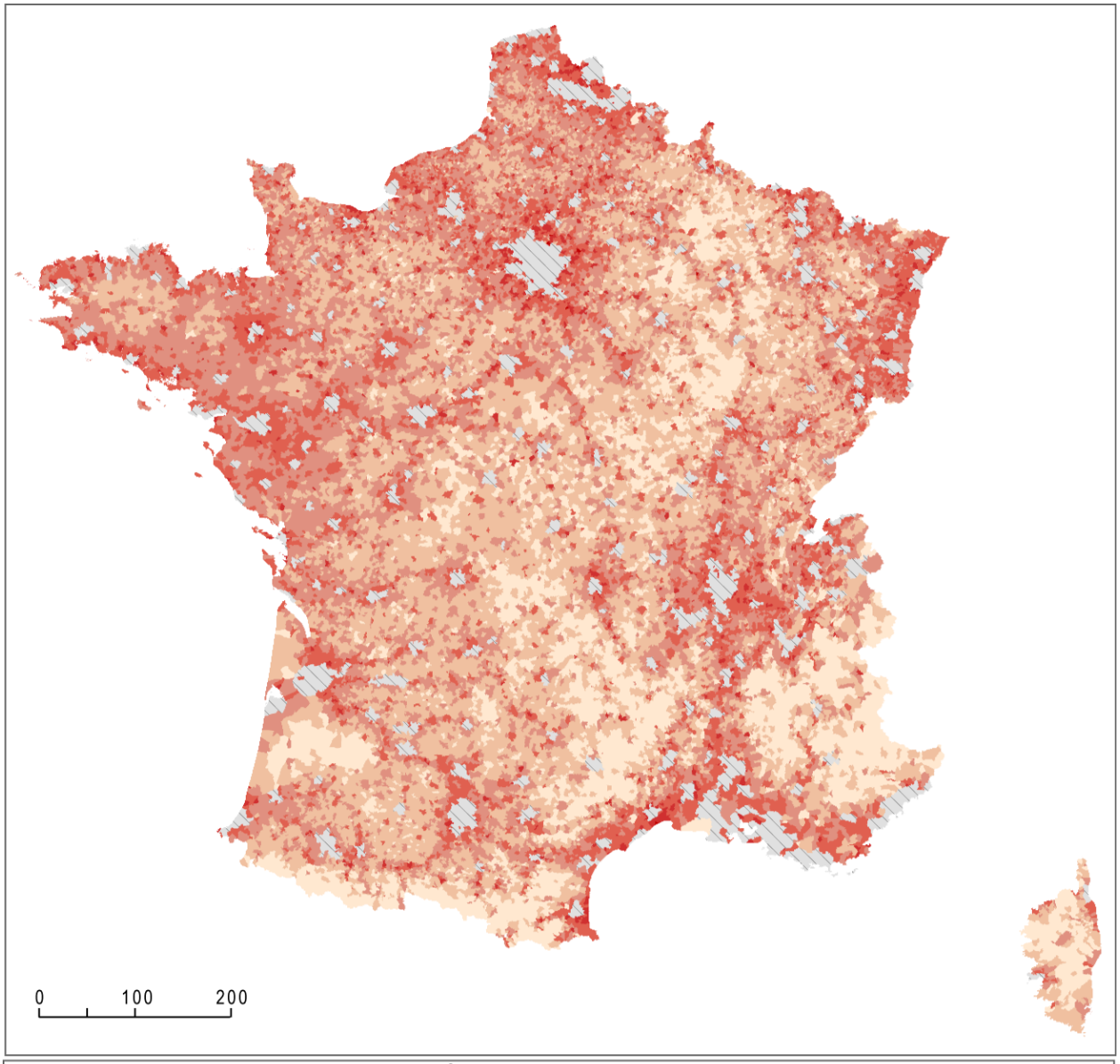

Densité de population en 2007 [hab./ km^2]

- plus de 2 000 hab./ km^2
- 300 - 2 000
- 80 - 300
- 30 - 80
- 10 - 30
- moins de 10
- hors champ

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

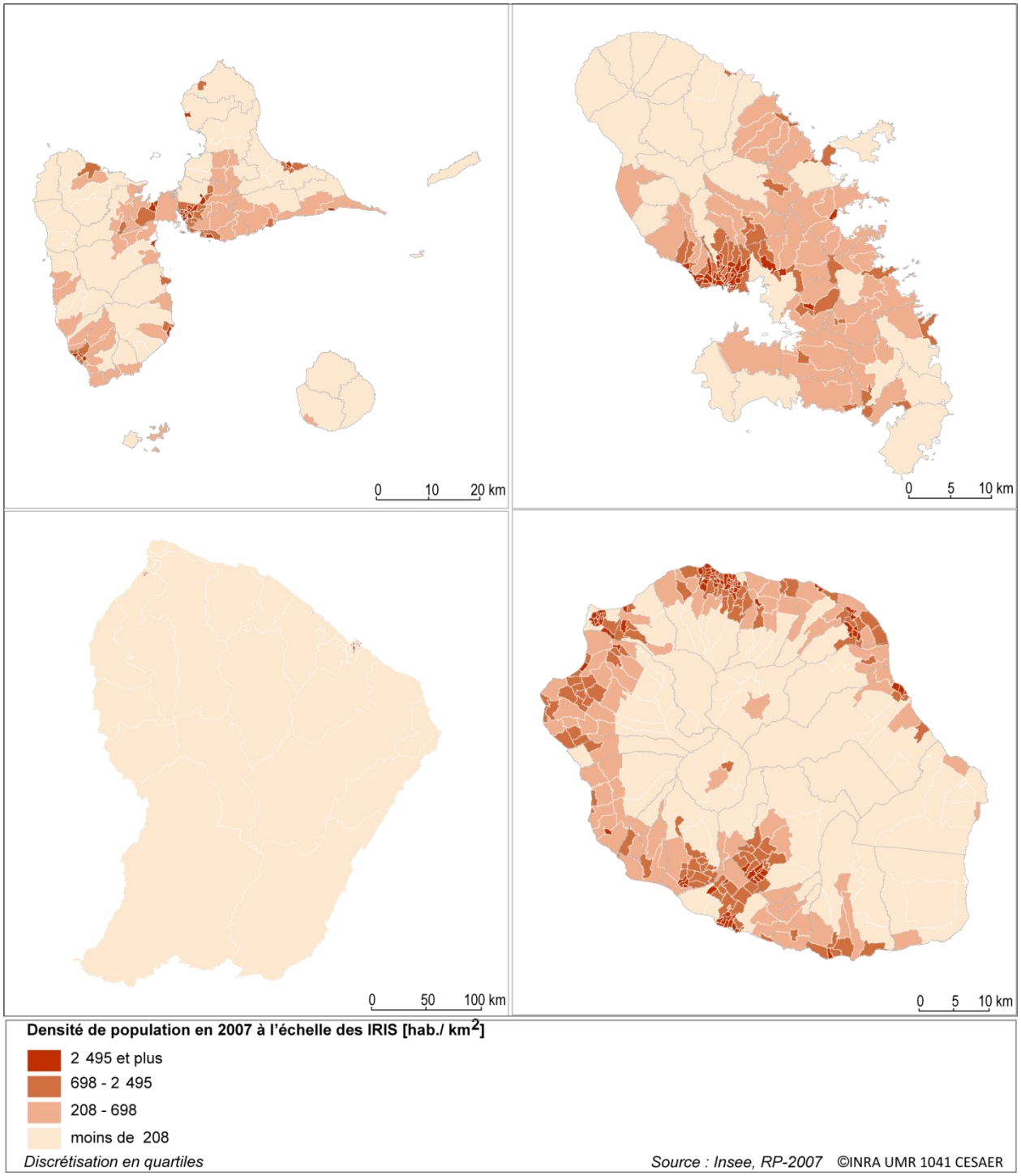
0 10 20 km
0 5 10 km
0 50 100 km
0 5 10 km
Densité de population en 2007 à l'échelle des IRIS [hab./ km2]
2 495 et plus
698 - 2 495
208 - 698
moins de 208
Discrétisation en quartiles
Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 16	
INDICATEUR :	***Taux de variation annuel de la densité de population***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure du changement de la densité de population d'un territoire.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Décrire les changements récents de la répartition de la population sur le territoire en termes de densification et « désertification ».*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*La variation de la densité de la population est rapportée à la superficie totale de la commune et non à la superficie de la zone habitée.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs positives expriment la densification de l'habitat, les valeurs négatives montrent la décroissance de la densité.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune (et IRIS pour les DOM)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1999 - 2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Habitants par km^2*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/evol_struc_pop.htm* *http://www.recensement-2007.insee.fr/basesInfracommunales.action*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'évolution de la population entre 1999 et 2007 divisée par 8 est rapportée à la superficie communale*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Laganier J., Vienne D., 2009, Recensement de la population de 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes, INSEE Première n°1218, [en ligne] URL :* *http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1218*

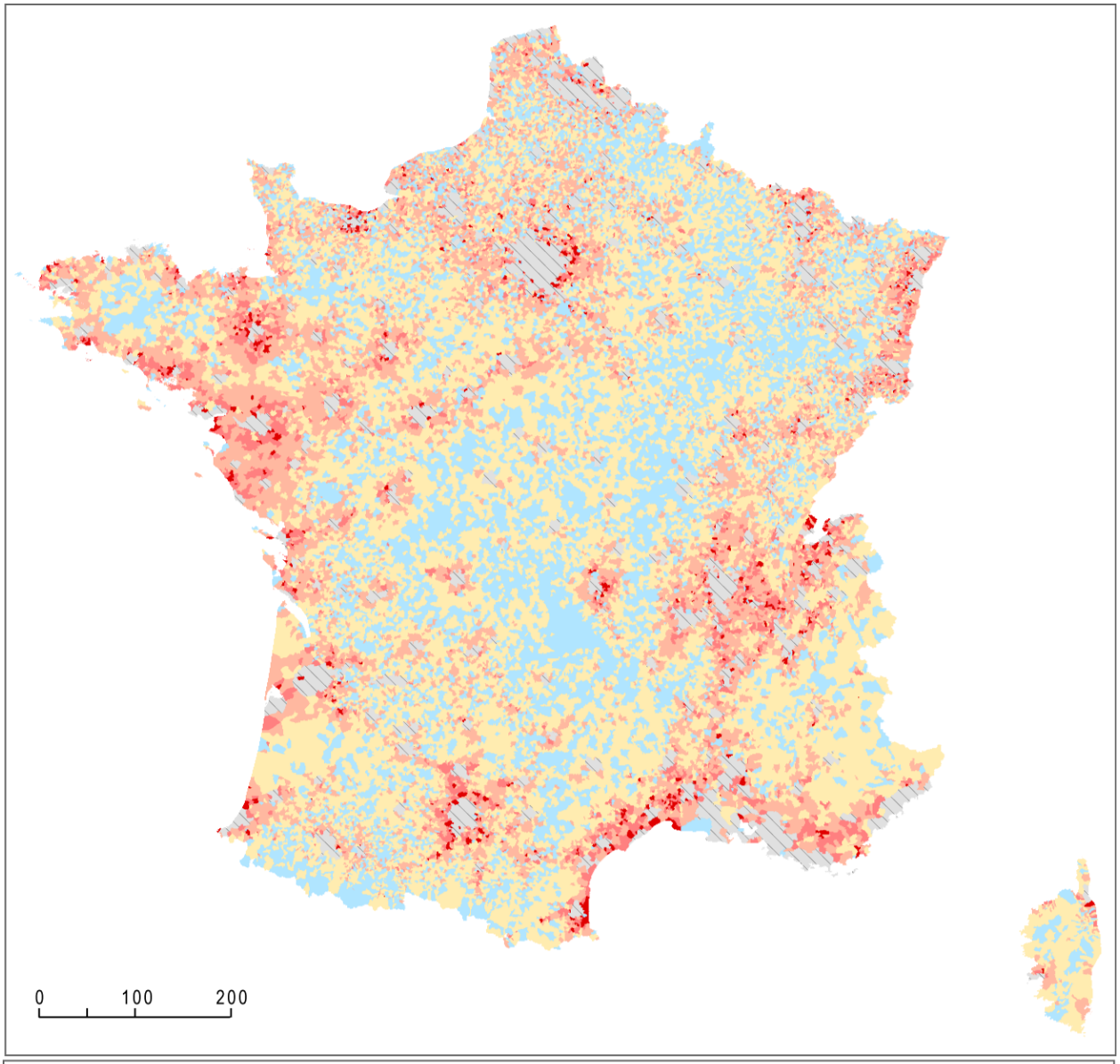

Taux de variation annuel de la densité de population entre 1999 et 2007

Variation du nombre d'hab./km²

- 5 - 530
- 2 - 5
- 0,5 - 2
- 0 - 0,5
- -61 - 0
- hors champ

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

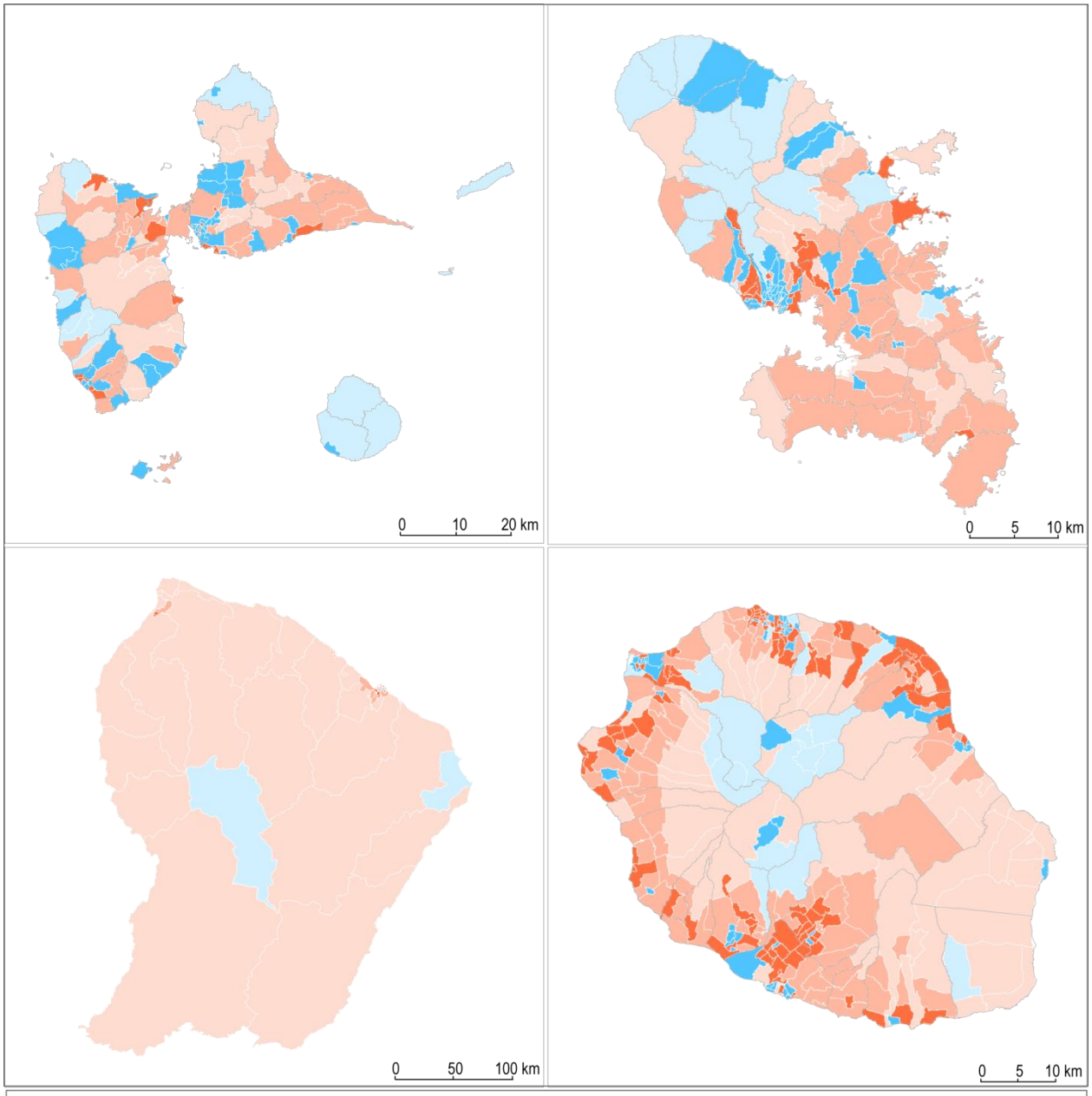

Taux de variation annuel de la densité de population entre 1999 et 2007 à l'échelle des IRIS

Variation du nombre d'hab./km²

- 13,5 et plus
- 1,8 - 13,5
- 0 - 1,8
- -1 - 0
- -1 et moins

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 17	
INDICATEUR :	***Indicateur d'uniformité de l'occupation de l'espace communal : coefficient de Gini spatial***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'indice de Gini spatial est construit par comparaison entre la distribution observée (dans ce cas la répartition de la population sur le territoire communal) et deux modèles théoriques opposés : celui de l'équirépartition et celui de la concentration absolue. Cette méthode s'appuie sur la construction de la courbe de Lorenz qui met en relation deux distributions de fréquences cumulées.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Cet indicateur permet de mesurer la dispersion de la population à l'intérieur des communes et contribue ainsi à décrire la forme de peuplement.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur oppose les espaces où la population est fortement concentrée sur une partie de la commune à ceux où elle est repartie uniformément. Ainsi les grandes villes, où la population occupe souvent l'espace communal de manière uniforme, peuvent connaître de faibles valeurs, qu'il ne faut pas confondre avec la faiblesse des densités. Un examen simultané de l'éloignement de la population du chef-lieu de la commune permet d'obtenir une image plus complète de la forme de peuplement.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'indice de Gini spatial est un coefficient statistique qui prend une valeur comprise entre 0 et 1. Quand le coefficient est égal à 0 la population est répartie de manière uniforme, tous les carreaux couvrant le territoire communal sont occupés par le même nombre d'habitants. Quand il prend la valeur 1, la population est concentrée – tous les habitants occupent le même carreau tandis les autres mailles sont vides.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Estimations carroyées de population (données produites à partir des Revenus Fiscaux Localisés)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune (donnée source : mailles de 1 km^2)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE-DGFIP ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp?page=donnees_carroyees.htm*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Indice de Gini calculé selon la formule de Brown pour chaque commune prends la forme suivante :* $G = 1 - \sum_{i=1}^{n} (X_i - X_{i-1})(Y_i + Y_i + Y_{i+1})$ *où Xi – fréquences cumulées des surfaces (mailles kilométriques)* *Yi – fréquences cumulées des populations*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Pumain D., Saint-Julien T., 1997, L'analyse spatiale. 1. Localisations dans l'espace, Armand Colin/Masson, Paris, p. 71-74*

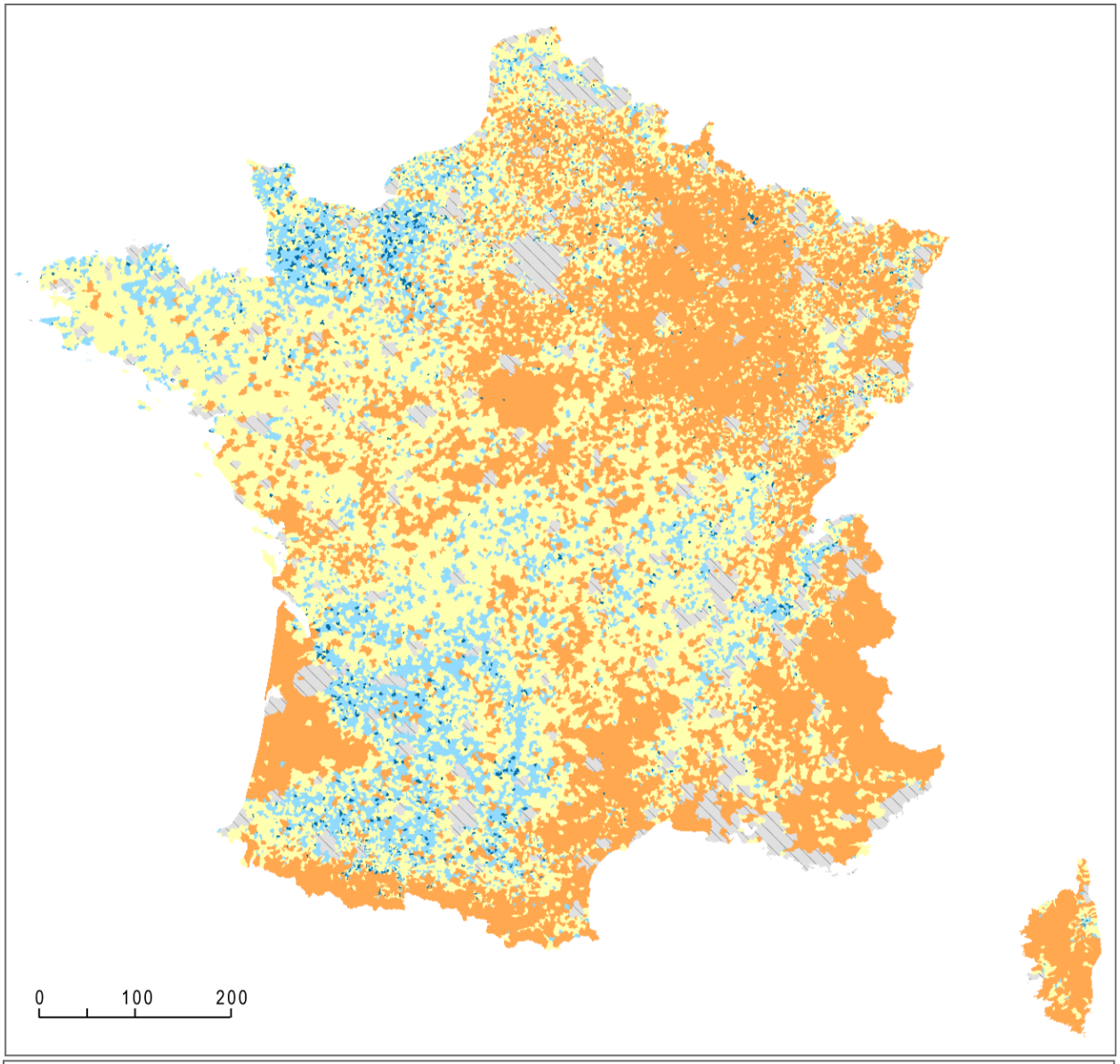

Coefficient de Gini spatial (distribution)

- 0 à 0,25 (très uniforme)
- 0,25 à 0,5 (uniforme)
- 0,5 à 0,75 (concentré)
- 0,75 à 1 (très concentré)
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 18	
INDICATEUR :	***Indicateur de dispersion de la population : distance moyenne au chef-lieu de la commune***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Distance moyenne entre les centres des carreaux kilométriques et le chef-lieu de la commune. La moyenne des distances entre le centre des mailles et la mairie est pondérée par les effectifs de population, ce qui permet de ne considérer que des carreaux habités et d'accorder plus d'importance aux mailles les plus peuplées de l'espace communal.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Cet indicateur exprime le degré d'éloignement de la population communale par rapport au chef-lieu de commune, c'est-à-dire la mairie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur ne permet pas de savoir si la population est repartie uniformément, ou concentrée sur quelques sites précis. Pour une image plus complète de la répartition de la population sur le territoire communal il est préférable d'examiner la distance moyenne à la mairie conjointement avec l'indice de Gini spatial.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Quand la valeur est forte alors l'habit est éloigné de la mairie, quand elle est faible, la population réside à proximité du chef-lieu de la commune. On peut déduire de cette information le degré de dispersion de la population sur le territoire de la commune.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Estimations carroyées de population (données produites à partir des Revenus Fiscaux Localisés)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune (donnée source : mailles de 1 km^2)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Mètres*
PRODUCTEUR :	*INSEE-DGFIP ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp?page=donnees_carroyees.htm*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Les coordonnées géographiques des centroïdes des mailles sont extraites. Ensuite, pour chaque commune, la distance à vol d'oiseau en mètres entre les centres des mailles et la mairie est calculée. La distance obtenue est pondérée par la population de chaque maille. La valeur moyenne de ces distances est attribuée à chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

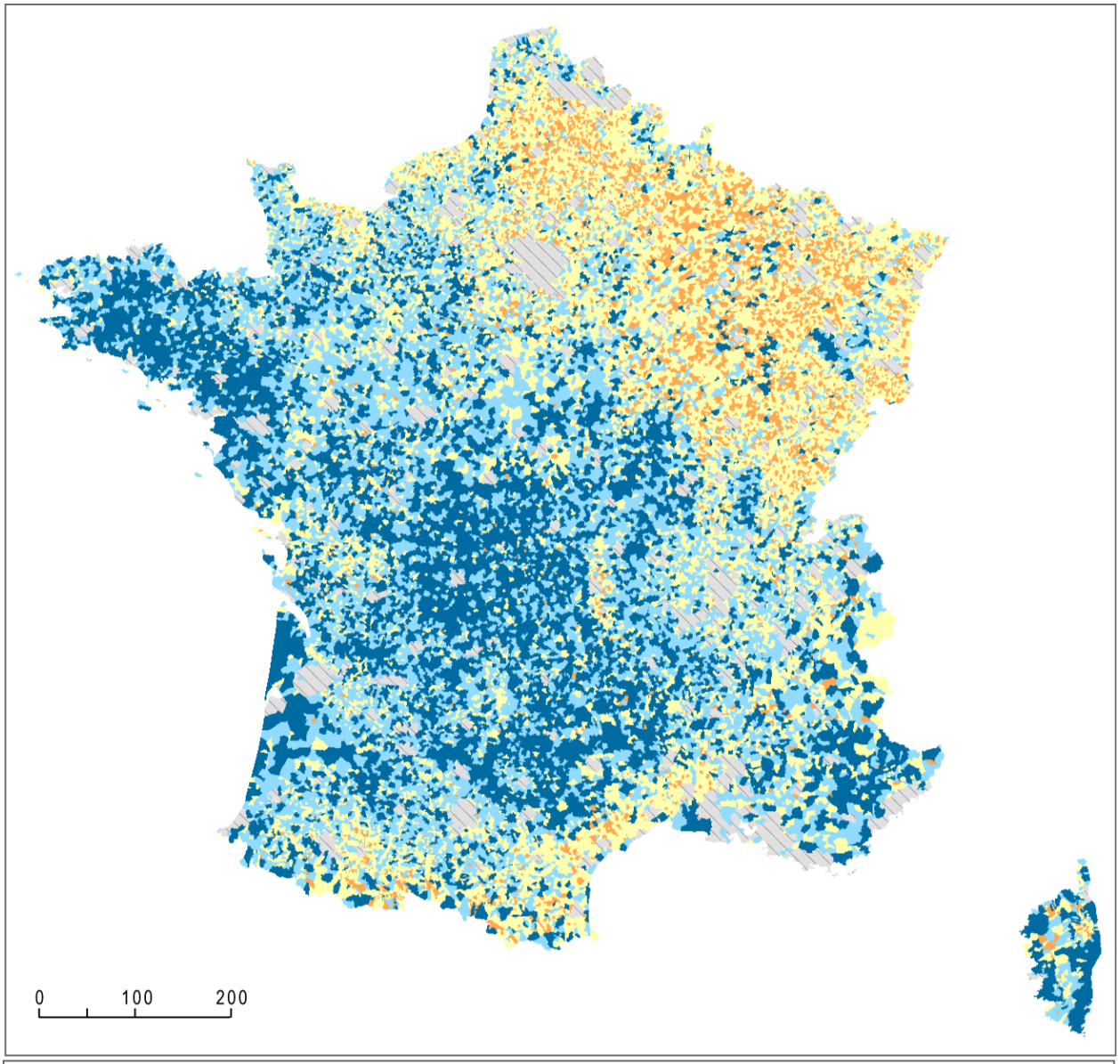

Distance moyenne au chef-lieu de la commune [mètres]

- 0 à 500 m
- 500 à 1 000
- 1 000 à 1 500
- 1 500 à 15 000
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CASAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 19	
INDICATEUR :	***Profils de dynamique démographique selon sa composante naturelle et migratoire***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Les profils sont établis à partir du solde naturel et du solde apparent des entrées sorties.* *Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Le solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.* *[INSEE]* *Afin de mettre en évidence les tendances récentes, les mouvements de la population sont considérés pour la dernière période intercensitaire (1999-2007).*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Révéler les tendances récentes de dynamique démographique selon leur origine migratoire ou naturelle.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les classes identifiées représentent les différents régimes démographiques. Elles rendent compte de la nature de la dynamique de population (positive ou négative) et de son origine (naturelle ou migratoire).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Le recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1999 - 2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/evol_struc_pop.htm*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Les taux de variation annuel de la population dûs au solde naturel et au solde migratoire sont calculés selon la méthodologie INSEE (cf. documentation associée aux données). L'analyse conjointe des deux taux permet d'identifier 6 classes d'évolution démographique : accroissement par excédent migratoire et naturel, accroissement par excédent naturel, accroissement par excédent migratoire, déclin par déficit naturel et migratoire, déclin par déficit naturel, déclin par déficit migratoire.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*INSEE, Ifen, INRA, SCEES pour la DATAR, 2003, Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie, Rapport d'étude, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf* *Pla A., Beaumel C., 2011, Bilan démographique 2010. La population française*

atteint 65 millions d'habitants, INSSE première n° 1332, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1332

Beaumel C., Pla A., Vatan M., 2010, La situation démographique en 2008. Mouvement de la population, INSEE Résultats n°109 Société – juillet 2010, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd2008

Chauviré Y., Noin D., 1995, Population [in :] Brunet R., Auriac F. (dir.), 1995, Atlas de France, volume 2, Ed. GIP RECLUS, La Documentation Française

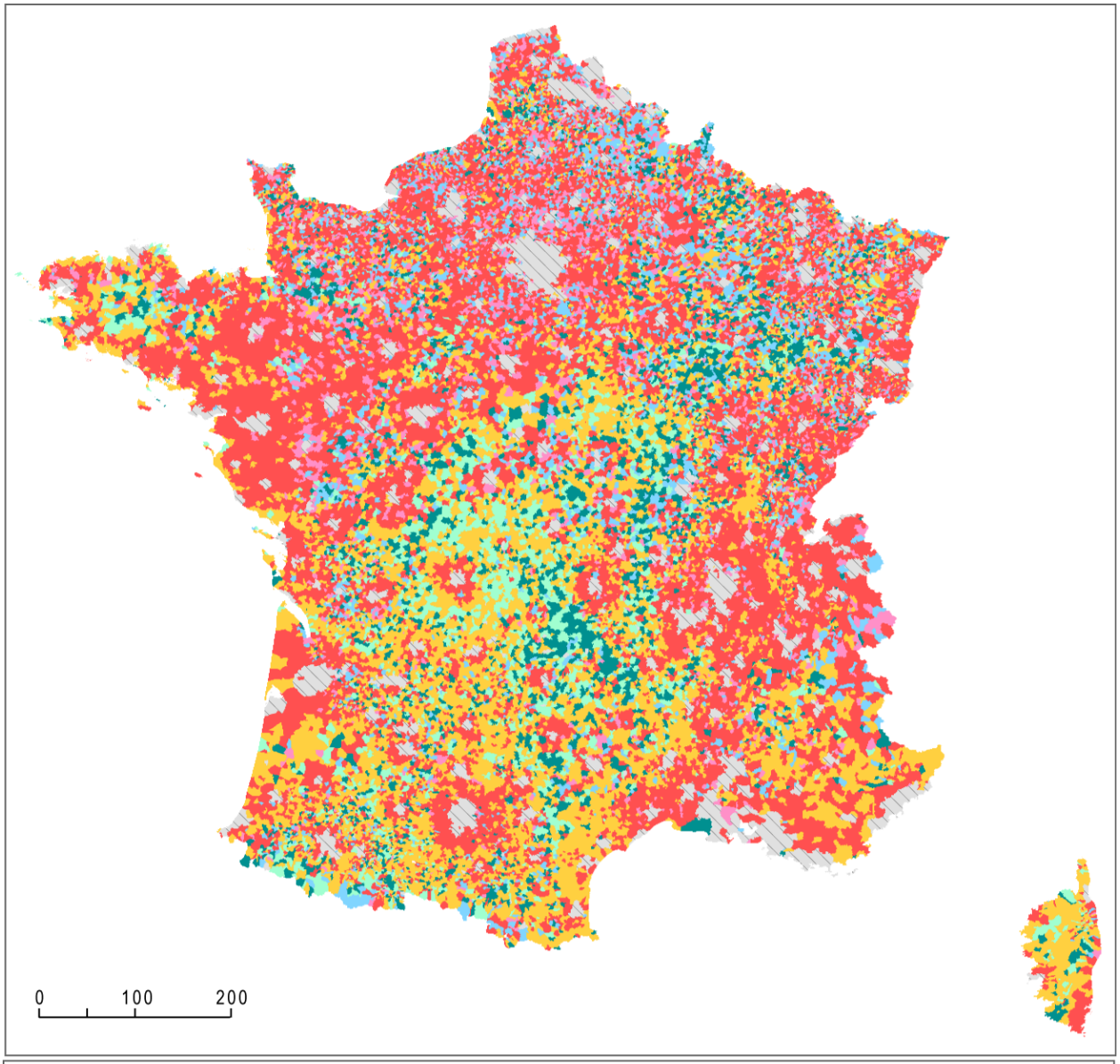

Profils de dynamique démographique

Contribution du solde naturel et migratoire à l'évolution démographique récente (1999 - 2007) des communes

- Accroissement par excédent naturel et migratoire
- Accroissement par excédent naturel
- Accroissement par excédent migratoire
- Déclin par déficit naturel et migratoire
- Déclin par déficit naturel
- Déclin par déficit migratoire
- Communes stables
- Donnée manquante
- hors champ

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

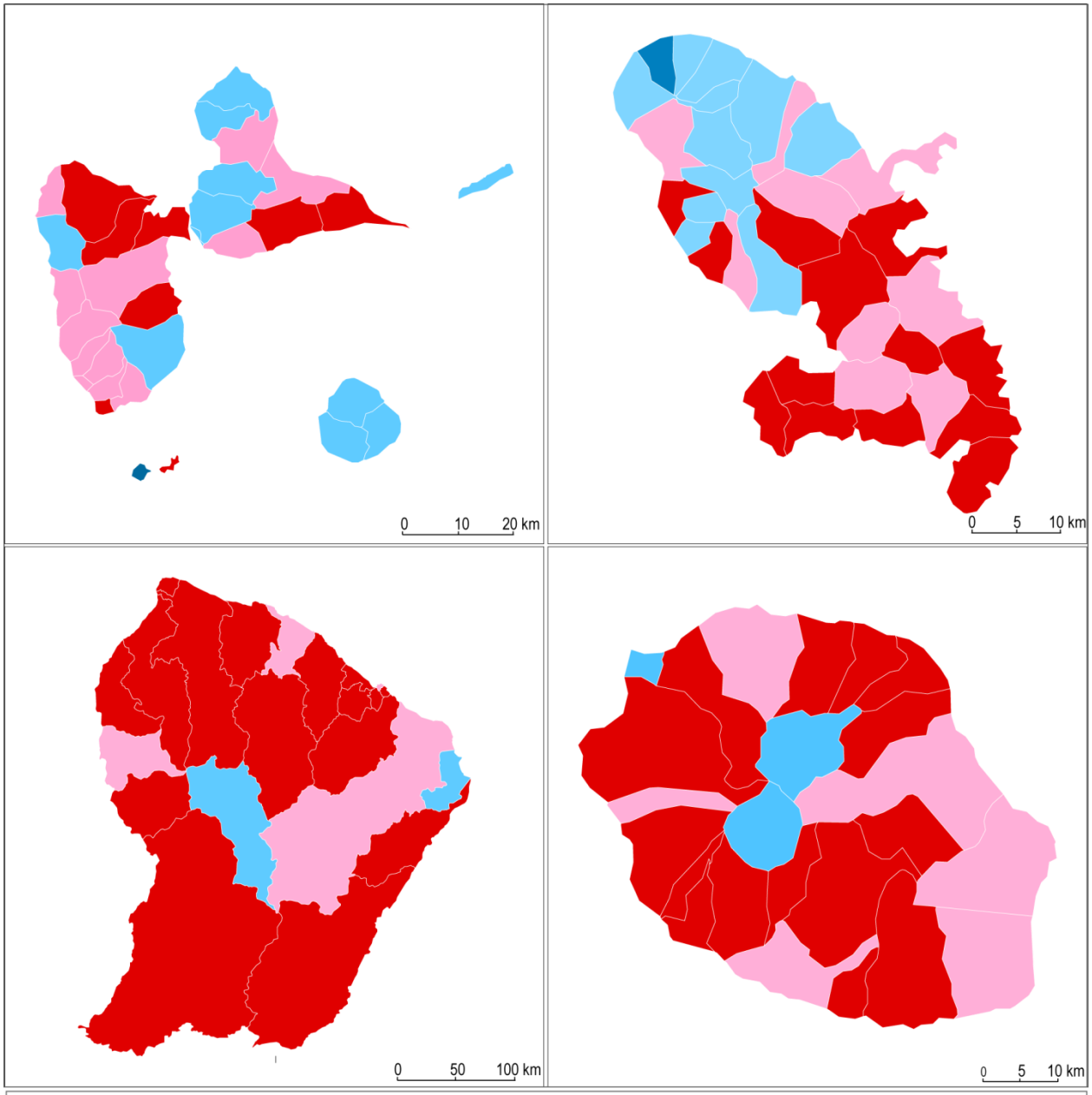

Profils de dynamique démographique

Contribution du solde naturel et migratoire à l'évolution démographique récente (1999 - 2007) des communes

- Accroissement par excédent naturel et migratoire
- Accroissement par excédent naturel
- Déclin par déficit naturel et migratoire
- Déclin par déficit migratoire

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 20	
INDICATEUR :	***Indice de vieillissement de la population***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'indice de vieillissement est le rapport entre la population de 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer le poids des classes d'âge élevé par rapport à la population jeune.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	
MODALITES D'INTERPRETATION	*Un indice autour de 100 indique que les personnes âgées de 65 ans ou plus et celles de moins de 20 ans sont présentes dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Commune (et IRIS pour les DOM)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale.*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/evol_struc_pop.htm*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Rapport : population des >65 ans sur population des <20*100*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Léon O., Godefroy P., 2006, Projections régionales de population à l'horizon 2030. Fortes croissances au Sud et à l'Ouest, INSEE Première n° 1111, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1111*

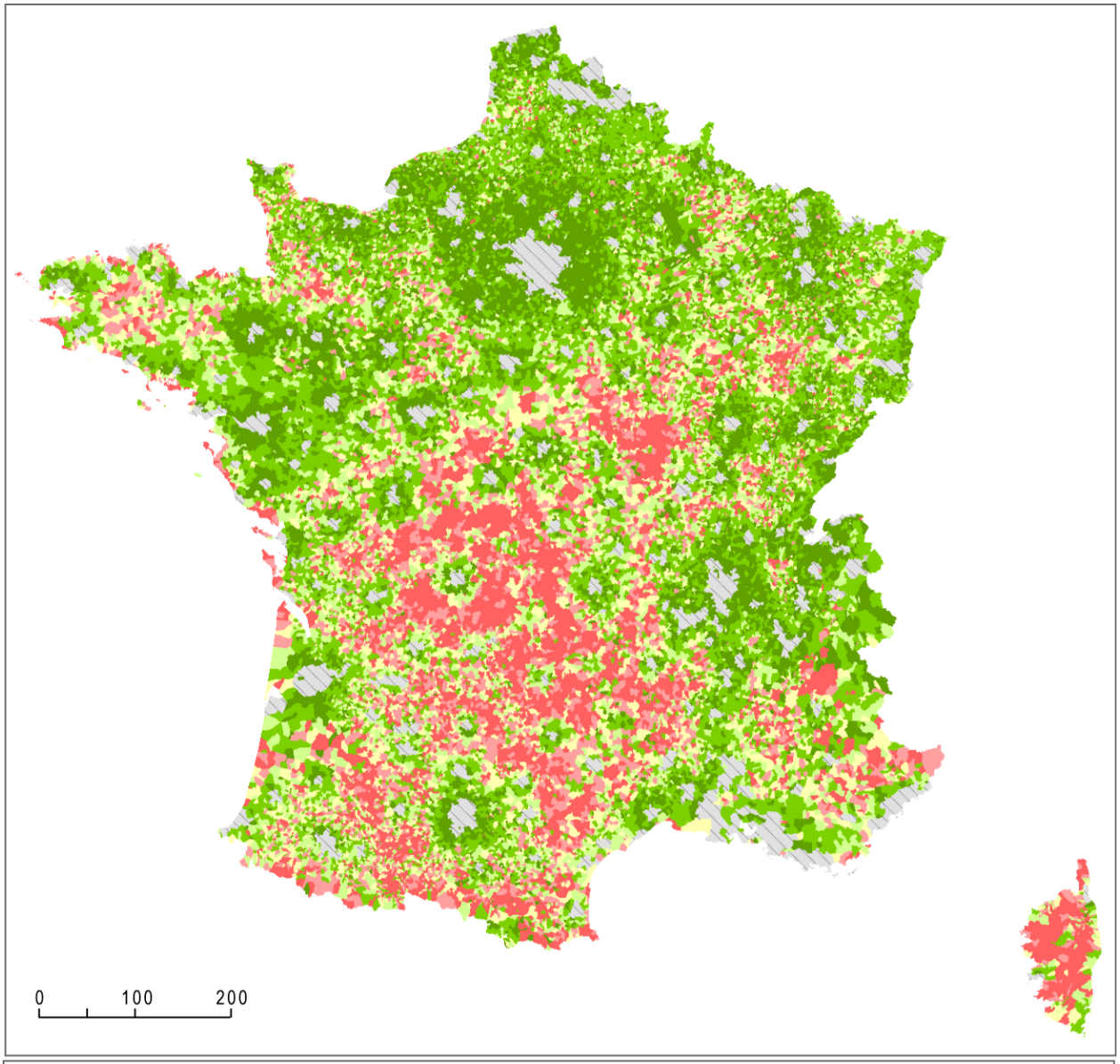

Indice de vieillissement de la population

Rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle de moins de 20 ans

- plus de 150
- 120 - 150
- 100 - 120
- 80 - 100
- 50 - 80
- 0 - 50
- hors champ

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

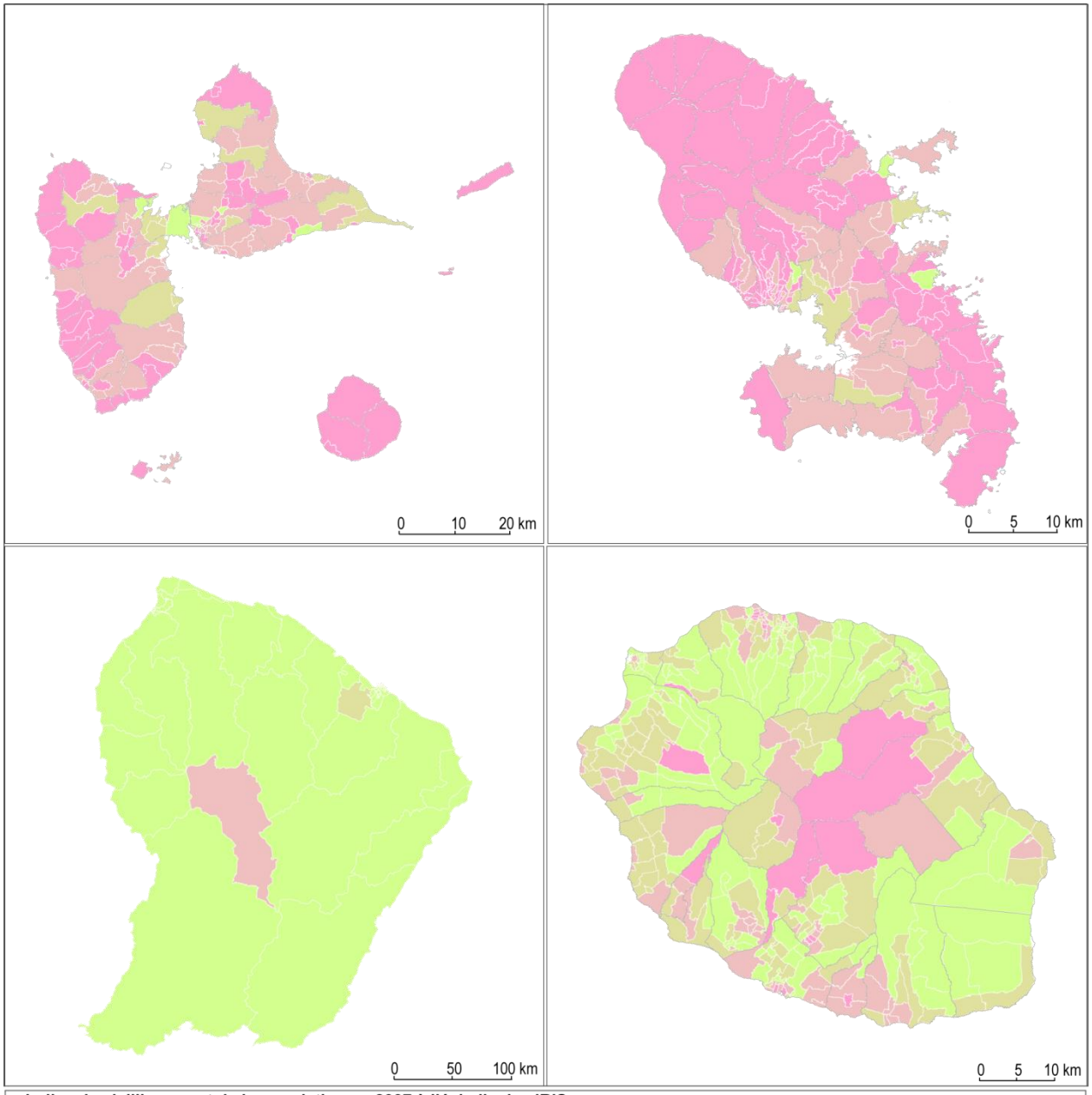

Indice de vieillissement de la population en 2007 à l'échelle des IRIS

Rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle de moins de 20 ans

- 47 et plus
- 28 - 47
- 18 - 28
- 0 -18

Discrétisation en quartiles

Source : Insee, RP-2007 © INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 21	
INDICATEUR :	***Impact des migrations selon la structure par âge***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'impact des migrations mesure l'augmentation ou la diminution, pour 100 personnes d'une classe d'âge donnée en 2007, provoquée par le solde migratoire entre le canton et le reste de la France métropolitaine entre 2002 et 2007.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Selon leurs profils d'impact des migrations il est possible d'identifier les cantons attractifs ou répulsifs pour les différentes classes d'âge et d'évaluer les conséquences des migrations sur la composition par âge des cantons.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les types identifiés décrivent les territoires selon les effets des migrations sur leur structure par âge et des types de migrations qui les concernent.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Canton ou agrégats de cantons (communes ou agrégats de communes pour les DOM)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/fichiersDetailTheme.action?codeTheme=MOB-MIG* *http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=12*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Pour calculer l'impact des migrations, les profils sont d'abord établis pour chaque canton selon la formule : (nombre des arrivants appartenant à une des classes d'âge quinquennales / l'ensemble des arrivants) / (nombre des personnes appartenant à une des classes d'âge quinquennales / population totale du canton). Les profils représentant des apports ou des déficits pour les différentes classes d'âge sont ainsi construits. Les types de profils sont ensuite identifiés grâce à une analyse factorielle des correspondances multiples suivie d'une classification ascendante hiérarchique.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Insee Auvergne, 2010, Le Thiernois-Ambertois. La population : tendances démographiques, Les Dossiers n° 23* *Insee Bourgogne, 2006, Le Sénonais : le défi de l'attractivité, Dimensions n°129* *Bergouignan Ch., 2009, L'impact des migrations sur les compositions par âge des populations locales : typologie cantonale pour une analyse rétrospective et prospective », Espace populations sociétés, 2009/1, [En ligne] URL : http://eps.revues.org/index3580.html*

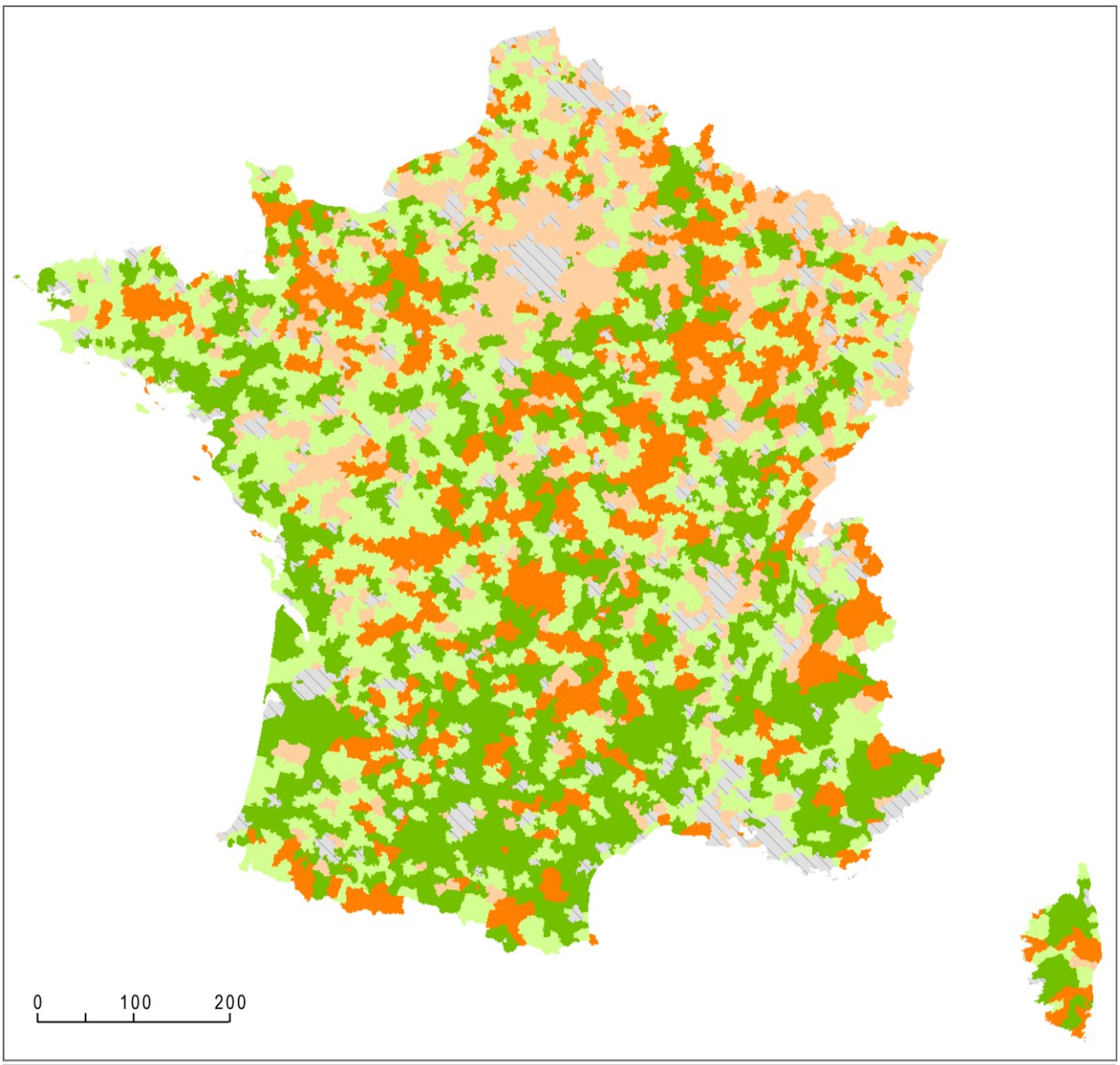

Impact des migrations résidentielles sur la structure par âge de la population

- Arrivée des classes d'âge de 5 à 74 ans
- Arrivées des classes d'âge de 65 ans et plus
- Départ des classes d'âge de 55 ans et plus
- Départ des classes d'âge de 5 à 54 ans
- hors champ

Source : Insee, RP-2007, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

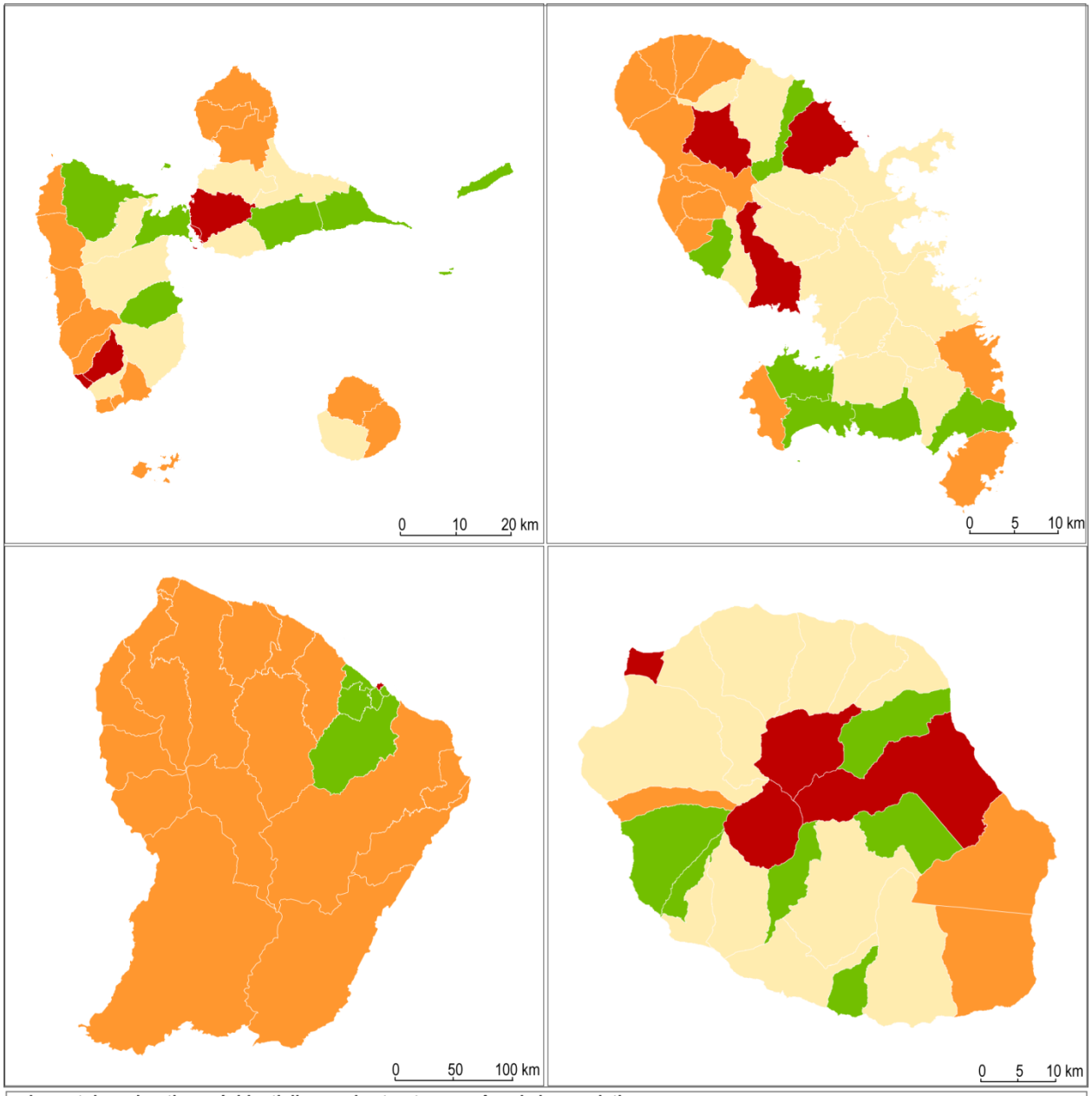

Impact des migrations résidentielles sur la structure par âge de la population

- Arrivée de toutes les classes d'âge
- Léger impact positif des classes d'âge des 40-56 ans avec les 5-14 ans et des 70-89 ans
- Départ des 25-34 ans et des 40-44 ans
- Départ des 30-39 ans avec les 5-14 et des 45-74 ans

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 22	
INDICATEUR :	***Impact des migrations selon la structure par professions et catégories socioprofessionnelles***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'impact des migrations mesure l'augmentation ou la diminution, pour 100 personnes d'une PCS donnée en 2007, provoquée par le solde migratoire entre le canton et le reste de la France métropolitaine entre 2002 et 2007.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Selon leurs profils d'impact des migrations il est possible d'identifier les cantons attractifs ou répulsifs pour les différentes professions et catégories socioprofessionnelles et d'évaluer les conséquences des migrations sur la composition par PCS des cantons.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les types identifiés décrivent les territoires en fonction de leur composition sociale, des effets des migrations sur leur structure par PCS et des types de migrations qui les concernent.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Canton ou agrégats de cantons (communes ou agrégats de communes pour les DOM)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/fichiersDetailTheme.action?codeTheme=MOB-MIG* *http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=12*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Pour calculer l'impact des migrations, les profils sont d'abord établis pour chaque canton selon la formule : (nombre des arrivants appartenant à une PCS/l'ensemble des arrivants) / (nombre des personnes appartenant à une PCS/population totale du canton). Les profils représentant des apports ou des déficits pour les différentes PCS sont ainsi construits. Les types de profils sont ensuite identifiés grâce à une analyse factorielle des correspondances multiples suivie d'une classification ascendante hiérarchique.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

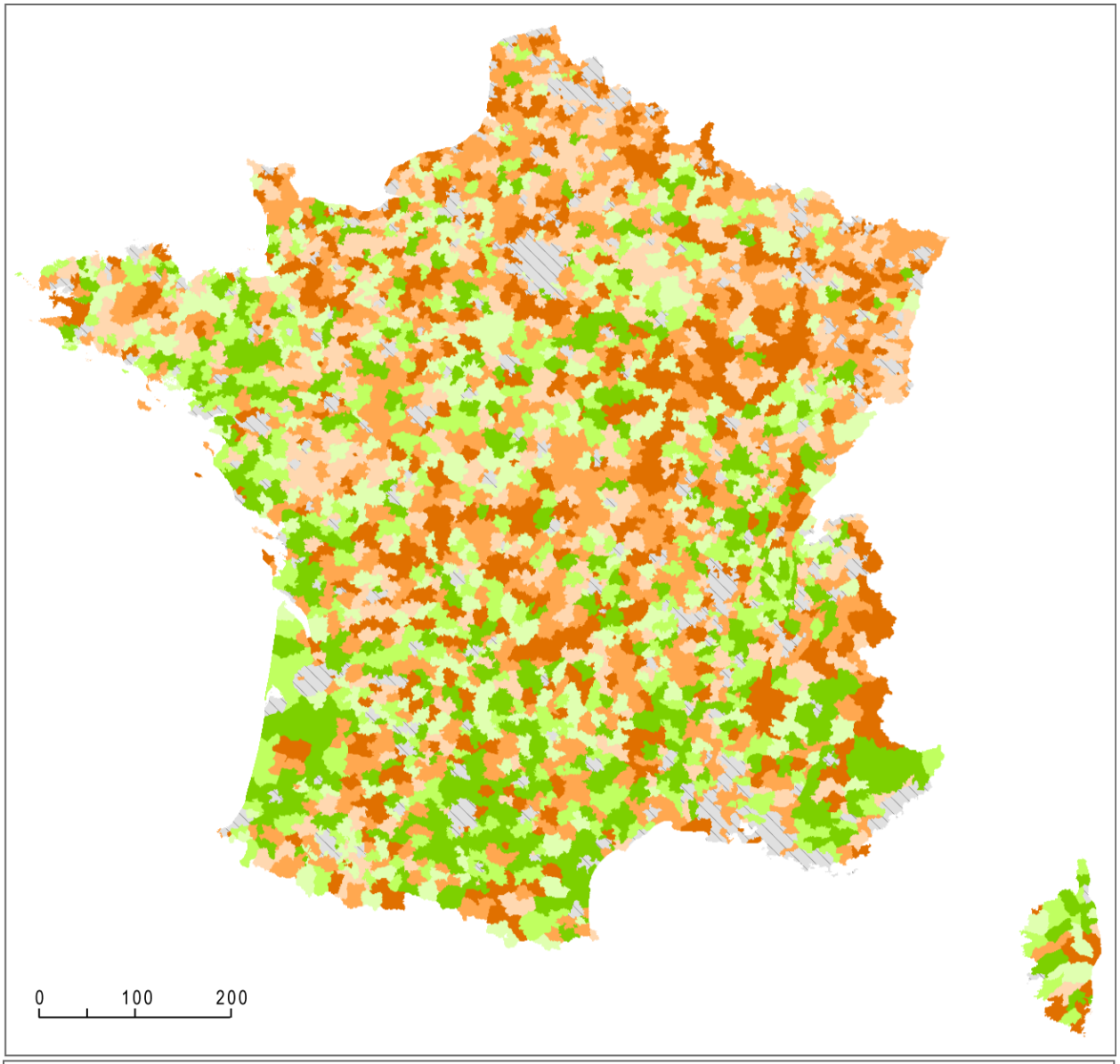

Impact des migrations résidentielles sur la structure par professions et catégories socioprofessionnelles

- Arrivée de toutes les professions et catégories socioprofessionnelles
- Arrivée des catégories “supérieures”
- Arrivée des ouvriers et employés
- Départ des cadres et chefs d’entreprise
- Départ des catégories “supérieures”
- Départ de toutes les catégories socioprofessionnelles
- hors champ

Source : Insee, RP-2007, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

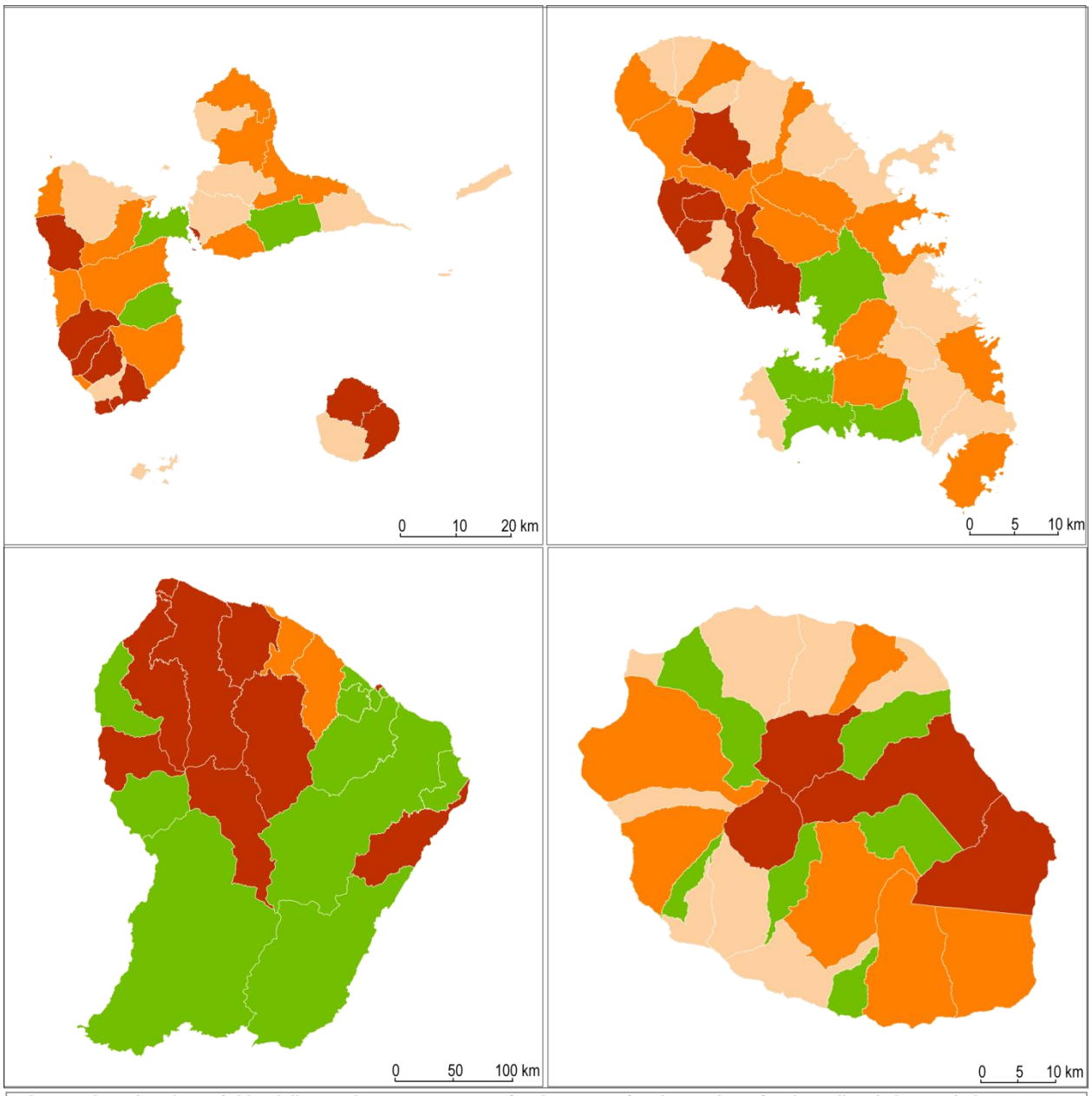

Impact des migrations résidentielles sur la structure par professions et catégories socioprofessionnelles de la population

- Arrivée de toutes les catégories socioprofessionnelles
- Léger impact négatif des migrations des ouvriers, employés et agriculteurs
- Faible impact des migrations sur la structure socioprofessionnelle de la population
- Départ des ouvriers, employés, professions intermédiaires, artisans, commerçants et chefs d'entreprise et des inactifs

Source : Insee, RP-2007 © INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 23	
INDICATEUR :	***Portée de l'attractivité résidentielle : distance moyenne des migrations résidentielles***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Distance moyenne, pondérée par les flux de nouveaux arrivants, entre la commune de résidence et la commune de résidence antérieure (5 ans auparavant).*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'indicateur exprime la portée géographique des migrations résidentielles et renseigne sur les ressorts de l'attractivité.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur n'intègre pas les volumes de migrations exprimés par d'autres indicateurs intervenant dans l'analyse. Les précautions lors de l'interprétation consistent à ne pas confondre les territoires qui accueillent les populations venant de loin avec ceux qui accueillent beaucoup d'arrivants.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est élevée, plus les communes de résidence antérieure de nouveaux arrivants sont lointaines, en moyenne.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Kilomètres*
PRODUCTEUR :	*INSEE ; INRA UMR1041 CESAER, Dijon*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/fichiersDetailTheme.action?codeTheme=MOB-MIG*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*A partir de la base des flux de « migrations résidentielles », qui fournit pour l'ensemble des communes les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence en 2007 avec le lieu de résidence au 01/01/2002 (soit 5 ans auparavant), ODOMATRIX calcule les distances kilométriques par route pour chaque couple où la communes de résidence actuelle est différente de la commune résidence antérieure. Ensuite, pour chaque commune, est calculée la distance moyenne pondérée par le flux de nouveaux arrivants.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Hilal M., 2010, ODOMATRIX : calcul de distances routières intercommunales, Cahier des Techniques de l'INRA Bulletin de Liaison Interne (Numéro spécial 2010) Méthodes et outils de traitement des données en sciences sociales. Retours d'expériences, pp. 41-63.*

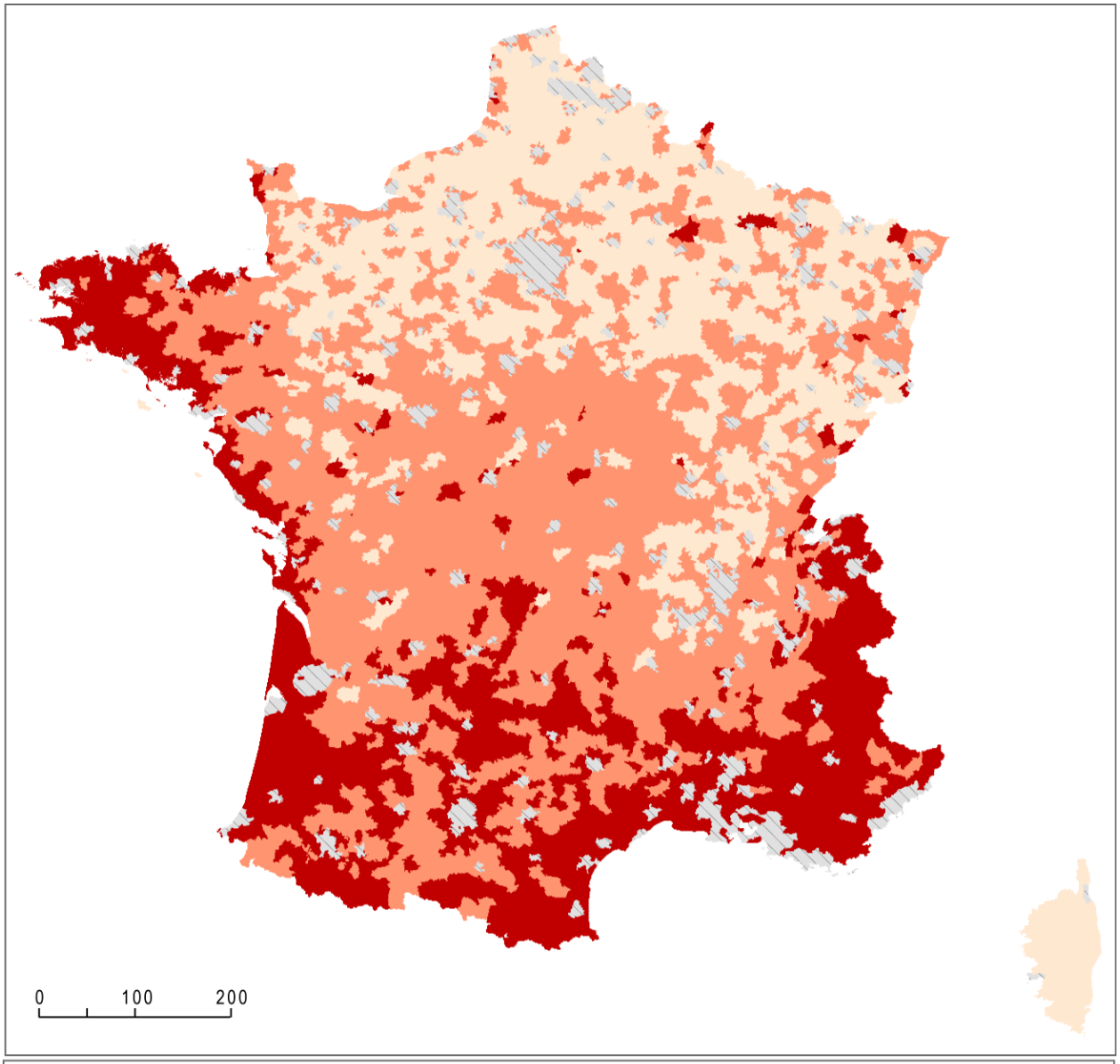

Distance moyenne des migrations résidentielles pour les arrivants [km routiers]

- 170 à 620 km
- 90 à 170
- 0 à 90
- hors champ

Source : Insee, RP-2007; ODOMATRIX 2010a, INRA UMR 1041 CESAER ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 24	
INDICATEUR :	***Diversité sociale : la part d'ouvriers et d'employés à la part des cadres et professions intermédiaires***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Cet indicateur synthétise la structure de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (PSC en 8 catégories) en rapportant la part des ouvriers et employés dans la population active sur la part des cadres et profession intermédiaires.* *Pour savoir plus sur les PCS consulter la nomenclature sur le site de l'INSEE :* *http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs.htm*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Identifier les territoires caractérisés par la sur- ou la sous-représentation des catégories sociales « modestes » ou des catégories sociales « supérieures ». Cet indicateur informe indirectement sur les conditions de vie des populations.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur donne une image très sommaire de la structure sociale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Un indice autour de 100 indique que les ouvriers + employés et des cadres + profession intermédiaires sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux cadres + professions intermédiaires, plus il est élevé, plus il est favorable aux ouvriers + employés.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement de la population*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*Commune ou agrégat de communes (pour les communes de moins de 2000 hab.)*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=12*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Rapport : (100*(ouvriers + employés) /actifs occupés) / (100*(cadres + professions intermédiaires)/ actifs occupés)*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Jauneau Y., 2009, Les employés et ouvriers non qualifiés. Un niveau de vie inférieur à la moyenne des salariés, INSEE Première n°1250, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1250 , Consulté le 04 avril 2011.*

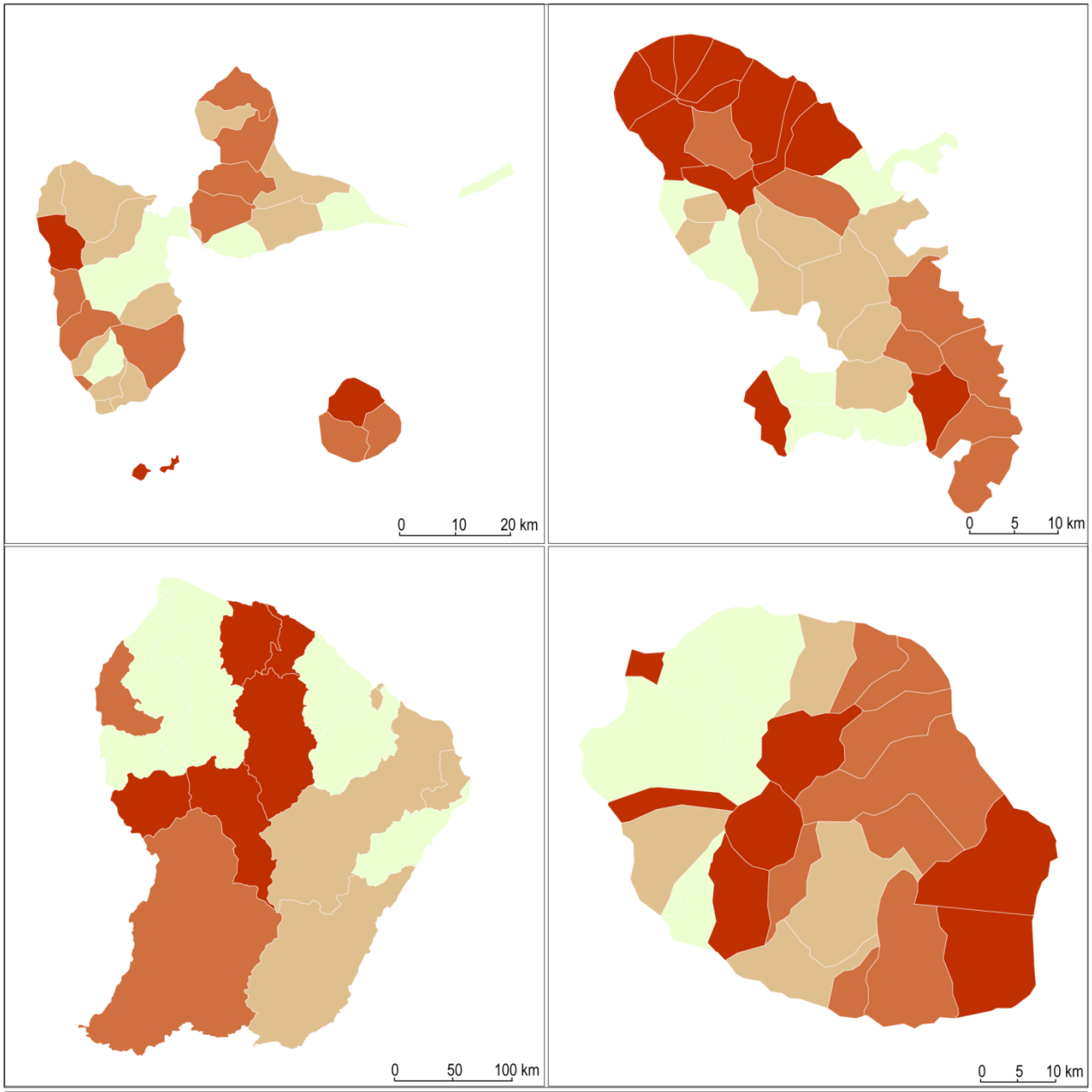

Indice de diversité sociale en 2007

Rapport entre la part des ouvriers, employés et celle de catégories socioprofessionnelles "supérieures" au sein de la population active

- 292 et plus
- 192 - 292
- 149 - 192
- moins de 149

Discrétisation en quartiles

Source : Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n°25	
INDICATEUR :	***Minima sociaux***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Nombre d'allocataires des prestations sociales du régime général (Caf) pour 100 ménages*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Mesurer le poids de la population que l'on peut qualifier de « vivant en situation précaire ». La précarité étant entendue comme faiblesse de ressources monétaires.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur ne tient compte que des allocations versées par la Caf. Les prestations relevant du régime agricole (CCMSA) ne sont pas comptabilisées.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est élevée, plus la proportion des ménages allocataires est importante.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Statistiques annuelles de la Caf,* *Recensement de la population*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*Commune comptant au moins 100 allocataires*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2009*
PERIODICITE :	*Annuelle pour les données diffusées par la Caf* *Annuelle sans possibilité de comparaison infra quinquennale pour le RP*
UNITE DE MESURE :	
PRODUCTEUR :	*Caf, INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement-2007.insee.fr/basesChiffresCles.action (tableau Famille - Situation matrimoniale)* *http://www.caf.fr/wps/portal/!ut/p/c5/fY_RCoIwFIafpSc4x21uejmNOQVrAy3zRryIMFK7iJ6_CREotP9cfnw__4EW3E39e7j1r2Ge-gc00PIuPqYllUlZxXsqkITa6MhadHH8wjv8E4k-O_vaP661jRwPFLX0RDFnK9uYRCGpVMmKKg0wIn6b8JW97RZwXn71b_c2sA2PlZVITF4YpkKCmfD7yz4frxkc9Dxe4TnWdYNDfmdy9wFVinNa/dl3/d3/L2dJQSEvUUt3QS9ZQnZ3LzZfOU9DTTNBQk1UOUQzNzAyNUhQSDhRUTAwMDA!/*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Rapport : nombre d'allocataires/nombre de ménages *100*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Trugeon A., Thomas N., Michelot F., Lémery B., 2010, Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton, 2e édition, FNORS, Ed. Elsevier Masson, Issy-les-Moulineaux, p. 49-58* *Clément J., Mahieu R., 2005-2006, Les allocataires de minima sociaux dans les Dom: caractéristiques et évolution, Les travaux 2005-2006 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Partie III, pp. 451-463,[en ligne], URL : http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/travaux2005-2006-3-1-4-allocatairesminimasociaux_DOM-Clement.pdf , Consulté le 27 juillet 2011.*

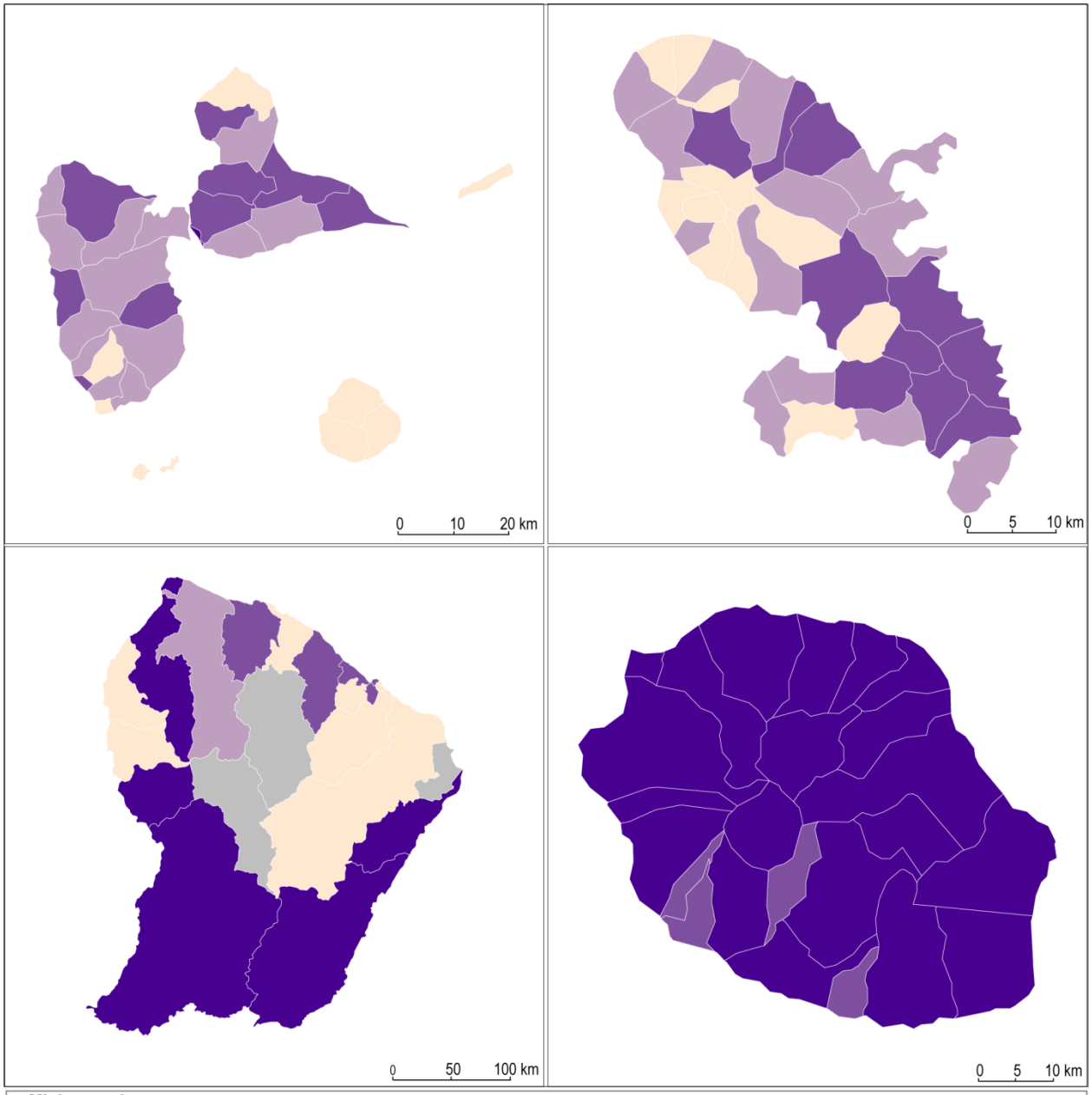

Minima sociaux

Nombre d'allocataires des minima sociaux du régime général (Caf) pour 100 ménages

- 71 et plus
- 63 - 71
- 57 - 63
- moins de 57
- Donnée manquante

Discrétisation en quartiles

Source : Caf, 2009 ; Insee, RP-2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 26	
INDICATEUR :	***Revenus fiscaux des ménages : revenu médian par unité de consommation***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.* *Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI).* *Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes les revenus fiscaux sont présentés en utilisant un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).* *Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.* *Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :* *- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;* *- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;* *- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.* *La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure.* *Le revenu médian est donc tel que pour la moitié des ménages il est supérieur et que pour l'autre moitié il est inférieur à la valeur de ce revenu médian.* *[source : INSEE]*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer le niveau de richesse des populations occupant un territoire. Le revenu médian s'y prête mieux que le revenu moyen car il est moins influencé par les valeurs extrêmes.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur ne peut pas être assimilé à la mesure du niveau de vie, car il ne tient pas compte de l'effet de la redistribution opérée par l'impôt et les prestations sociales qui visent la réduction des inégalités. Cet indicateur n'est pas calculé à partir des les revenus disponibles des ménages qui en tiennent compte car ils ne sont pas disponibles à des échelons spatiaux fins.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est importante, meilleures sont les conditions de vie des populations.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Revenus fiscaux localisés des ménages*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Cantons-villes*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*€*
PRODUCTEUR :	*INSEE-DGFip*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Pas de traitements complémentaires*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Aerts A.-T., Chirazi S., 2010, Les revenus des ménages entre 2002 et 2007. Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains, INSEE Première n° 1309, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1309* *Auzet L., Février M., 2007, Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités, INSEE Première n°1162, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1162&reg_id=0* *Pujol J., Tomasini M., 2009, Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007, INSEE Première n° 1266, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1266* *Lombardo Ph., Pujol J., 2010, Les niveaux de vie en 2008, INSEE Première n° 1311, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1203*

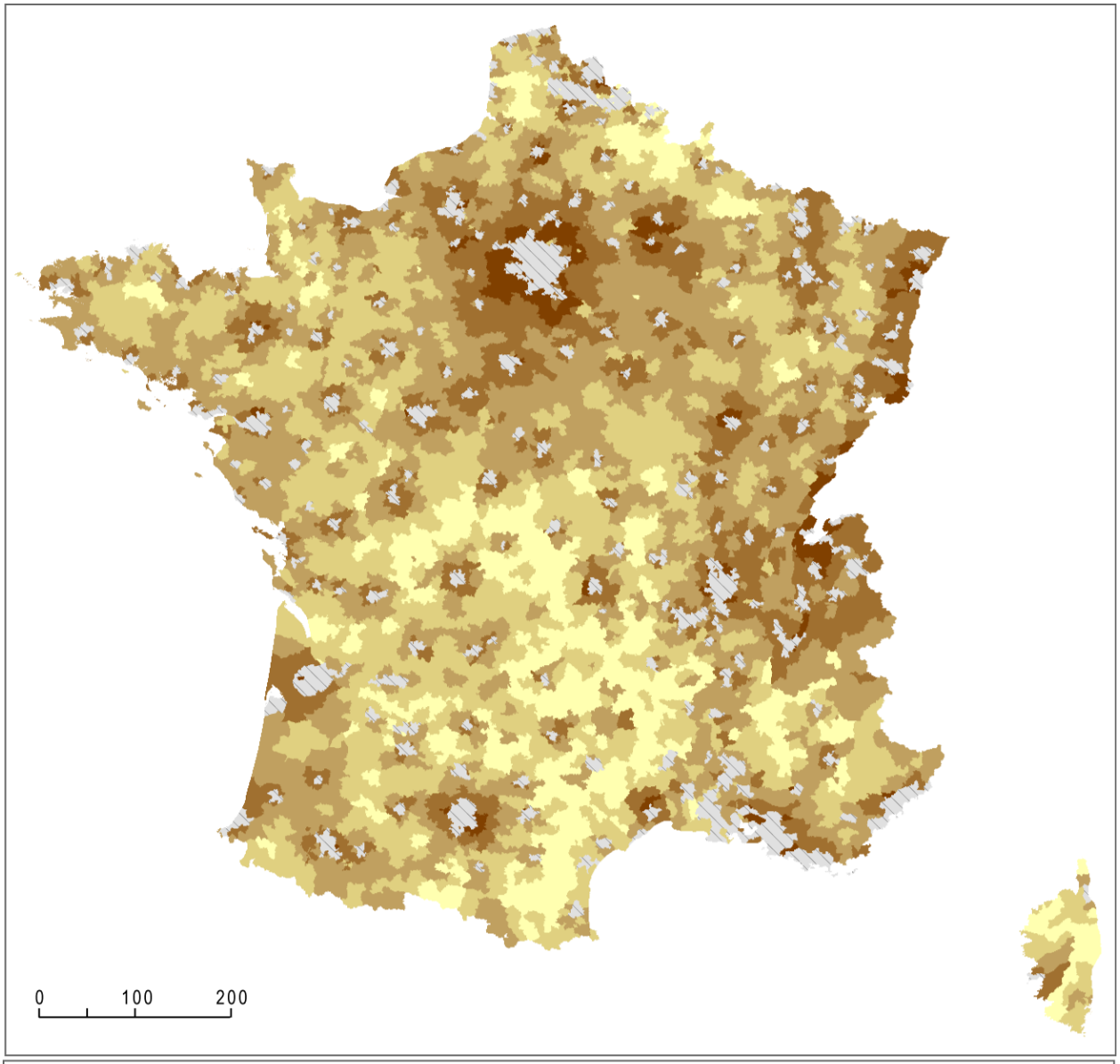

Revenus fiscaux des méngaes

Revenus médian par unité de consommation par canton [€]

- 9 400 à 14 800
- 14 800 à 16 400
- 16 400 à 18 500
- 18 500 à 21 100
- 21 100 0 43 900
- hors champ

Source : Insee, Revenus fiscaux 2008 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 27	
INDICATEUR :	***Revenu moyen annuel des foyers fiscaux***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu (après application du quotient aux seuls revenus exceptionnels ou différés soumis au quotient prévu par l'article 163-OA du CGI),* • *sous déduction des déficits des années antérieures, de la CSG déductible, des charges déductibles du revenu global (à l'exception des parts de SOFICA, et de SOFIPECHE, des pertes en capital et des investissements dans les DOM-TOM) et des abattements spéciaux (personnes âgées ou invalides et enfants mariés rattachés) ;* • *et majoré du montant :* *- des revenus exonérés (bénéfices et plus-values) provenant de certaines activités BA, BIC, BNC, (entreprises nouvelles, activité exercée en zones franches urbaines et en zones franches de Corse, jeunes entreprises innovantes) ainsi que des salaires exonérés perçus par les agents d'assurance exerçant leur activité dans une zone franche urbaine. Toutefois, les revenus non commerciaux non professionnels exonérés ne sont pas inclus dans le revenu fiscal de référence ;* *- des revenus de capitaux mobiliers soumis à un taux de prélèvement libératoire ;* *- des indemnités de fonction perçues par des élus locaux, soumises à la retenue à la source ;* *- de certains revenus exonérés en France (salariés détachés à l'étranger, fonctionnaires d'organisations internationales, revenus exonérés en vertu d'une convention internationale).* *Le nombre de foyers fiscaux indique le nombre de déclarations d'impôt sur le revenu déposées par l'ensemble des foyers fiscaux imposables et non imposables.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Evaluer le niveau de richesse des populations occupant un territoire.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*La considération du revenu moyen plutôt que le revenu médian a été imposée par la meilleure couverture spatiale par cet indicateur. Cependant le revenu moyen est plus affecté par les valeurs extrêmes.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est importante, meilleures sont les conditions de vie des populations.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Statistiques annuelles de la DGFip, Impôts des particuliers (L'impôt sur le revenu par région, département, commune)*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*€*
PRODUCTEUR :	*DGFip*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/ircom2007/ir2008.htm*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Rapport : revenu fiscal de référence total / nombre de foyers fiscaux totaux*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Trugeon A., Thomas N., Michelot F., Lémery B., 2010, Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton, 2e édition, FNORS, Ed. Elsevier Masson, Issy-les-Moulineaux, p. 36-41*

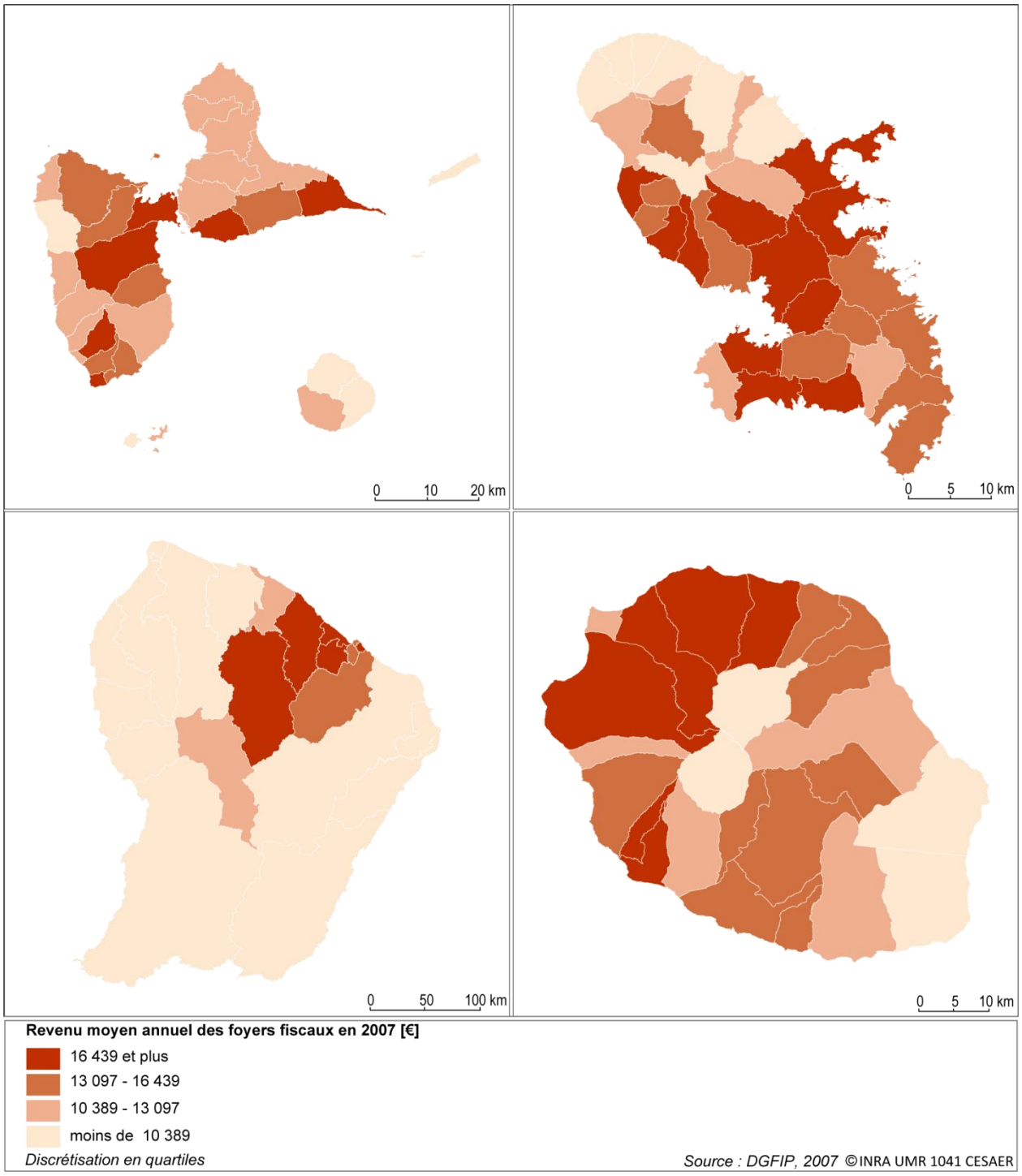

Fiche de documentation n° 28	
INDICATEUR :	***Indice de dispersion des revenus fiscaux des ménages : rapport inter-déciles des revenus fiscaux par unité de consommation***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.* *Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI).* *Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes les revenus fiscaux sont présentés en utilisant un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).* *Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.* *Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :* *- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;* *- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;* *- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.* *Le rapport inter-déciles des revenus D9/D1 rapporte le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % d'individus les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).* *[source : INSEE]*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Mettre en évidence les écarts de revenu entre les populations les plus pauvres et les plus riches.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur ne peut pas être assimilé à la mesure du niveau de vie, car il ne tient pas compte de l'effet de la redistribution opérée par l'impôt et les prestations sociales qui visent la réduction des inégalités. Cet indicateur n'est pas calculé à partir des les revenus disponibles des ménages qui en tiennent compte car ils ne sont pas disponibles à des échelons spatiaux fins.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur de l'indicateur est élevée, plus les écarts de revenus sont forts.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Revenus fiscaux localisés des ménages*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Cantons-villes*

Reference temporelle :	*2007*
Periodicite :	*Annuelle*
Unite de mesure :	*Indice*
Producteur :	*INSEE-DGFip*
Lien(s) vers les donnees :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage*

Elaboration de l'indicateur	
Methodologie :	*Pas de traitements complémentaires*
References bibliographiques :	*Aerts A.-T., Chirazi S., 2010, Les revenus des ménages entre 2002 et 2007. Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains, INSEE Première n° 1309, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1309* *Auzet L., Février M., 2007, Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités, INSEE Première n°1162, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1162&reg_id=0* *Pujol J., Tomasini M., 2009, Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007, INSEE Première n° 1266, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1266* *Lombardo Ph., Pujol J., 2010, Les niveaux de vie en 2008, INSEE Première n° 1311, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1203*

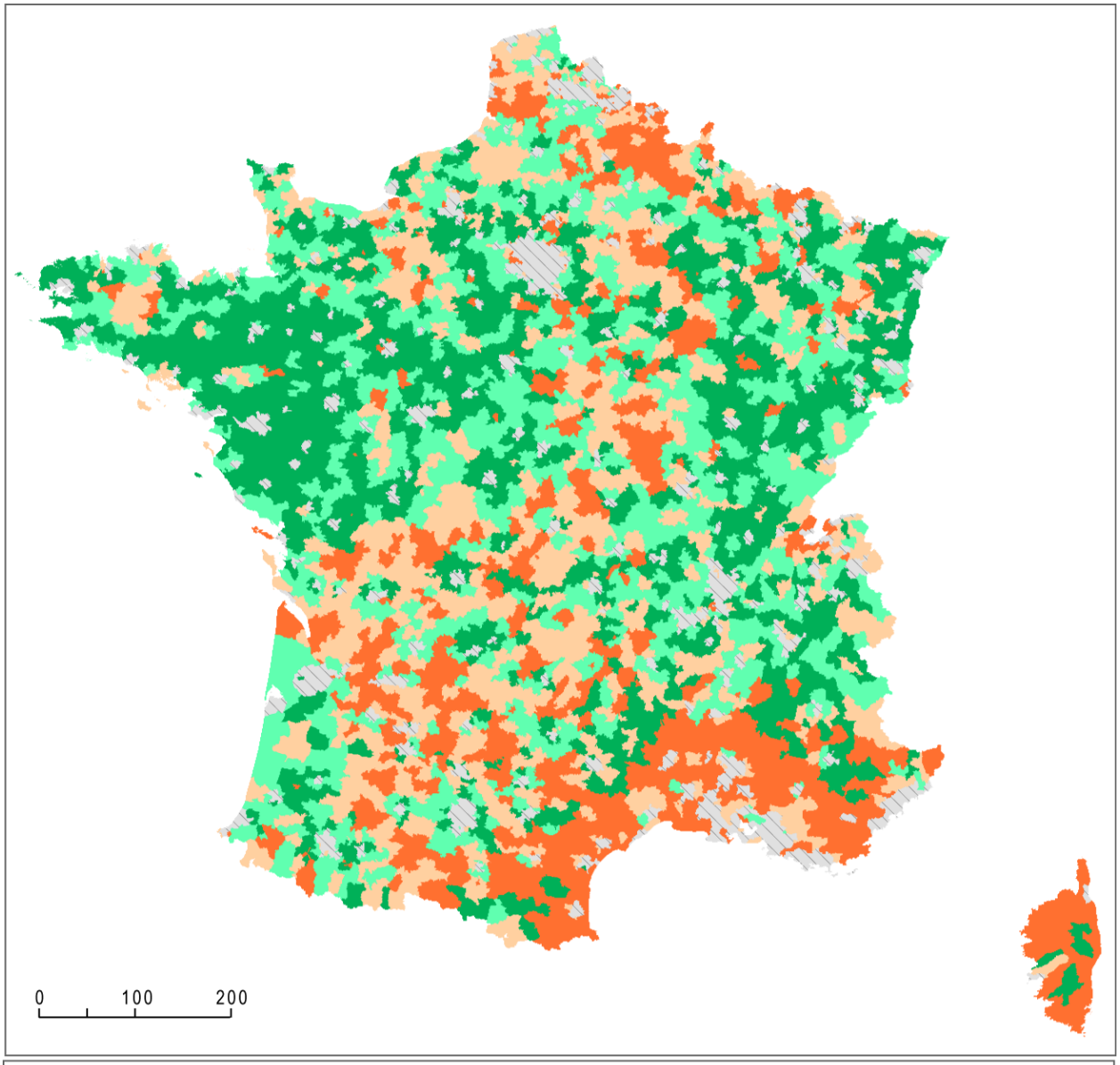

Disparités de revenus fiscaux des ménages

Rapport inter-déciles des revenus par unité de consommation par canton

- 0 à 3,7
- 3,7 à 4,1
- 4,1 à 4,7
- 4,7 et plus
- hors champ

Source : Insee, Revenus fiscaux 2008 ©INRA UMR 1041 CESAER

Fiche de documentation n° 29	
INDICATEUR :	***Indice de dispersion des revenus fiscaux des ménages : rapport entre le revenu moyen annuel des foyers fiscaux imposables et non imposables***
THEME :	*Espace, population et conditions de vie – DOM uniquement*
SOUS-THEME :	*Répartition spatiale et dynamique de la population*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Mesure de la disparité relative entre les revenus fiscaux des foyers imposables et non imposables.* *<u>Le revenu fiscal de référence</u> correspond au montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu (après application du quotient aux seuls revenus exceptionnels ou différés soumis au quotient prévu par l'article 163-OA du CGI),* • *sous déduction des déficits des années antérieures, de la CSG déductible, des charges déductibles du revenu global (à l'exception des parts de SOFICA, et de SOFIPECHE, des pertes en capital et des investissements dans les DOM-TOM) et des abattements spéciaux (personnes âgées ou invalides et enfants mariés rattachés) ;* • *et majoré du montant :* *- des revenus exonérés (bénéfices et plus-values) provenant de certaines activités BA, BIC, BNC, (entreprises nouvelles, activité exercée en zones franches urbaines et en zones franches de Corse, jeunes entreprises innovantes) ainsi que des salaires exonérés perçus par les agents d'assurance exerçant leur activité dans une zone franche urbaine. Toutefois, les revenus non commerciaux non professionnels exonérés ne sont pas inclus dans le revenu fiscal de référence ;* *- des revenus de capitaux mobiliers soumis à un taux de prélèvement libératoire ;* *- des indemnités de fonction perçues par des élus locaux, soumises à la retenue à la source ;* *- de certains revenus exonérés en France (salariés détachés à l'étranger, fonctionnaires d'organisations internationales, revenus exonérés en vertu d'une convention internationale).* *<u>Foyers fiscaux imposables</u> sont des foyers fiscaux ayant un impôt à acquitter ou qui ne bénéficient pas d'un remboursement total des crédits d'impôts dont ils disposent (dans la plupart des cas, ceci correspond aux foyers fiscaux dont l'impôt après application du barème puis des déductions et réductions d'impôt est supérieur à 61 €).* *<u>Foyers fiscaux non imposables</u> sont des foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restitués totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Mettre en évidence les écarts de revenu entre les populations non imposables et les populations imposables.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les foyers non imposables sont considérés comme les moins aisés. Cependant les foyers n'ayant aucun impôt à payer ne comprennent pas uniquement les foyers dont le revenu est inférieur au seuil d'imposition, mais aussi les foyers exonérés pour différentes raisons (cf. supra). Les foyers fiscaux imposables sont considérés comme étant moins confronté à la précarité de la vie quotidienne, alors que les conditions de vie de ces populations peuvent être très contrastées.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Plus la valeur est élevée, plus les disparités de revenus entre les foyers fiscaux imposables et non imposables sont importantes.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Statistiques annuelles de la DGFip, Impôts des particuliers (L'impôt sur le revenu par région, département, commune)*
COUVERTURE :	*Départements d'Outre-mer*
MAILLE SPATIALE :	*Commune*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*DGFip*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/ircom2007/ir2008.htm*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Rapport : RM_I/RM_{NI}* *où :* *revenu moyen des foyers fiscaux imposables RM_I= revenu fiscal total des foyers imposables / nombre de foyers fiscaux imposables* *revenu moyen des foyers fiscaux non imposables RM_{NI}= revenu fiscal total des foyers non imposables / nombre de foyers fiscaux non imposables*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Michel Ch., Theulière M., Missègue N., 2010, Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole, INSEE Première n°1279, [en ligne] URL : http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/ip1279%20Les%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20de%20revenus%20entre%20DOM%20et%20m%C3%A9tropole.pdf , Consulté le 04 avril 2011.*

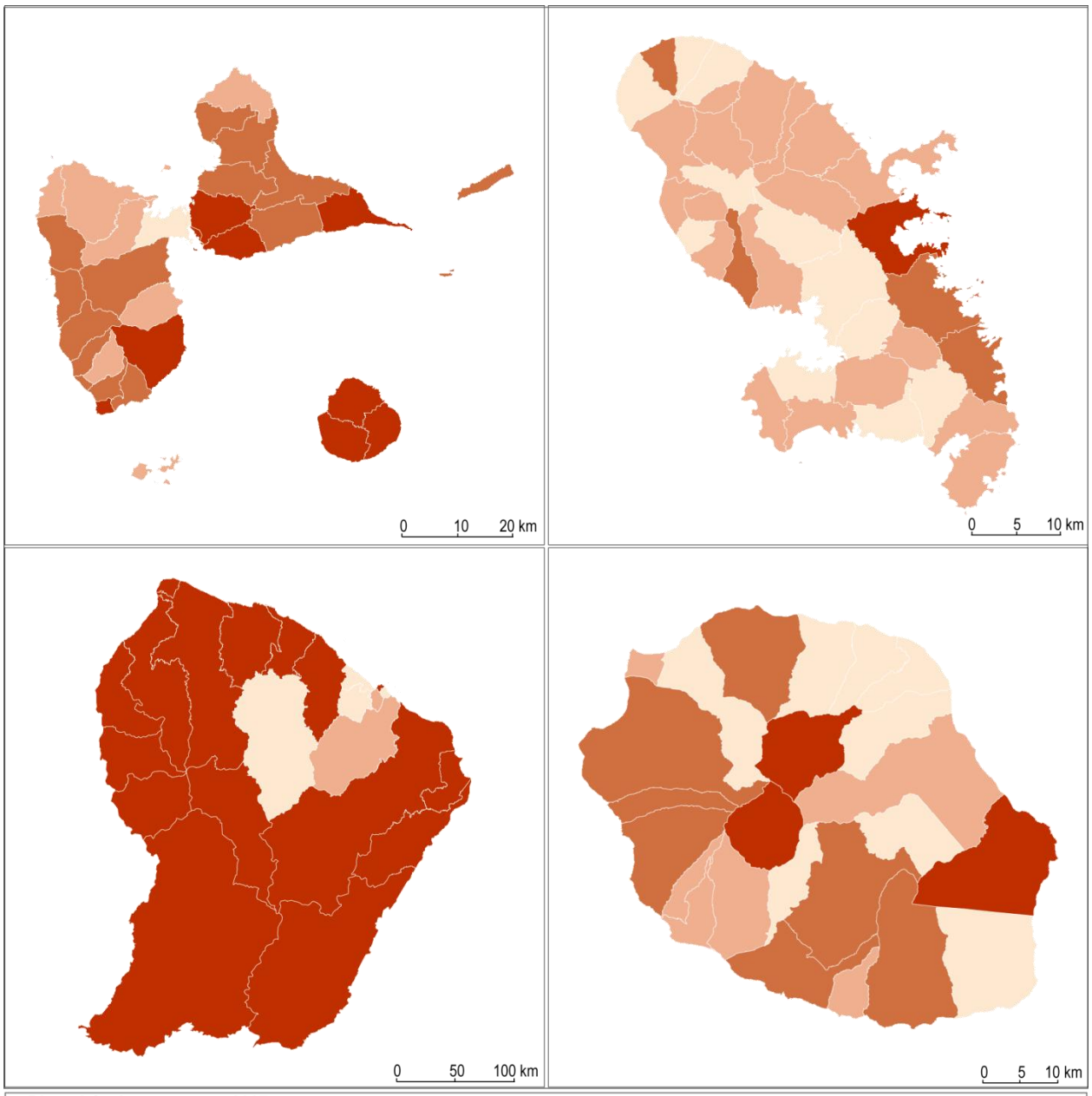

Disparités de revenus en 2007

Rapport entre les revenus moyens annuels des foyers fiscaux imposables et non imposables

- 5,1 et plus
- 4,7 - 5,1
- 4,2 - 5,1
- moins de 4,2

Discrétisation en quartiles

Source : DGFIP, 2007 ©INRA UMR 1041 CESAER

Emploi et activité économique

Emploi et activité économique

Marché du travail

Fiche de documentation n°30	
INDICATEUR :	***Part des personnes à formation supérieure dans les 25 à 49 ans***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Capital humain*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des personnes ayant un diplôme universitaire, d'ingénieur ou de grande école, ou des professions sociales ou de santé dans la population âgées de 25 à 49 ans.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*En repérant quels territoires sont les mieux dotés en termes de diplômés du supérieur, l'indicateur aide à situer la capacité des territoires à répondre aux défis de la société de la connaissance et de l'innovation et aux anticipations des évolutions de l'économie. A ce titre, une formation poussée des personnes résidant dans les territoires ruraux est un atout potentiel pour l'économie locale. La prise en compte des 25 à 49 ans focalise l'analyse sur les générations susceptibles de rester encore en activité un nombre d'années conséquent, sachant que le taux d'emploi décroche assez fortement après 55 ans.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur prend en compte les diplômes de l'enseignement supérieur, et non les acquis par l'expérience ou la formation continue non validés par un diplôme. Par ailleurs, l'indicateur identifie le capital humain au lieu de résidence, mais l'effet sur le développement du territoire dépendra de la capacité du territoire à valoriser localement ce capital.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position favorable vis à vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population - fichier BXT_TD_FOR2*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=7*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Cumul des modalités 17 et 18 de la variable DIPL (diplôme le plus élevé) pour les hommes et femmes âgés de 25 à 49 ans, rapporté à l'ensemble des hommes et femmes âgés de 25 à 49 ans (population non scolarisée)*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*L'indicateur est très proche de l'indicateur « Niveau de qualification des jeunes » figurant parmi les indicateurs territoriaux de développement durable DATAR-CGDD (http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/indicateurs-territoriaux-de-d%C3%A9veloppement-durable) ou de l'indicateur « Niveau de scolarité supérieur » par sexe pour la tranche d'âge 30-34 ans qui fait partie des indicateurs Europe 2000 de la Commission*

Européenne dans le cadre d'actualisation de la stratégie de Lisbonne.

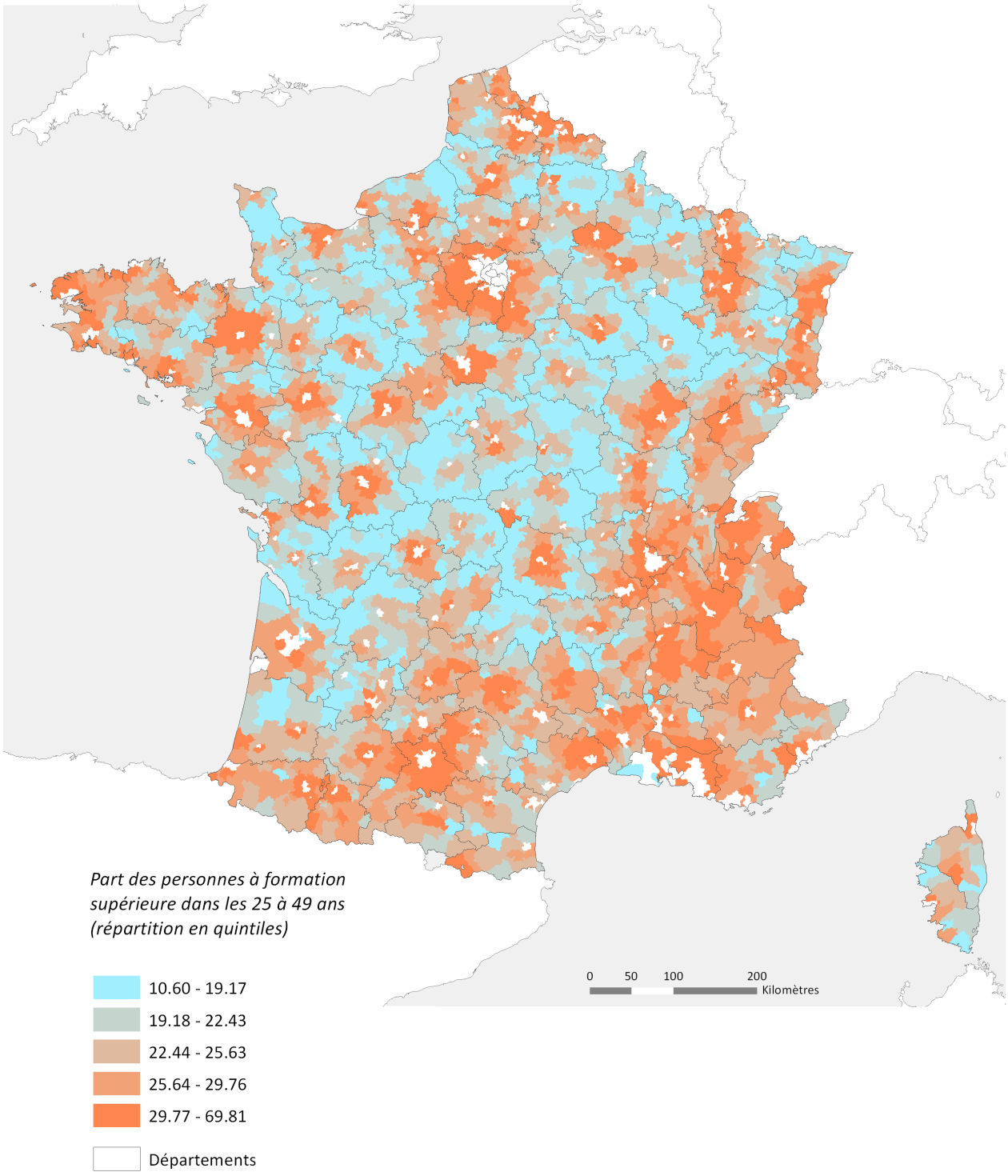

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

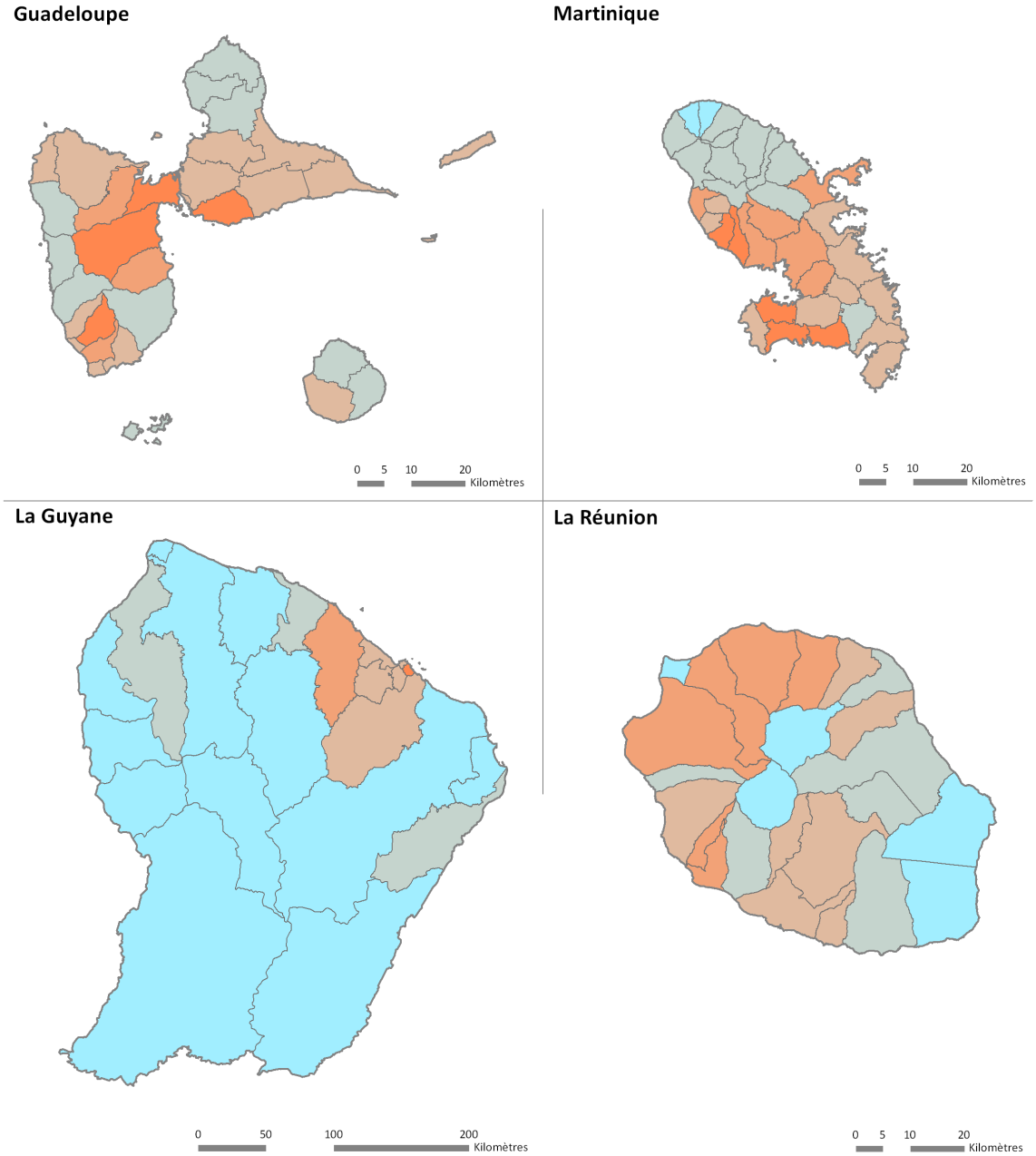

Parts des personnes à formation supérieure dans les 25-49 ans
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 2,4 - 6,7
- 6,8 - 11,4
- 11,5 - 18,5
- 18,6 - 25,2
- 25,3 - 39,1

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 31	
INDICATEUR :	***Part de personnes à formation professionnelle dans les 25 à 49 ans diplômés de l'enseignement secondaire***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Capital humain*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des personnes ayant un diplôme professionnel (CAP, BEP, Bac technologique ou professionnel etc.) parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans ayant un diplôme de l'enseignement secondaire. Le complémentaire à 100% de cet indicateur est la part de personnes ayant un baccalauréat général ou un brevet supérieur parmi la même population de référence.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Disposer d'un diplôme professionnel est un atout pour trouver un emploi, l'offre de formation professionnelle s'adaptant aux besoins de l'économie, et pour s'inscrire dans un parcours professionnel valorisant les compétences. L'indicateur concerne la part des diplômes professionnels parmi les titulaires de diplômes des niveaux IV et V, selon les grades de l'Education Nationale, n'ayant pas poursuivi leurs études ou leur formation au-delà.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur centre l'analyse sur la formation initiale, en considérant que même s'il existe des dispositifs de formation continue et de validation des acquis par l'expérience, l'orientation de la formation initiale vers les filières professionnelles détermine fortement l'acquisition des savoirs et des savoir-faire (habiletés et compétences) nécessaires à l'exercice d'un métier. La prise en compte des 25 à 49 ans focalise l'analyse sur les générations susceptibles de rester encore en activité un nombre d'années conséquent, sachant que le taux d'emploi décroche assez fortement après 55 ans.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position favorable vis-à-vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*RP INSEE – fichier BXT_TD_FOR2*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE etc.*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=7*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Cumul des modalités 13, 14 et 16 de la variable DIPL (diplôme le plus élevé), rapporté au cumul des modalités 13 à 16 de la même variable, pour les hommes et femmes âgés de 25 à 49 ans.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Degorre A., Martinelli D., Prost C., 2009, Accès à l'emploi et carrière : le rôle de la formation initiale reste déterminant, in INSEE Références, Formations et emploi, édition 2009, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/formemp09b.PDF, Consulté le 16 mars 2011.*

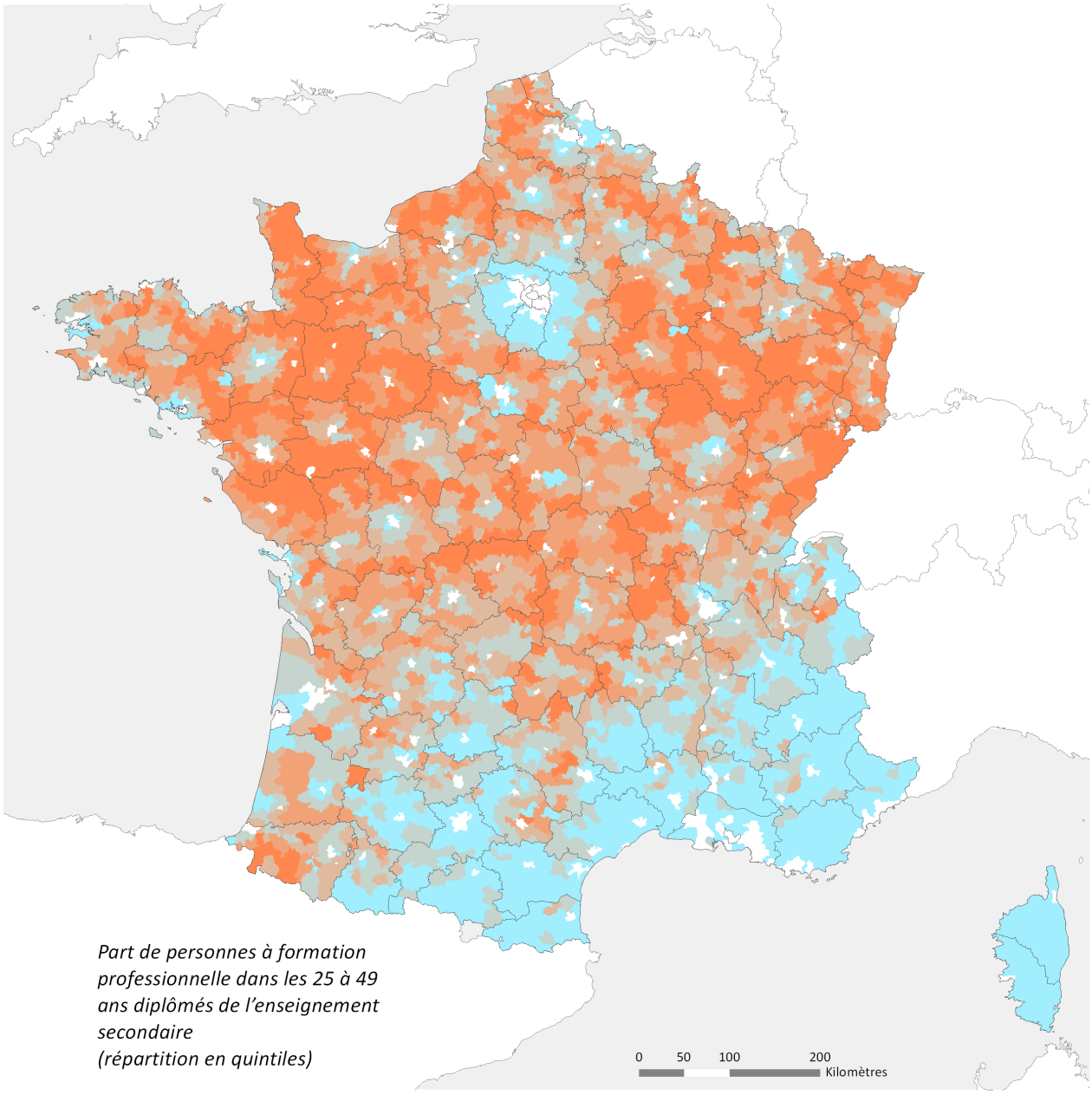

Part de personnes à formation professionnelle dans les 25 à 49 ans diplômés de l'enseignement secondaire
(répartition en quintiles)

- 57.99 - 82.44
- 82.45 - 85.08
- 85.09 - 86.89
- 86.90 - 88.48
- 88.49 - 93.64

Départements

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

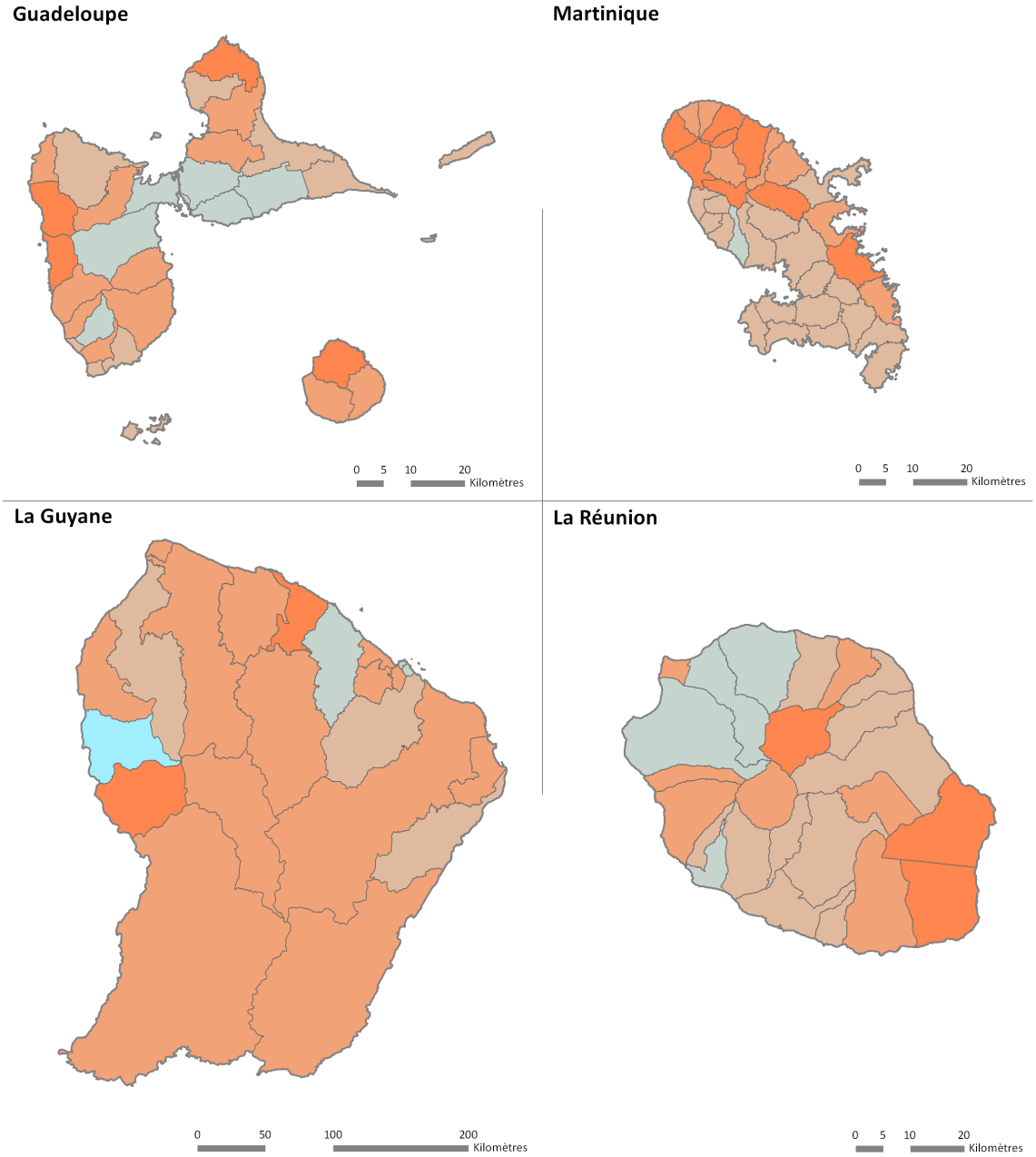

Parts des personnes à formation professionnelle parmi les 25-49 ans diplômés de l'enseignement secondaire (%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 28,6
- 28,7 - 71,5
- 71,6 - 78,5
- 78,6 - 83,2
- 83,3 - 88,9

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 32	
INDICATEUR :	***Part des sans diplômes dans la population non scolarisée de 15 à 29 ans***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Précarité et exclusion du marché du travail*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des personnes n'ayant obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés dans la population non scolarisée âgées de 15 à 29 ans.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'indicateur vise à illustrer les difficultés potentielles des territoires ruraux au regard des enjeux de développement humain et d'insertion professionnelle et sociale des personnes des jeunes générations d'actifs.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Sont considérés ici comme « sans diplômes » les personnes ayant abandonné leurs études ou leur formation avant l'obtention des diplômes mentionnés dans la définition. Les titulaires du diplôme national du brevet ou du certificat de formation générale sont donc considérés ici comme n'ayant pas de diplôme. En se centrant sur la population non scolarisée de 15 à 29 ans et donc en n'intégrant pas la population en formation continue, l'indicateur illustre les questions évoquées au travers de la réussite scolaire des premières générations d'actifs, pour qui l'absence de diplôme constitue un handicap difficile à surmonter ultérieurement.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Le choix des 15 à 29 ans est justifié par le fait qu'il illustre les difficultés auquel le territoire devra faire face dans les décennies à venir, sachant qu'en l'absence de qualification ces jeunes ont une plus forte probabilité de rester sur le territoire.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population – fichier BXT_TD_FOR2*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE etc.*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=7*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Cumul des modalités 01, 02, 03, 11 et 12 de la variable DIPL (diplôme le plus élevé) pour les hommes et femmes âgés de 15 à 29 ans rapporté à la population ayant de 15 à 29 ans.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*L'indicateur est très proche de l'indicateur « Niveau de qualification des jeunes » figurant parmi les indicateurs territoriaux de développement durable DATAR-CGDD :* *http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/indicateurs-territoriaux-de-d%C3%A9veloppement-durable* *Lopez A. (éd.), 2007, Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ? Un éclairage à partir du cheminement de jeunes sortis du système éducatif en 1998. Cereq, Relief n° 23, 2007, [en ligne] URL :*

http://www.cereq.fr/index.php/publications/Une-formation-qualifiante-differee-pour-les-jeunes-non-diplomes-Un-eclairage-a-partir-du-cheminement-de-jeunes-sortis-du-systeme-educatif-en-1998 , *Consulté le 16 mars 2011.*

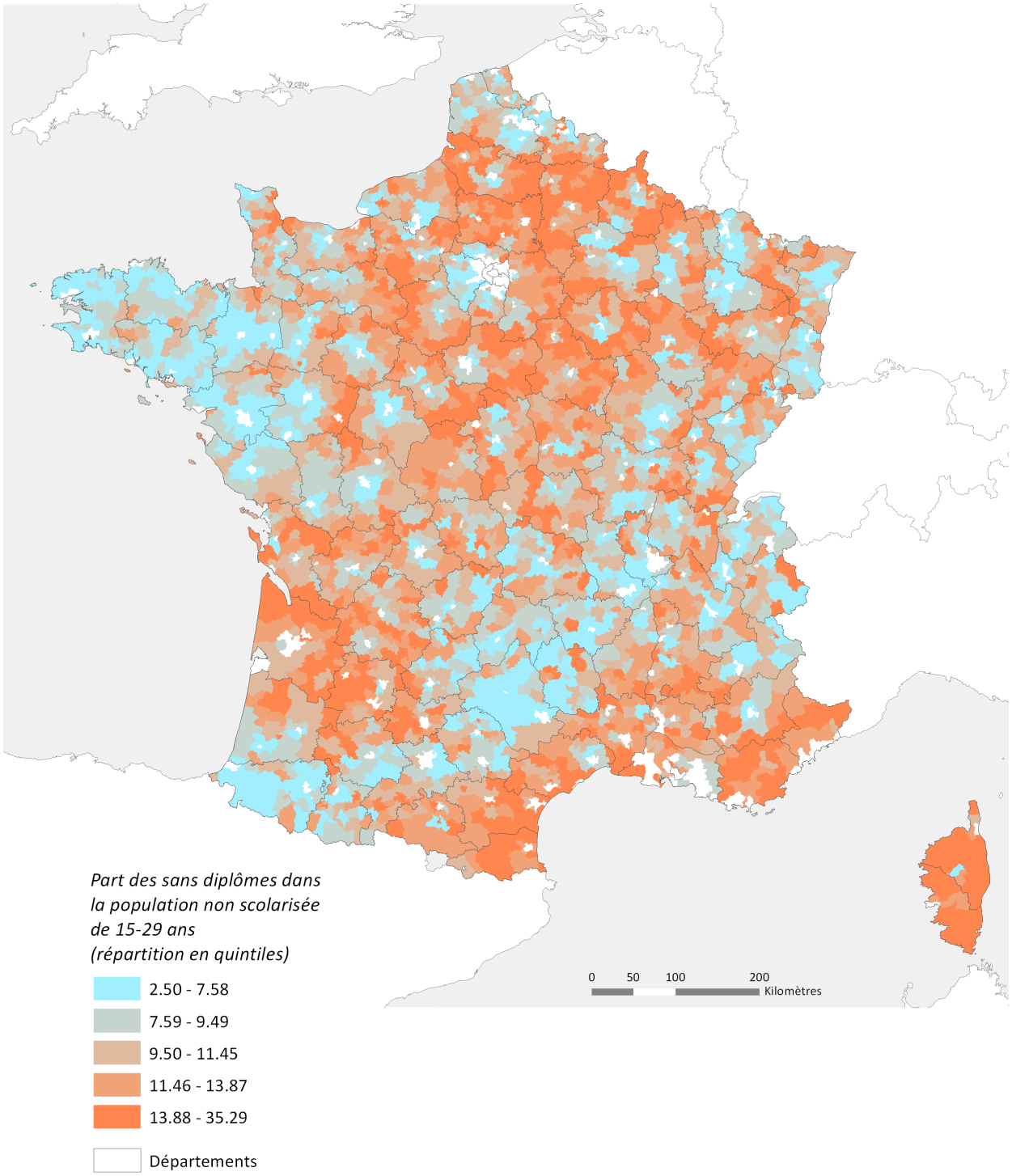

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

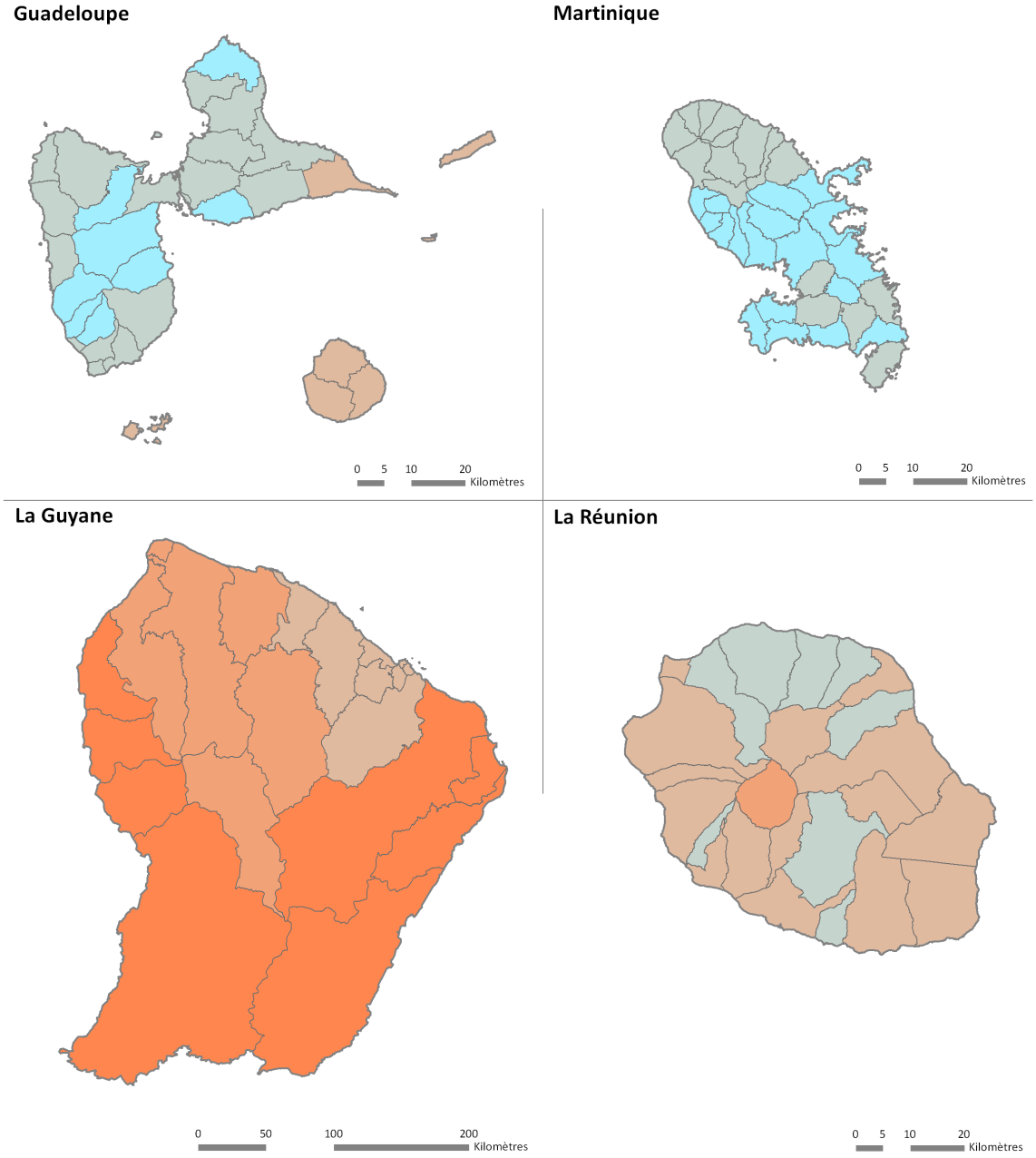

Parts des personnes sans diplôme dans la population non scolarisée de 15-29 ans (%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 6,4 - 15,6
- 15,7 - 23,4
- 23,5 - 36,3
- 36,4 - 58,4
- 58,5 - 77,2

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 33	
INDICATEUR :	***Taux de chômage***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Précarité et exclusion du marché du travail*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des chômeurs parmi les actifs*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, par solde, par des variations du chômage. Le taux de chômage, comme le taux de sous-emploi, est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme un manque d'efficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Le taux de chômage est mesuré ici à partir des résultats des recensements de la population, où les chômeurs sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées rechercher du travail, déclaration qui peut ne pas correspondre à leur statut effectif vis-à-vis de Pôle Emploi. Compte tenu des dispositifs publics visant à améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi et de la variété des conditions d'emploi, les frontières entre emploi, chômage et inactivité sont quelque peu perméables, ce qui rend difficile de situer les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position défavorable vis-à-vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE - Recensement de la population – fichier BXT_CC_EMP*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesChiffresCles.action*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables P07_ACT1564 (actifs totaux âgés de 15 à 64 ans) et P07_CHOM1564 (chômeurs âgés de 15 à 64 ans).*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*L'indicateur est proche de l'indicateur « Taux de chômage localisé » retenu dans la liste des indicateurs territoriaux de développement durable DATAR-CGDD (http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/indicateurs-territoriaux-de-d%C3%A9veloppement-durable), qui est établi à partir d'autres sources.* *Centre d'Analyse Stratégique, 2008, Analyse : les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail, une estimation, Note de Veille n° 87, janvier 2008, [en ligne] URL : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Note_de_veille_87FINFIN.pdf, Consulté le 16 mars 2011.*

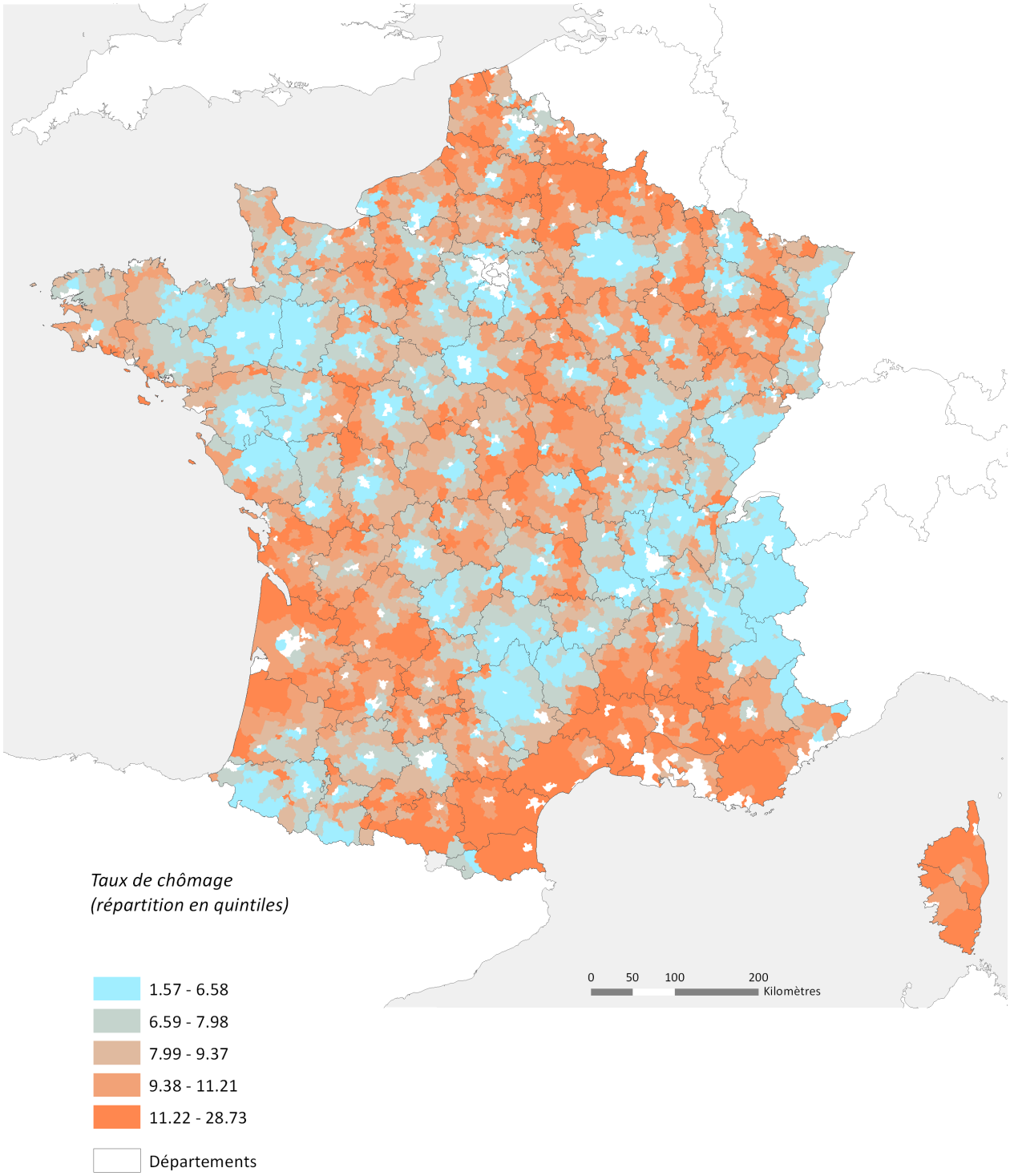

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

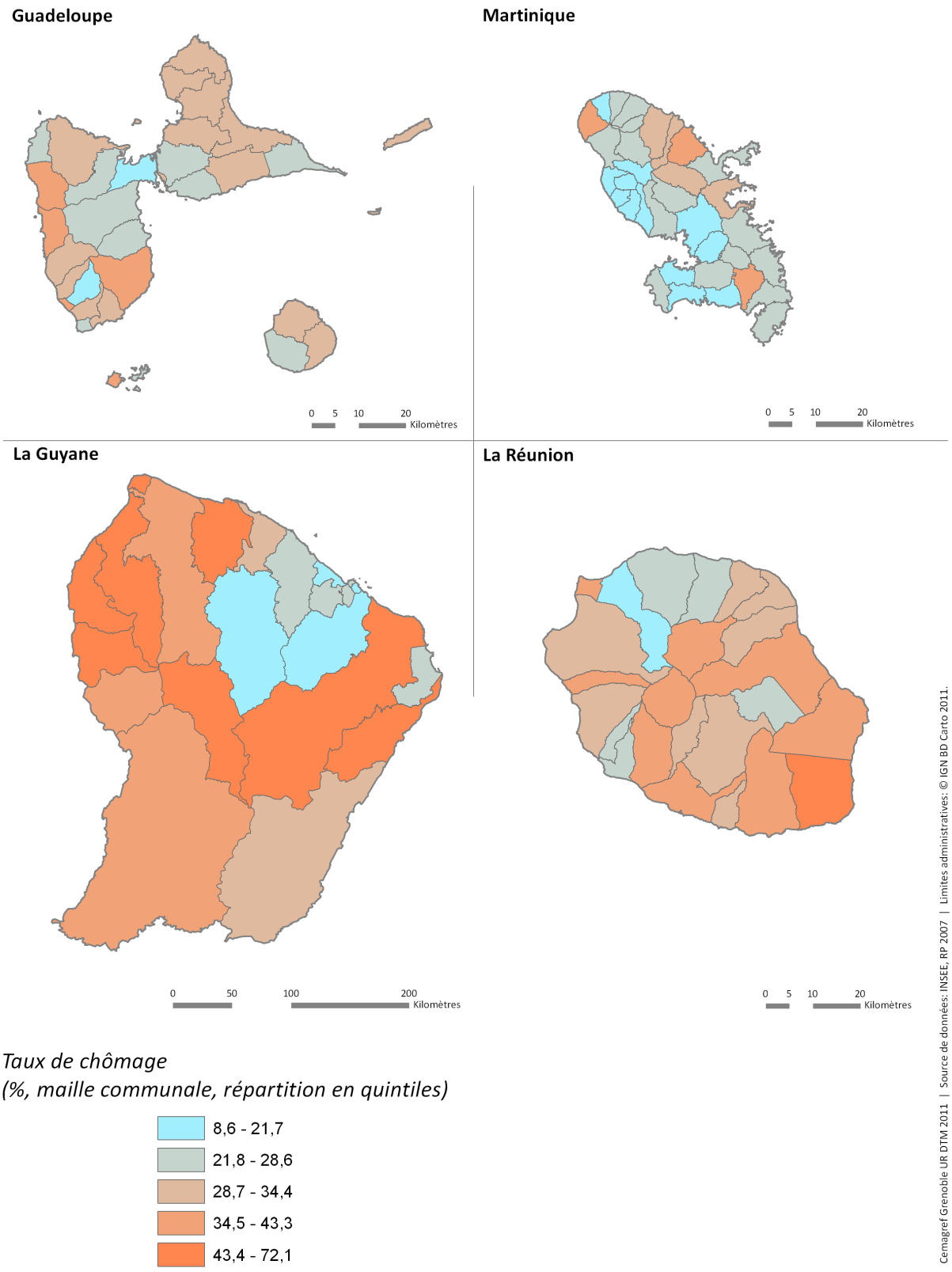
Guadeloupe
0 5 10 20
Kilomètres
Martinique
0 5 10 20
Kilomètres
La Guyane
0 50 100 200
Kilomètres
La Réunion
0 5 10 20
Kilomètres
Taux de chômage
(%, maille communale, répartition en quintiles)
8,6 - 21,7
21,8 - 28,6
28,7 - 34,4
34,5 - 43,3
43,4 - 72,1
Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 34	
INDICATEUR :	***Taux de chômage de longue durée***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Précarité et exclusion du marché du travail*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Le chômage de longue durée illustre des phénomènes d'exclusion sociale et professionnelle particulièrement critiques. Le chômage de longue durée favorise ainsi l'émergence d'inégalités socialement déterminées face à la consommation et à la culture, la dégradation des liens sociaux et développe des comportements inhibants sur le marché du travail, synonymes de pertes de compétences et de capital humain.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur est établi à partir de données de Pôle Emploi diffusées par l'INSEE : il s'agit des demandeurs d'emplois des catégories A, B et C inscrits au Pôle Emploi depuis plus d'un an. De plus, sur le plan statistique, l'indicateur n'est établi qu'à partir de données ou d'estimations concernant certaines communes (voir « Elaboration de l'indicateur »).*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position défavorable vis-à-vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – fichier CC_CHOMA_GEO09*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*31 décembre 2009*
PERIODICITE :	*L'indicateur est actualisable annuellement*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE d'après données Pôle emploi*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-chomage*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables DEFMRET09 (demandes d'emploi en fin de mois des catégories A, B et C) et DEFMRELD09 (demandes d'emploi en fin de mois de longue durée des catégories A, B et C). La formule de calcul est la suivante : Indicateur = 100* DEFMRELD09 / DEFMRET09* *Il est calculé en prenant en compte les communes où le nombre de demandeurs d'emplois n'est pas couvert par le secret statistique. Si parmi celles-ci, le nombre de demandeurs d'emplois de longue durée est couvert par le secret statistique (nombre positif mais inférieur à 5), on affecte la valeur 2,5 à la variable DEFMRELD09. En revanche, les communes pour lesquelles le nombre de demandeurs d'emplois est couvert par le secret statistique ont été ignorées dans les calculs réalisés au niveau des cantons ou agrégats de cantons. Pour 200 cantons, les communes manquantes représentent plus de 10 % de la population.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*La part des chômeurs de longue durée est un indicateur du BIP 40 (Baromètre des inégalités et de la pauvreté).* *Decreuse B., Di Paola V., 2002, L'employabilité des chômeurs de longue durée -*

mise en perspective des littératures théorique et empirique, Revue d'Economie Politique, 2002/2, Vol. 112, [en ligne] URL : http://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2002-2-page-197.htm, Consulté le 16 mars 2011.

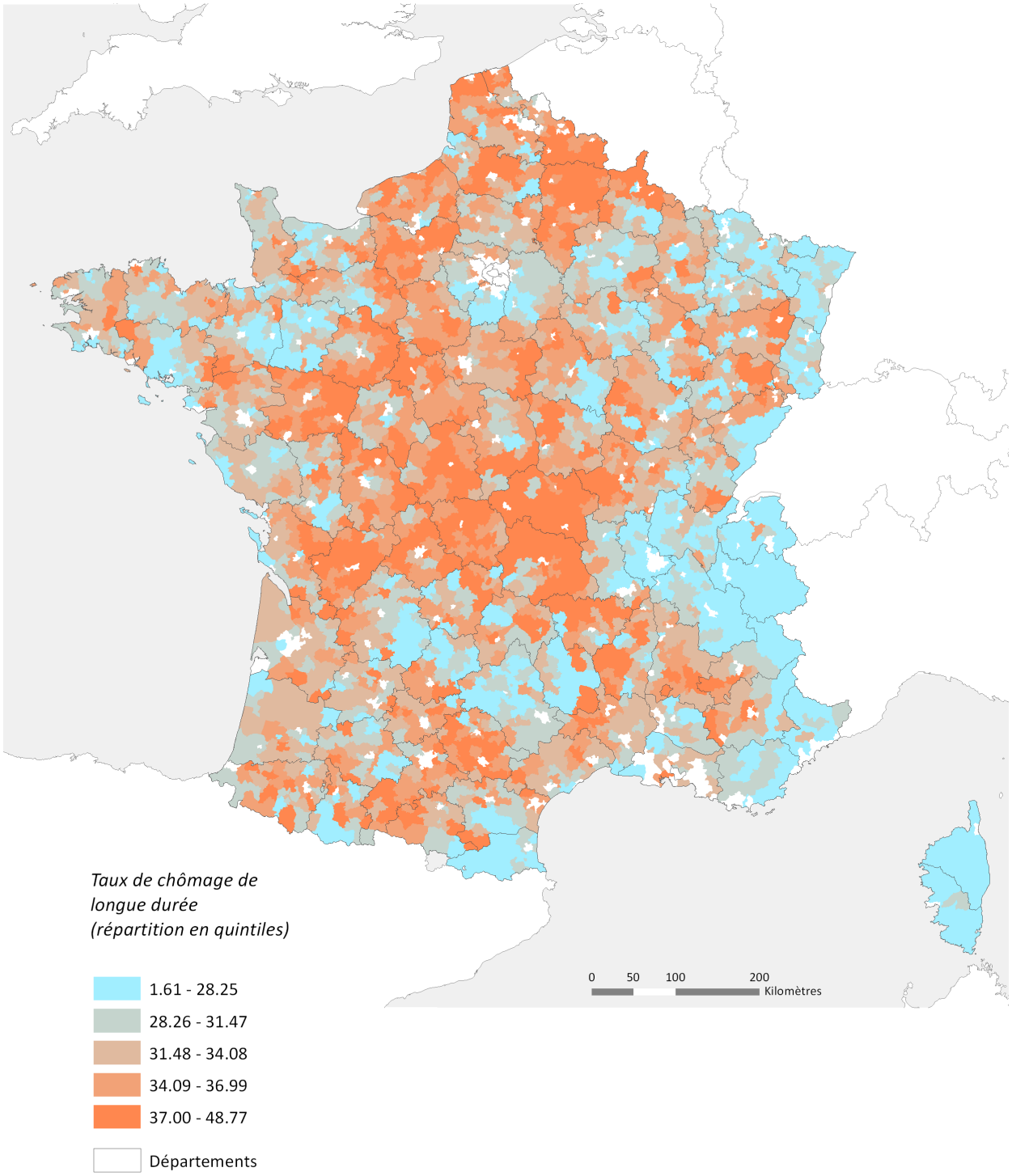

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: Pôle Emploi 2009 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

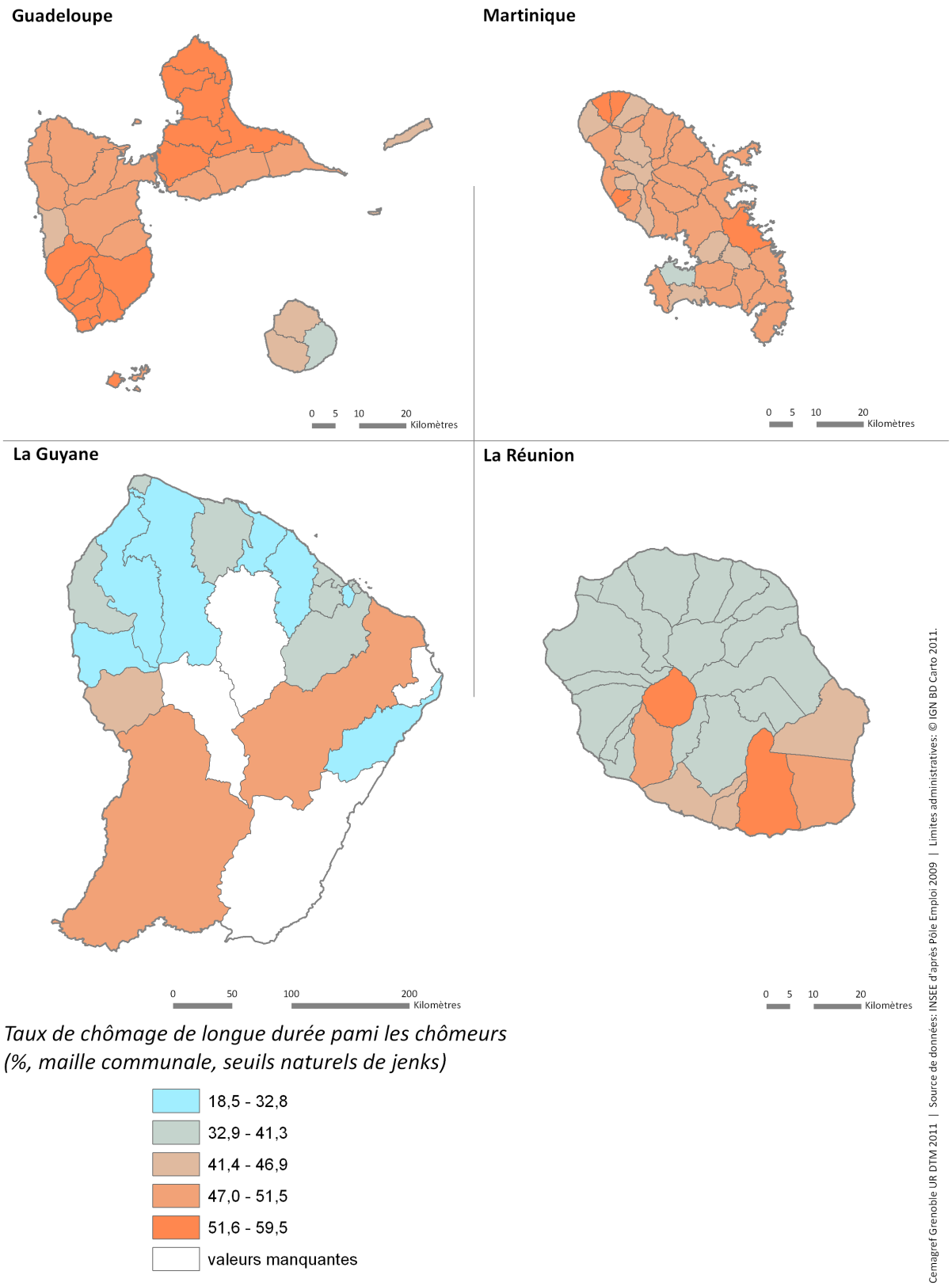
Guadeloupe
0 5 10 20
Kilomètres
Martinique
0 5 10 20
Kilomètres
La Guyane
0 50 100 200
Kilomètres
La Réunion
0 5 10 20
Kilomètres
Taux de chômage de longue durée pami les chômeurs
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)
18,5 - 32,8
32,9 - 41,3
41,4 - 46,9
47,0 - 51,5
51,6 - 59,5
valeurs manquantes
Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE d'après Pôle Emploi 2009 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 35	
INDICATEUR :	***Part des actifs travaillant à temps partiel***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Précarité et exclusion du marché du travail*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des personnes occupées à temps partiel dans la population active occupée totale. La répartition des actifs occupés selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées lors de l'enquête du recensement de la population.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Le travail à temps partiel revêt deux réalités différentes : certaines personnes le choisissent (pour poursuivre leurs études, pour s'occuper de leurs enfants...), et d'autres souhaiteraient travailler plus d'heures mais ne trouvent pas d'emploi à temps plein. Lorsqu'il est subi, il constitue une forme de précarité sur le marché du travail. Ceci d'autant plus qu'il s'accompagne très souvent d'une faible rémunération horaire et qu'il touche en premier lieu les femmes et les personnes peu ou pas diplômées. L'indicateur identifie les territoires où le temps partiel est le plus répandu au sein de la population active occupée. Il signale ainsi une fragilité potentielle de ces territoires au regard des enjeux d'équité sociale.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*La validité de l'interprétation en termes de précarité dépend de la proportion de personnes à temps partiel subi dans l'ensemble des personnes à temps partiel, qui reste une inconnue. Par ailleurs, l'indicateur peut éventuellement admettre un second registre d'interprétation. Si on suppose que cette forme d'emploi s'accompagne d'une plus grande flexibilité, le temps partiel constitue alors un facteur de compétitivité favorable au développement de l'activité économique.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position défavorable vis-à-vis des questions d'équité sociale qu'il illustre, sans toutefois aller jusqu'à l'exclusion du marché du travail.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population – fichier BTX_CC_ACT*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesChiffresCles.action*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables P07_ACTOCC15P (actifs occupés 15 ans ou plus) et P07_ACTOCC15P_TP (actifs occupés à temps partiel de 15 ans et plus).*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Debauche E., 2008, La baisse du chômage se poursuit en 2007, INSEE, France, portrait social - Edition 2008, [en ligne] URL :*

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FPORSOC08e, *Consulté le 16 mars 2011.*
Dossier « Aux frontières du chômage et de l'emploi », INSEE, La revue Économie de La Réunion, n° 135 - décembre 2009, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=publications/revue/som_rv135.htm *, Consulté le 16 mars 2011.*

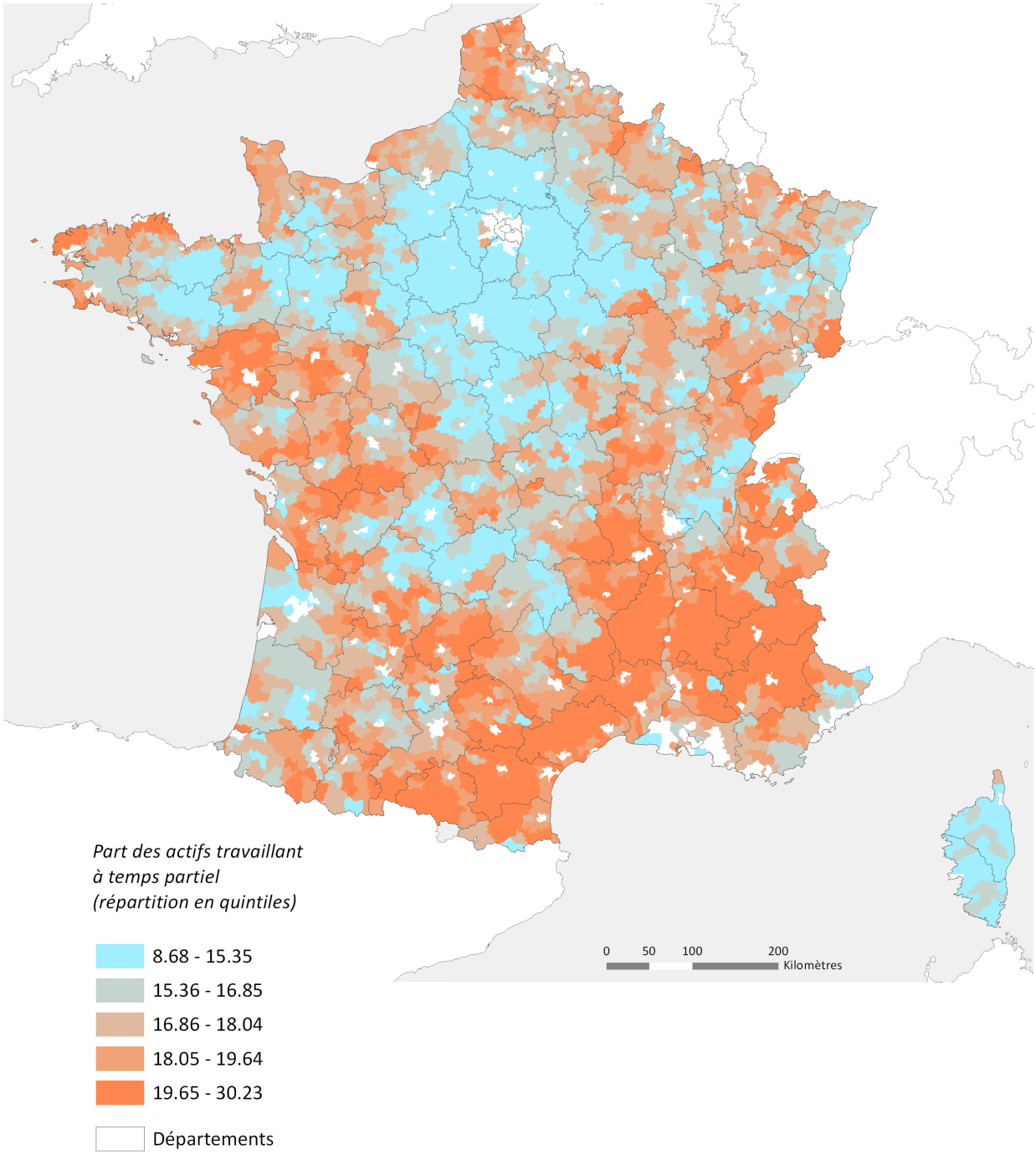

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

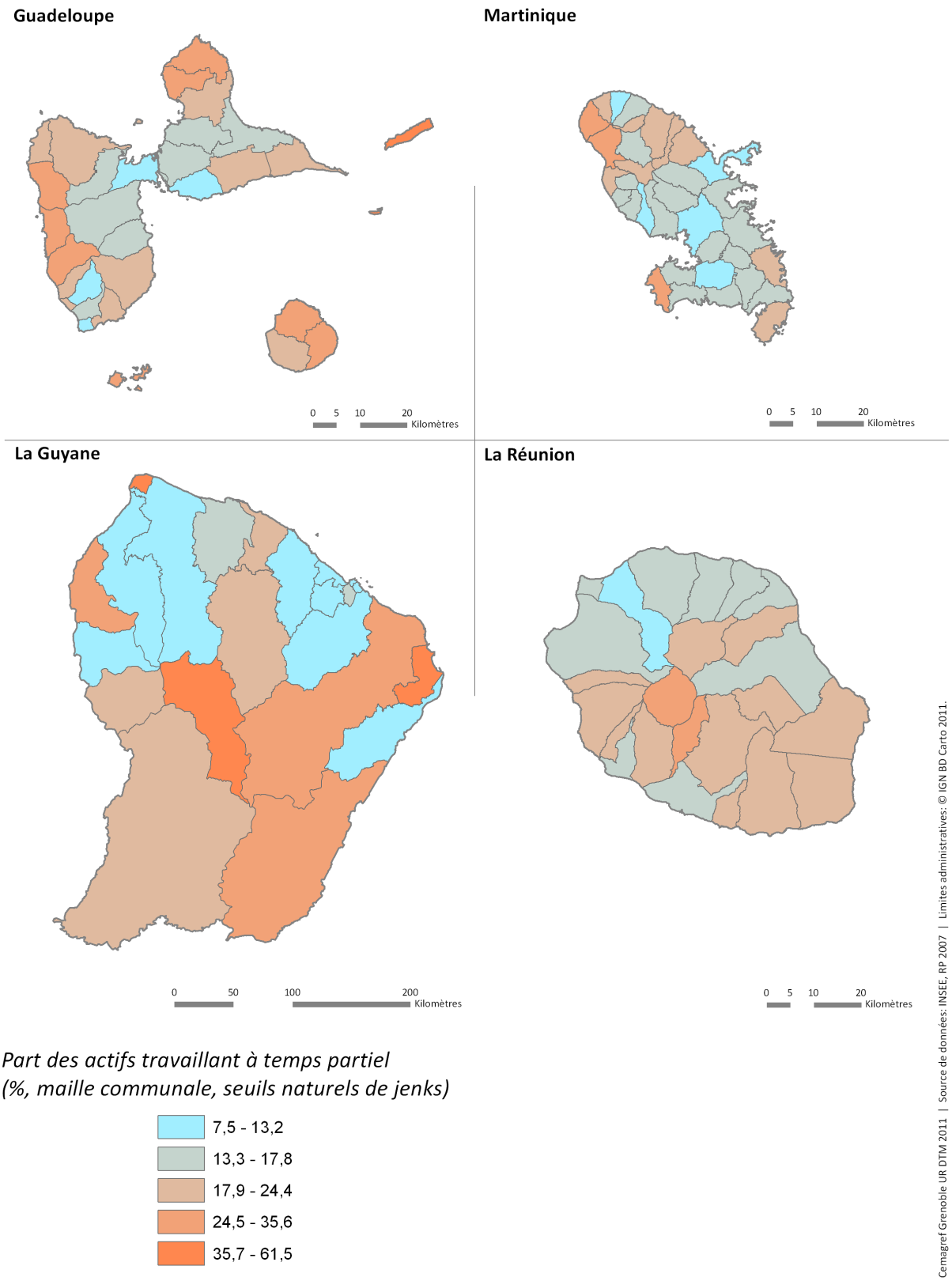

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 36	
INDICATEUR :	***Taux d'emploi des 55-64 ans***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Dynamisme du marché du travail*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Pourcentage d'actifs ayant un emploi parmi les personnes âgées de 55 à 64 ans*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Le taux d'emploi exprime la capacité des structures productives à mobiliser les ressources en main-d'œuvre. Pour soutenir la croissance économique et contrer les effets du vieillissement de la population sur les systèmes de sécurité sociale, il deviendra indispensable d'inciter les gens à travailler plus longtemps. Les taux d'emploi chutent à partir de 55 ans, les retraits de l'activité, à partir de cet âge, pouvant résulter d'un choix individuel ou être contraints par les difficultés à conserver un emploi. L'indicateur se concentre sur les personnes âgées de 55 à 64 ans et évalue le sous-emploi de cette classe d'âge.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur découle d'une mesure du nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position favorable vis-à-vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population – fichier BTX_TD_POP5*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=12*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé en prenant en compte les modalités de la variable AGEQ65 (tranche d'âge quinquennale) et de la variable TACTR (type d'activité) correspondant à la population concernée. La formule de calcul est la suivante : Indicateur = 100 (AGEQ65=055 ou 060 & TACTR=11) / (AGEQ65=055 ou 060)*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*L'indicateur détaille, pour la tranche d'âge retenue, l'indicateur « Taux d'emploi des 15 à 64 ans » retenu parmi les indicateurs territoriaux de développement durable DATAR-CGDD (http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/indicateurs-territoriaux-de-d%C3%A9veloppement-durable). L'indicateur taux d'emploi des seniors est aussi un des indicateurs structurels ou des indicateurs de développement durable de la Commission Européenne.*

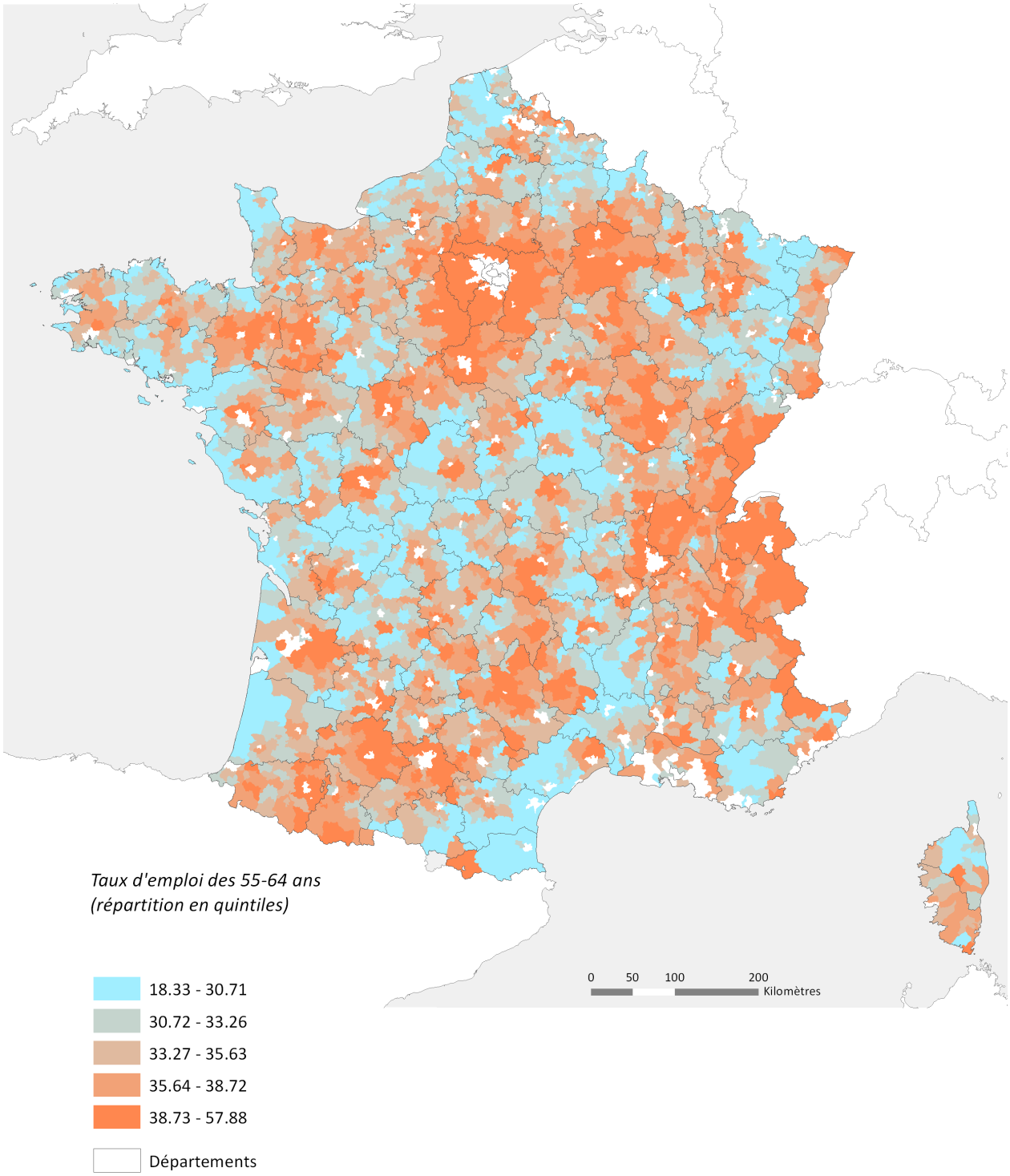

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

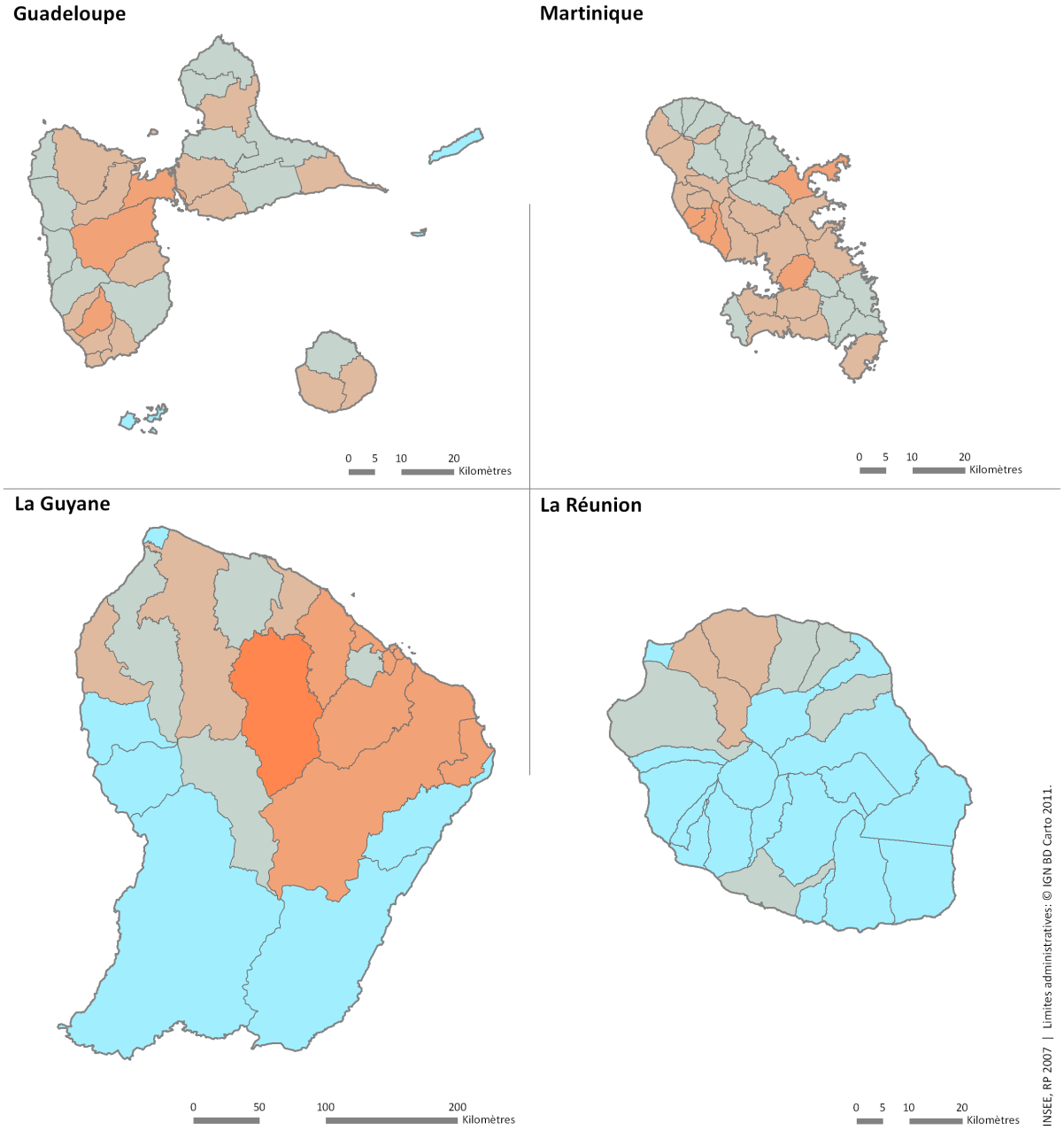

Taux d'emploi des 55-64 ans
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)

- 8,0 - 25,2
- 25,3 - 34,2
- 34,3 - 42,5
- 42,6 - 55,6
- 55,7 - 85,0

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 37	
INDICATEUR :	***Taux de croissance annuel moyen des emplois***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Marché du travail - Dynamisme du marché du travail*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Taux d'évolution annuel moyen des emplois localisés dans les territoires ruraux au cours de la période prise en compte*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'évolution des emplois illustre le dynamisme et l'attractivité économique des territoires ruraux, et montre comment ceux-ci réagissent aux évolutions du contexte économique général. Le développement des emplois, qui est un objectif des politiques publiques, peut résulter d'un développement d'activités de type présentiel ou d'activités répondant à une demande extérieure.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur prend en compte l'ensemble des emplois, fussent-ils à temps partiel ou précaires. De par sa globalité, il n'indique pas si l'évolution des emplois qu'il mesure s'accompagne d'évolutions des conditions d'emplois ou des qualifications des personnes employées. Par ailleurs, l'indicateur vise à situer des tendances à moyen terme, mais celles-ci peuvent être rendues peu visibles en cas de variations importantes des emplois sur des périodes plus courtes.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position favorable vis-à-vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population– fichier BTX_CC_EMP*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*période 1999-2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesChiffresCles.action*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables P07_EMPLT (emplois au lieu de travail en 2007) et P99_EMPLT (emplois au lieu de travail en 1999). Sa valeur α est calculée à l'aide de la formule suivante :* $\alpha = 100*\{(P07_EMPLT / P99_EMPLT)^{1/8} - 1\}$
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*L'indicateur est proche de l'indicateur « Croissance de l'emploi par sexe » retenu comme un indicateur de contexte économique général au sein des indicateurs structurels Commission Européenne.*

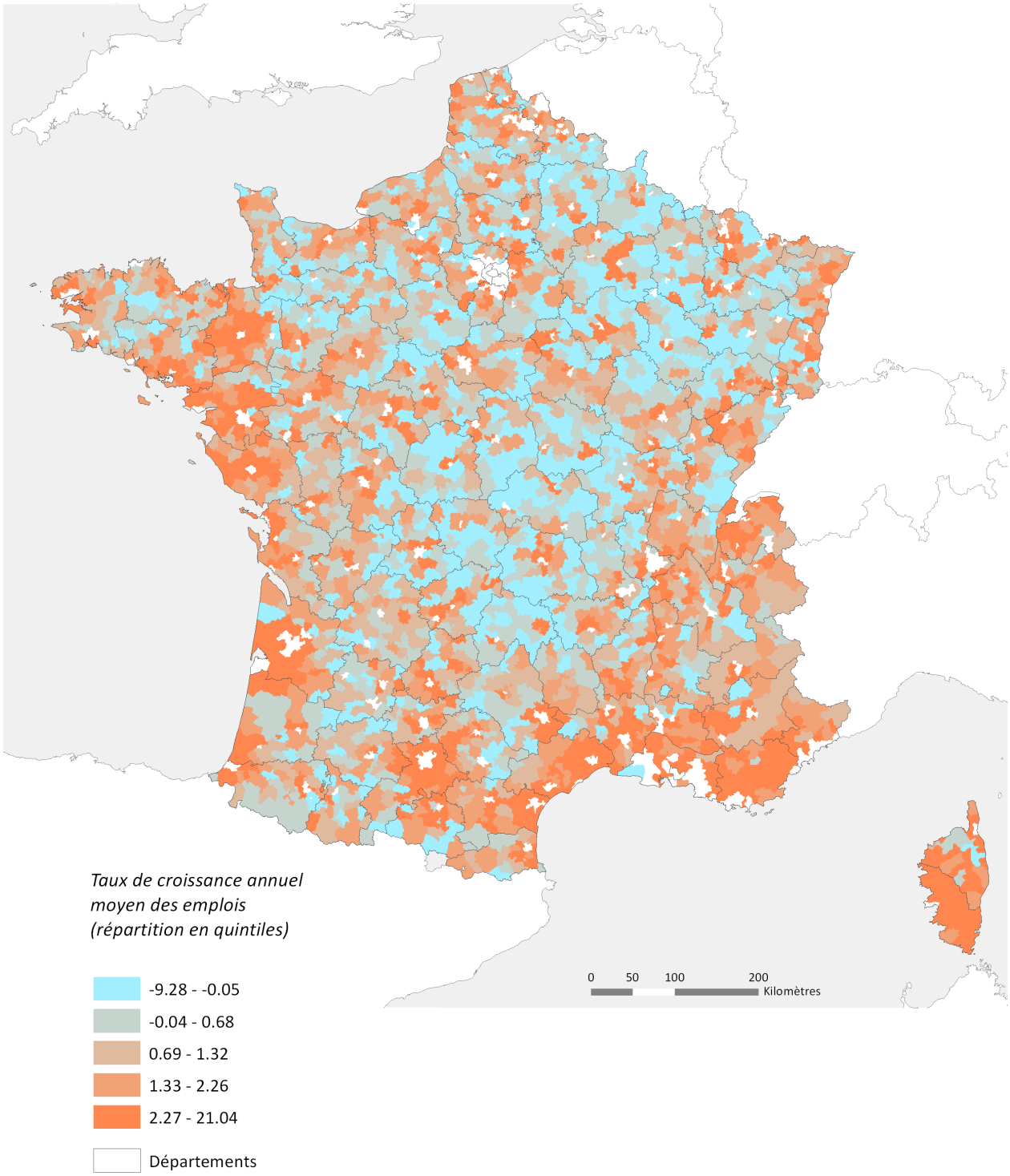

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: INSEE RP 1999-2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

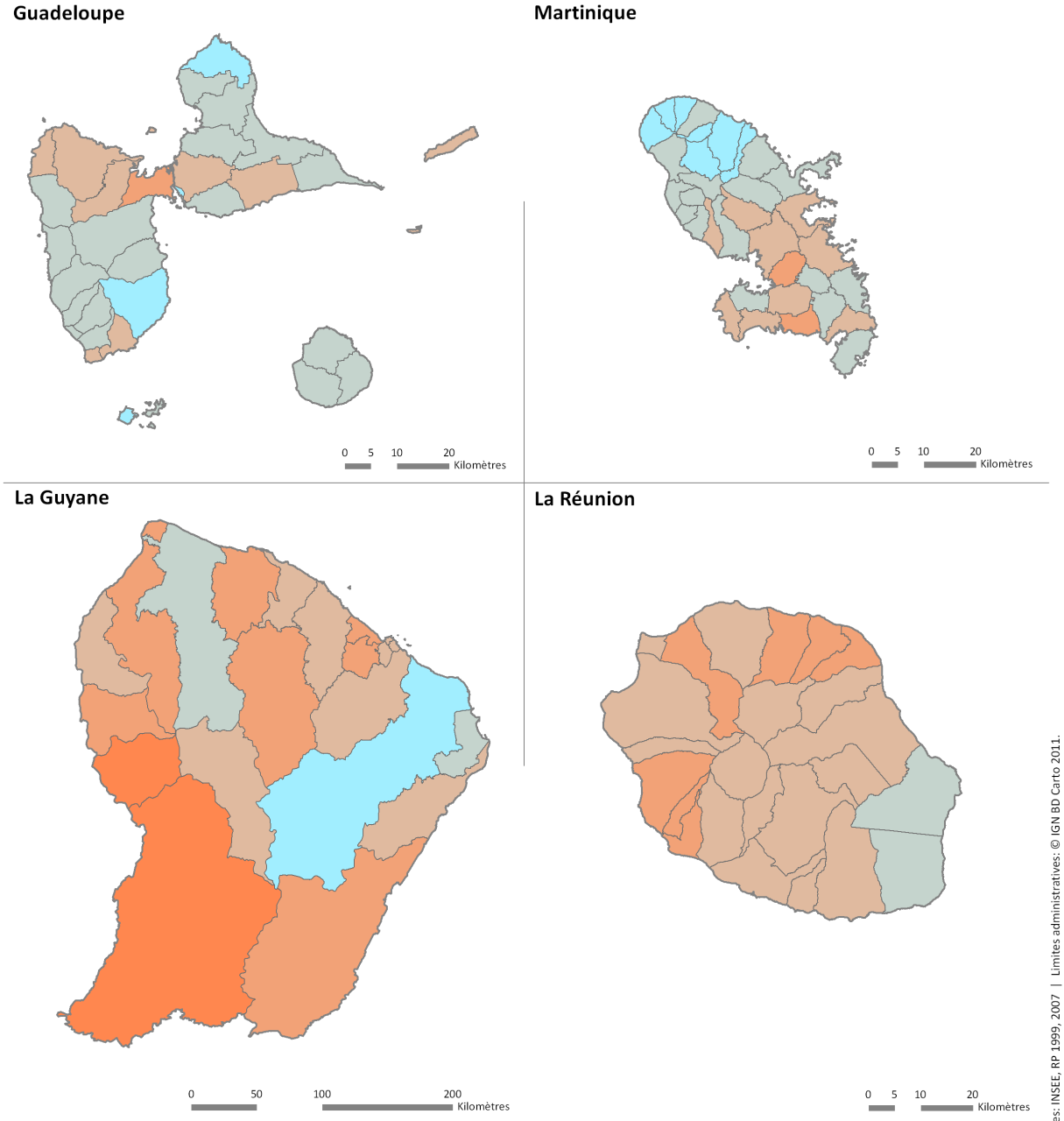

Taux de croissance annuel moyen des emplois
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)

- -4,5 - -0,9
- -0,8 - 1,7
- 1,8 - 4,0
- 4,1 - 7,3
- 7,4 - 26,3

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 1999, 2007 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Emploi et activité économique

Appareil productif

Fiche de documentation n° 38	
INDICATEUR :	***Part des emplois de la sphère présentielle***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Structure économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'indicateur correspond à la part de l'emploi de la sphère présentielle dans l'emploi total au lieu de travail d'après les données du recensement de la population. Au sens de l'INSEE, les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Par opposition, les activités non présentielles sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Les sphères présentielles et non présentielles sont identifiées au niveau 5 (732 sous classes) de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008).*
OBJECTIF / PERTINENCE	*La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non présentielle, permet de mettre en évidence les déterminants du développement économique local, à savoir l'importance des revenus des ménages dépensés localement dans le cas de l'économie présentielle et les atouts de localisation d'activités de type industriel dans le cas de l'économie non présentielle. Elle s'apparente à la partition entre sphères « résidentielle » et « industrielle », qui a servi à mettre en évidence les orientations économiques des espaces ruraux à l'échelle des bassins de vie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Pour certaines activités, le classement dans l'une ou l'autre de ces deux sphères n'est pas chose aisée. Quand bien même une activité appartient sans ambiguïté à l'une ou l'autre de ces deux sphères au niveau national, il peut en être autrement à une échelle locale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que les activités du territoire sont majoritairement tournées vers la demande locale.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*RP INSEE – Spheres_Donnees_communales_1982_2007.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables PRES_07 (Nombre d'emplois dans la sphère présentielle en 2007) et ELT07 (Nombre d'emplois total en 2007).*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*INSEE (avec la participation d'IFEN, INRA, SCEES) pour la Datar, Juillet 2003, Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie, [en ligne] URL :*

http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , *Consulté le 16 mars 2011.*

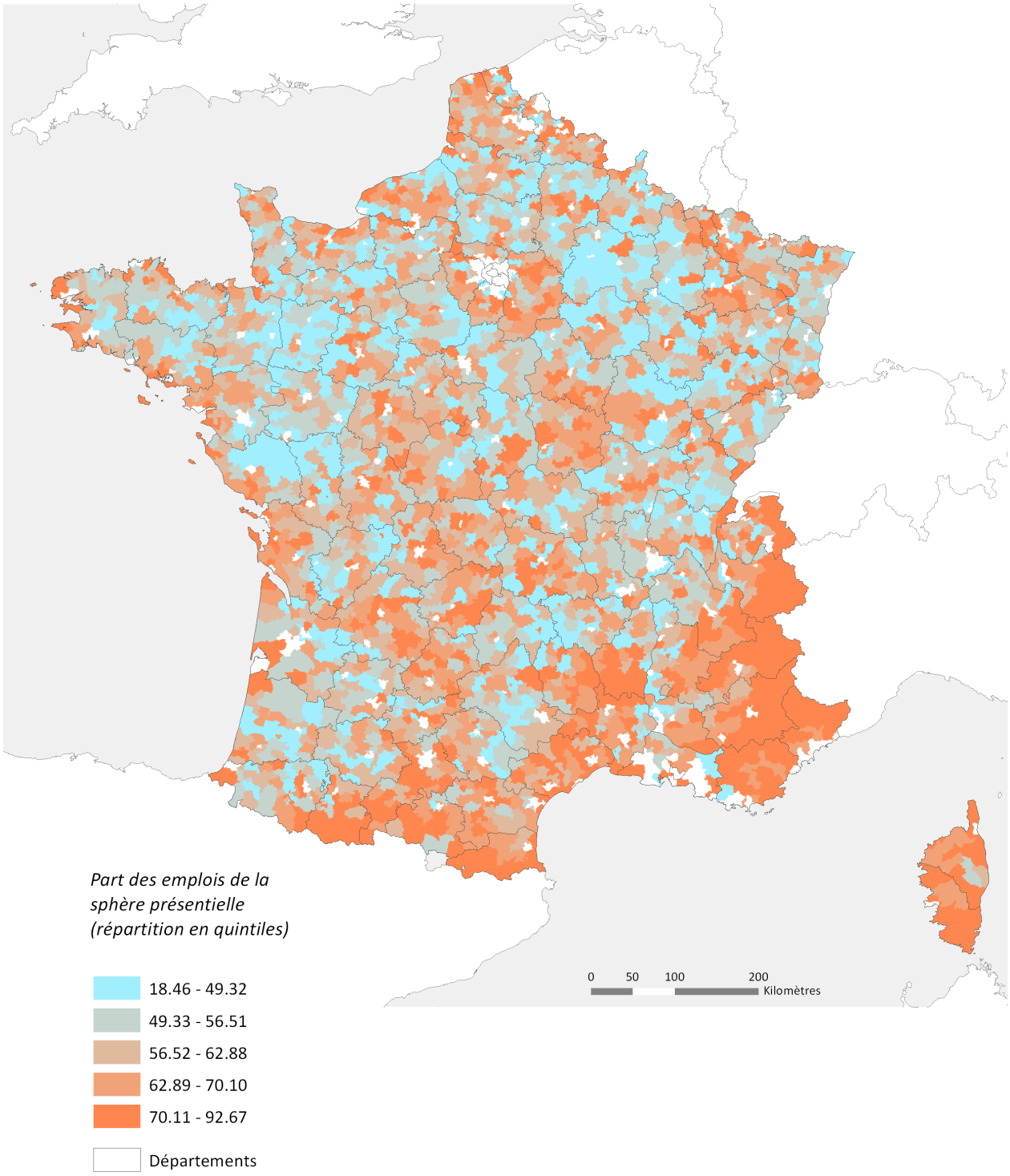

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

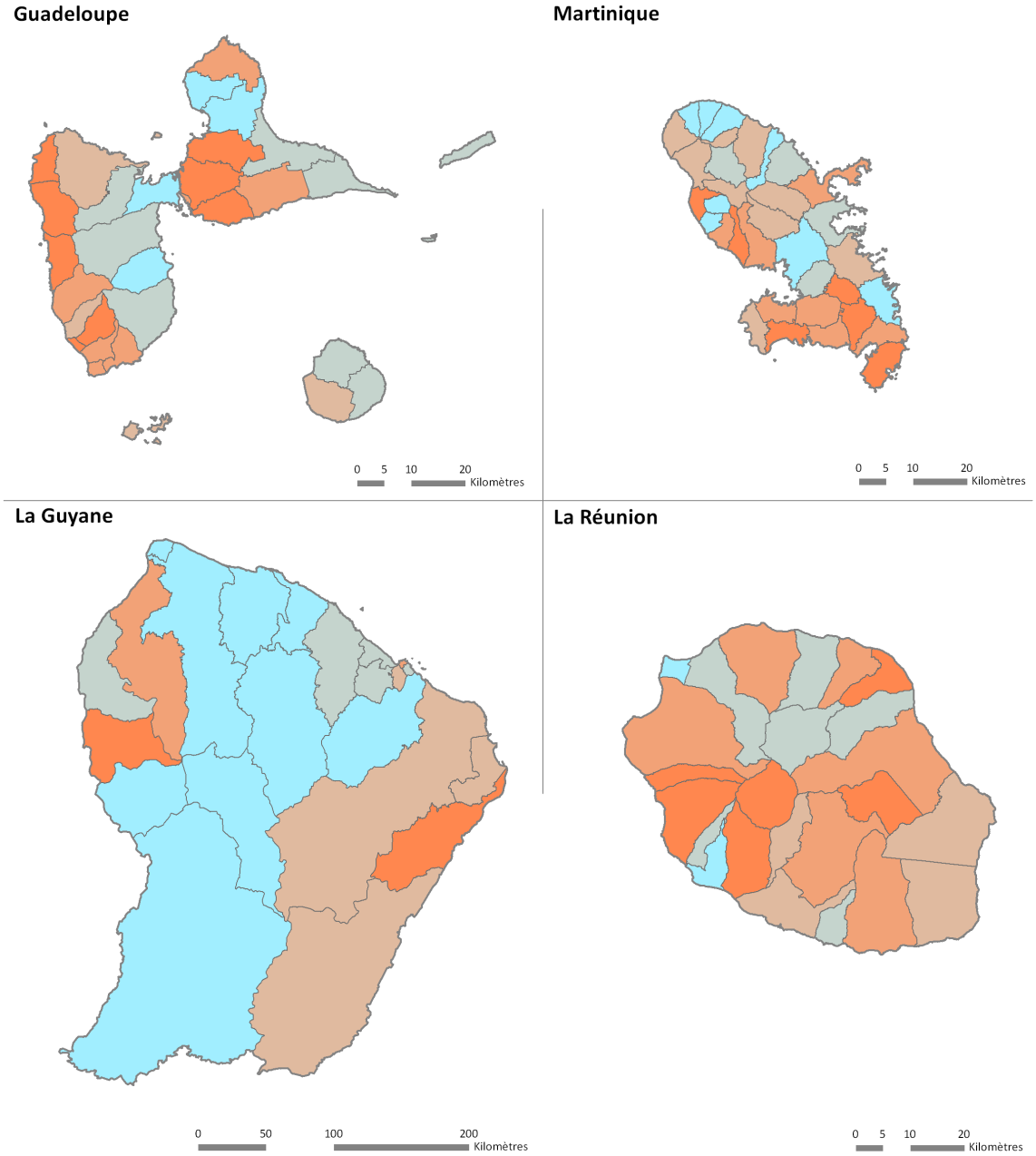

Parts des emplois de la sphère présentielle
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 20,9 - 68,1
- 68,2 - 74,9
- 75,0 - 79,5
- 79,6 - 82,9
- 83,0 - 93,7

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 39	
INDICATEUR :	***Taux de croissance annuel moyen de l'emploi de la sphère présentielle***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif : Structure économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'indicateur correspond au taux de croissance annuel moyen de l'emploi de la sphère présentielle au lieu de travail durant la période intercensitaire 1999-2007. Au sens de l'INSEE, les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non présentielles sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Les sphères présentielles et non présentielles sont identifiées au niveau 5 (732 sous classes) de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008).*
OBJECTIF / PERTINENCE	*La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non présentielle, permet de mettre en évidence les déterminants du développement économique local, à savoir l'importance des revenus des ménages dépensés localement dans le cas de l'économie présentielle et les atouts de localisation d'activités de type industriel dans le cas de l'économie non présentielle. Elle s'apparente à la partition entre sphères « résidentielle » et « industrielle », qui a servi à mettre en évidence les orientations économiques des espaces ruraux à l'échelle des bassins de vie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Pour certaines activités, le classement dans l'une ou l'autre de ces deux sphères n'est pas chose aisée et revêt une part d'arbitraire. Quand bien même une activité appartient sans ambiguïté à l'une ou l'autre de ces deux sphères au niveau national, il peut en être autrement à une échelle locale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs positives de l'indicateur signifient que les activités du territoire majoritairement tournées vers la demande locale sont en croissance.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*RP INSEE – Spheres_Donnees_communales_1982_2007.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1999-2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Indicateur = (PRES_07 / PRES_99)^(1/n) – 1* *Avec PRES_07 le nombre d'emplois dans la sphère présentielle en 2007, PRES_99 le nombre d'emplois dans la sphère présentielle en 1999 et n le nombre d'années écoulées.*
REFERENCES	*INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la Datar, Juillet 2003,*

BIBLIOGRAPHIQUES : *Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie, [en ligne] URL :http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 16 mars 2011.*

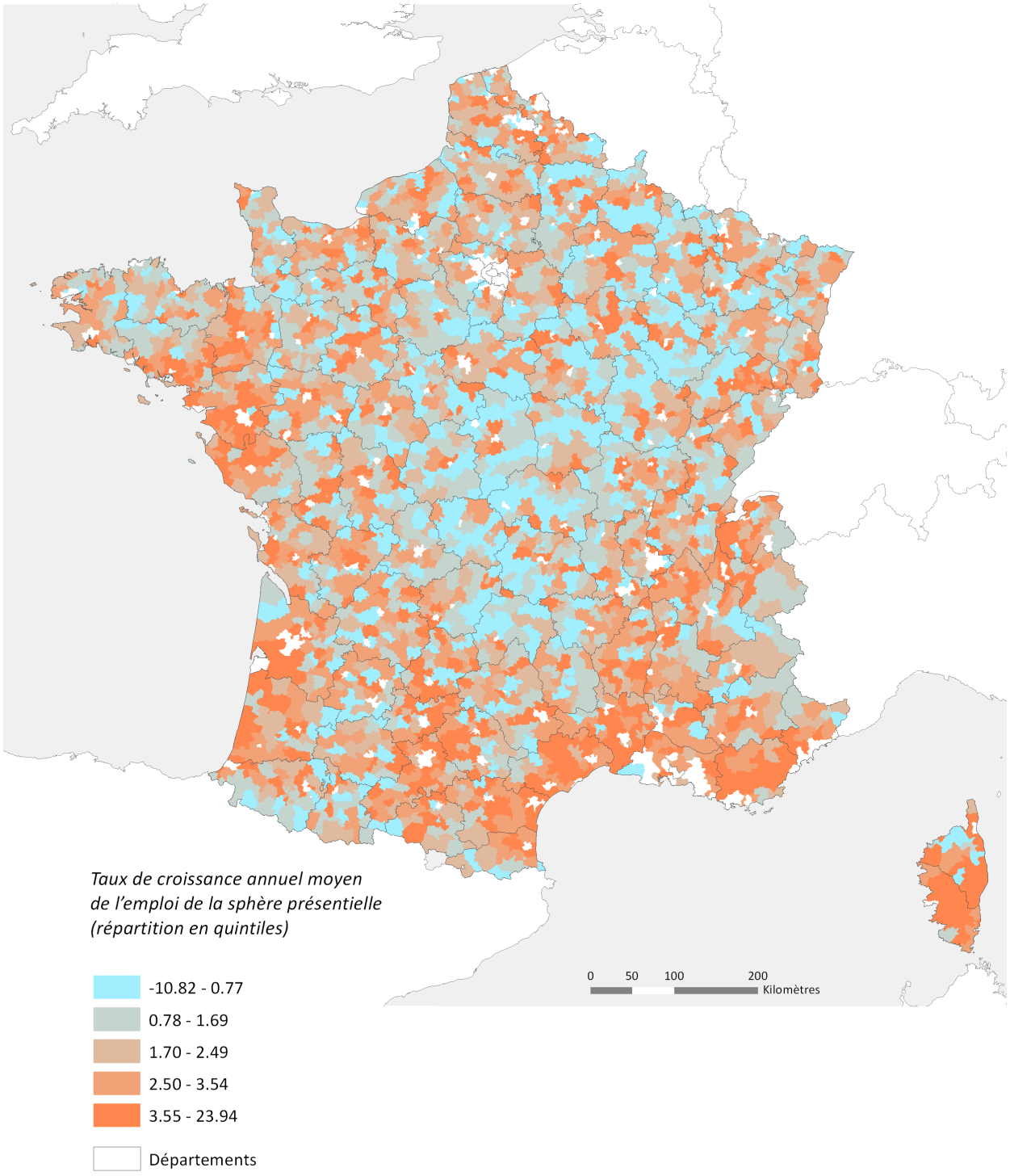

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee RP 1999, 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

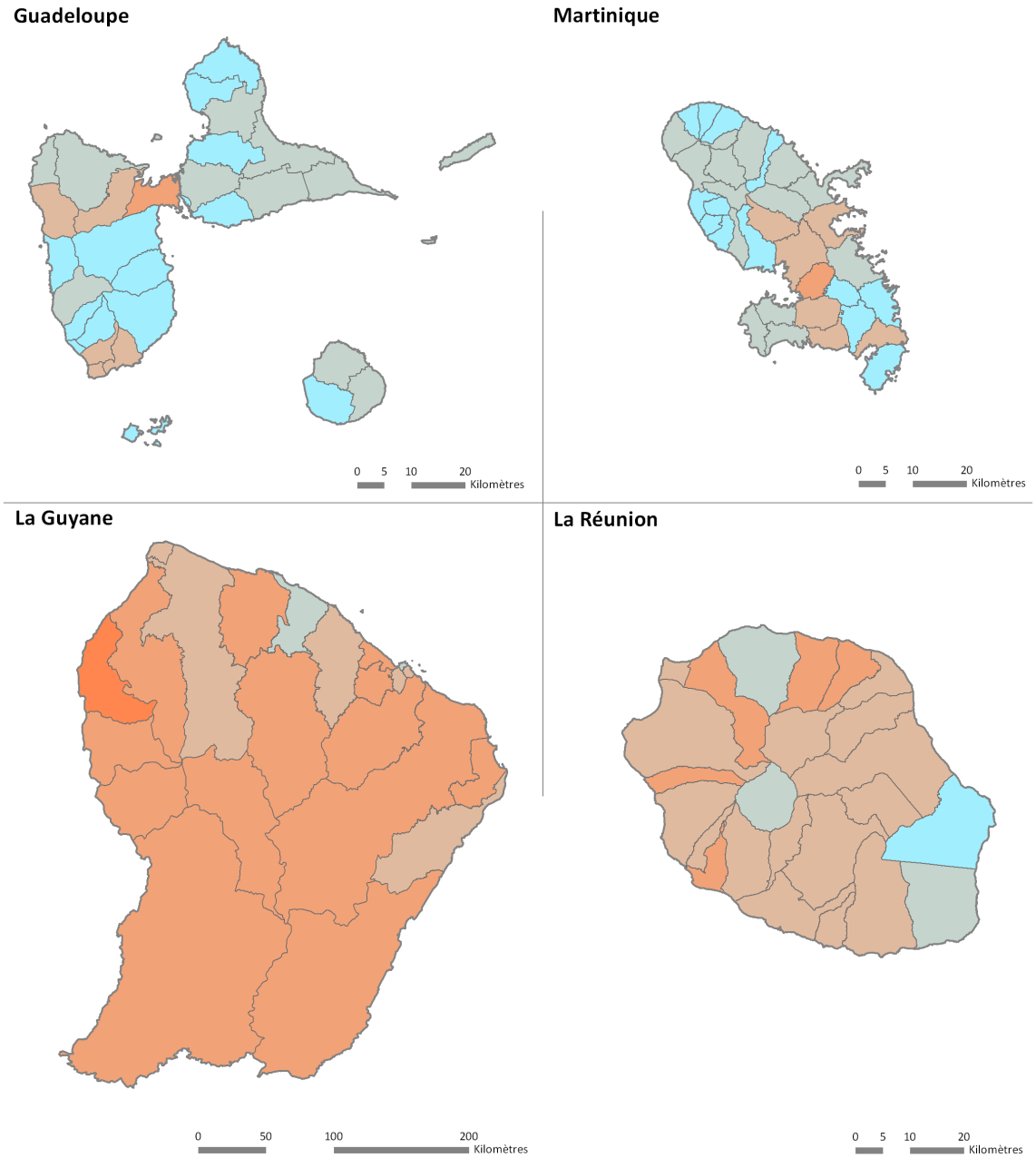

Taux de croissance annuel moyen des emplois de la sphère présentielle (%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- -2.0 - 0.9
- 1.0 - 2.9
- 3.0 - 5.2
- 5.3 - 9.8
- 9.9 - 25.1

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 40	
INDICATEUR :	***Taux de croissance annuel moyen de l'emploi de la sphère non présentielle***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Structure économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*L'indicateur correspond au taux de croissance annuel moyen de l'emploi de la sphère non présentielle au lieu de travail durant la période intercensitaire 1999-2007. Au sens de l'INSEE, les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non présentielles sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non présentielle, permet de mettre en évidence les déterminants du développement économique local, à savoir l'importance des revenus des ménages dépensés localement dans le cas de l'économie présentielle et les atouts de localisation d'activités de type industriel dans le cas de l'économie non présentielle. Elle s'apparente à la partition entre sphères « résidentielle » et « industrielle », qui a servi à mettre en évidence les orientations économiques des espaces ruraux à l'échelle des bassins de vie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Pour certaines activités, le classement dans l'une ou l'autre de ces deux sphères n'est pas chose aisée et revêt une part d'arbitraire. Quand bien même une activité appartient sans ambiguïté à l'une ou l'autre de ces deux sphères au niveau national, il peut en être autrement à une échelle locale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs positives de l'indicateur signifient que les activités du territoire produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone ou les activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes sont en croissance.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*RP INSEE – Spheres_Donnees_communales_1982_2007*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Indicateur = (NON_PRES_07 /NON_ PRES_99)^(1/n) – 1* *Avec NON_PRES_07 le nombre d'emplois dans la sphère présentielle en 2007, NON_PRES_99 le nombre d'emplois dans la sphère présentielle en 1999 et n le nombre d'années écoulées (n=8).*
REFERENCES	*INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la Datar, Juillet 2003,*

BIBLIOGRAPHIQUES : *Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie, [en ligne] URL :http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 16 mars 2011.*

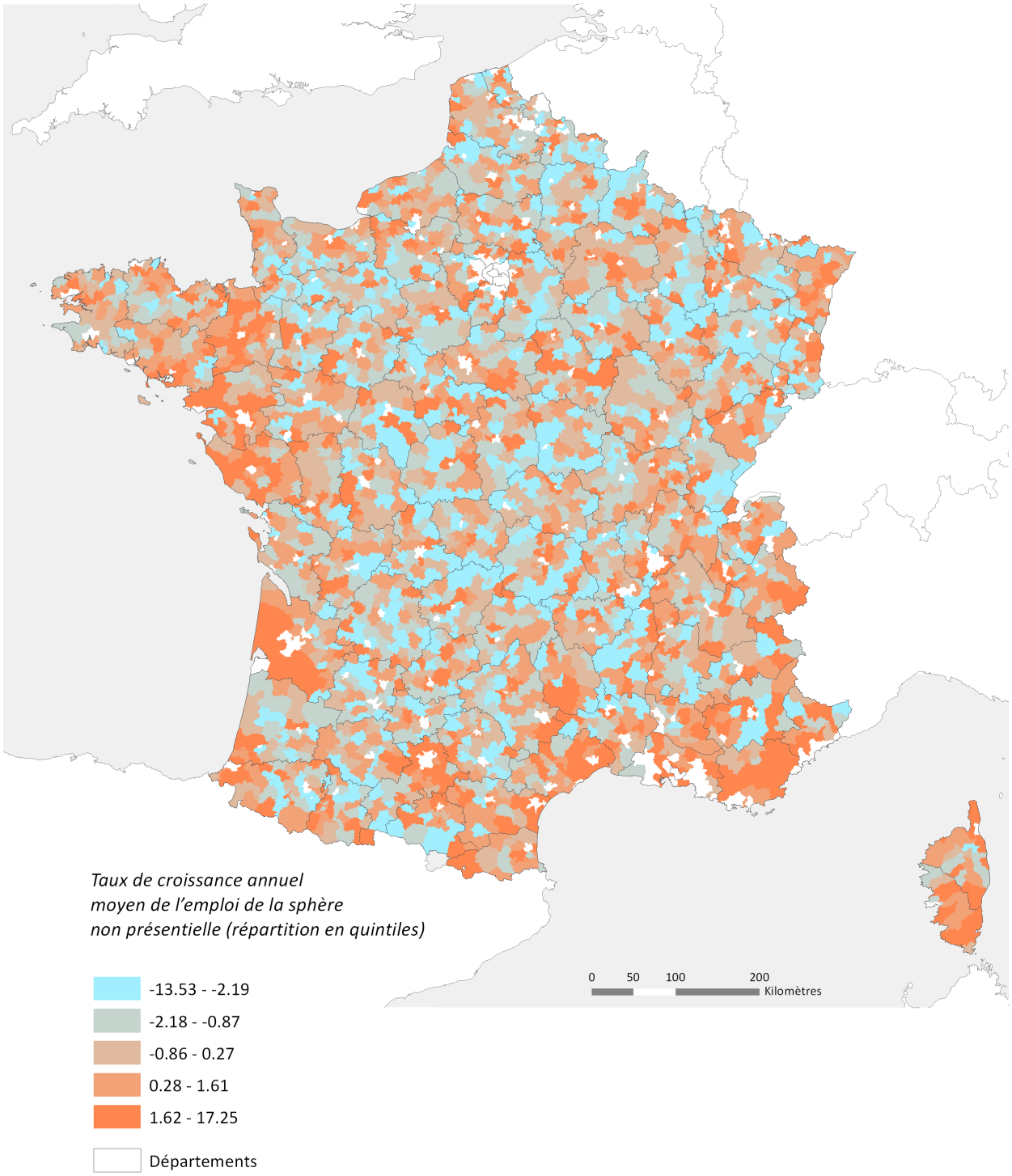

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee RP 1999, 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

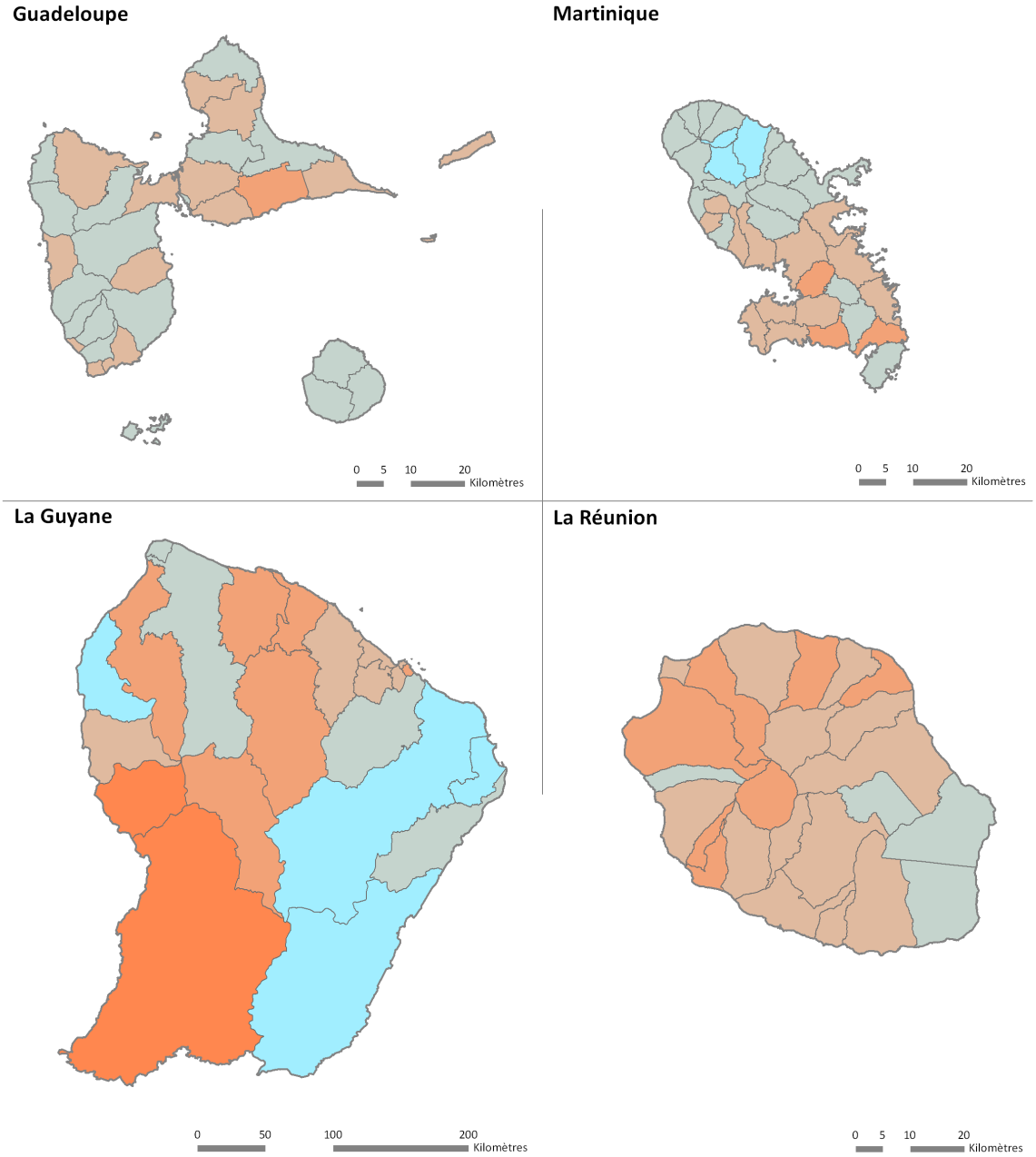

Taux de croissance annuel moyen des emplois de la sphère non présentielle (%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- -11,3 - -7,4
- -7,3 - -0,4
- -0,3 - 3,5
- 3,6 - 10,1
- 10,2 - 56,8

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 41	
INDICATEUR :	***Part des emplois de la sphère agricole et agro-alimentaire***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Structure économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des secteurs AZ (Agriculture, sylviculture et pêche) et CA (Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac) dans l'ensemble des emplois*
OBJECTIF / PERTINENCE	*En s'intéressant à l'agriculture et aux activités de transformation de produits agricoles, l'indicateur évalue la part dans l'emploi total des activités traditionnellement associées aux espaces ruraux, se caractérisant par un usage intensif du sol, par rapport à des activités moins attachés aux ressources fixes du territoire. On fait ici l'hypothèse que les industries agro-alimentaires sont avant tout des activités de transformation de produits agricoles de ces territoires, et non pas de produits importés ou provenant de territoires éloignés. Enfin, ces secteurs jouent un rôle important par leurs nombreuses interactions avec l'environnement.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les données sur l'emploi utilisées ici sont exprimés en nombre d'emplois sans distinguer les emplois en temps partiel, ni les emplois saisonniers, ce qui temps à les surévaluer. De plus, la pluriactivité est largement développée chez les agriculteurs et n'est que partiellement prise en compte dans l'indicateur.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'indicateur sert surtout à repérer les territoires où ces secteurs représentent une part importante des emplois, auquel cas il s'agit de territoires où ont pu se développer des activités de transformation de produits agricoles locaux, ou à repérer ceux où, au contraire, la contribution de ces secteurs à l'emploi total est marginale.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population – fichier BTX_TD_EMP2*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=8*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé en prenant en compte les modalités de la variable NA38 (secteur d'activité selon le niveau 38 de la nomenclature agrégée de l'INSEE) et correspondant aux secteurs concernés. La formule de calcul est la suivante : Indicateur = 100 (NA38=AZ ou CA) / (NA38= AA à UZ)*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Guihard V., Lesdos C., 2007, L'agriculture sur trente ans : une analyse comparative avec l'industrie et les services, INSEE-Références L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007, [en ligne] URL : http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=AGRIFRA07e, Consulté le 16 mars 2011.*

INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la Datar, Juillet 2003, Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie. [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 16 mars 2011.

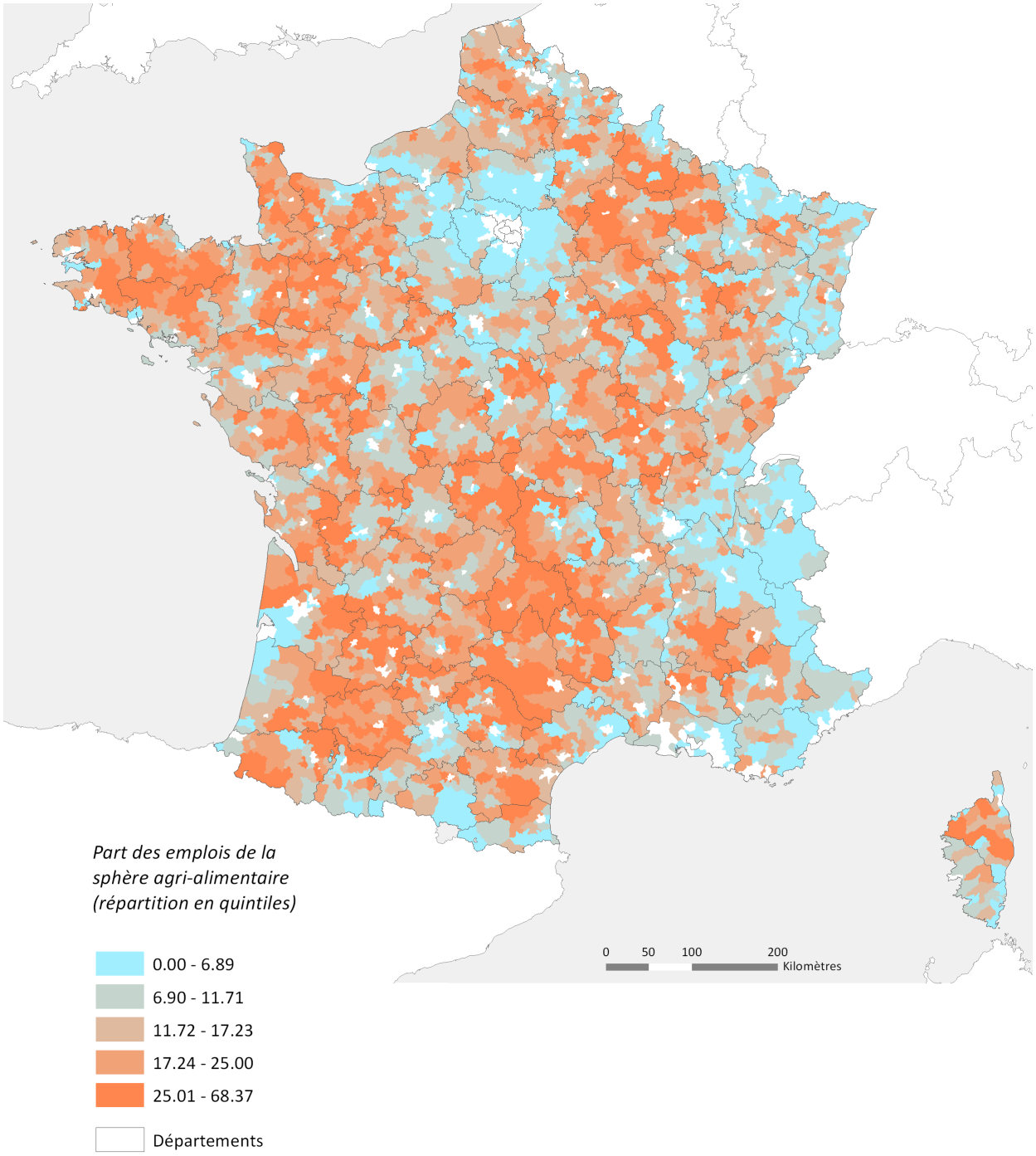

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

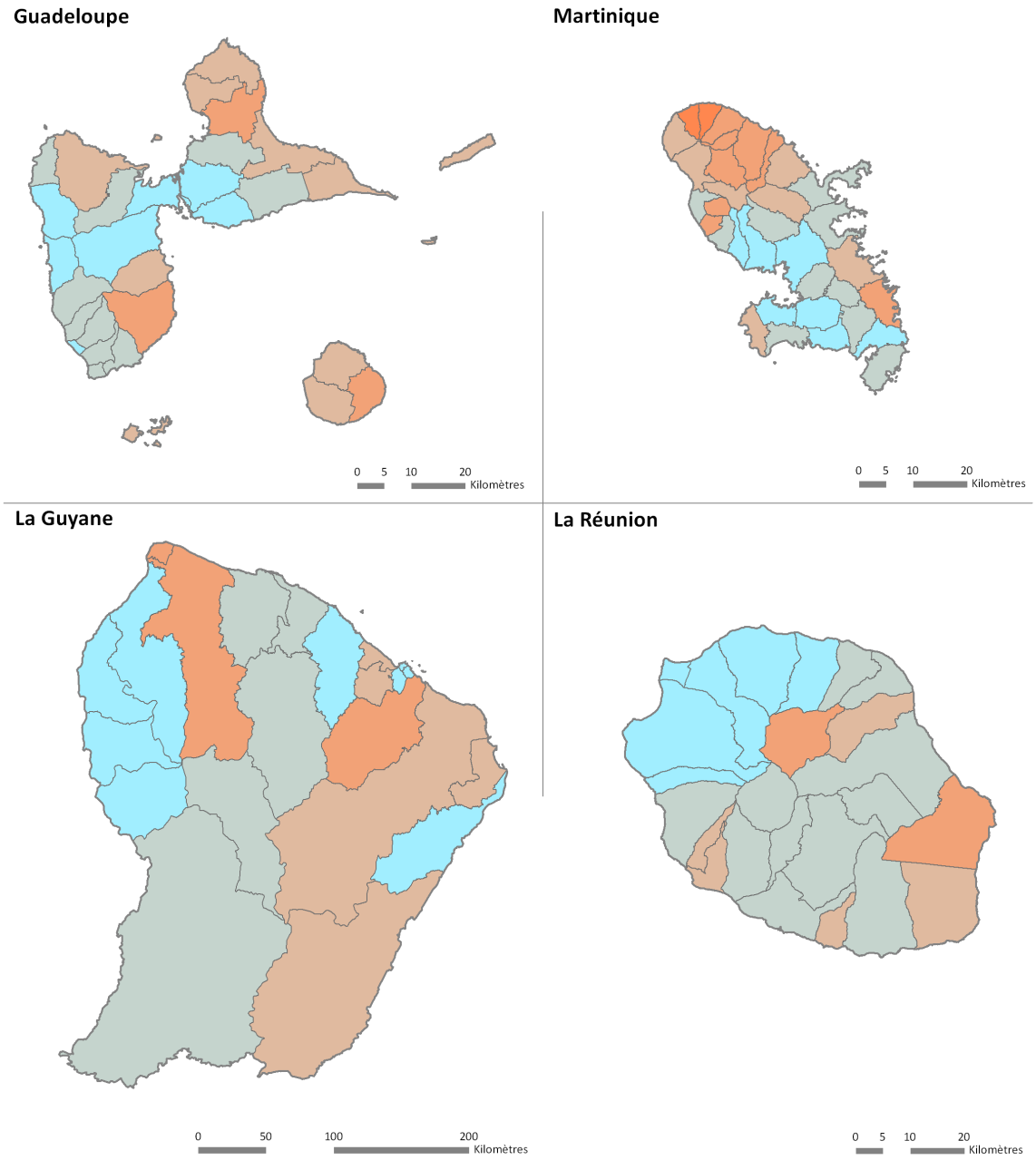

Taux d'emplois de la sphère agri-alimentaire en 2006
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 0,0 - 5,8
- 5,9 - 11,3
- 11,4 - 19,3
- 19,4 - 35,4
- 35,5 - 51,1

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 1999 2006 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 42	
INDICATEUR :	***Taux de croissance annuel moyen de l'emploi de la sphère agricole et agro-alimentaire***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Structure économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Taux d'évolution annuel moyen des emplois dans les secteurs A0 (Agriculture, sylviculture, pêche) et B0 (Industries agricoles et alimentaires)*
OBJECTIF / PERTINENCE	*A de rares exceptions près, le nombre d'emplois dans l'agriculture diminue dans les territoires ruraux, tandis que les activités de transformation de produits agricoles affichent une dynamique positive, en termes d'emplois, dans bon nombre de territoires. L'indicateur situe dans quelle mesure la sphère agricole et agro-alimentaire participe du développement économique du territoire en créant des emplois, notamment dans la transformation de produits agricoles locaux : il illustre ainsi la compétitivité de cette filière.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les données sur l'emploi utilisées ici ne tiennent pas compte du fait qu'un certain nombre d'entre eux sont à temps partiel, et que certains sont purement saisonniers. De plus, la pluriactivité est largement développée chez les agriculteurs et n'est que partiellement prise en compte dans l'indicateur.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Une valeur élevée de l'indicateur signifie une bonne participation de la filière au développement économique et à la création d'emplois dans le territoire*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – recensements de la population – fichier BTX_TD_EMP2 (année 2006) et tableaux EMP2 (année 1999)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*Période 1999-2006*
PERIODICITE :	*L'indicateur est actualisable annuellement*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*2006:* *http://www.recensement-2006.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=8* *1999 : les données sont disponibles sur les CD Rom COMMUNES…Références® de l'INSEE*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*La formule de calcul est la suivante :* *Taux d'évolution = 100*{(emplois 2006 secteurs A0 et B0 / emplois 1999 secteurs A0 et B0)$^{1/8}$ – 1}*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Guihard V., Lesdos C., 2007, L'agriculture sur trente ans : une analyse comparative avec l'industrie et les services, INSEE-Références L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007, [en ligne] URL : http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=AGRIFRA07e, Consulté le 16 mars 2011.*

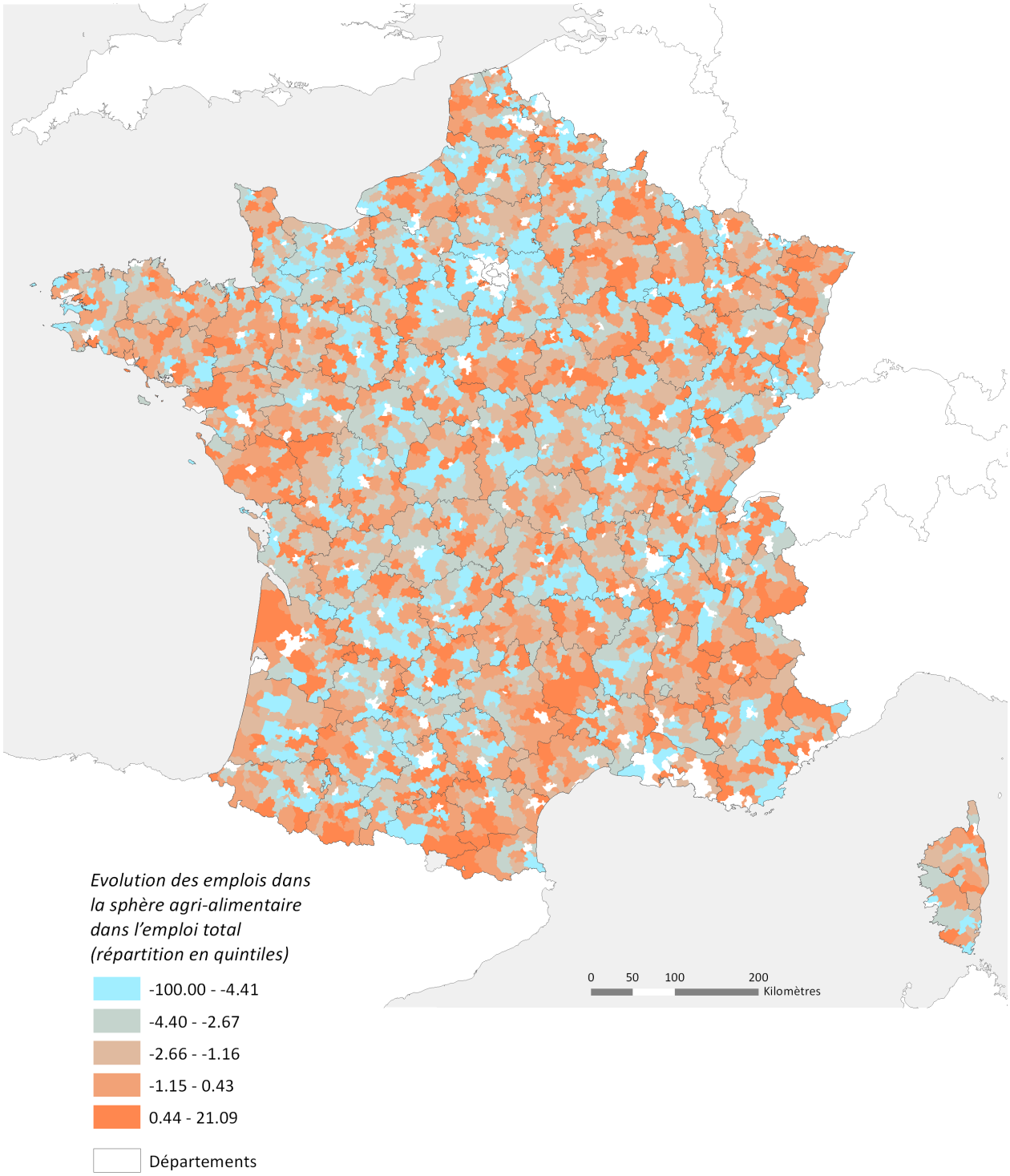

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: INSEE RP 1999-2006 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

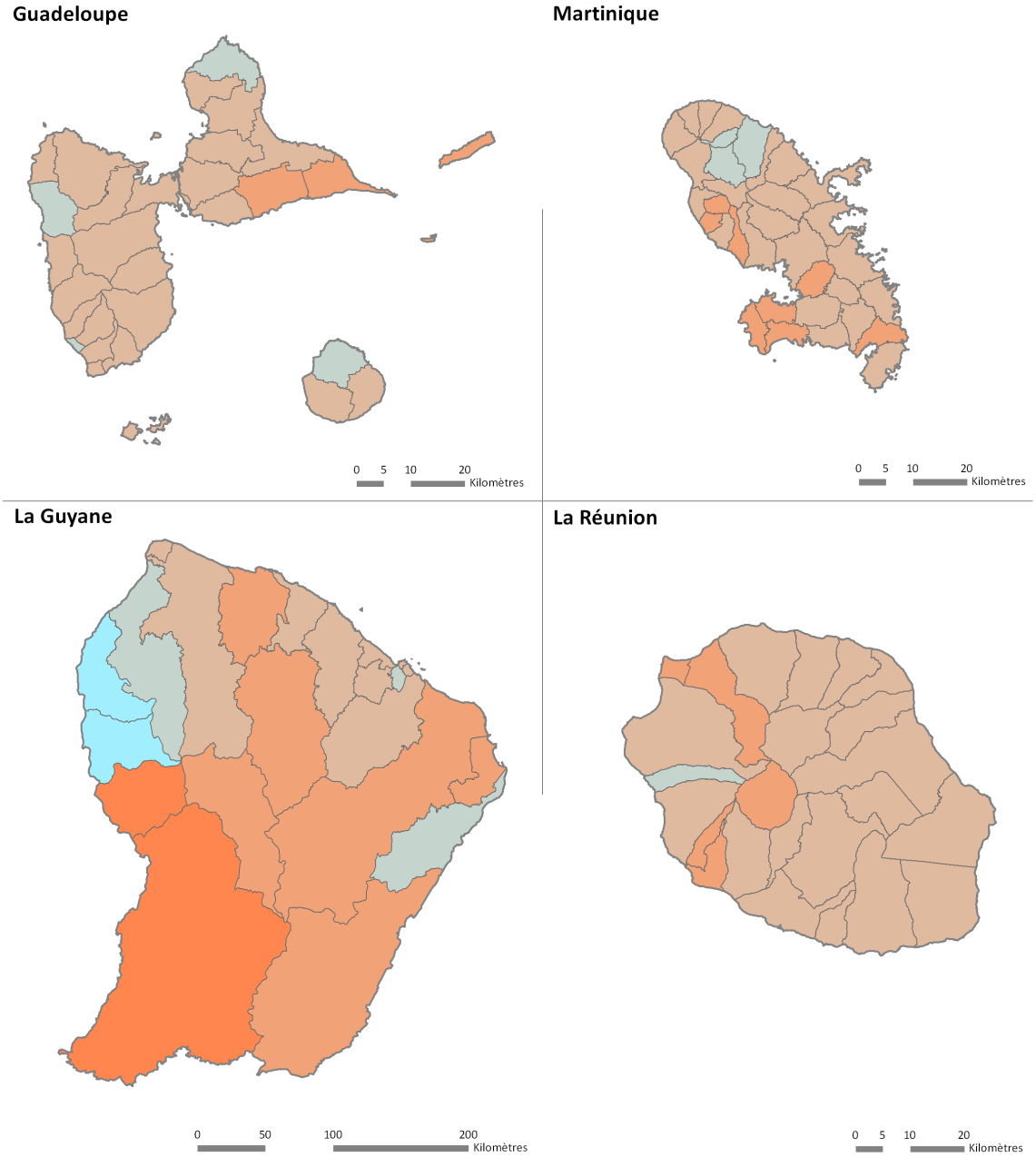

Taux de croissance des emplois de la sphère agri-alimentaire 1999 - 2006
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- -100,0 - -49,3
- -49,2 - -8,3
- -8,2 - 0,6
- 0,7 - 13,3
- 13,4 - 40,8

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 1999 2006 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n°43	
INDICATEUR :	***Taille moyenne des établissements industriels***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Structure économique / Dynamisme entrepreneurial*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Taille moyenne des établissements industriels en 2008*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Il s'agit de distinguer les tissus industriels selon qu'ils sont composés majoritairement de TPE ou de PME ou composés de grands établissements.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Comme toutes les moyennes, elle ne nous renseigne pas sur la distribution sous-jacente des tailles d'établissements. A une même valeur de l'indicateur peut correspondre aussi bien un tissu industriel homogène, composé d'établissements dont les tailles sont proches de cette valeur moyenne, ou au contraire un tissu industriel hétérogène, composé d'établissements de tailles bien plus élevées et d'autres de tailles bien plus faibles.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Une valeur élevée de l'indicateur signifie que le tissu industriel du territoire est composé en moyenne d'établissements de taille importante. Cela constitue à la fois une force (ces établissements offrent des salaires plus élevés, ont un moindre risque de défaillance, …) et une fragilité pour le territoire (effet important sur l'emploi local en cas de fermeture d'un établissement…).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE CLAP – fichier CC_CENET_GEO09.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*31/12/2008*
PERIODICITE :	*L'indicateur est actualisable annuellement*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-demo-entreprises*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Indicateur = ETPBE08 / (ETBE08 – ETBE008)* *Avec ETPBE08 (Postes des Ets actifs de l'industrie au 31/12/2008), ETBE08 (Ets actifs de l'industrie au 31/12/2008) et ETBE008 (Ets actifs de l'industrie sans salarié au 31/12/2008).*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Margirier G., 2007, Taille des entreprises et salaires, Economie et Prévision n°180-181, pp. 39-58, [en ligne] URL : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/72/98/PDF/pub07060.pdf, Consulté le 16 mars 2011.*

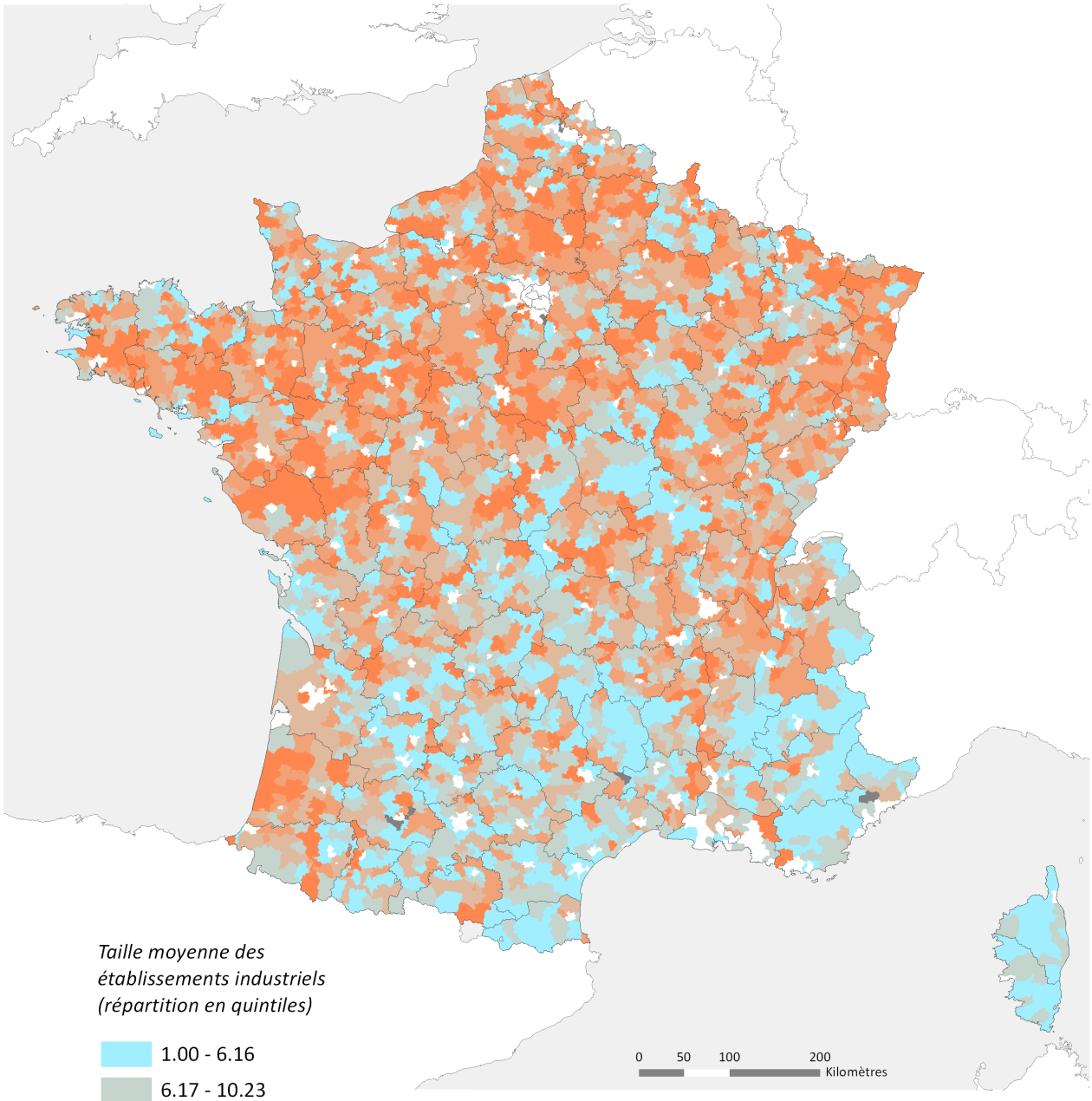

Taille moyenne des établissements industriels (répartition en quintiles)

- 1.00 - 6.16
- 6.17 - 10.23
- 10.24 - 15.72
- 15.73 - 24.16
- 24.17 - 249.43
- Valeurs manquantes
- Départements

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE CLAP 2008 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

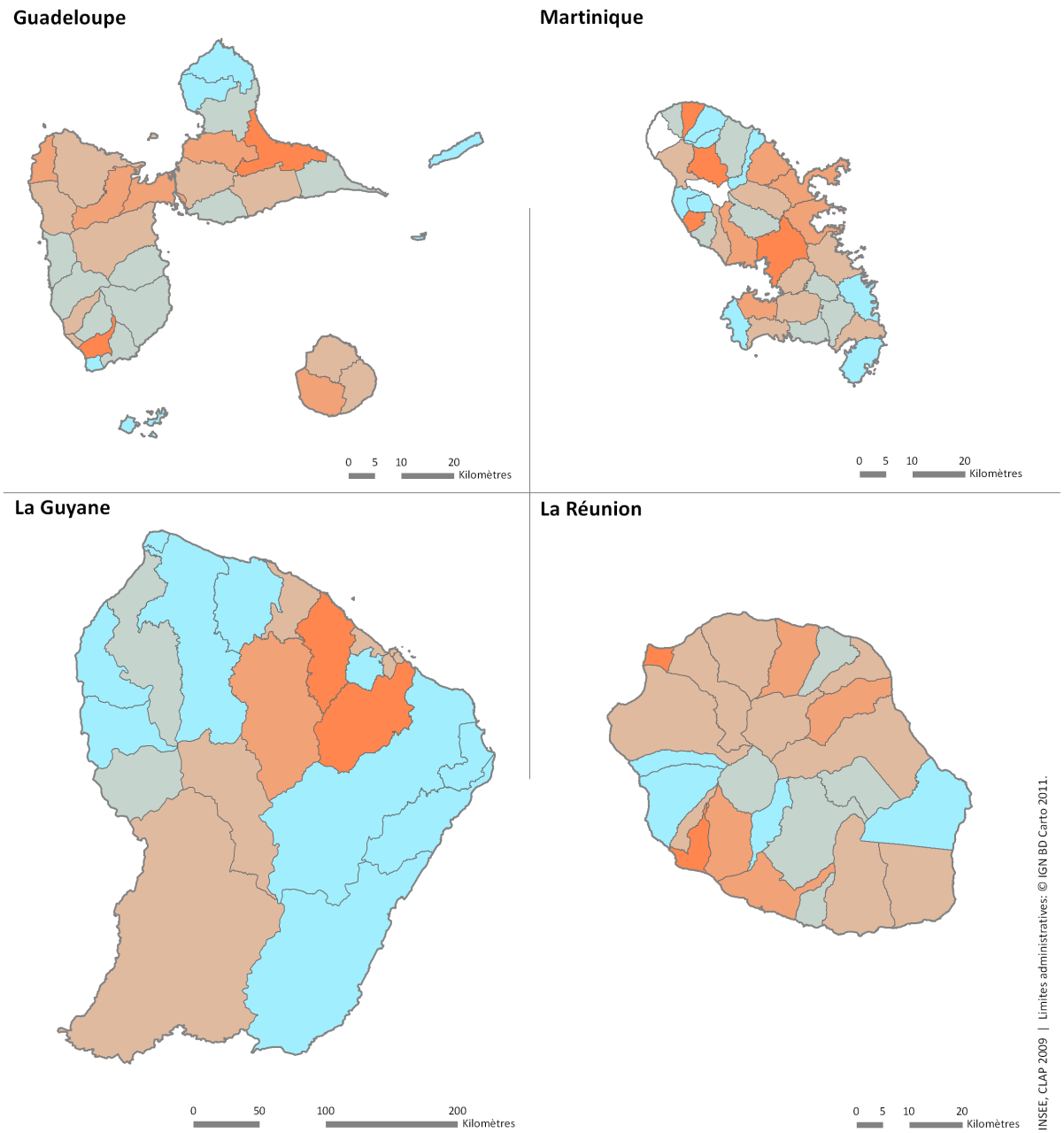

Taille moyenne des établissements industriels (maille communale, seuils naturels de jenks)

- 1,0 - 3,9
- 4,0 - 6,3
- 6,4 - 9,5
- 9,6 - 14,2
- 14,3 - 33,8
- valeurs manquantes

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, CLAP 2009 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 44	
INDICATEUR :	***Taux de création d'établissements marchands hors agriculture***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Dynamisme entrepreneurial*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Le taux de croissance des établissements du champ des activités marchandes hors agriculture (Champ Industrie, Construction, Commerce et Services) mesure la proportion d'établissements créés en 2009 parmi les établissements existants au 1er janvier 2009.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Il permet d'apprécier le dynamisme entrepreneurial sur un territoire, qui fait partie des moteurs de la création d'emploi et de l'innovation. La capacité d'adaptation du tissu économique d'un territoire aux mutations des contextes local, national et international (de la demande, des technologies, de la concurrence, des prix relatifs) est également à mettre en relation avec cet indicateur. Il révèle indirectement la présence d'une combinaison d'éléments favorables à la création d'activité (culture entrepreneuriale locale, dotations factorielles avantageuses, économies de localisation, …).*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur se focalise sur la création brute d'établissements. Des territoires affichant des valeurs proches de cet indicateur pourront avoir des taux de création net différents, en fonction du taux de défaillance des établissements existants. Le taux de création brute est toutefois fortement corrélé au taux de création nette.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position favorable sur le plan du dynamisme entrepreneurial.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE SIRENE – fichier CC_DENTR_GEO.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2009*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-demo-entreprises*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Indicateur = 100 * nombre de créations d'établissements en 2009 (définition européenne) / nombre d'établissements en 2009* *= 100 * (ETCBE09+ETCCFZ09+ETCGU09) / (ETNBE09+ETNCFZ09+ETNGU09).* *avec ETNBE09 et ETCBE09 nombre et créations d'établissements de l'industrie, ETNCFZ09 et ETCCFZ09 de la construction, ETNGU09 et ETCGU09 du commerce, des transports et des services divers.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Glaeser E., Kerr, W.R. 2009, Local industrial conditions and entrepreneurship: How much of the spatial distribution can we explain?, Journal of Economics & Managment Strategy, Vol. 18, n°3, pp. 623-663* *Huiban J-P, Aubert F., Dussol A-M, 2006, La démographie des établissements industriels : une différenciation entre espaces urbains périurbains et ruraux,*

Revue d'Economie Régionale et Urbaine 5, pp. 751-779, [en ligne] URL : http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-751.htm, Consulté le 16 mars 2011.

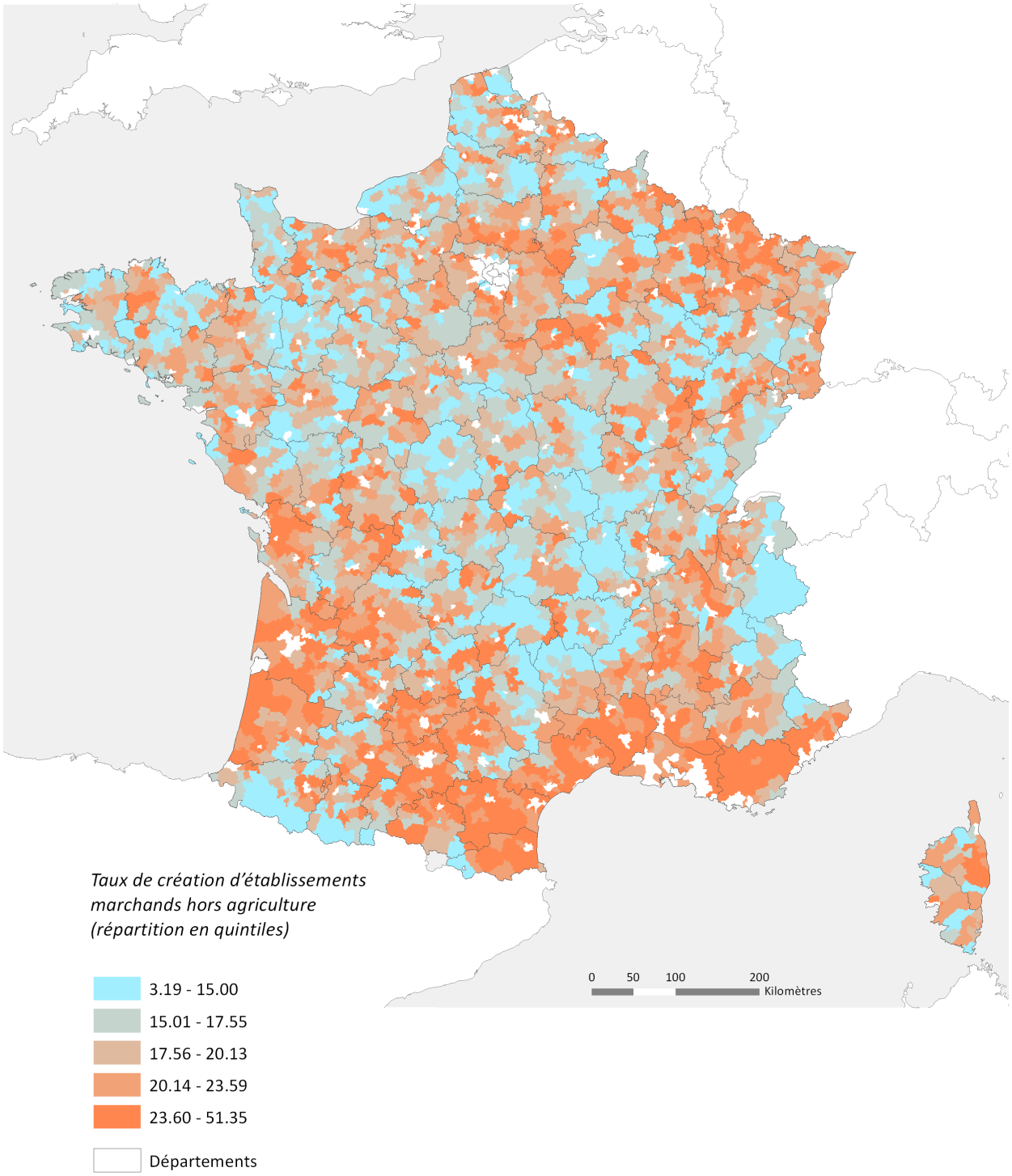

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee SIRENE 2009 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

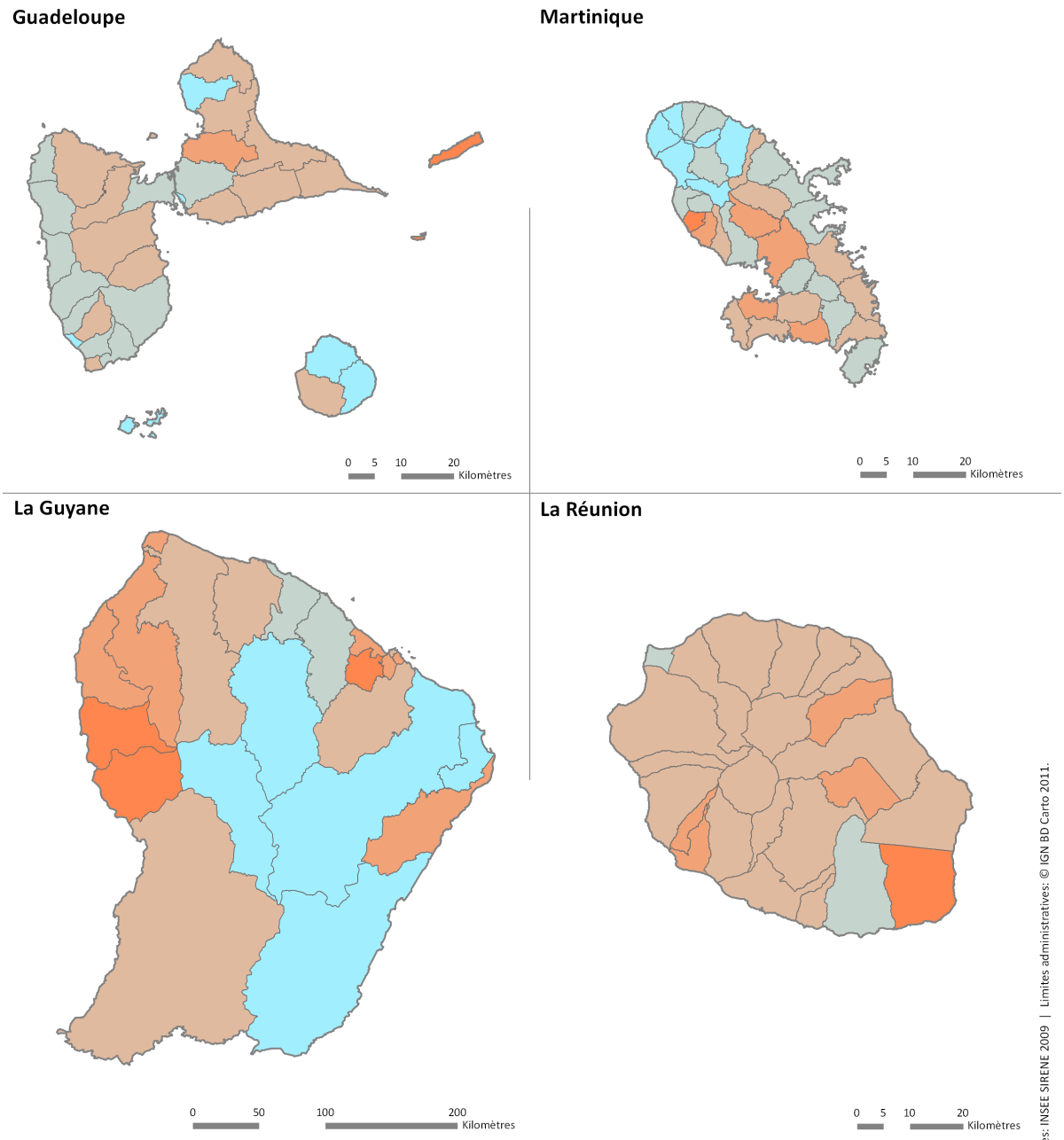

Taux de création d'établissements marchands hors agriculture
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)

- 0,0 - 10,3
- 10,4 - 14,9
- 15,0 - 19,8
- 19,9 - 25,7
- 25,8 - 38,1

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE SIRENE 2009 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 45	
INDICATEUR :	***Salaire net horaire moyen des ouvriers non qualifiés***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Compétitivité et potentiel d'innovation*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Salaire net horaire moyen au lieu de résidence des ouvriers non qualifiés travaillant dans des entreprises dont le siège social est en France. Le champ est restreint aux salariés du secteur privé et semi public, à l'exception des agents de l'État, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'indicateur permet de repérer les territoires où la main-d'œuvre apparaît bon marché, et qui peuvent de ce fait bénéficier d'un avantage en termes de compétitivité par les coûts relativement à ceux où la main-d'œuvre est plus chère.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur ne préjuge pas de la compétitivité globale des activités présentes sur un territoire. Des activités à haute valeur ajoutée peuvent être très compétitives et offrir des salaires très élevés. Il ne préjuge pas non plus de la compétitivité par les coûts dans son ensemble. Des faibles niveaux de salaire peuvent concerner des territoires reculés, où la main-d'œuvre est peu abondante et pour lesquels cet avantage est contrebalancé par l'éloignement des services ou des axes de transport, qui engendre d'autres coûts.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Une valeur faible de l'indicateur signifie que le territoire bénéficie d'un avantage en termes de compétitivité par les coûts salariaux.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Fichier Salariés au lieu de résidence (CC_SALRE_GEO09)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2008*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*€*
PRODUCTEUR :	*Insee (DADS)*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-salaire-net-horaire-moyen*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est égal à la variable SNHMTO08 du fichier. Pour des raisons de représentativité statistique, l'indicateur concerne des cantons pris en entier, dont certains ne sont pas entièrement ruraux.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Gaigné C., Goffette-Nagot F., 2008, Localisation rurale des activités industrielles. Que nous enseigne l'économie géographique ? Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, 87(2), 101-130, [en ligne] URL : http://www.raestud.eu/pdf/101_130_Gaigne.fm.pdf, Consulté le 16 mars 2011.*

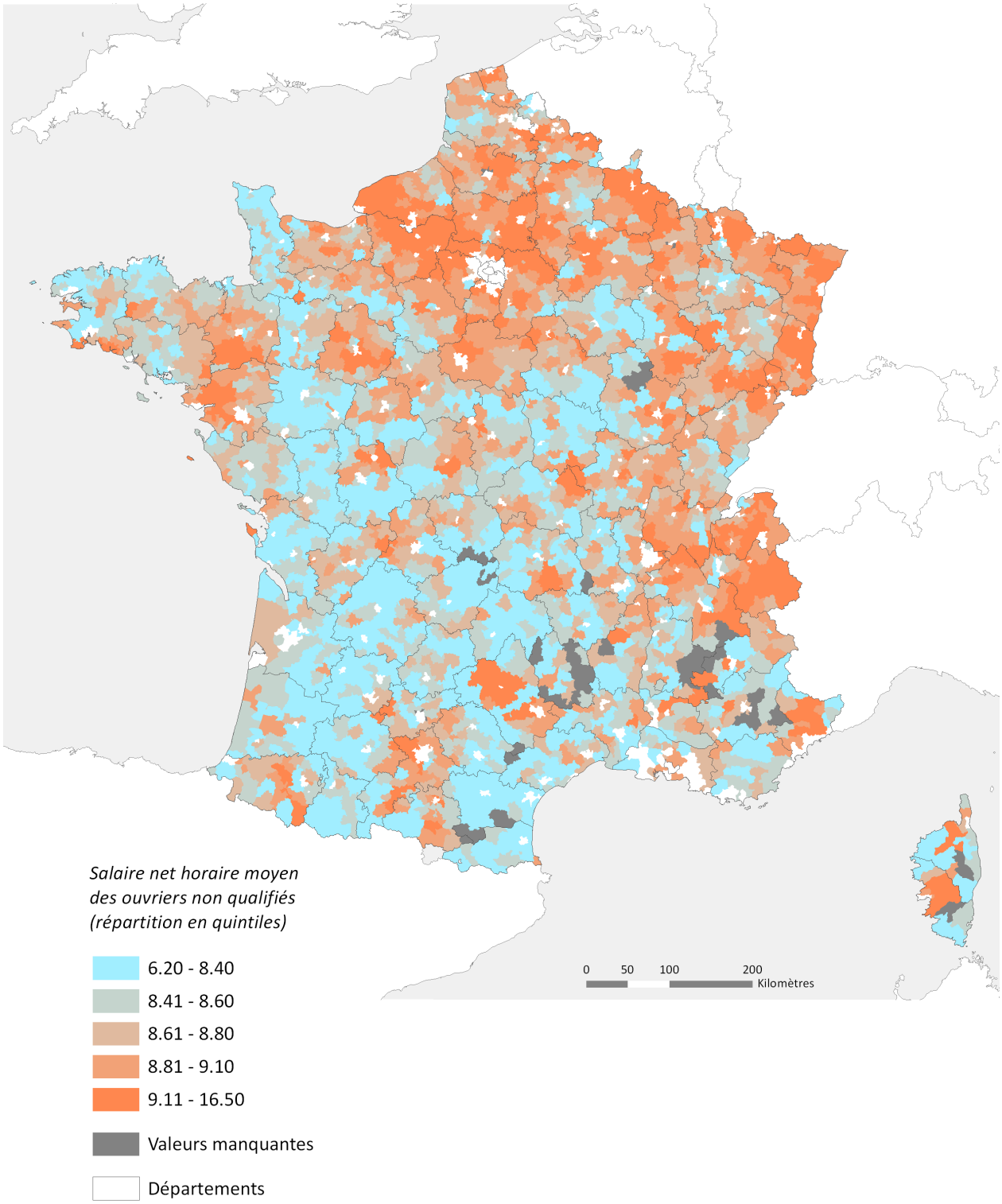

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE DADS 2008 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

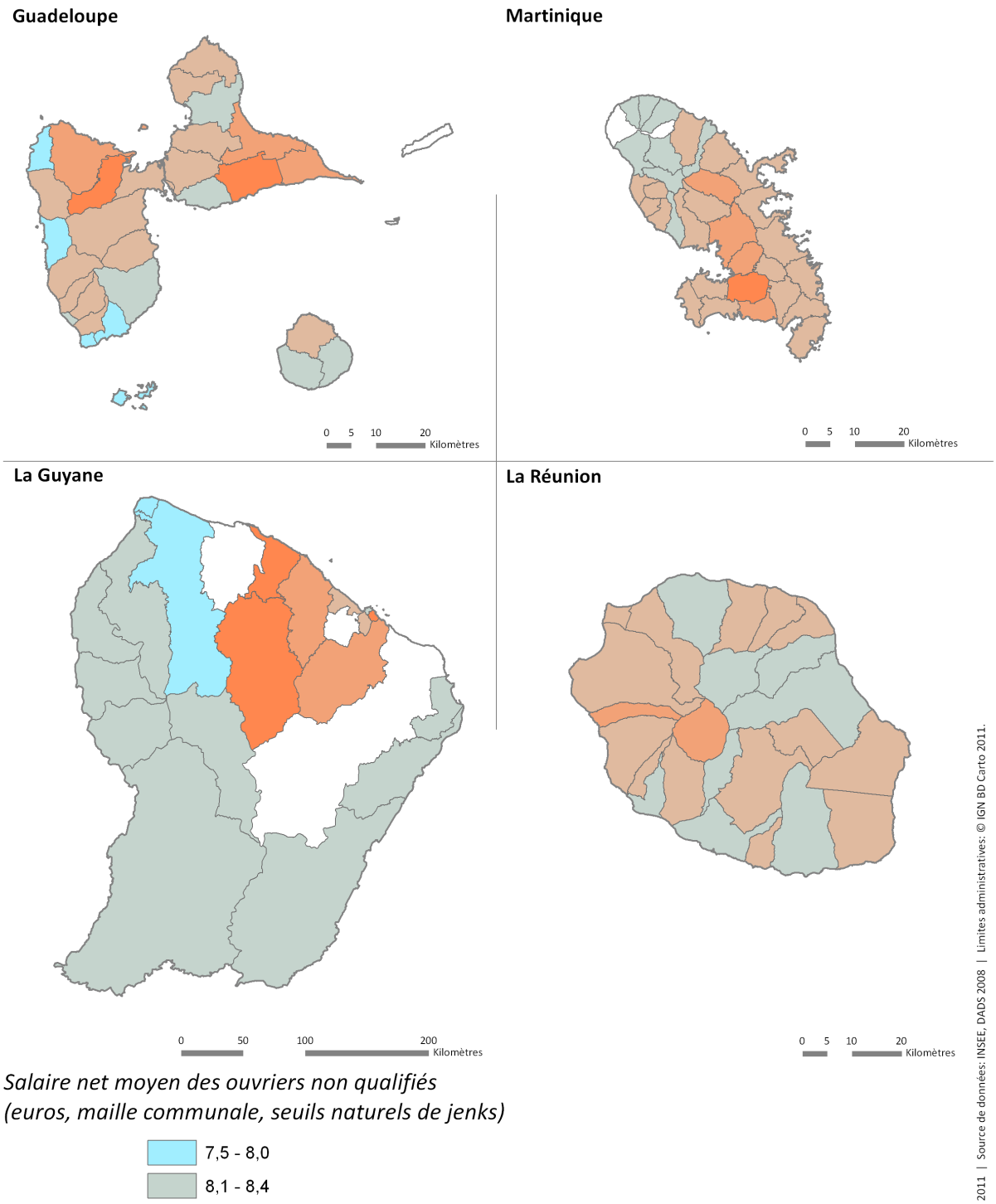

Salaire net moyen des ouvriers non qualifiés
(euros, maille communale, seuils naturels de jenks)

- 7,5 - 8,0
- 8,1 - 8,4
- 8,5 - 8,8
- 8,9 - 9,2
- 9,3 - 10,0
- valeurs manquantes

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, DADS 2008 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 46	
INDICATEUR :	***Part des cadres des fonctions métropolitaines***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Compétitivité et potentiel d'innovation*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des cadres exerçant leur emploi dans des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs dans l'ensemble des emplois parmi les actifs occupés au lieu de travail.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*En s'attachant aux emplois de cadres des fonctions dites métropolitaines, l'indicateur vise à refléter le potentiel de développement d'un territoire, du fait de la place que prend l'innovation dans ces fonctions et de leur rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives. Ces emplois se concentrent dans les agglomérations, mais il est intéressant de situer si ces emplois se diffusent dans des territoires ruraux, car ils sont de nature à favoriser le développement économique et la création d'emploi.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur a été conçu par l'Insee pour caractériser les fonctions des grandes aires urbaines et identifier parmi elles les aires métropolitaines, qui concentrent les activités sujettes aux économies d'agglomération les plus fortes.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient que le territoire est en position favorable vis-à-vis des questions illustrées par l'indicateur.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=analyse*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est identique à l'indicateur 'Potentiel de développement' retenu dans la liste des indicateurs territoriaux de développement durable DATAR-CGDD. Il est calculé par l'INSEE à partir de données des recensements détaillés selon les postes de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles PCS-2003 et selon les secteurs de la NAF.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Van Puymbroeck C., Reynard R., 2010, Répartition géographique des emplois : les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision, INSEE Première n° 1278, février 2010, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1278, Consulté le 16 mars 2011.* *Brutel C., 2011, Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines, INSEE Premières n°1333, janvier 2011, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1333, Consulté le 16 mars 2011.*

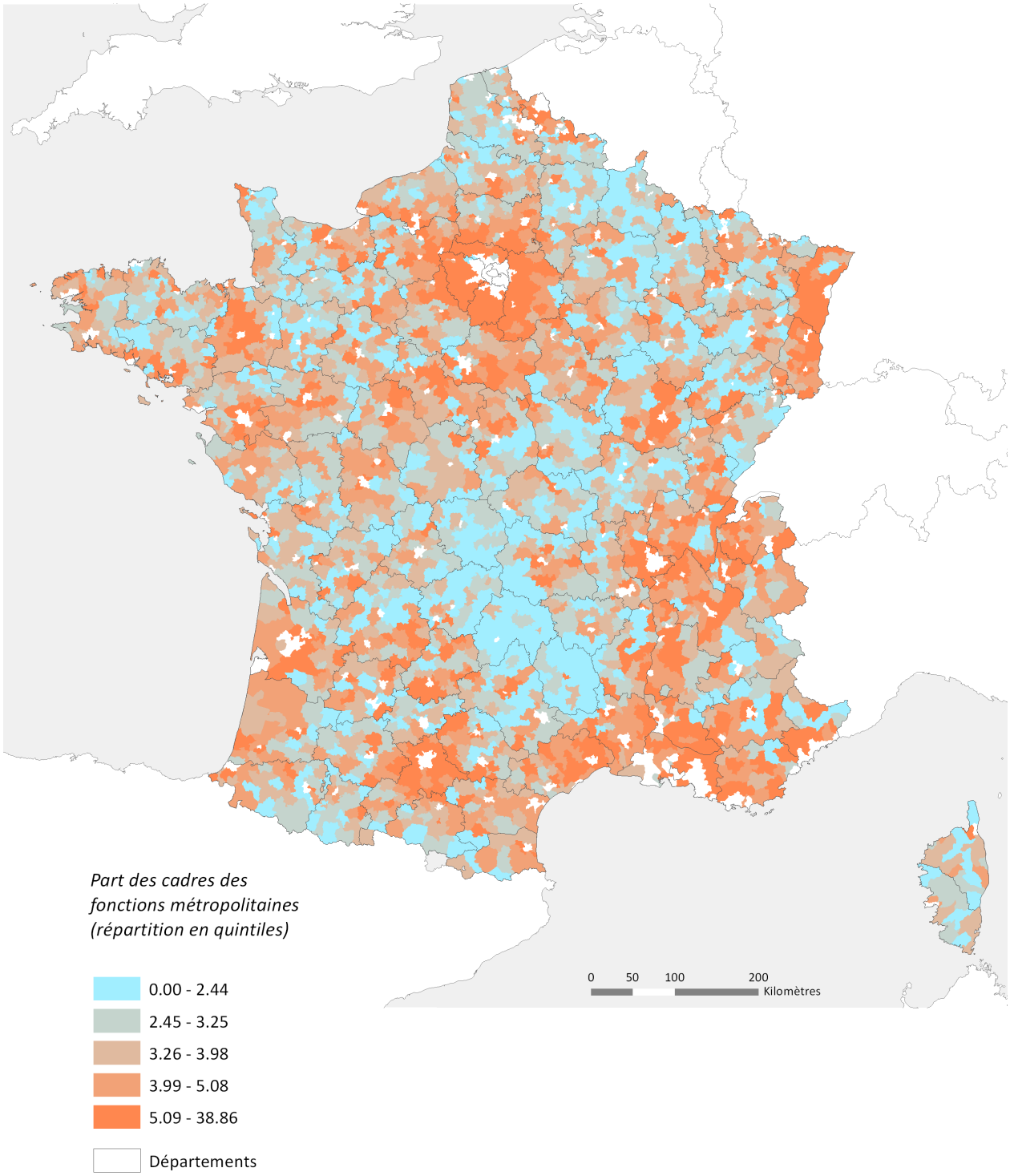

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

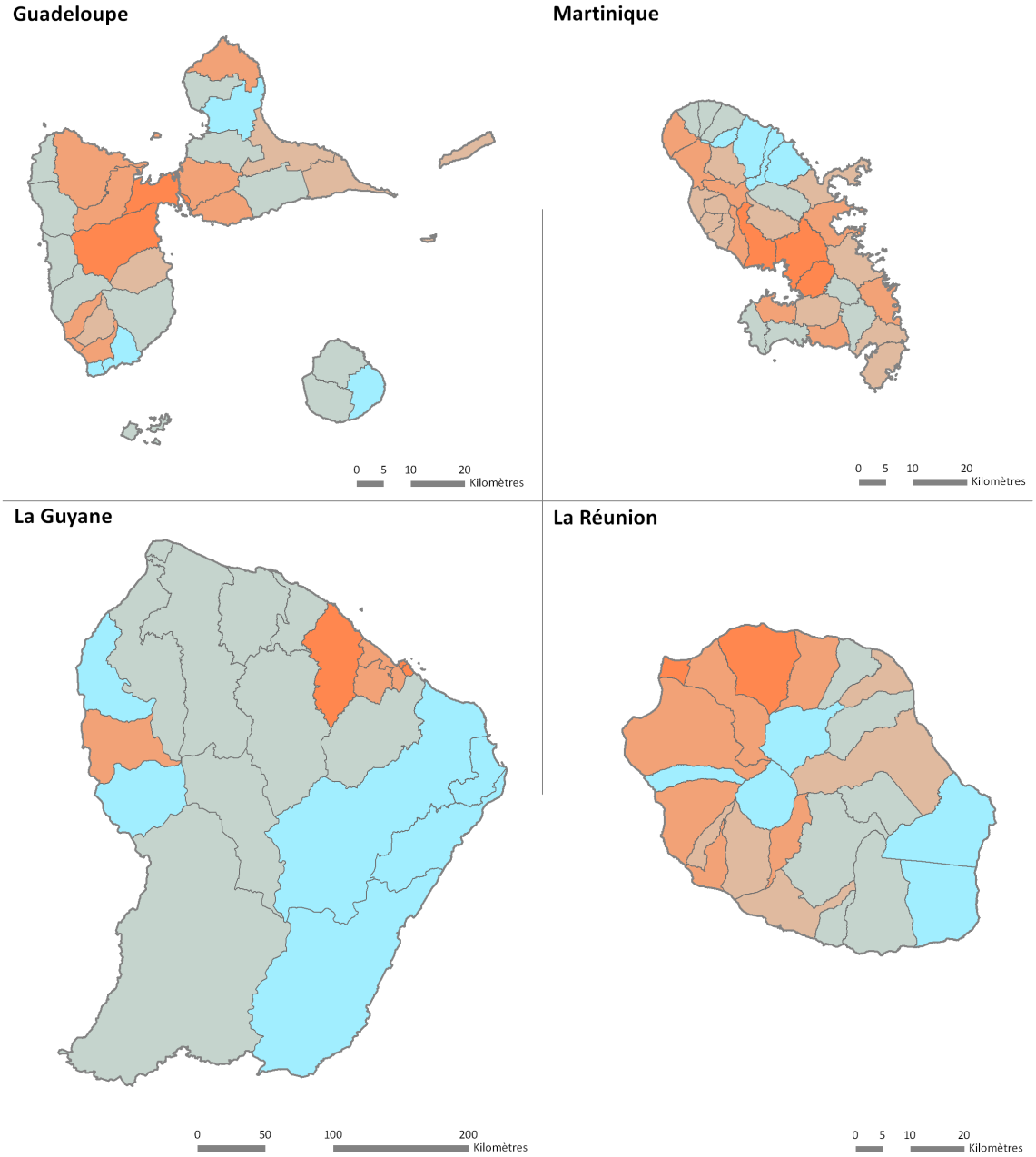

Part de cadres des fonctions métropolitaines en 2007
(%, maille communale, seuils naturels de Jenks)*

- 0.0 - 0.9
- 1.0 - 1.9
- 2.0 - 2.9
- 3.0 - 4.3
- 4.4 - 7.3

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 1999 2006 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 47	
INDICATEUR :	***Indice de diversification industrielle***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Compétitivité et potentiel d'innovation / Stabilité économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Indice d'entropie des emplois au lieu de travail des 14 secteurs d'activité industrielle (BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM) de la Nomenclature Agrégée en 38 postes de l'INSEE en 2007. Il s'agit d'un indicateur standard de diversification des activités économiques, qui est ici normalisé pour être compris entre 0 et 1. La valeur 0 correspond à une spécialisation totale dans un secteur industriel unique, qui concentre alors 100% de l'emploi. La valeur 1 indique un degré maximal de diversification, qui correspond à une équirépartition des emplois entre les 14 secteurs.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*La diversification constitue un facteur de stabilité pour l'emploi industriel du territoire face aux risques de chocs économiques sectoriels. Inversement, une forte spécialisation industrielle peut être le reflet d'avantages économiques (dénommés « économies de localisation ») associés à l'agglomération des établissements appartenant à un même secteur industriel (échanges d'informations et de main-d'œuvre qualifiée, réduction et partage de certains coûts, …). Le resserrement sur les secteurs industriels est justifié, d'une part du point de vue de la stabilité économique de par leur plus grande sensibilité à la concurrence internationale et aux risques de délocalisation, et d'autre part du point de vue de la compétitivité économique par le fait que les économies de localisation s'expriment principalement dans les secteurs industriels.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur a une interprétation ambivalente selon que l'on se réfère aux questions de compétitivité ou de stabilité économique.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Sur le registre de la stabilité économique, une valeur élevée indique un tissu industriel local relativement protégé des chocs sectoriels, ce qui constitue un atout, tandis qu'une valeur faible signale un risque important en cas de forte concurrence sur le secteur concerné. Sur le registre de la compétitivité, une valeur élevée signale potentiellement la présence d'économies de localisation dans une industrie particulière, ce qui constitue un atout.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE – Recensement de la population – BTX_TD_EMP2_2007.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=8*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Calcul de l'indice d'entropie au sein du canton i :* $$H_i = -\sum_{j=1}^{k}\left[\left(E_{ij}/E_i\right)log\left(E_{ij}/E_i\right)\right]/log(k)$$ *où j correspond à chacun des k secteurs d'activités industrielles (BZ, CA, CB, etc.)* E_i *: emploi total dans des activités industrielles au sein du canton i* E_{ij} *: emploi dans les activités industrielles du secteur j au sein du canton i.* *Le log(0) est indéfini. Ainsi, lorsque la part d'emploi d'un secteur est nulle, la valeur 0 a été remplacée par 0.0001. Cette approximation est communément admise et ne met pas en question la fiabilité de l'indicateur.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Dissart, J.-C., 2003, Regional Economic Diversity and Regional Economic Stability : Research Results and Agenda, International Regional Science Review 2003 / 26, pp. 423-446.*

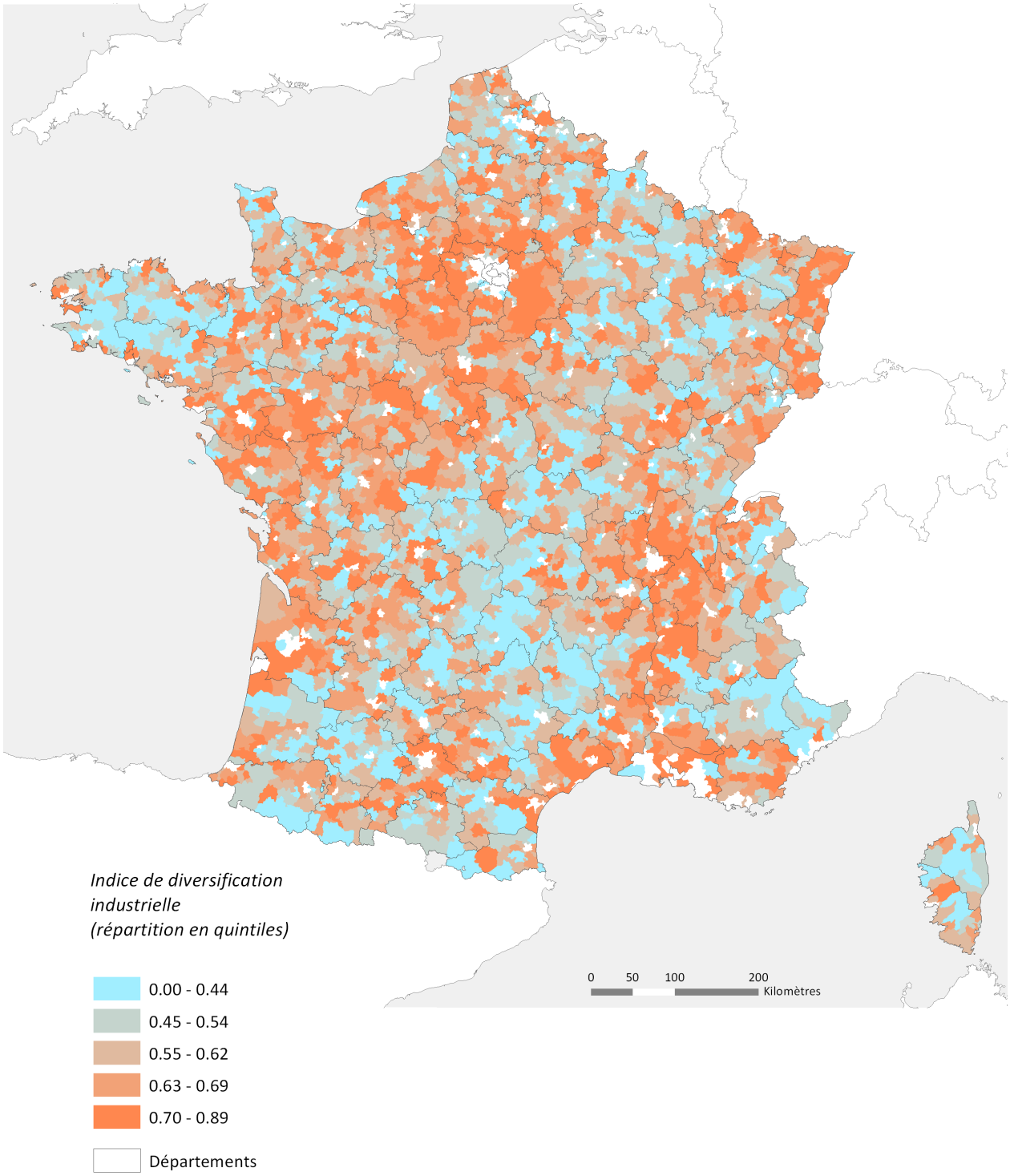

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

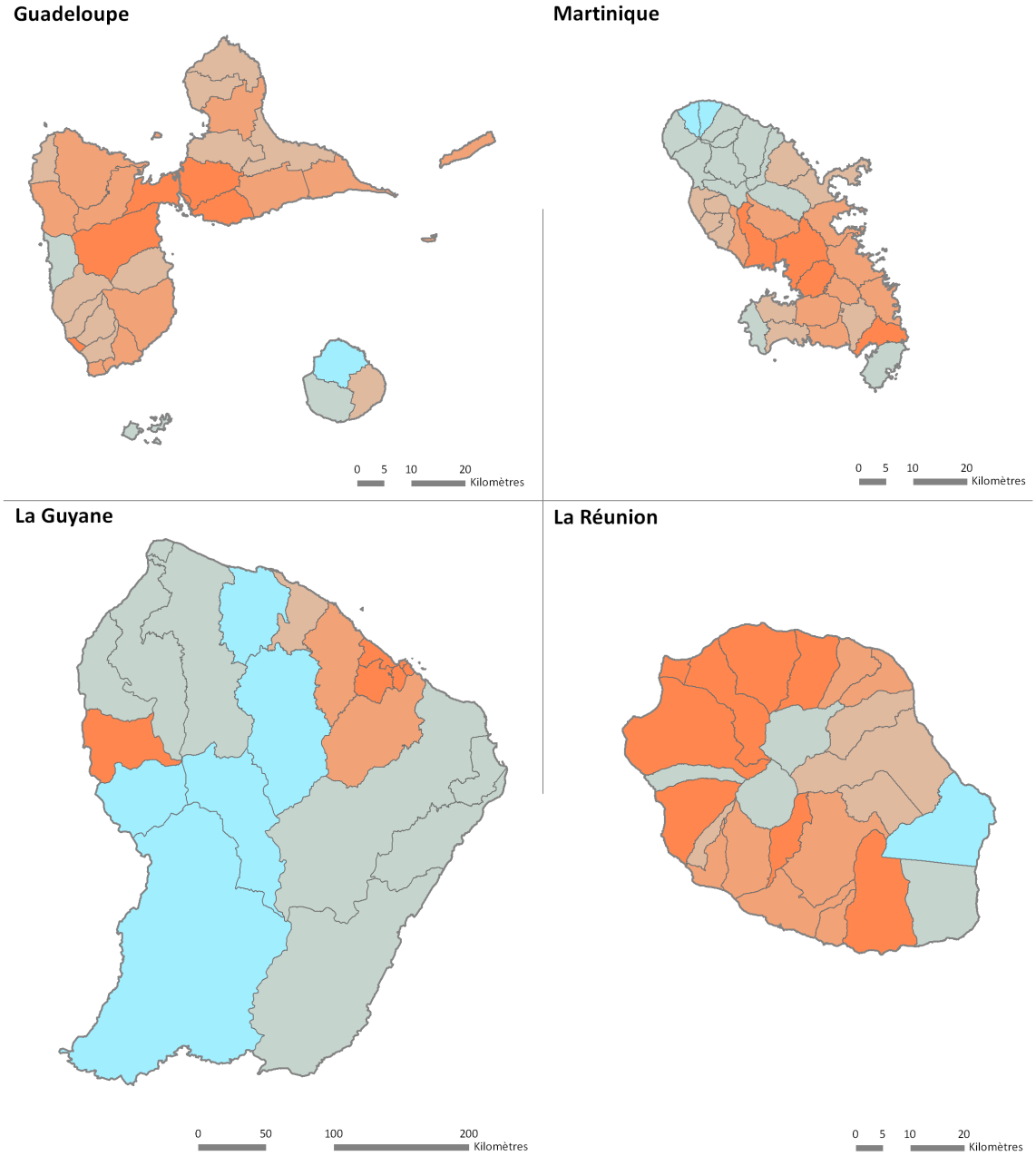

Indice de diversification industrielle
(maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 0,00 - 0,18
- 0,19 - 0,40
- 0,41 - 0,55
- 0,56 - 0,68
- 0,69 - 1,00

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 48	
INDICATEUR :	***Part des emplois publics***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Stabilité économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des emplois publics (Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale) dans l'emploi total au lieu de travail en 2007.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'emploi des secteurs marchands est directement soumis à la conjoncture économique, tandis que l'emploi administré obéit en premier lieu à une logique politique plus orientée sur des préoccupations d'équité. Les territoires dans lesquels une part importante de l'emploi est administrée bénéficient à ce titre d'une protection relative de leur emploi en cas de crise et de récession économique.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Il s'agit ici d'une protection potentielle, qui n'est opérante que dans le cas où les décisions politiques sont contra-cycliques. Par ailleurs, certaines activités des sections O, P, Q dépendent de la demande locale et du niveau de revenu des ménages et seront affectés par une baisse d'emploi dans les autres sections de l'économie locale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Une valeur élevée de l'indicateur indique une relative protection de l'emploi local en cas de crise ou récession économique.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE RP – fichier BTX_CC_EMP_2007.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-emploi-pop-active*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables C07_EMPLT_APESAS (Emplois au lieu de travail Administration publique – section O, Enseignement – section P, Santé, Action sociale – section Q) et C07_EMPLT (emplois au lieu de travail).*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Davezies L., 2008, La République et ses territoires: La circulation invisible des richesses, La république des idées, Ed. Seuil, Paris.*

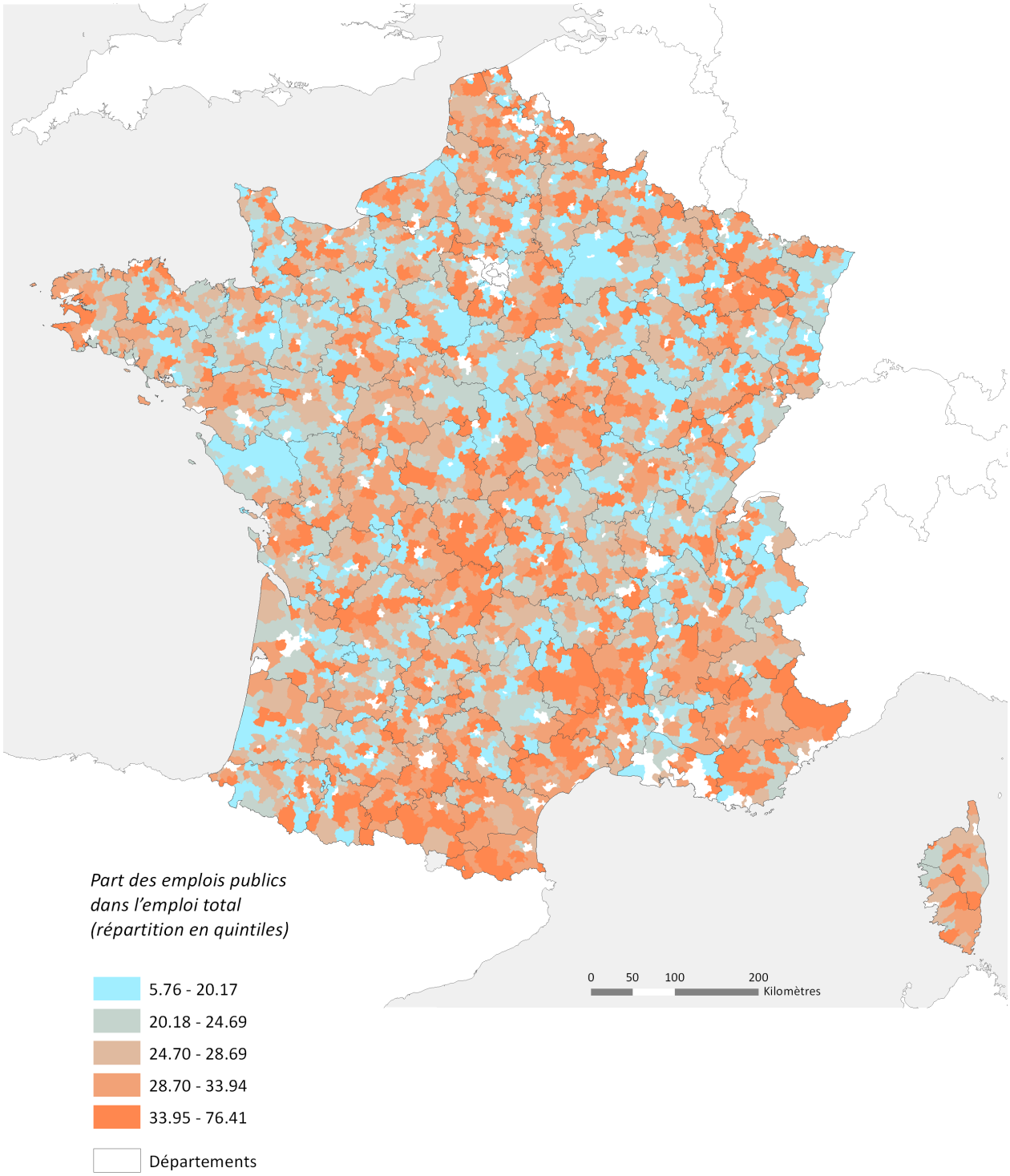

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

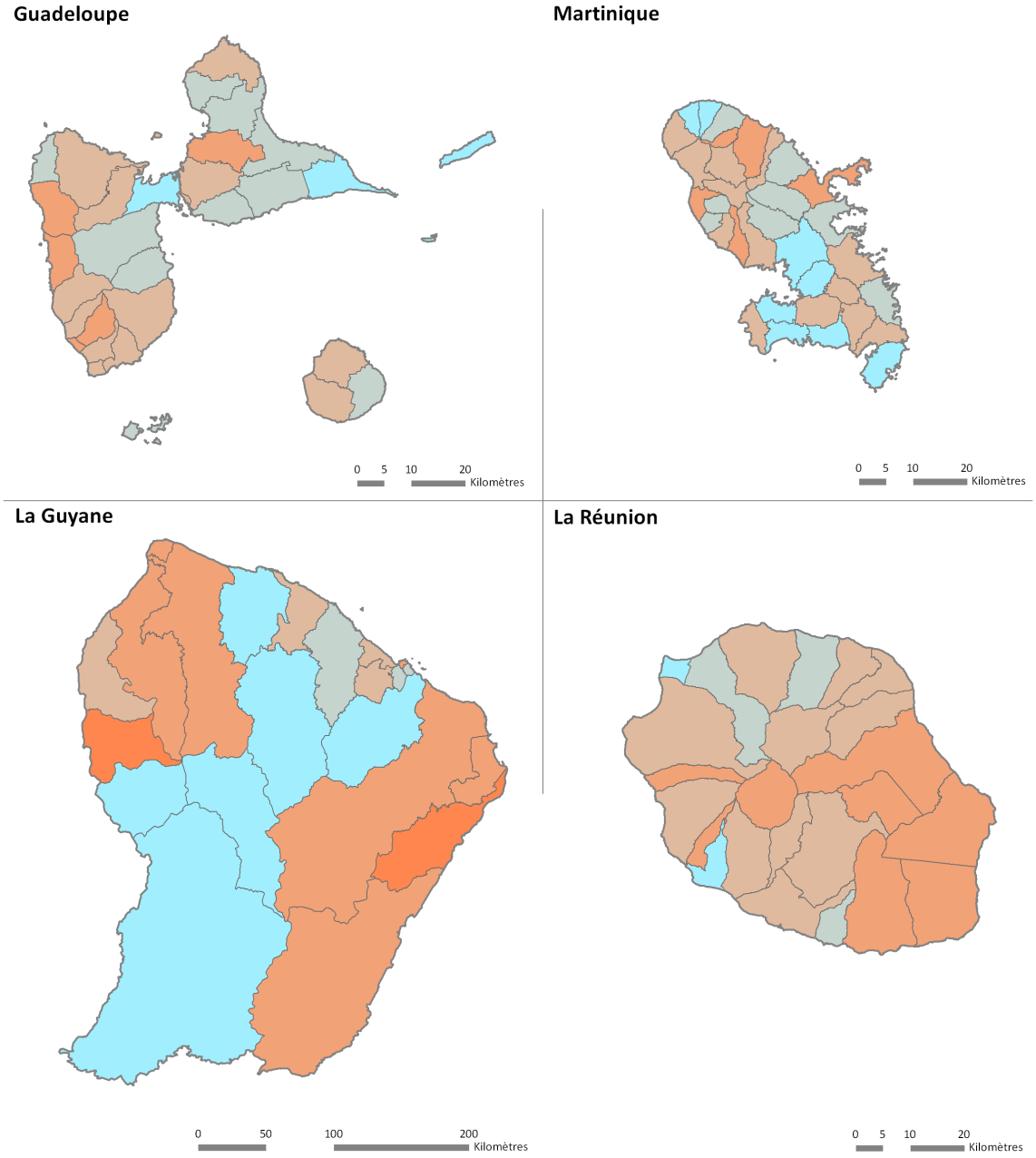

Part des emplois publics
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 15,0 - 30,4
- 30,5 - 39,4
- 39,5 - 48,4
- 48,5 - 64,1
- 64,2 - 81,6

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Fiche de documentation n° 49	
INDICATEUR :	***Part des retraités dans la population de plus de 15 ans***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Appareil productif - Stabilité économique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Part des retraités dans la population de plus de 15 ans au lieu de résidence en 2007*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Sur les territoires, les dépenses des ménages retraités contribuent au développement des activités présentielles. Les revenus des retraités dépendent essentiellement de mécanismes de transferts organisés au niveau national. Les territoires dans lesquels une part importante de la population est à la retraite bénéficient ainsi de revenus externes favorables au développement des activités présentielles. Les retraités contribuent ainsi à atténuer les chocs économiques affectant les revenus des actifs.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur ne tient pas compte de la propension des retraités à consommer localement. Par ailleurs, les activités non présentielles constituent une part souvent significative et quelquefois dominante de l'emploi des territoires et ils ne sont pas concernés par cette relative protection.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Une valeur élevée de l'indicateur indique une relative protection de l'emploi local en cas de crise ou de récession économique.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INSEE RP – fichier BTX_CC_POP_2007.xls*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*INSEE*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-evol-struct-pop*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*L'indicateur est calculé à partir des variables C07_POP15P_CS7 (population de 15 ou plus retraités) et C07_POP15P (population de 15 ans ou plus).*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Davezies L., 2008, La République et ses territoires: La circulation invisible des richesses, La république des idées, Ed. Seuil, Paris.*

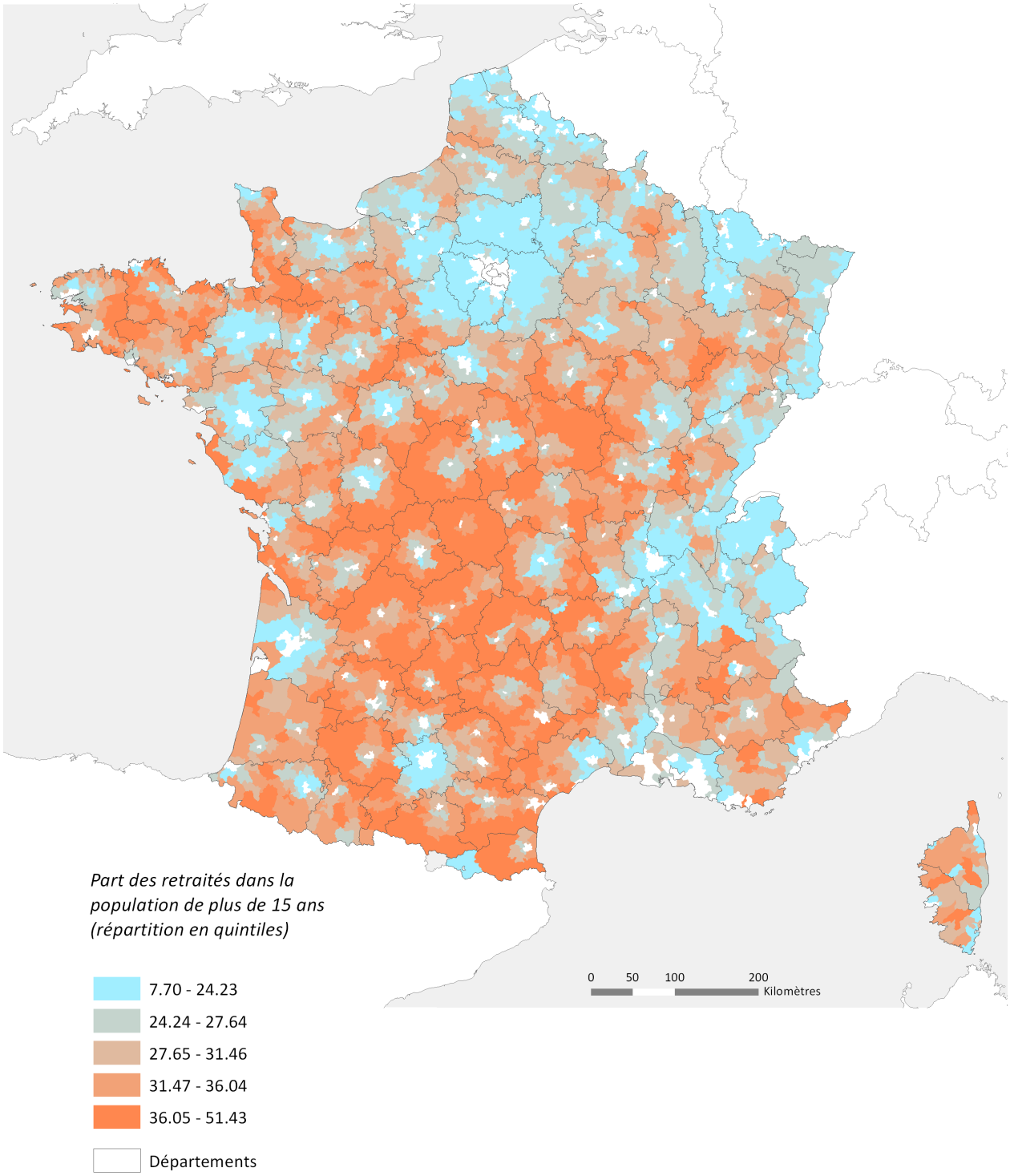

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: INSEE RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

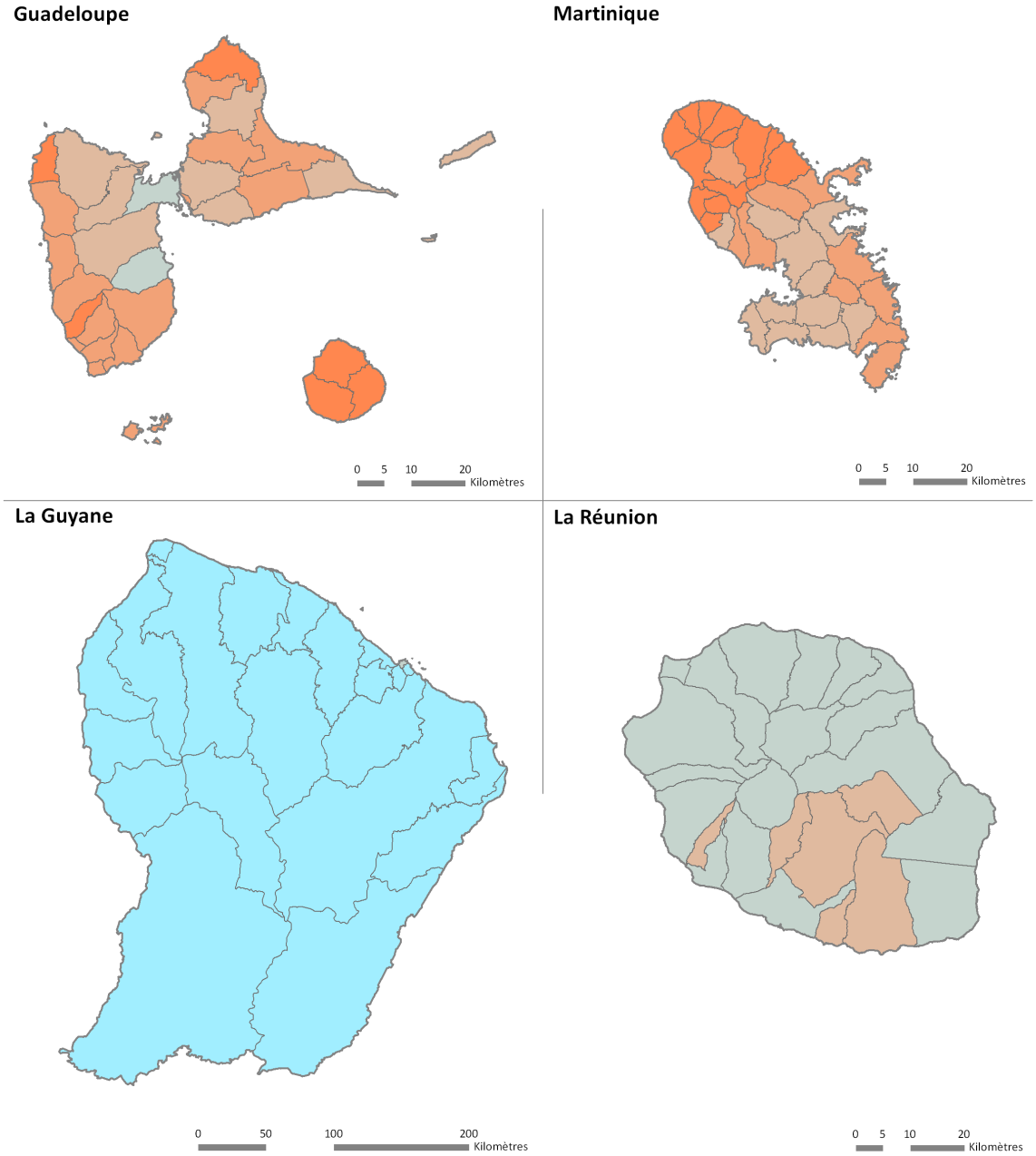

Part des retraités dans la population
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)*

- 0,3 - 8,7
- 8,8 - 14,7
- 14,8 - 20,1
- 20,2 - 24,6
- 24,7 - 31,0

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

* Les 19 communes dotées de moins de 2000 habitants en 2007 (sur les 112 communes des DOM) ont été aggrégées de manière raisonnée afin de pouvoir calculer l'indicateur en respectant le seuil de fiabilité statistique de l'exploitation complémentaire du RP.

Emploi et activité économique

Tourisme

Fiche de documentation n° 50	
INDICATEUR :	***Capacité d'hébergement touristique***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Tourisme*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Cet indicateur correspond à la capacité d'hébergement touristique totale (en nombre de lits).*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Il permet de juger du niveau d'équipement en hébergements touristiques marchands et non marchands des cantons métropolitains. Il est fait l'hypothèse que cette capacité d'hébergement reflète assez bien la fréquentation touristique.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur sous-évalue l'offre d'hébergement touristique réelle. En effet, il est calculé à partir des données connues et fiables, mais extraites de deux bases de données complémentaires (nombres de lits en hôtels classés, campings classés (DGCIS) et résidences secondaires (INSEE)). Le nombre de résidences secondaires reflète non seulement les logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances mais il comprend également les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques avec une incertitude pour les chambres d'hôtes. Cette incertitude risque de légèrement sous-estimer l'hébergement marchand (moins que 5%). De plus, l'indicateur n'intègre pas la capacité en hôtels et campings non classés.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs les plus élevées de l'indicateur signifient les territoires avec la plus grande capacité d'hébergement touristique.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Enquête tourisme* *Recensement de la population*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Nombre de lits*
PRODUCTEUR :	*INSEE, DGCIS, Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=tourisme&reg_id=99*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Nombre de lits total = (Nombre de chambres d'hôtels classés x 2) + (Nombre d'emplacements de campings classés x 3) + (Nombre de résidences secondaires x 5)*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2009, Mémento du tourisme, [en ligne] URL : http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/memento/memento_2009.php, Consulté le 16 mars 2011.*

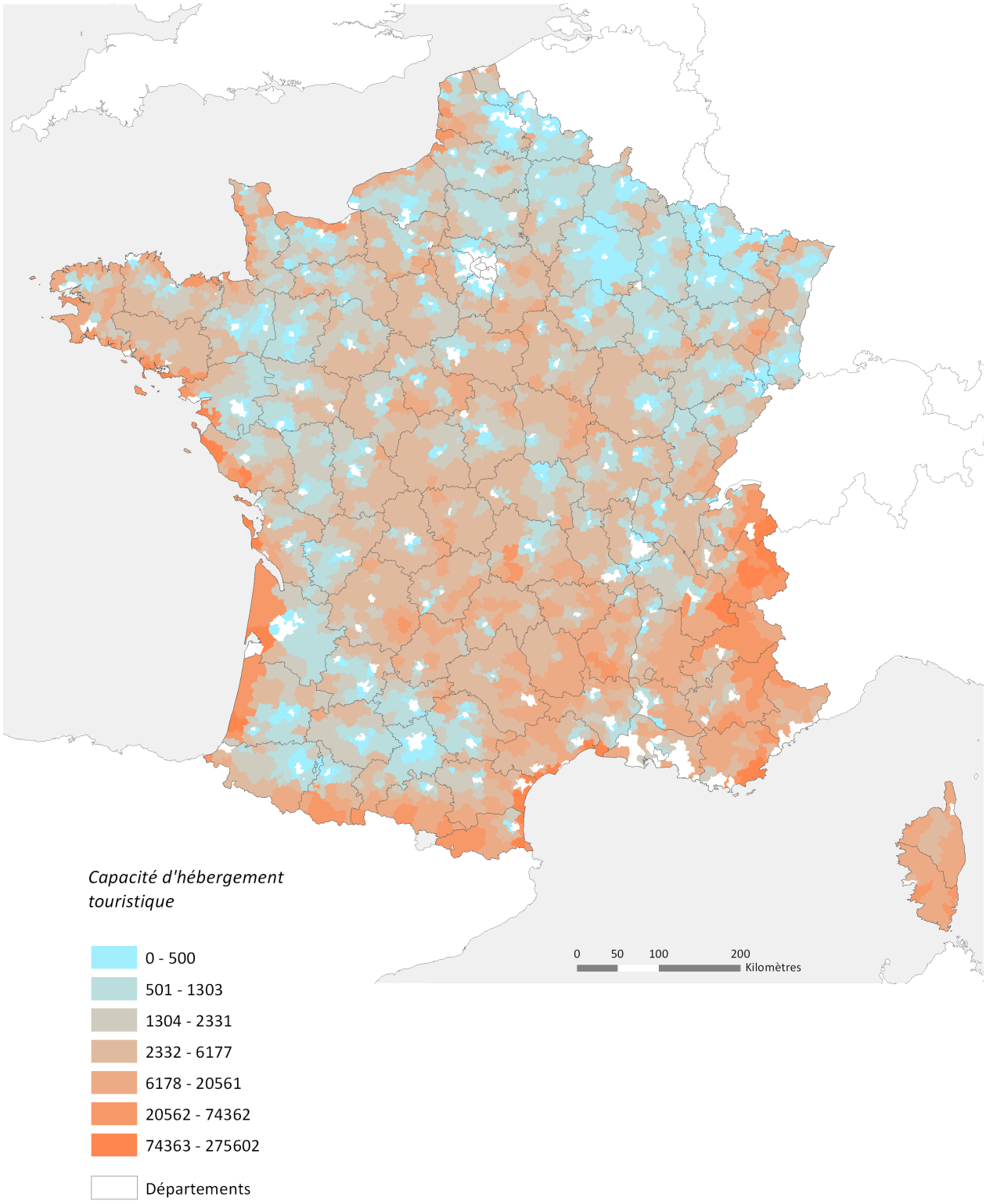

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: DGCIS 2007, Insee RP 2007 | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

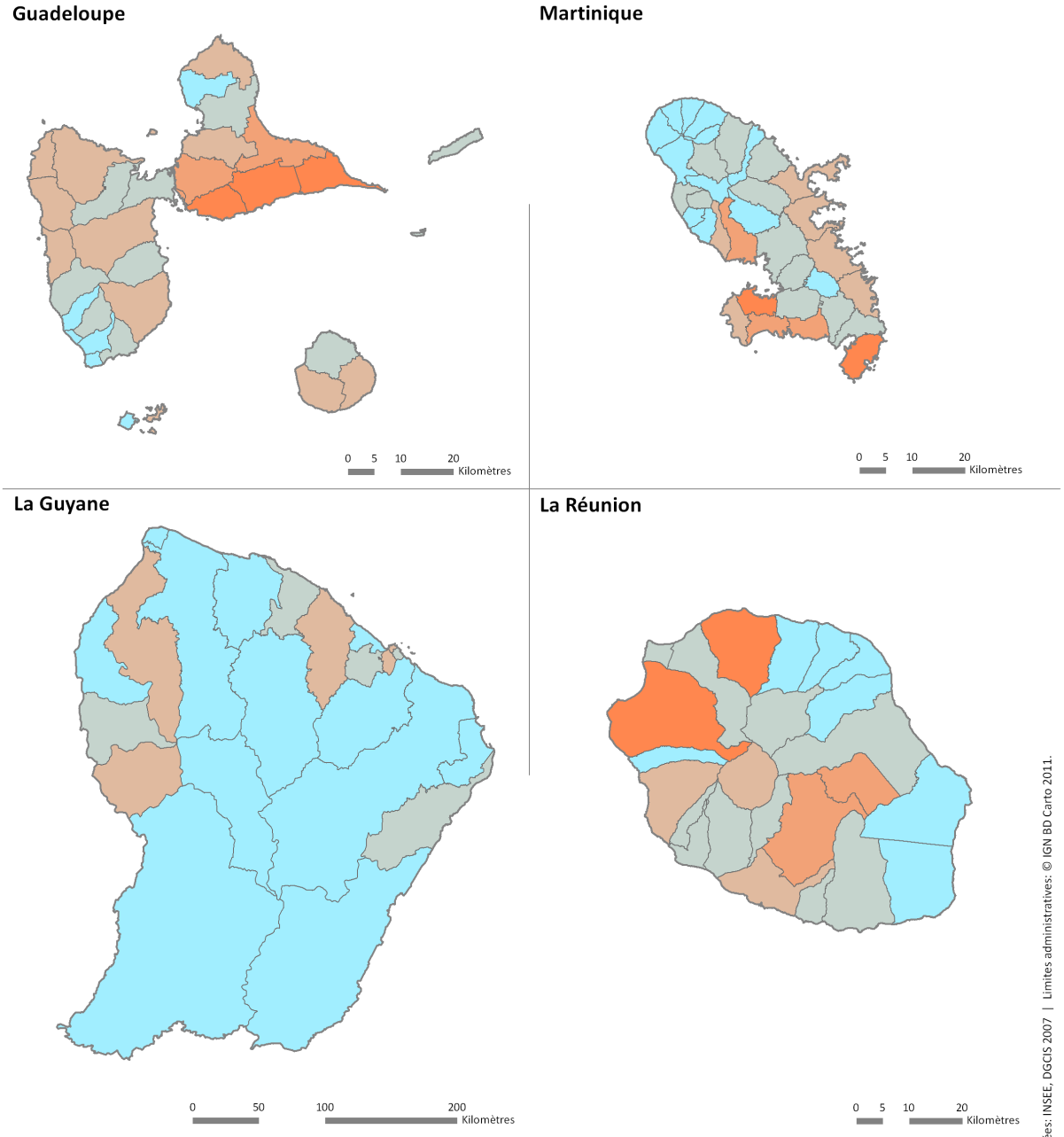

Capacité d'hébergement touristique
(nombre de lits, maille communale, seuils naturels de jenks)

CAP_HEB

- 0 - 425
- 426 - 1185
- 1186 - 2787
- 2788 - 5087
- 5088 - 8814

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: INSEE, DGCIS 2007 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 51	
INDICATEUR :	***Poids relatif de l'emploi touristique***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Tourisme*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Cet indicateur est un quotient de localisation. Il compare la concentration de l'emploi touristique au sein du canton à la moyenne nationale.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Il permet de caractériser les cantons en fonction de l'importance de l'emploi touristique, comparativement aux autres cantons de France.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur présente plusieurs limites, tenant à la difficulté de délimitation des activités touristiques et d'estimation de l'emploi touristique (Baccaïni et al., 2006) :* • *Concernant la délimitation des activités touristiques, le choix a été fait de prendre en compte les activités NAF rév. 2 considérées comme relatives aux "hébergements touristiques", à la "restauration & cafés", aux "autres activités touristiques" par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS, 2011), à l'exception du secteur 96.02B (NAF rév.2), jugé avant tout résidentiel. Ce choix considère les activités comme touristiques sans prendre en compte leur part effective touristique ou résidentielle. Il s'agit donc d'une simplification et d'une approximation d'emploi touristique.* • *Concernant l'estimation de l'emploi touristique, le choix a été de considérer la totalité de l'emploi salarié des activités retenues comme touristiques (statistique annuelle de Pôle emploi), sachant que la base ne considère pas l'emploi du secteur public dont une part est également liée au tourisme. A cette base a été ajouté le nombre d'entreprises unipersonnelles (stock sur la base SIRENE sur la démographie des entreprises). Concernant les entreprises unipersonnelles, une incertitude demeure quant à la bonne prise en compte des "disparitions" d'entreprises. Il est donc possible que le nombre d'entreprises unipersonnelles soit légèrement surestimé. Egalement, la base de données du Pôle Emploi est constituée par un travail d'enquête soulevé le 31 décembre, menant à un biais de données en conséquence de la saisonnalité du tourisme.* • *La facilité d'interprétation de l'indicateur est en même temps sa faiblesse : dans la littérature, l'interprétation des quotients de localisations est effectuée de différentes façons en utilisant des seuils variés. Ainsi, la sur- ou la sous-représentation ne sont pas établies définitivement et restent floues.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Indicateur > 1 : sur-représentation locale du secteur touristique par rapport à la moyenne nationale* *Indicateur = 1 : poids du secteur touristique identique à la moyenne nationale* *Indicateur < 1 : sous-représentation locale du secteur touristique par rapport à la moyenne nationale*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Base Démographie des entreprises et des établissements (INSEE, SIRENE)* *Statistique annuelle de l'emploi salarié (Pôle emploi).*
COUVERTURE :	*France (Métropole, DOM) ;*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2007 (base Pôle emploi) et 2008 (SIRENE)*

PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE* *Pôle emploi*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=fd-sidemo08&page=fichiers_detail/sidemo08/telechargement.htm* *http://info.assedic.fr/unistatis/index.php?idmenu=12417&idarticle=12346&chemin=10491|12226|12417|*

Elaboration de l'indicateur

METHODOLOGIE :

1. *Délimitation des activités touristiques*

Les activités NAF rév. 2 considérées comme touristiques sont les suivantes :

NAF rév. 2	
Hébergements	
55.10 Z	*Hôtels et hébergements similaires*
55.20 Z	*Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée*
55.30 Z	*Terrains de camping et parcs pour caravane ou véhicules de loisirs*
Restauration & cafés	
56.10 A	*Restauration traditionnelle*
56.10 B	*Cafétérias et autres libres-services*
56.10 Cp	*Restauration de type rapide*
56.30 Z	*Débits de boissons*
Autres activités touristiques	
49.39 C	*Téléphériques et remontées mécaniques*
79.11 Z	*Activités des agences de voyages*
79.12 Z	*Activités des voyagistes*
79.90 Z	*Autres services de réservation et activités connexes*
96.04 Z	*Entretien corporel*

La liste des activités touristiques établie par la DGCIS a été modifiée. Certaines activités très orientées vers la demande résidentielle (activités culturelles, récréatives et sportives (NAF rev. 2 codes 92.3 Ap – 92.7 Cp) et de soins de beauté (96.02 B)) ont été exclues, ainsi que les activités liées au transport, qui ne sont pas nécessairement implantées sur les territoires d'accueil ou de destination du tourisme. Ainsi, les activités prises en compte reflètent les activités implantées sur un territoire qui ciblent de manière particulière la demande touristique.

1. *Calcul de l'emploi touristique au sein du canton i pour les années 2000 et 2008 :*

$$E_{Ti} = \sum_{j=1}^{12} (E_{ij} + N_{ij})$$

où j correspond à chacun des 12 secteurs d'activités touristiques cités ci-dessus

E_{ji} *: emploi salarié au sein des activités du secteur j et du canton i au 31 décembre 2007*

N_{ji} *: nombre d'entreprise unipersonnelle, c'est-à-dire de taille = 00 (salarié) au sein des activités du secteur j et du canton i au 1er janvier 2008*

2. *Calcul de l'indicateur au sein du canton i :*

	$$P_{Ti} = \left(\frac{E_{Ti}/E_i}{\sum_i^n E_{Ti}/\sum_i^n E_i} \right)$$ *où E_i correspond à l'emploi total au sein du canton i et n indique le nombre total de cantons*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Dissart J.C., Aubert F., Truchet S., 2009, An Estimation of Tourism Dependence in French Rural Areas, [in :] Matias A. (Ed.), Nijkamp P. (Ed.), Sarmento M. (Ed.), 2009, Advances in tourism economics, Springer-Verlag, Heidelberg (DEU), pp. 273-294.* *Baccaïni B., Thomas G., Khiati A., 2006, L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation, INSEE première, Août 2006, Paris, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1099&reg_id=0, Consulté le 16 mars 2011.* *Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, "Définitions", [en ligne] URL : http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/definitions_tourisme.pdf , Consulté le 16 mars 2011.*

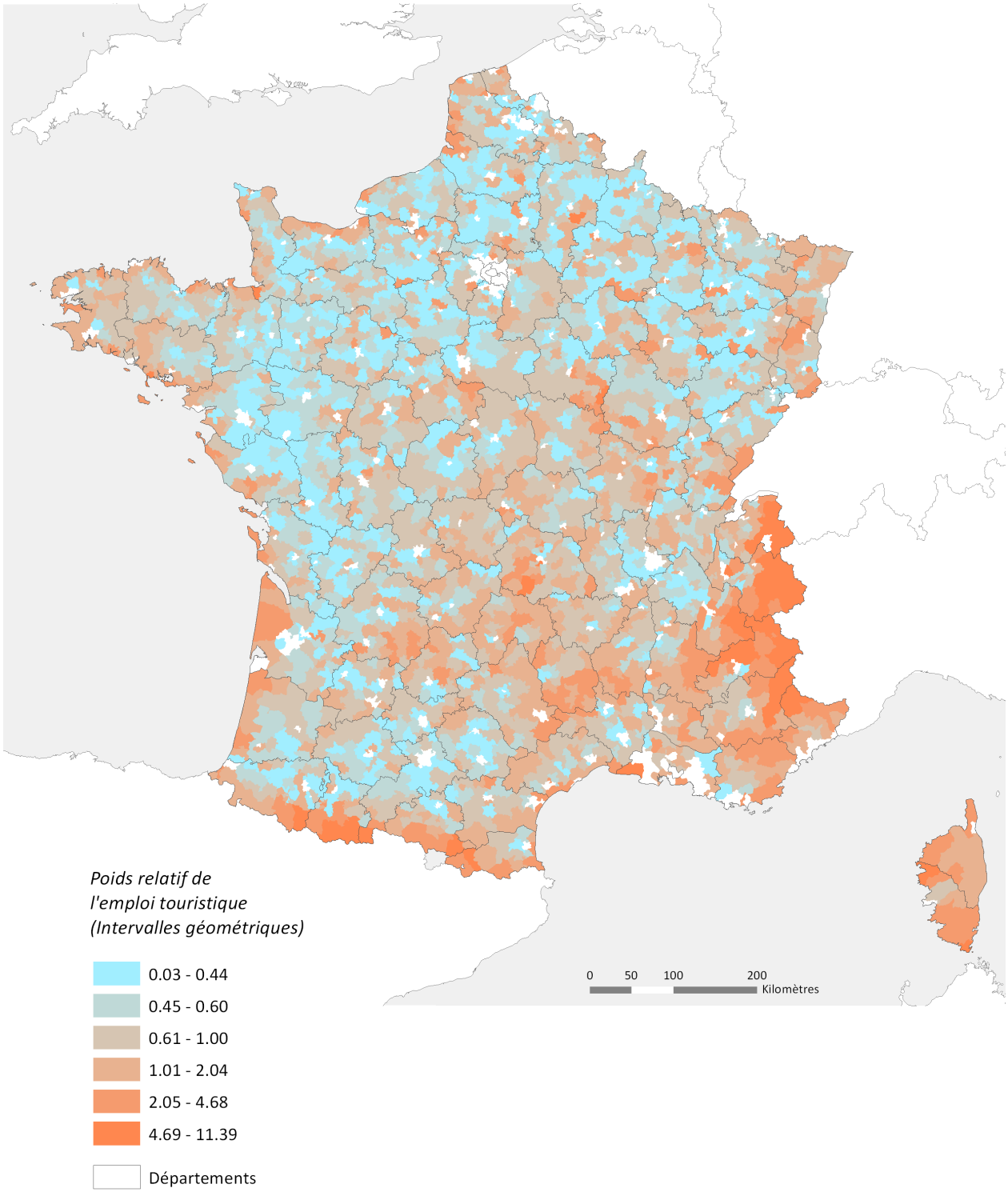

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011

Source de données: Pôle Emploi UNEDIC 2007 (31.12.), Insee SIRENE 2008 (01.01.) | Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

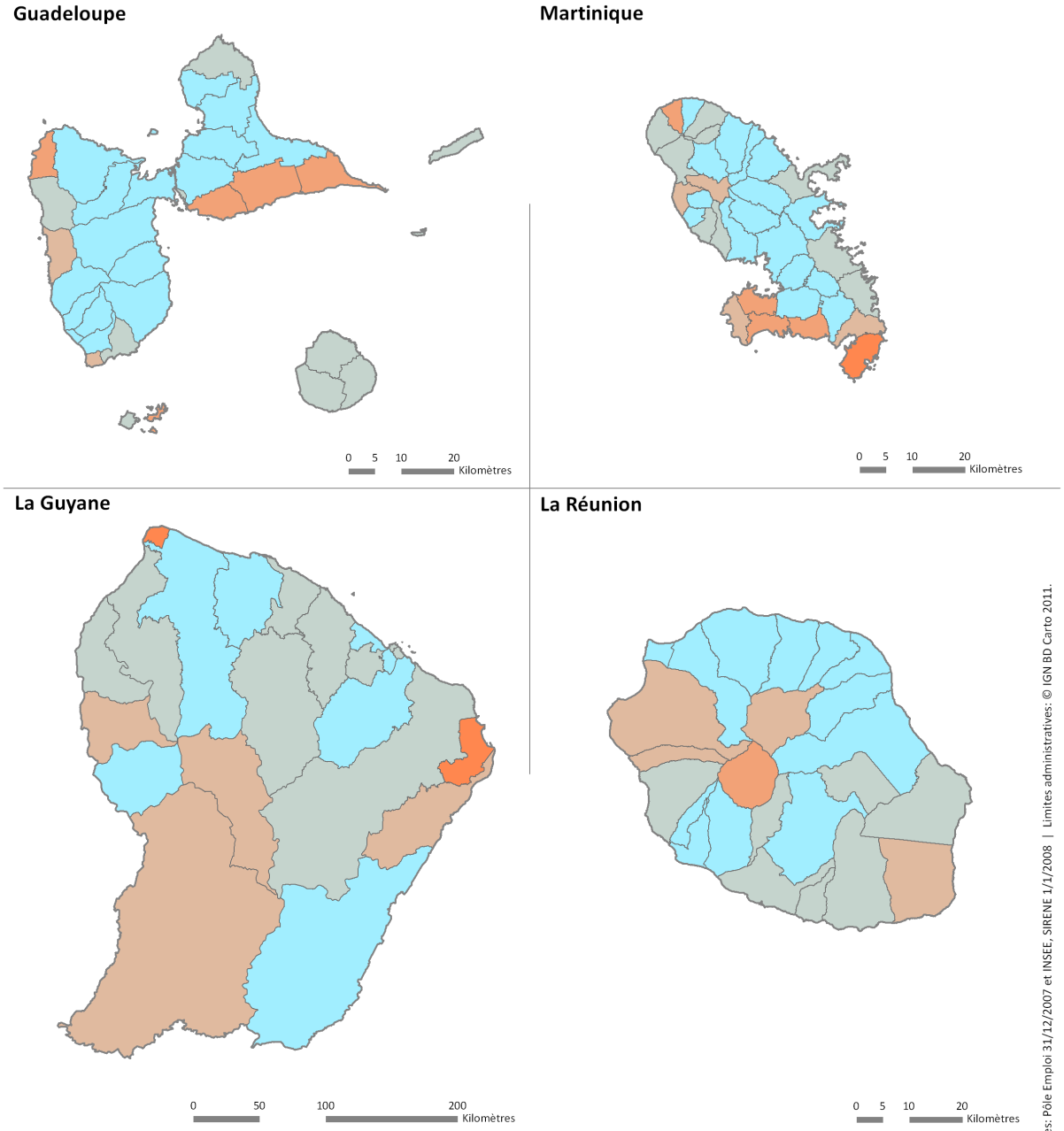

Quotien de localisation de l'emploi touristique (maille communale, seuils naturels de jenks)

- 0,0 - 0,8
- 0,9 - 1,6
- 1,7 - 3,4
- 3,5 - 5,9
- 6,0 - 12,9

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: Pôle Emploi 31/12/2007 et INSEE, SIRENE 1/1/2008 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Fiche de documentation n° 52	
INDICATEUR :	***Dynamisme de l'emploi touristique***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Tourisme*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Cet indicateur mesure le développement des emplois touristiques du canton entre 2000 et 2008. Il correspond au taux de croissance moyen de l'emploi dans les activités touristiques par année.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*L'indicateur permet d'évaluer le développement de l'offre touristique au sein des cantons.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur présente des limites (voir indicateur « Poids relatif de l'emploi touristique »), tenant à la difficulté de délimitation des activités touristiques et d'estimation de l'emploi touristique (Baccaïni et al., 2006) :* • *Concernant la délimitation des activités touristiques, le choix a été fait de prendre en compte les activités NAF rév. 2 considérées comme relatives aux "hébergements touristiques", à la "restauration & cafés", aux "autres activités touristiques" par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS, 2011), à l'exception du secteur 96.02B (NAF rév.2), jugé avant tout résidentiel. Ce choix considère les activités comme touristiques sans prendre en compte leur part effective touristique ou résidentielle. Il s'agit donc d'une simplification et d'une approximation d'emploi touristique.* • *Concernant l'estimation de l'emploi touristique, en l'absence d'accès à des données suffisamment désagrégées de l'emploi au lieu de travail issues du recensement, le choix a été de considérer la totalité de l'emploi salarié des activités retenues comme touristiques (statistique annuelle de Pôle emploi), sachant que la base ne considère pas l'emploi du secteur public dont une part est également liée au tourisme. A cette base a été ajouté le nombre d'entreprises unipersonnelles (stock sur la base SIRENE sur la démographie des entreprises). Concernant les entreprises unipersonnelles, une incertitude demeure quant à la bonne prise en compte des "disparitions" d'entreprises. Il est donc possible que le nombre d'entreprises unipersonnelles soit légèrement surestimé. Egalement, la base de données du Pôle emploi risque d'impliquer des incertitudes à cause des effets de la saisonnalité du tourisme.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Indication du taux de croissance : < 0 décroissance, =0 maintien, >0 croissance d'emploi touristique*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Base Démographie des entreprises et des établissements (INSEE, SIRENE)* *Statistique annuelle de l'emploi salarié (Pôle emploi).*
COUVERTURE :	*INSEE, SIRENE : France (Métropole, DOM en 2008 ; Métropole en 2000) ; Pôle emploi (Métropole, DOM en 1999 et 2007)*
MAILLE SPATIALE :	*Ensemble des communes non urbaines des cantons (agrégats de plus 2000 hab. après traitement) pour la France métropolitaine ; communes ou agrégats de communes de plus de 2000 hab. pour les DOM*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1999, 2007 (base Pôle emploi) et 2000, 2008 (SIRENE)*
PERIODICITE :	*Annuelle*
UNITE DE MESURE :	*Sans unité*
PRODUCTEUR :	*INSEE* *Pôle emploi*

LIEN(S) VERS LES DONNEES :	http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=fd-sidemo08&page=fichiers_detail/sidemo08/telechargement.htm http://info.assedic.fr/unistatis/index.php?idmenu=12417&idarticle=12346&chemin=10491|12226|12417|

Elaboration de l'indicateur

METHODOLOGIE :

1. *Délimitation des activités touristiques*

Les activités NAF rév. 2 considérées comme touristiques sont les suivantes :

NAF rév. 2	
Hébergements	
55.10 Z	*Hôtels et hébergements similaires*
55.20 Z	*Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée*
55.30 Z	*Terrains de camping et parcs pour caravane ou véhicules de loisirs*
Restauration & cafés	
56.10 A	*Restauration traditionnelle*
56.10 B	*Cafétérias et autres libres-services*
56.10 Cp	*Restauration de type rapide*
56.30 Z	*Débits de boissons*
Autres activités touristiques	
49.39 C	*Téléphériques et remontées mécaniques*
79.11 Z	*Activités des agences de voyages*
79.12 Z	*Activités des voyagistes*
79.90 Z	*Autres services de réservation et activités connexes*
96.04 Z	*Entretien corporel*

La liste des activités touristiques établie par la DGCIS a été modifiée. Certaines activités très orientées vers la demande résidentielle (activités culturelles, récréatives et sportives (NAF rev. 2 codes 92.3 Ap – 92.7 Cp) et de soins de beauté (96.02 B)) ont été exclues, ainsi que les activités liées au transport, qui ne sont pas nécessairement implantées sur les territoires d'accueil ou de destination du tourisme. Ainsi, les activités prises en compte reflètent les activités implantées sur un territoire qui ciblent de manière particulière la demande touristique.

2. *Calcul de l'emploi touristique au sein du canton i pour les années 2000 et 2008 :*

$$E_{Ti} = \sum_{j=1}^{12} (E_{ij} + N_{ij})$$

où j correspond à chacun des 12 secteurs d'activités touristiques cités ci-dessus
E_{ij} *: emploi salarié au sein des activités du secteur j et du canton i au 31 décembre 1999/ au 31 décembre 2007*
N_{ij} *: nombre d'entreprises unipersonnelles, c'est-à-dire de taille = 00 (salarié) au sein des activités du secteur j et du canton i au 1er janvier 2000/ au 1er janvier 2008*

	3. Calcul de l'indicateur au sein du canton i: $$P_{Di} = \left(\frac{E_{T08i}}{E_{T00i}}\right)^{\frac{1}{8}} - 1$$ *où* E_{T00i} *et* E_{T08i} *correspondent à l'emploi touristique au sein du canton i en 2000 et 2008*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Dissart J.C., Aubert F., Truchet S., 2009, An Estimation of Tourism Dependence in French Rural Areas, [in :] Matias A. (Ed.), Nijkamp P. (Ed.), Sarmento M. (Ed.), 2009, Advances in tourism economics, Springer-Verlag, Heidelberg (DEU), pp. 273-294.* *Baccaïni B., Thomas G., Khiati A., 2006, L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation, INSEE première, Août 2006, Paris, [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1099&reg_id=0, Consulté le 16 mars 2011.* *Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, "Définitions", [en ligne] URL : http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/definitions_tourisme.pdf , Consulté le 16 mars 2011.*

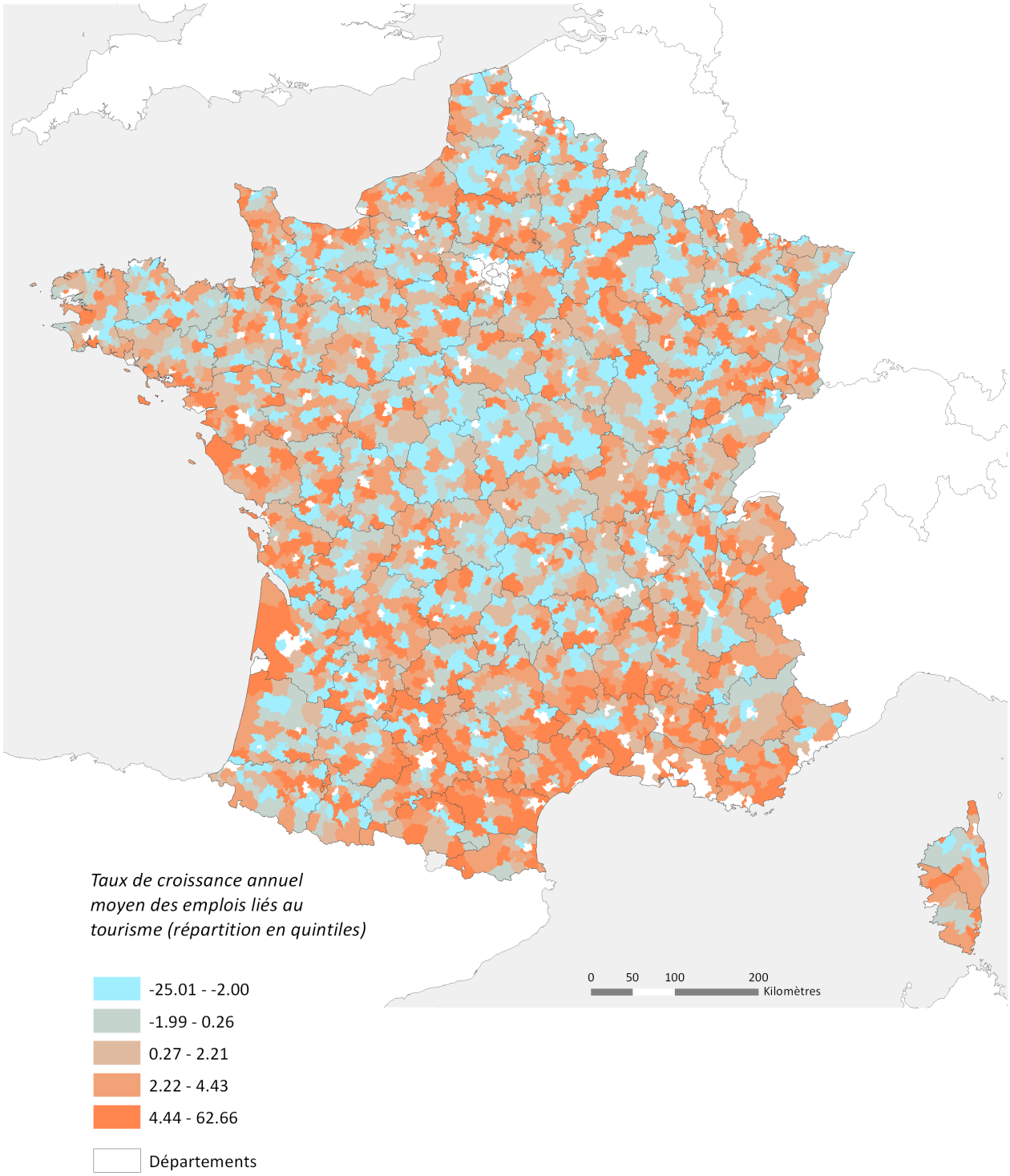

©Cemagref Grenoble UR DTM 2011
Source de données: Pôle Emploi UNEDIC 1999, 2007 (31.12.), Insee SIRENE 2000, 2008 (01.01.)
Limites administratives: ©IGN Géofla 2007, ©EuroGeographics 2006

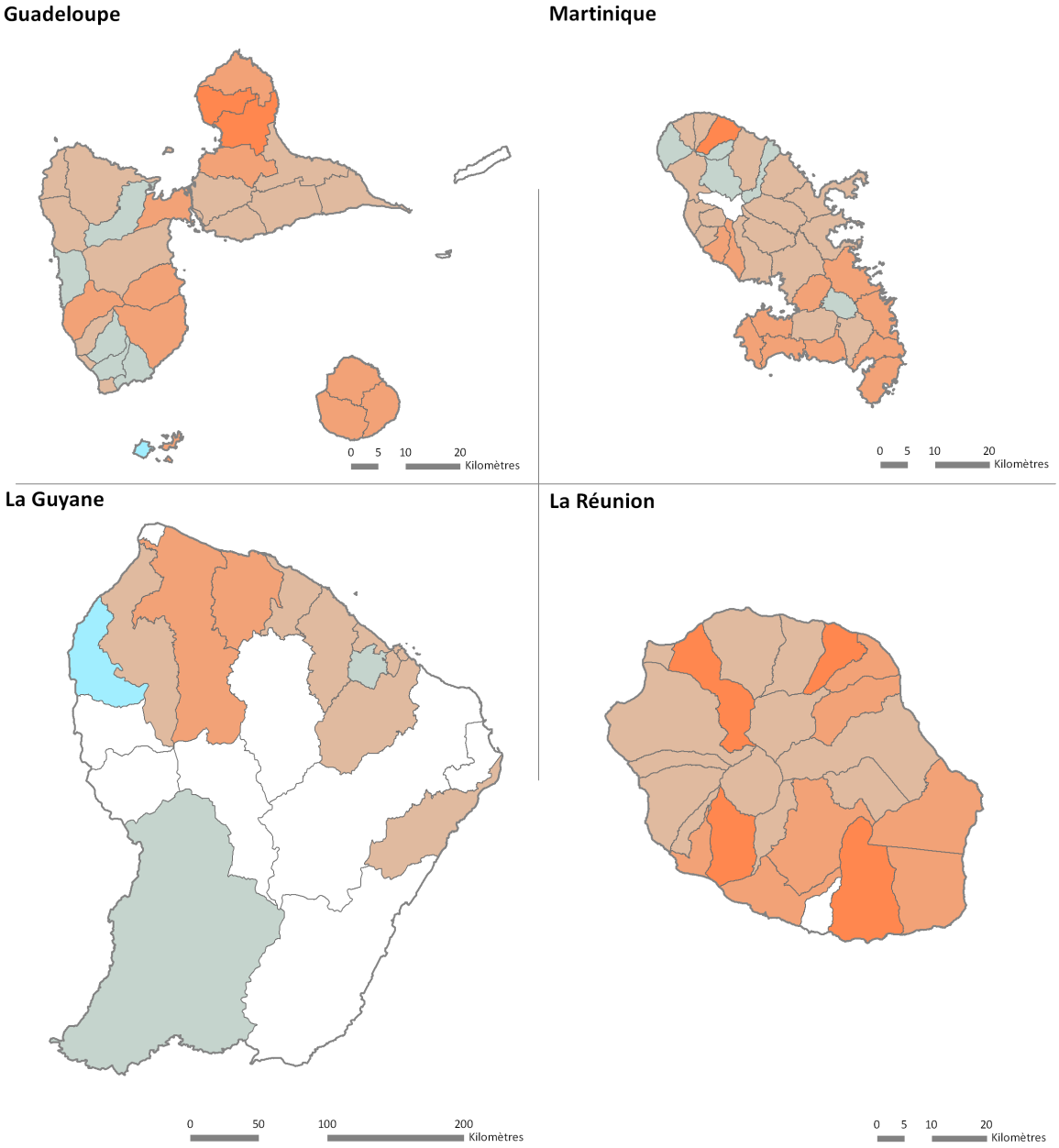

Taux de croissance annuel moyen de l'emploi touristique
(%, maille communale, seuils naturels de jenks)

- -100
- -99 - -9
- -8 - 5
- 6 - 17
- 18 - 39
- valeurs manquantes

Cemagref Grenoble UR DTM 2011 | Source de données: Pôle Emploi 1999, 2007 | Limites administratives: © IGN BD Carto 2011.

Emploi et activité économique

Agriculture

Fiche de documentation n° 53	
INDICATEUR :	***Part de chefs d'exploitation âgés de plus de 50 sans succession ou avec succession non connue***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Agriculture*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Cet indicateur porte sur les perspectives de succession du chef d'exploitation (ou du premier co-exploitant dans le cadre d'une société) et regroupe deux modalités : "pas de successeur" (l'exploitation va disparaître) et "ne sait pas" (succession non connue). Le fait d'enregistrer l'exploitation au nom du conjoint lorsque le chef part à la retraite n'est pas considéré comme une succession, mais comme une succession non connue, car il s'agit le plus souvent d'une solution transitoire qui n'assure pas la transmission de l'exploitation à plus long terme.*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Cet indicateur fournit une indication sur la pérennité démographique des exploitations agricoles dans les différents bassins de vie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur est basé sur du déclaratif au moment de l'enquête. Il ne préjuge pas forcément de la non viabilité économique de l'exploitation (l'exploitation peut ne pas être reprise pour d'autres raisons). Réciproquement, des exploitations conduites par des chefs d'exploitation âgés de moins de 50 ans ou à succession assurée peuvent être amenées à disparaître pour différentes raisons.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Un fort taux de succession non connue signifie une forte incertitude sur le devenir des exploitations agricoles de la zone considérée.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement Agricole 2000*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Bassins de vie*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2000*
PERIODICITE :	*10 ans*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*SSP Ministère de l'Agriculture*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la Datar, Juillet 2003, Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie. [en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 16 mars 2011.*

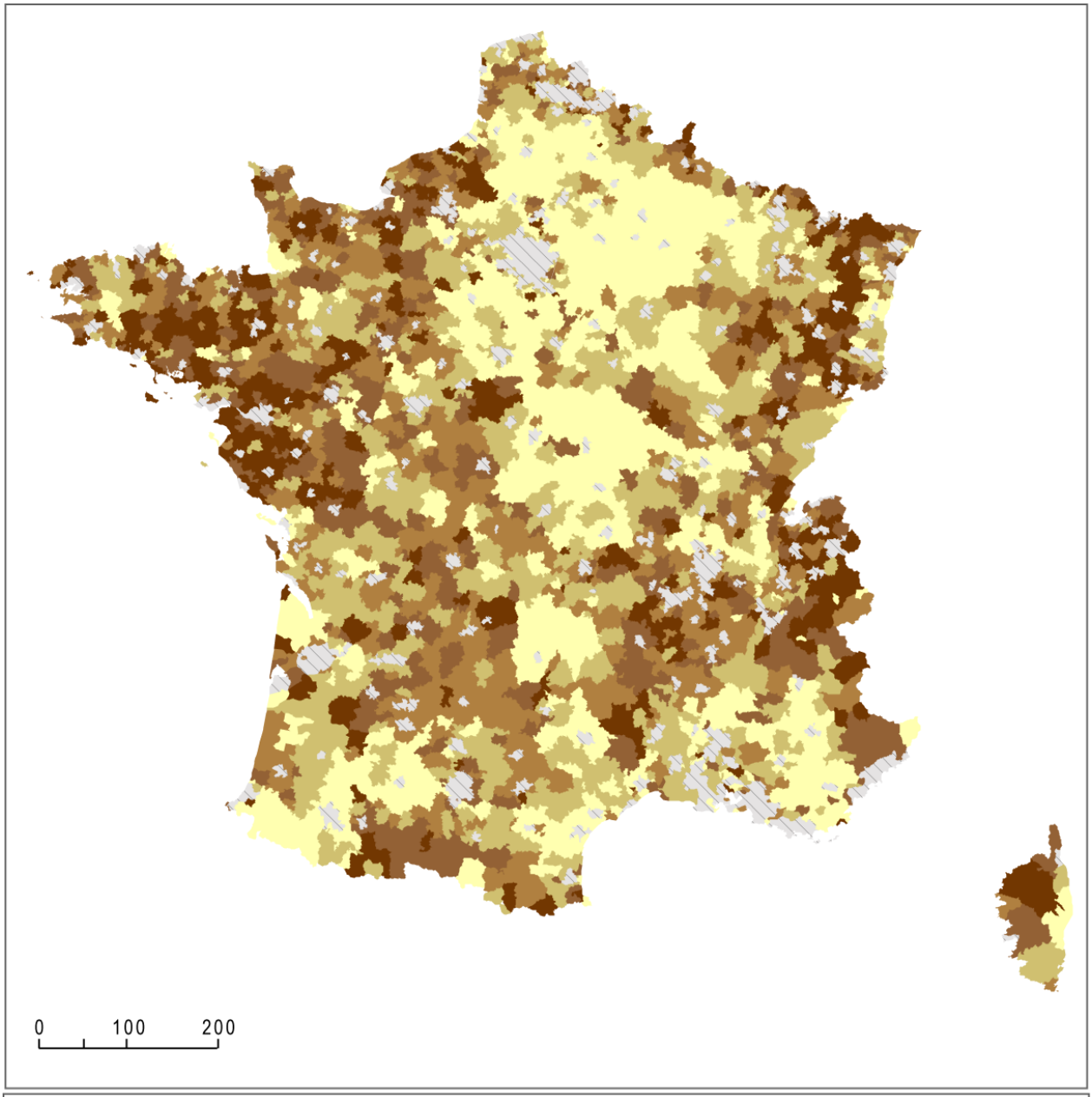

Part des chefs d'exploitation âgés de plus de 50 ans et sans succession connue par bassin de vie

- 81 - 100 %
- 76 - 81
- 71 - 76
- 64 - 71
- 0 - 64
- hors champ

Discrétisation en quintiles

Source : SSP-Ministère de l'Agriculture, RA-2000 ©INRA UMR 1041 CESAER ; Cemagref Grenoble UR DTM

Fiche de documentation n° 54	
INDICATEUR :	***Orientation agricole des bassins de vie***
THEME :	*Emploi et activités économiques*
SOUS-THEME :	*Agriculture*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*La typologie de l'orientation agricole des bassins de vie s'inspire de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (otex).* *La grande diversité des activités agricoles rend nécessaire d'établir une classification pour les étudier. La statistique agricole européenne utilise depuis 1978 une typologie fondée sur l'orientation technico-économique des exploitations et selon la classe de dimension économique (Cdex). Les Otex constituent un classement des exploitations selon leur production principale définie à partir de données physiques, de surfaces des différentes productions végétales et des effectifs des différentes catégories d'animaux. Ces données physiques sont fondées sur les marges brutes standards (MBS).* *La typologie de l'orientation agricole opère sur cinq grands postes, qui constituent 99,5 % de la MBS totale : grandes cultures ; horticulture et maraîchage (fleurs, fruits et légumes en maraîchage et sous serre) ; cultures permanentes (vignes, vergers) ; herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés) ; granivores (porcins, lapins, volailles). Les exploitations dont un des postes assure plus de deux tiers de la MBS sont classées dans la catégorie correspondante, les autres en trois catégories mixtes (polyculture, polyélevage, cultures-élevage).*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Cet indicateur décrit les surfaces agricoles métropolitaines.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*L'indicateur est basé sur les données du recensement de l'agriculture de 2000.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*L'intérêt de cet indicateur est d'appréhender de façon simplifiée les systèmes de production agricole.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Recensement Agricole 2000*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Bassin de vie*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2000*
PERIODICITE :	*10 ans*
UNITE DE MESURE :	*Variable qualitative (catégories)*
PRODUCTEUR :	*SSP Ministère de l'Agriculture*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bassins_vie&reg_id=99&page=donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie.htm*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Un bassin est mono-orienté si son orientation principale dépasse 2/3 de la MBS totale. Il est bi-orienté si la somme des deux orientations les plus importantes dépasse 2/3 de la MBS totale.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la Datar, Juillet 2003, Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie.* *[en ligne] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/bassins_vie1.pdf , Consulté le 16 mars 2011.*

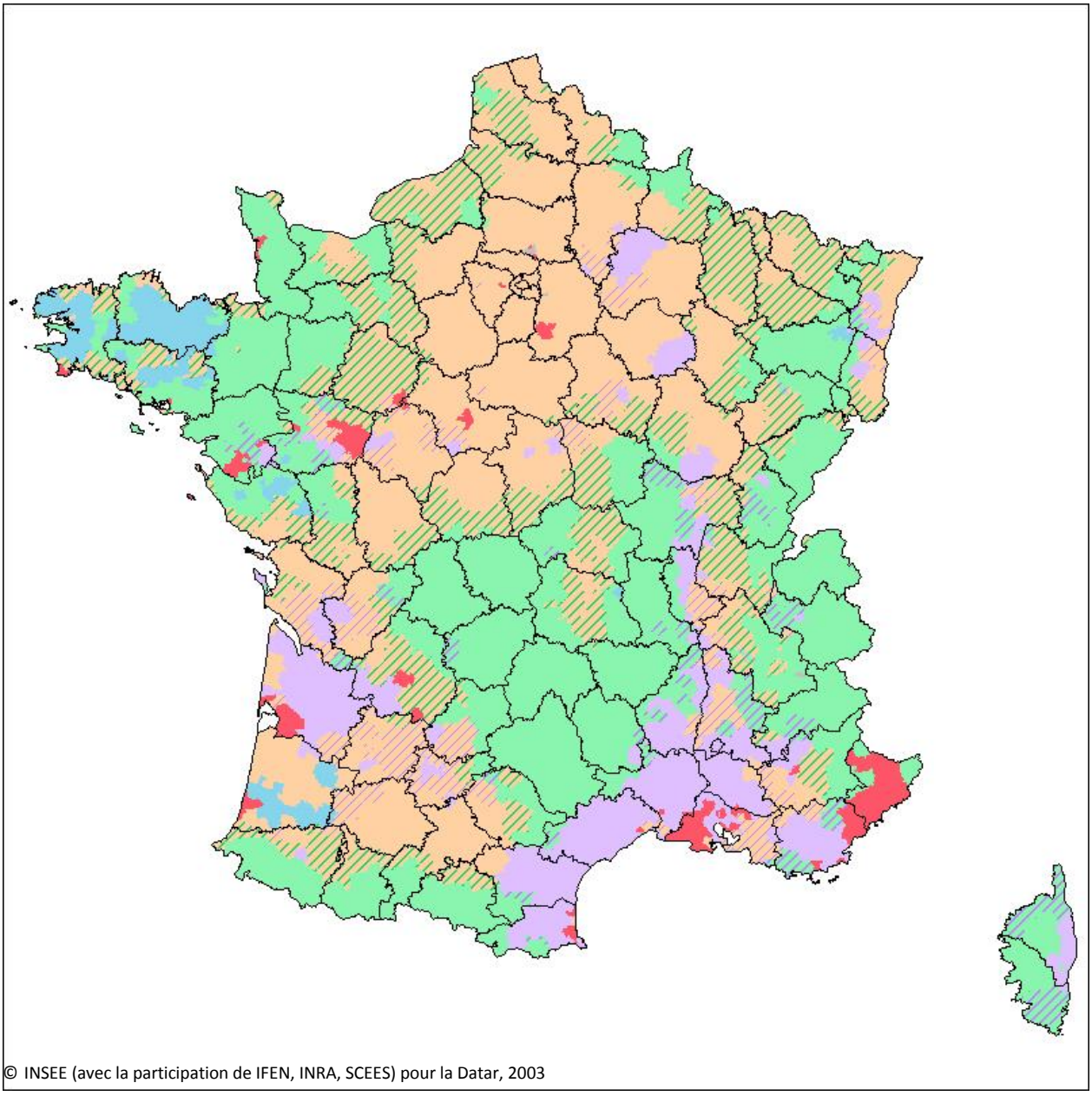

Bassins mono-orientés

- Grandes cultures
- Cultures permanentes (vignes, vergers)
- Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)

Bassins bi-orientés

- Grandes cultures et cultures permanentes
- Grandes cultures et herbivores
- Cultures permanentes et herbivores

Bassins spécifiques

- Horticulture, maraîchage
- Granivores (porcins, volailles)

- Autres
- Sans objet

Paysages

Paysages

Occupation du sol

Fiche de documentation n° 55	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des espaces artificiels bâtis***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des espaces artificiels bâtis sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du bâti dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte par l'importance de la marque du bâti et de ses différences de densité dans les espaces périurbains et autour des bourgs ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones bâties situées sur une commune voisine ;* • *Les zones bâties de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs nulles sont peu significatives (limite de la résolution CORINE Land-Cover). 0% ou 1% ont une signification semblable. Au-delà, l'indicateur exprime la part du bâti dans le paysage local.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des zones bâties (CLC111, 112 et 121) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

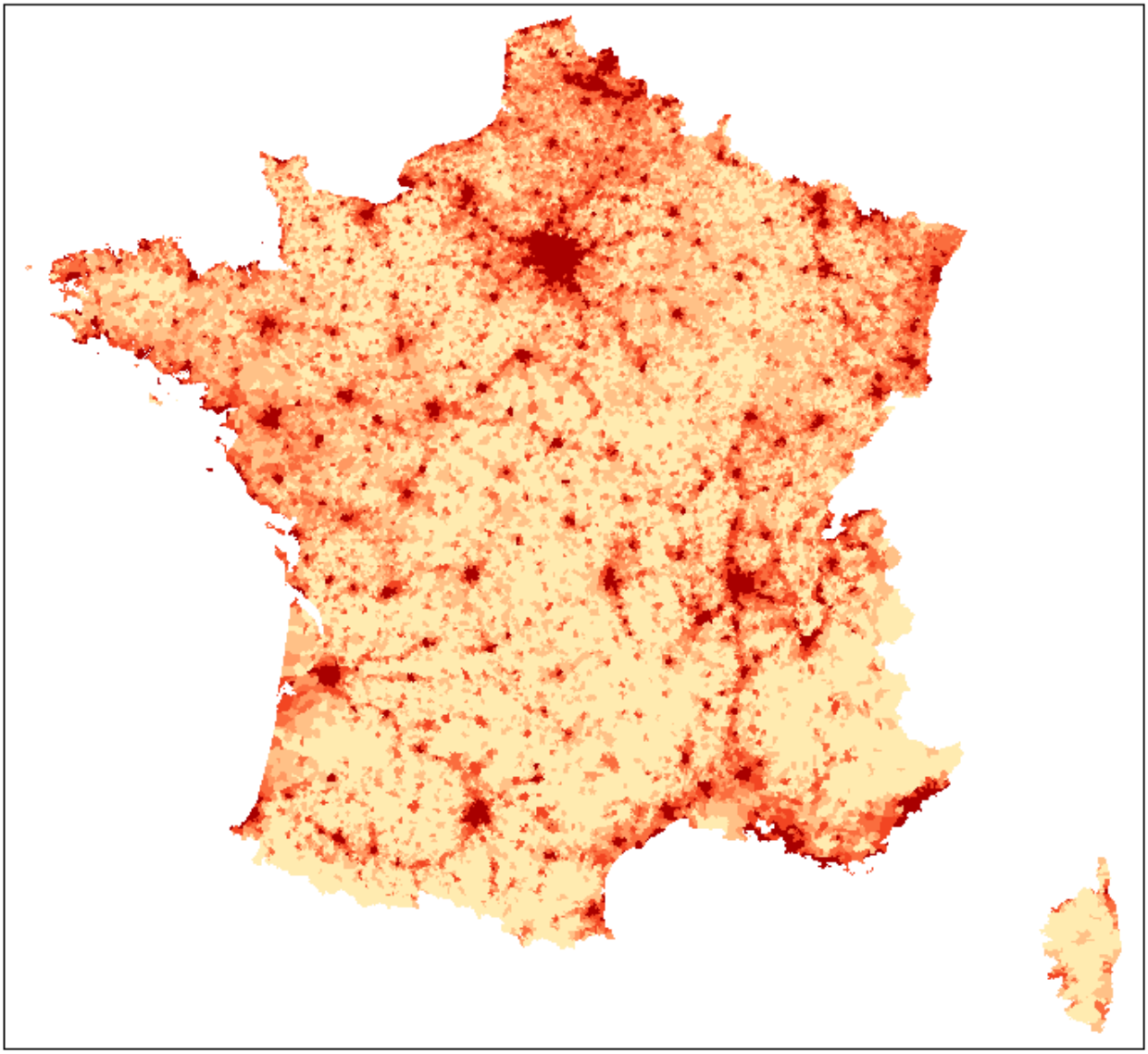

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des espaces artificiels bâtis sur un voisinage de 10 km²

- 20% - 100%
- 10% - 20%
- 5% - 10%
- 3% - 5%
- 1% - 3%
- 0% - 1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

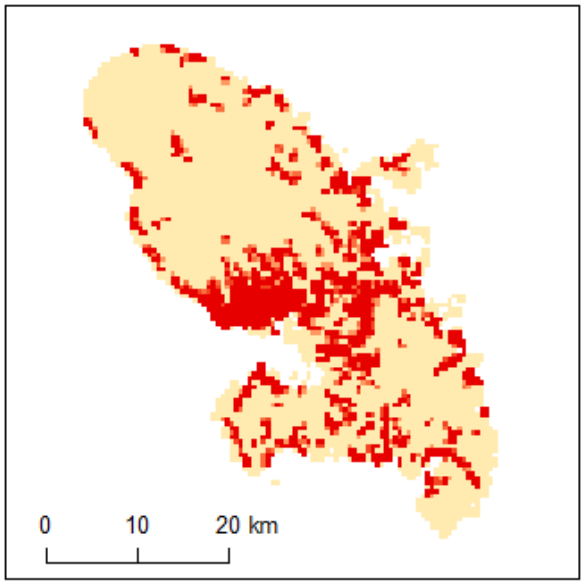

Guadeloupe

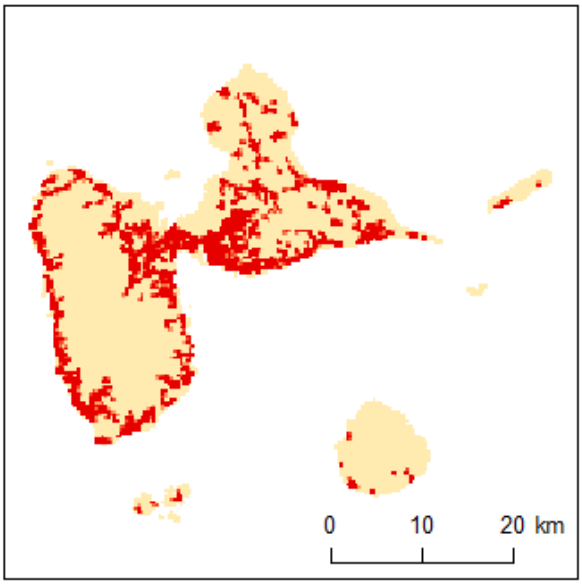

Réunion

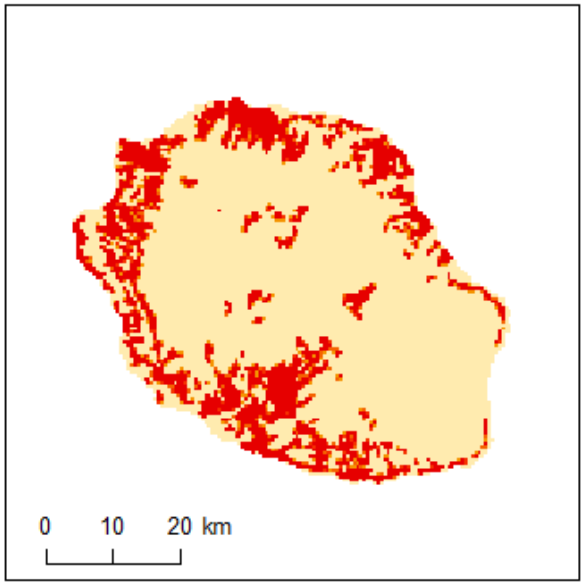

Guyane

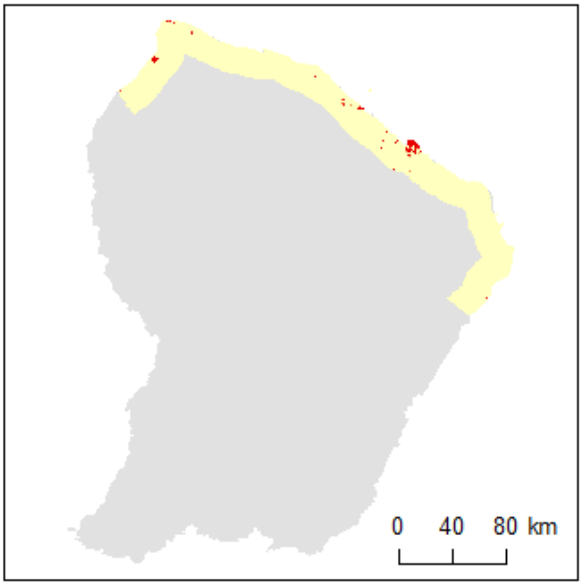

Moyenne de la densité des espaces artificiels bâtis sur un voisinage de 10 km²

- > 15%
- 10% - 15%
- 5% - 10%
- 3% - 5%
- 1% - 3%
- < 1%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 56	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des espaces artificialisés non bâtis***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des espaces artificiels non bâtis sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des zones artificialisées non bâties (décharges, carrières, espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage communal ;* • *Les secteurs artificialisés non bâtis sont souvent localisés différemment des secteurs bâtis (ex : grandes zones de gravières, aéroports) ;* • *Pertinence faible en raison de la faible représentation de ces thèmes sur CORINE Land Cover.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Les zones de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les catégories 122 et 133 (réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés, chantiers) ne sont pas prises en compte en raison de l'extrême hétérogénéité de leur représentation sur CLC. En effet, seule une petite partie des grands axes routiers (réalisés ou en cours de réalisation) sont pris en compte par CLC.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des zones artificialisées non bâties (CLC123, 124, 131, 132, 141, 142) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

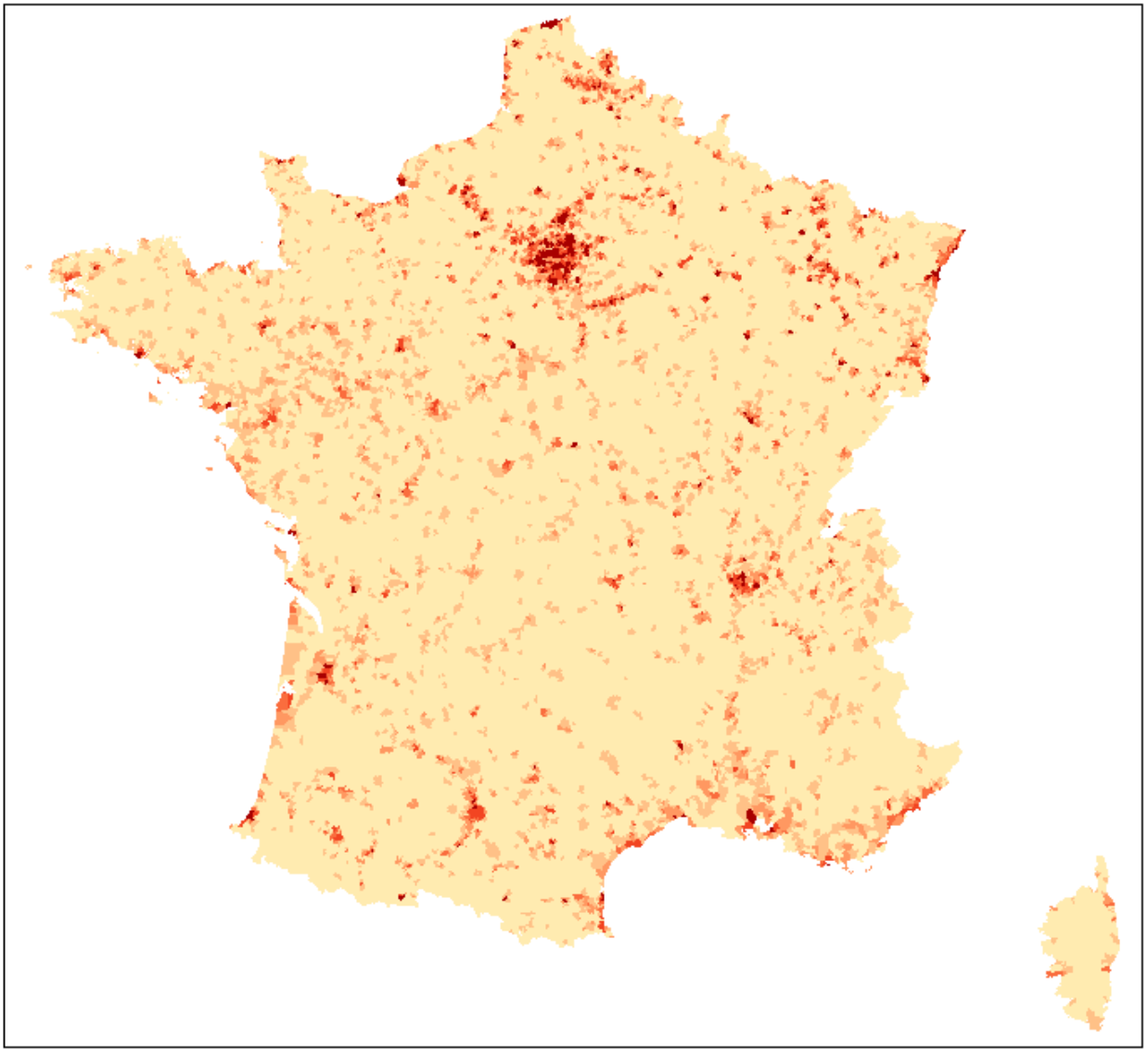

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des espaces artificiels non bâtis sur un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 6% - 10%
- 4% - 6%
- 2% - 4%
- 0.5% - 2%
- 0% - 0.5%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

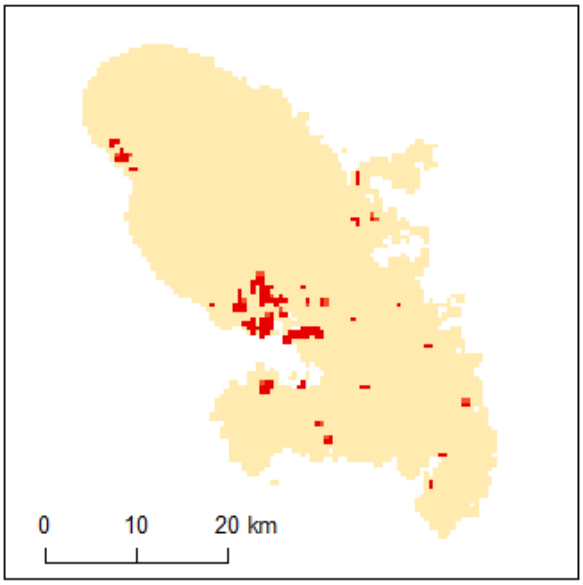

Guadeloupe

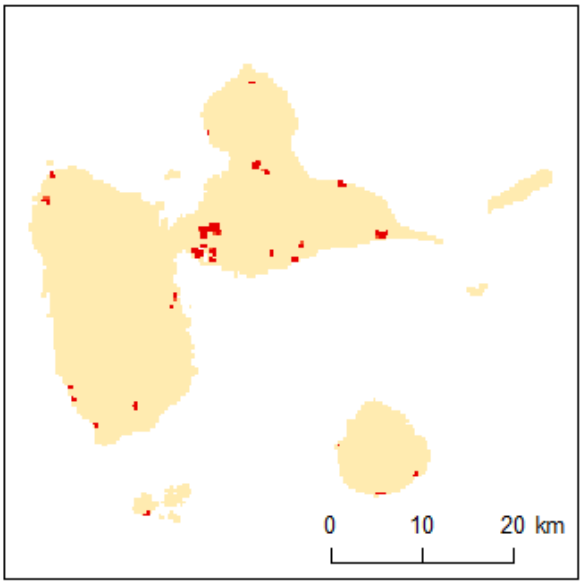

Réunion

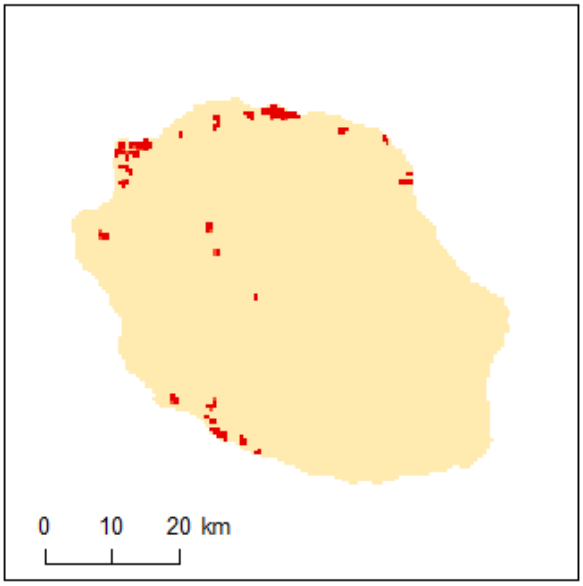

Guyane

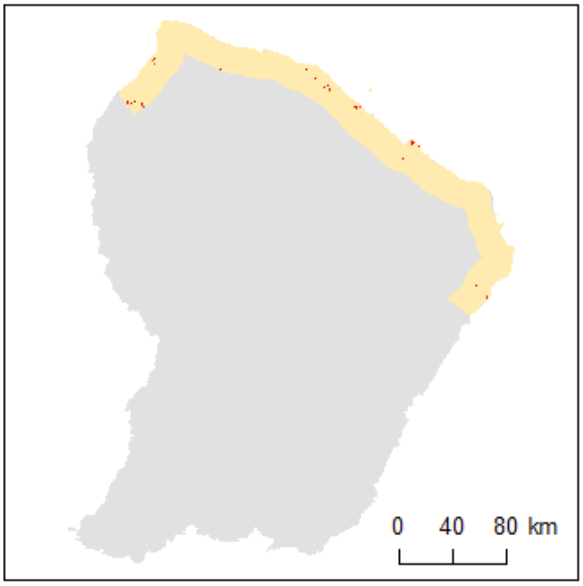

Moyenne de la densité des espaces artificiels non bâtis sur un voisinage de 10 km²

- > 5%
- 1% - 5%
- 0.5% - 1%
- 0.1% - 0.5%
- < 0.1%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 57	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des terres arables***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des terres arables (CLC 211, 212, 213) dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des terres arables dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage communal ;* • *Pertinence forte pour distinguer les régions de grande culture.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des terres arables situées sur une commune voisine ;* • *Les zones de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Dans les régions agricoles hétérogènes, une partie des terres arables est classée sous les codes 242 et 243. Le présent indicateur indique donc la part des grands ensembles agricoles en terres arables.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des terres arables (CLC 211, 212, 213) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

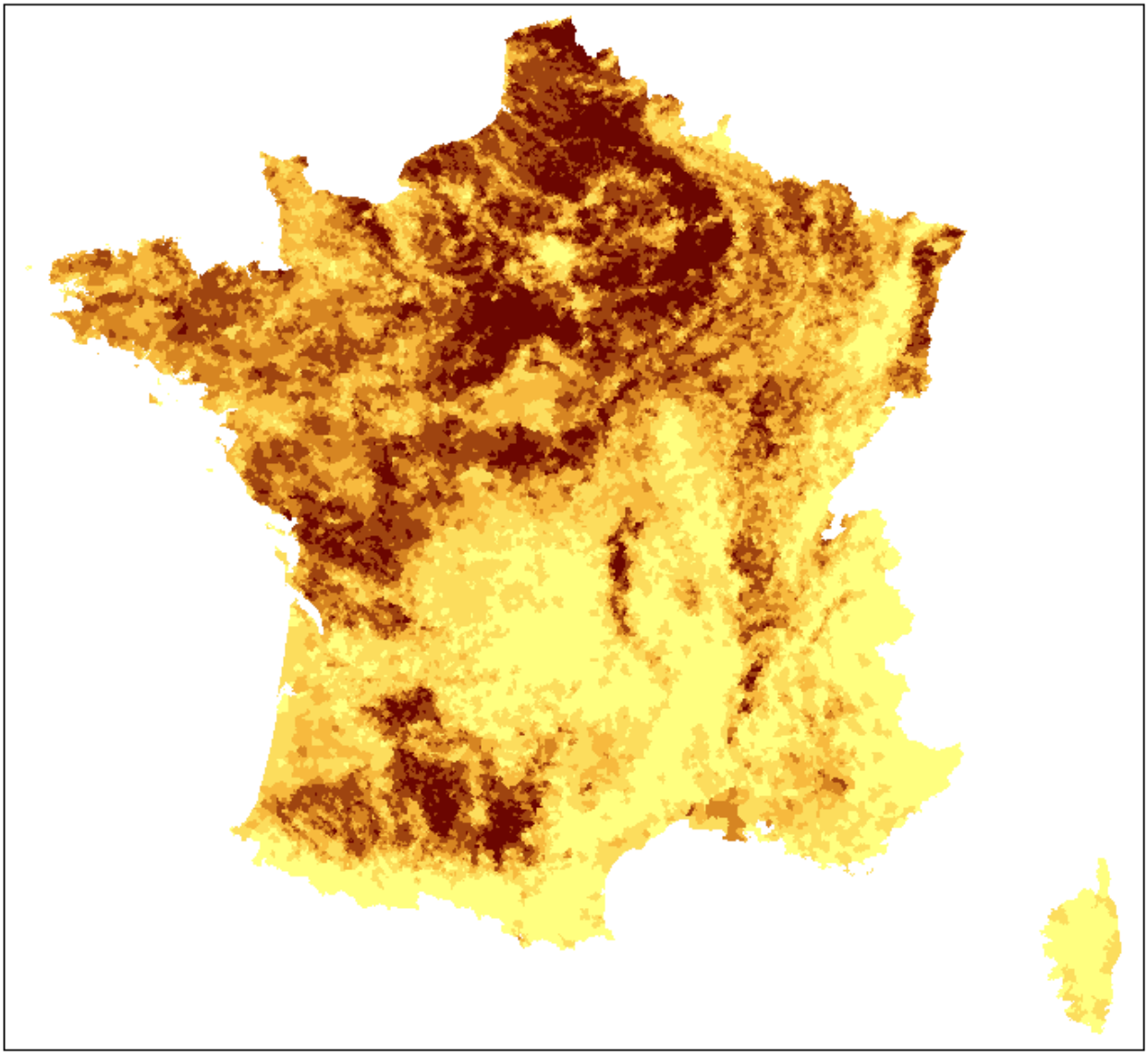

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des terres arables (CLC 211, 212, 213) dans un voisinage de 10 km²

- 75%- 100 %
- 50% -75%
- 30% - 50%
- 10% - 30%
- 0.1% - 10%
- < 0.1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

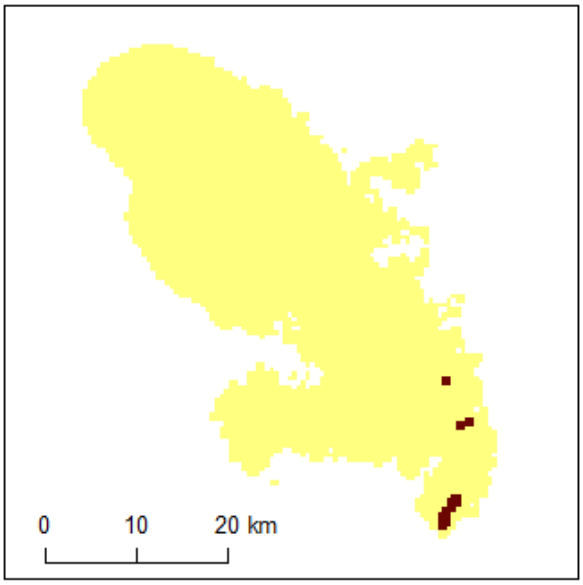

Guadeloupe

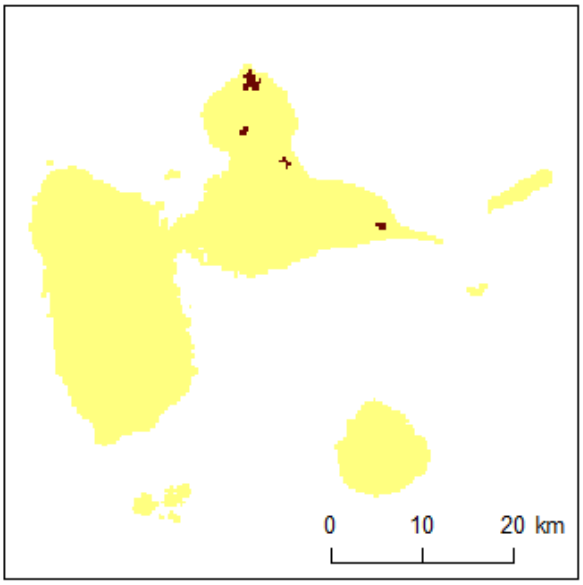

Réunion

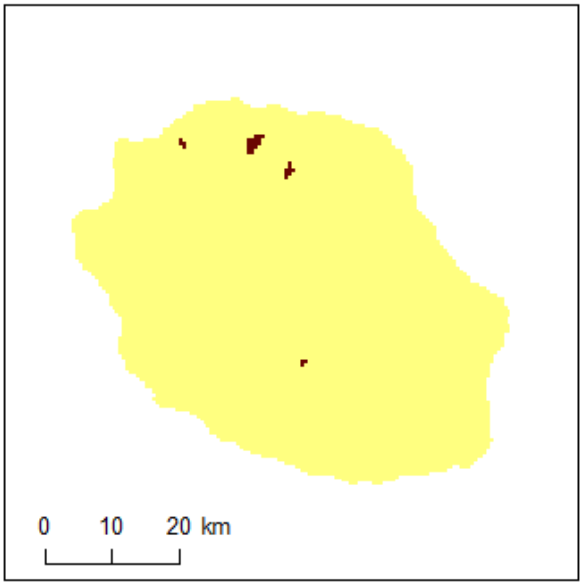

Guyane

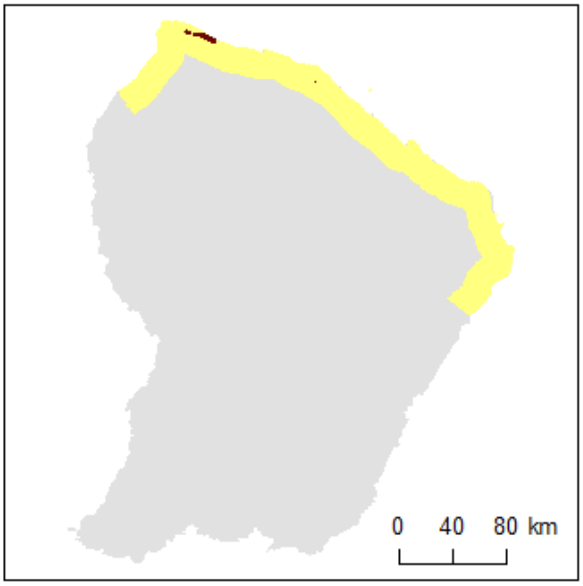

Moyenne de la densité des terres arables (CLC 211, 212, 213) sur un voisinage de 10 km²

- > 1%
- 0.5% - 1%
- 0.1% - 0.5%
- < 0.1%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 58	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des cultures permanentes (CLC 221, 222, 223)***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des cultures permanentes sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des cultures permanentes (vignobles et vergers) dans la composition de l'occupation du sol de certaines régions ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Les zones de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Fort indice de spécialisation du paysage.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des cultures permanentes (CLC 221, 222, 223) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

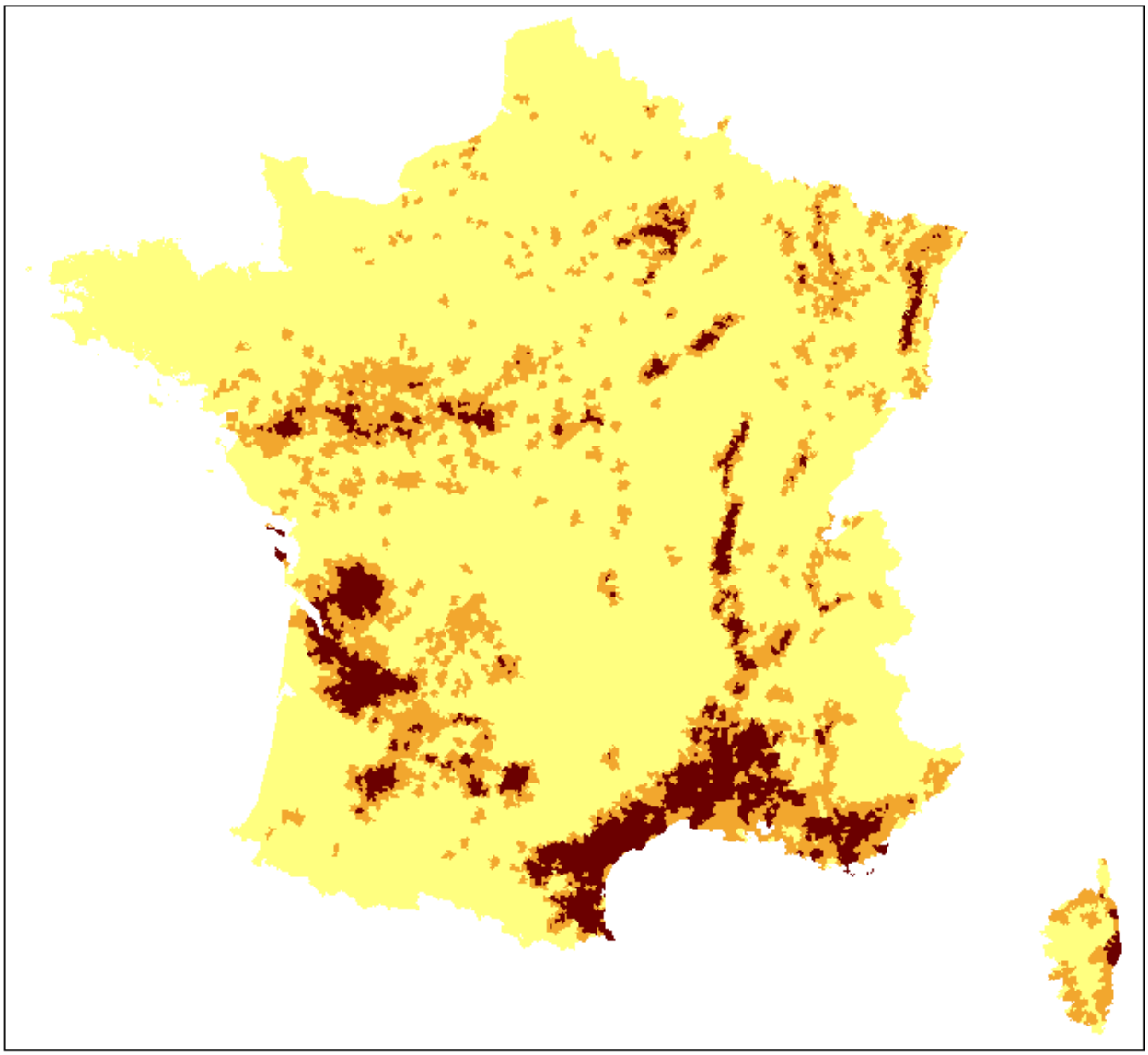

Moyenne communale de la densité des cultures permanentes
(CLC 221, 222, 223) sur un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 0 - 10%
- 0%

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

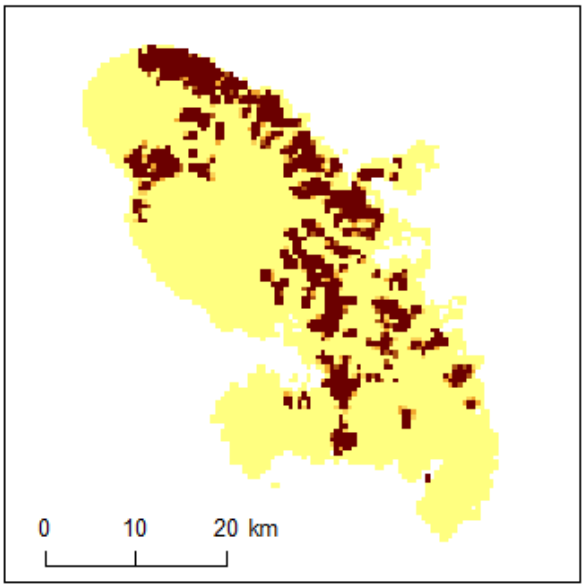

Guadeloupe

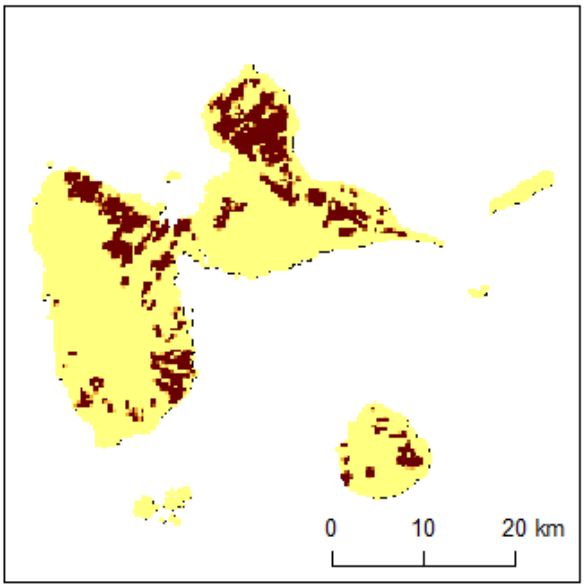

Réunion

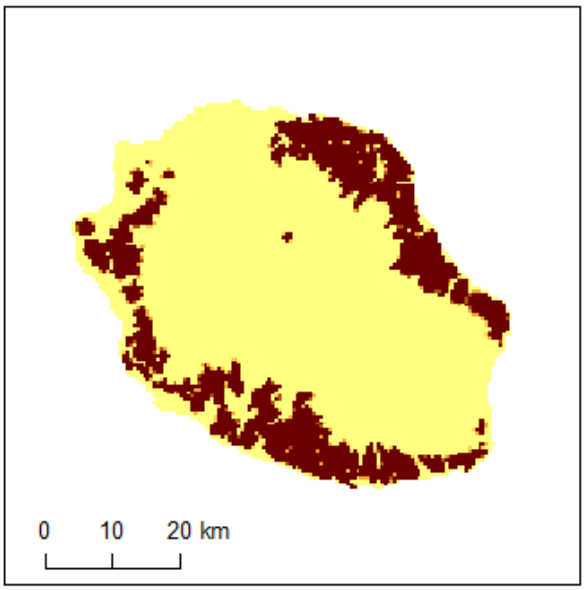

Guyane

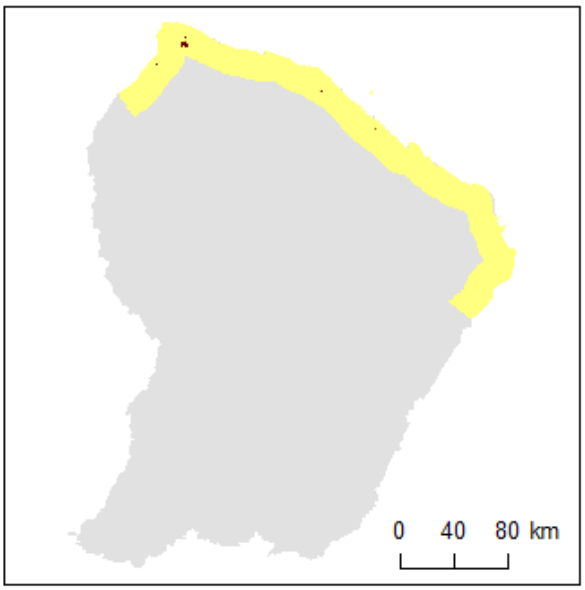

Moyenne de la densité des cultures permanentes (CLC 221, 222, 223) sur un voisinage de 10 km²

- > 15%
- 10% - 15%
- 5% - 10%
- 1% - 5%
- < 1%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 59	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des prairies et espaces agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244)***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des prairies et espaces agricoles hétérogènes sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance de l'agricole "vert" dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les prairies et zones agricoles hétérogènes ont été regroupées pour les raisons suivantes :* • *La plupart des zones agricoles hétérogènes contiennent une part significative de prairies ;* • *Cet indicateur fournit le complément, pour les espaces agricoles, de l'indicateur développé d'après les terres arables.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des prairies et zones agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

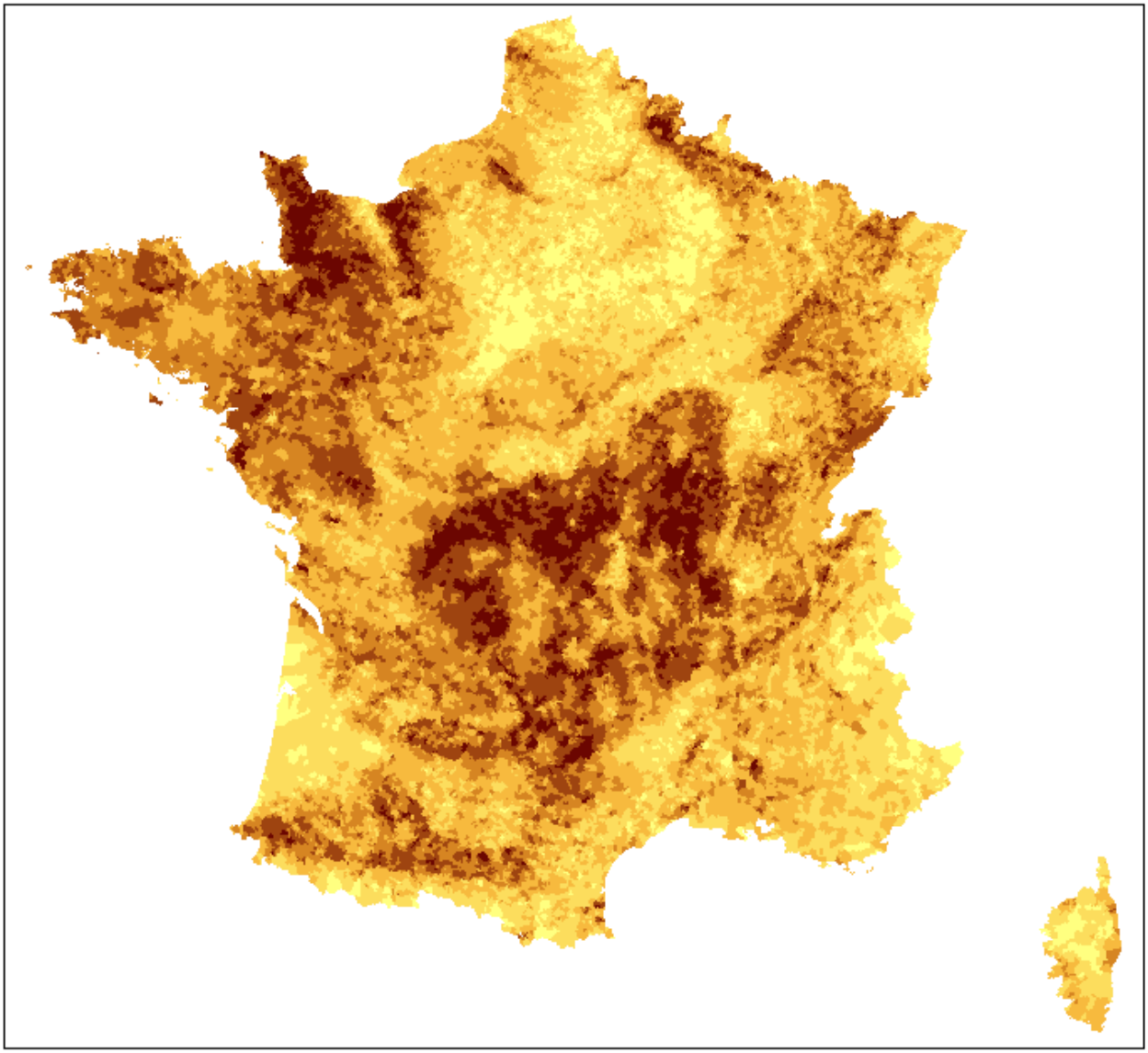

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des prairies et espaces agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) sur un voisinage de 10 km²

- > 75%
- 50% - 75 %
- 30% - 50%
- 10% - 30%
- 1% - 10%
- < 1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

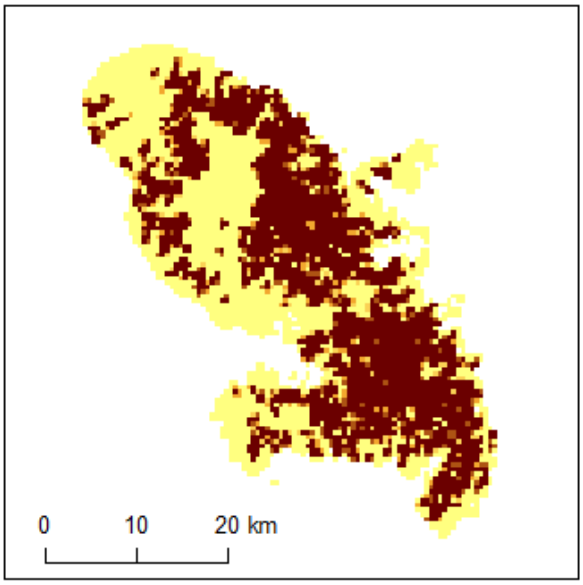

Guadeloupe

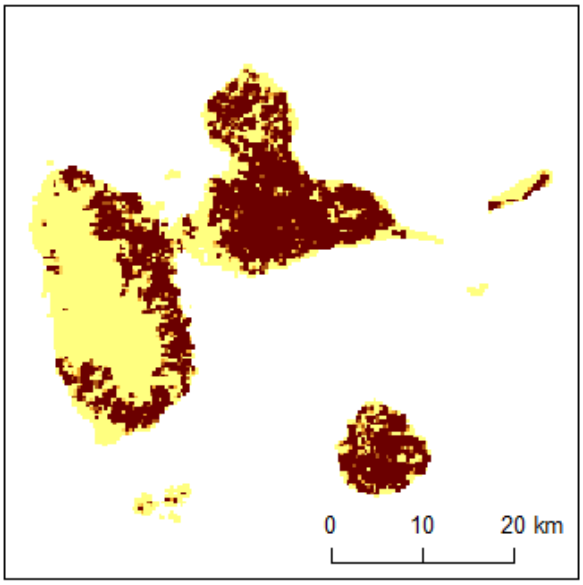

Réunion

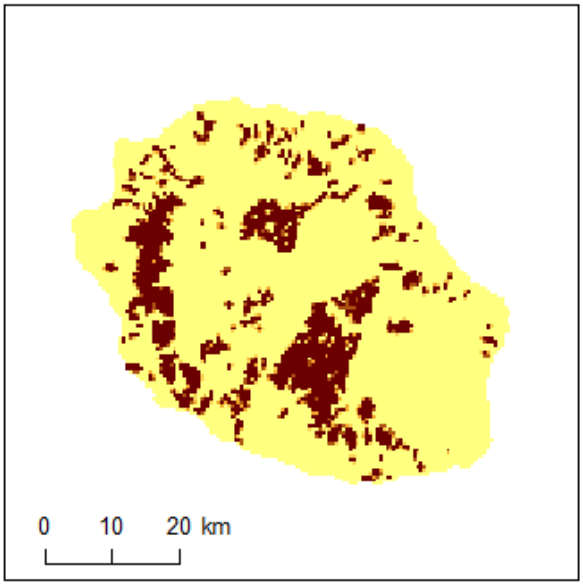

Guyane

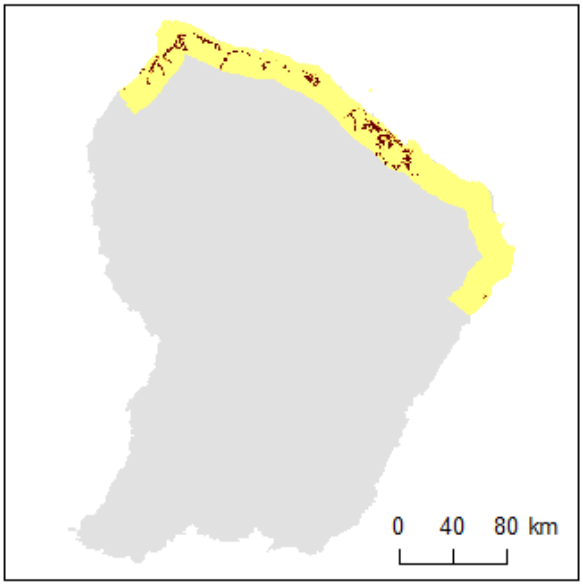

Moyenne de la densité des prairies et zones agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) sur un voisinage de 10 km²

- > 20%
- 10%- 20%
- 5% - 10%
- 1% - 5%
- < 1%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 60	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des forêts (CLC 311, 312, 313, 324)***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des espaces forestiers sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des forêts dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte par l'importance de la marque des forêts et de leur différence de densité dans les paysages ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des forêts situées sur une commune voisine ;* • *Les forêts de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*La catégorie 324 (végétation arbustive et forêt en mutation) est distinguée de l'ensemble des forêts par CORINE Land-Cover, mais a été regroupée avec les forêts pour cet indicateur : il s'agit dans tous les cas de ligneux hauts.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des forêts (CLC 311, 312, 313, 324) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

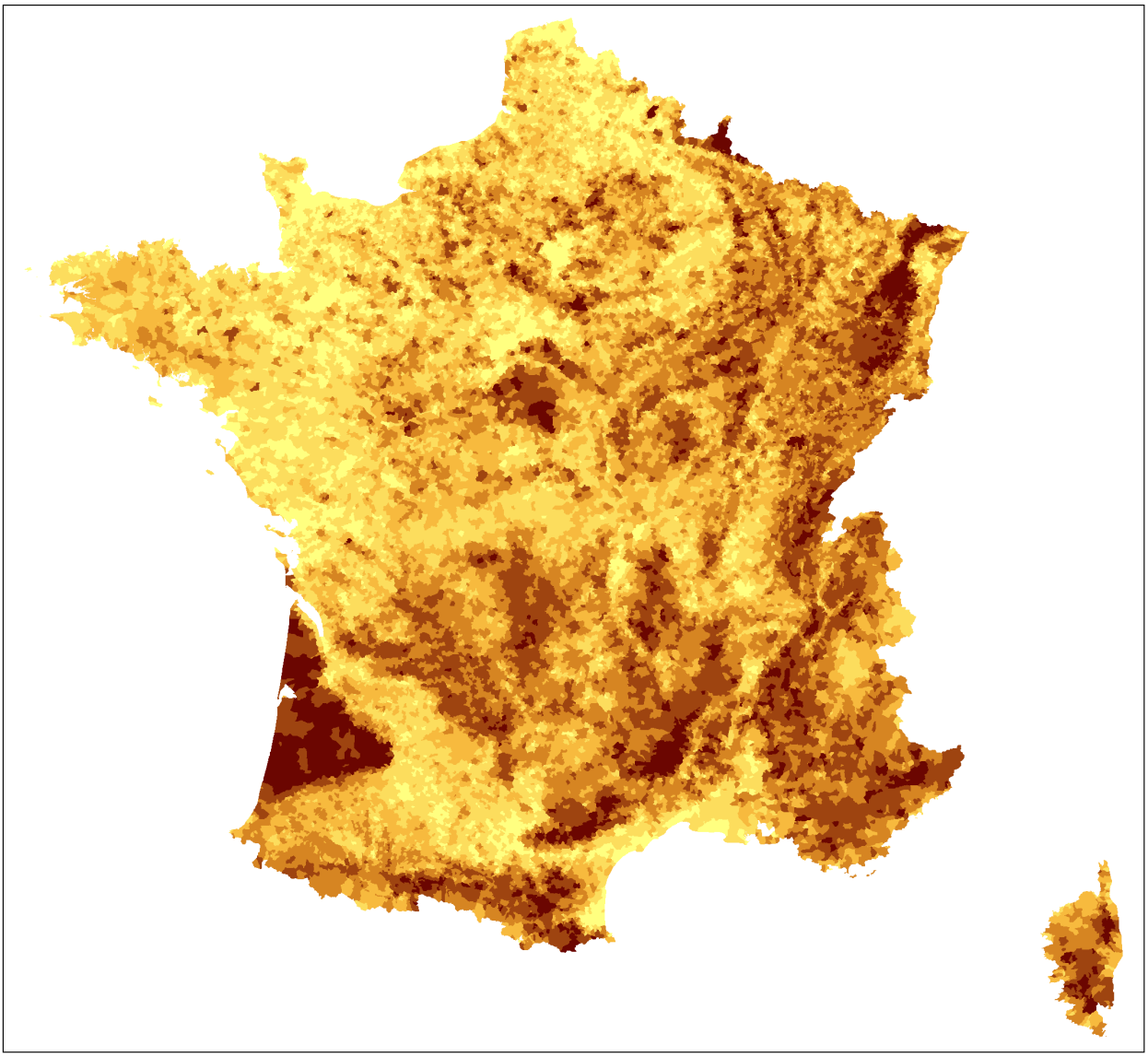

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des espaces forestiers (CLC 311, 312, 313, 324) sur un voisinage de 10 km²

- > 75 %
- 50% - 75%
- 25% - 50%
- 10% - 25%
- 1% - 10%
- 0% - 1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

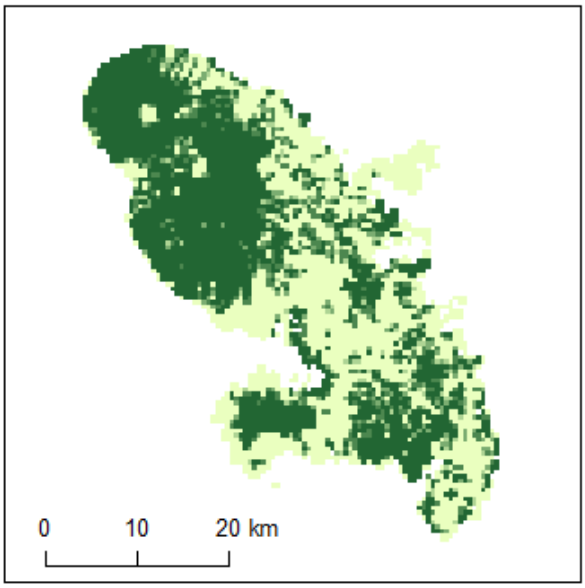

Guadeloupe

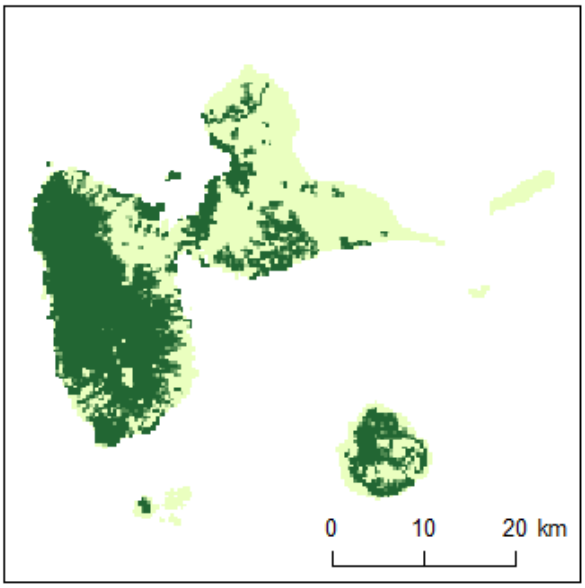

Réunion

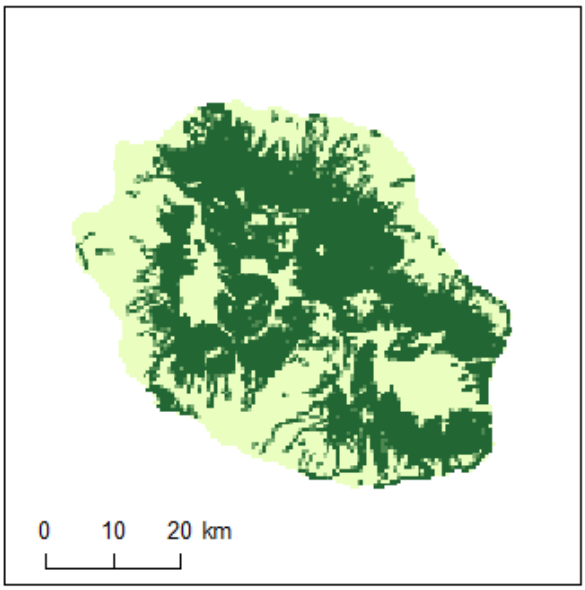

Guyane

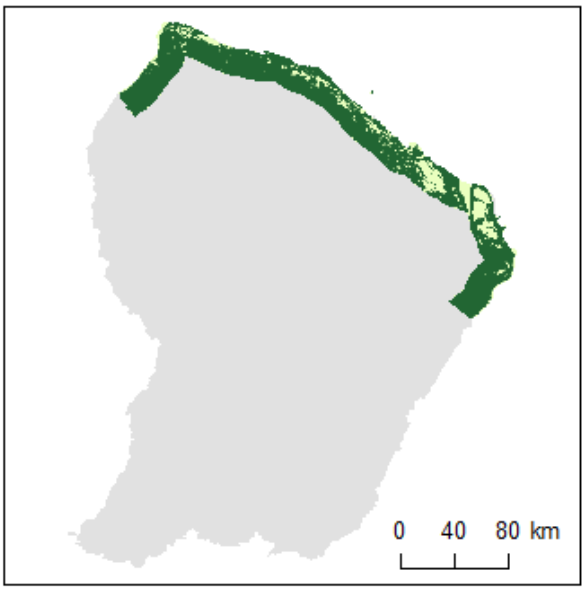

Moyenne de la densité des forêts (CLC 311, 312, 313, 324) sur un voisinage de 10 km²

- > 30%
- 20% - 30%
- 10% - 20%
- 5% - 10%
- < 5%
- **Non renseigné**

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n°61	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des milieux semi-naturels (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335)***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des espaces semi-naturels sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des espaces semi-naturels dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte pour les montagnes et les littoraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Les zones semi-naturelles de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*La catégorie 324 (végétation arbustive et forêt en mutation) n'est pas reprise dans cet indicateur, mais est associée à l'indicateur forêt.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des zones semi-naturelles (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334,335) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

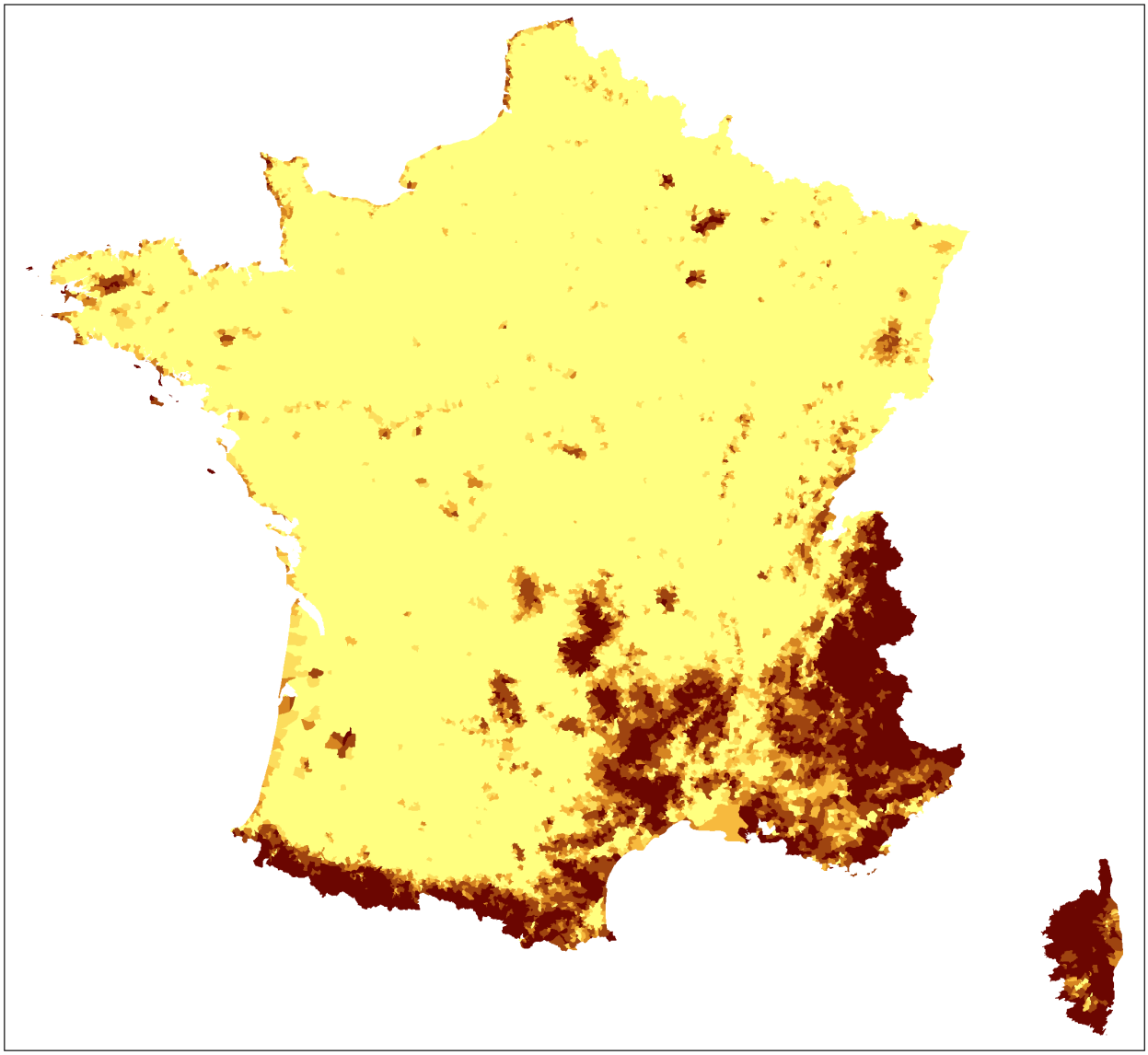

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des espaces semi-naturels
(CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335)
sur un voisinage de 10 km²

- > 25%
- 10% -25%
- 4% - 10%
- 2% - 4%
- 1% - 2%
- 0% - 1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

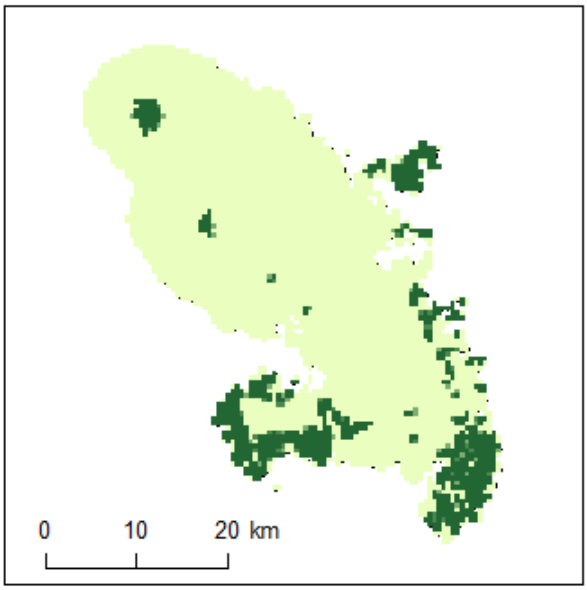

Guadeloupe

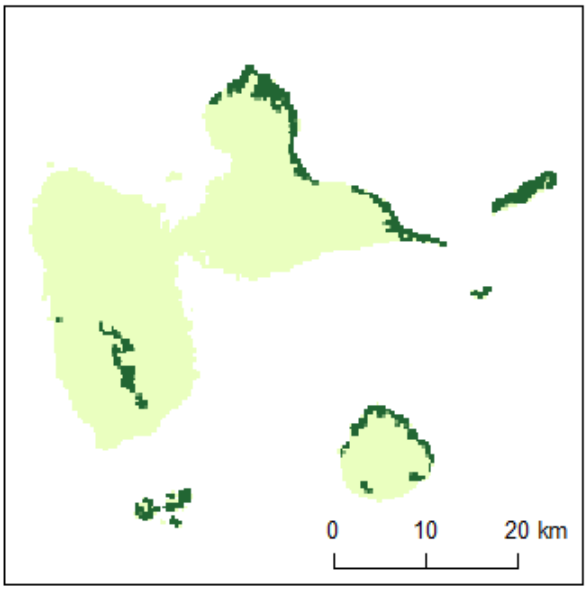

Réunion

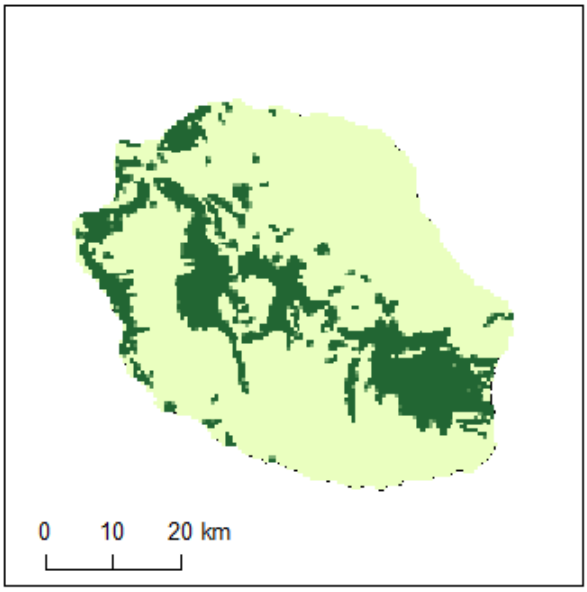

Guyane

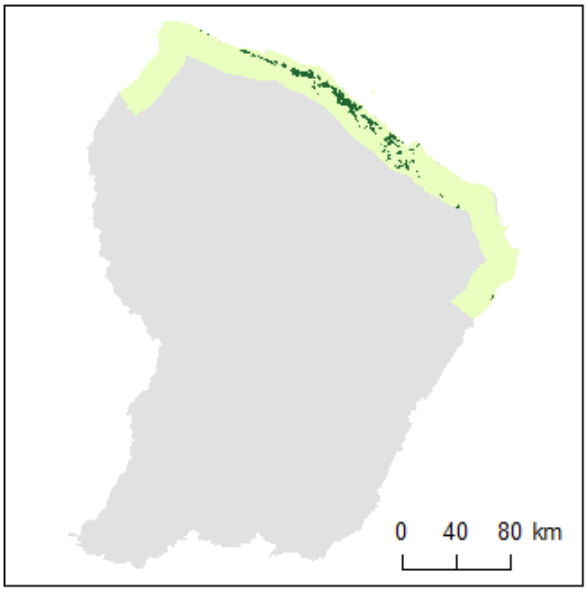

Moyenne de la densité des milieux semi-naturels
(CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) sur un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 5% - 10%
- 1% - 5%
- 0.5% - 1%
- < 0.5%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 62	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des zones humides et eaux continentales (CLC 411, 412, 511, 512)***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des zones humides et eaux continentales sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des zones humides et eaux continentales dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte par l'importance de la marque de l'eau dans certaines régions humides et pour les grands systèmes alluviaux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Les zones humides de moins de 25 ha et les cours d'eau de moins de 100 mètres de large ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover. Ce qui implique une forte hétérogénéité de cet indicateur, pertinent pour les grandes zones humides, et les grands plans d'eau mais très restrictif pour les cours d'eau.*
MODALITES D'INTERPRETATION	

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des zones humides et eaux continentales (CLC 411, 412, 511, 512) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

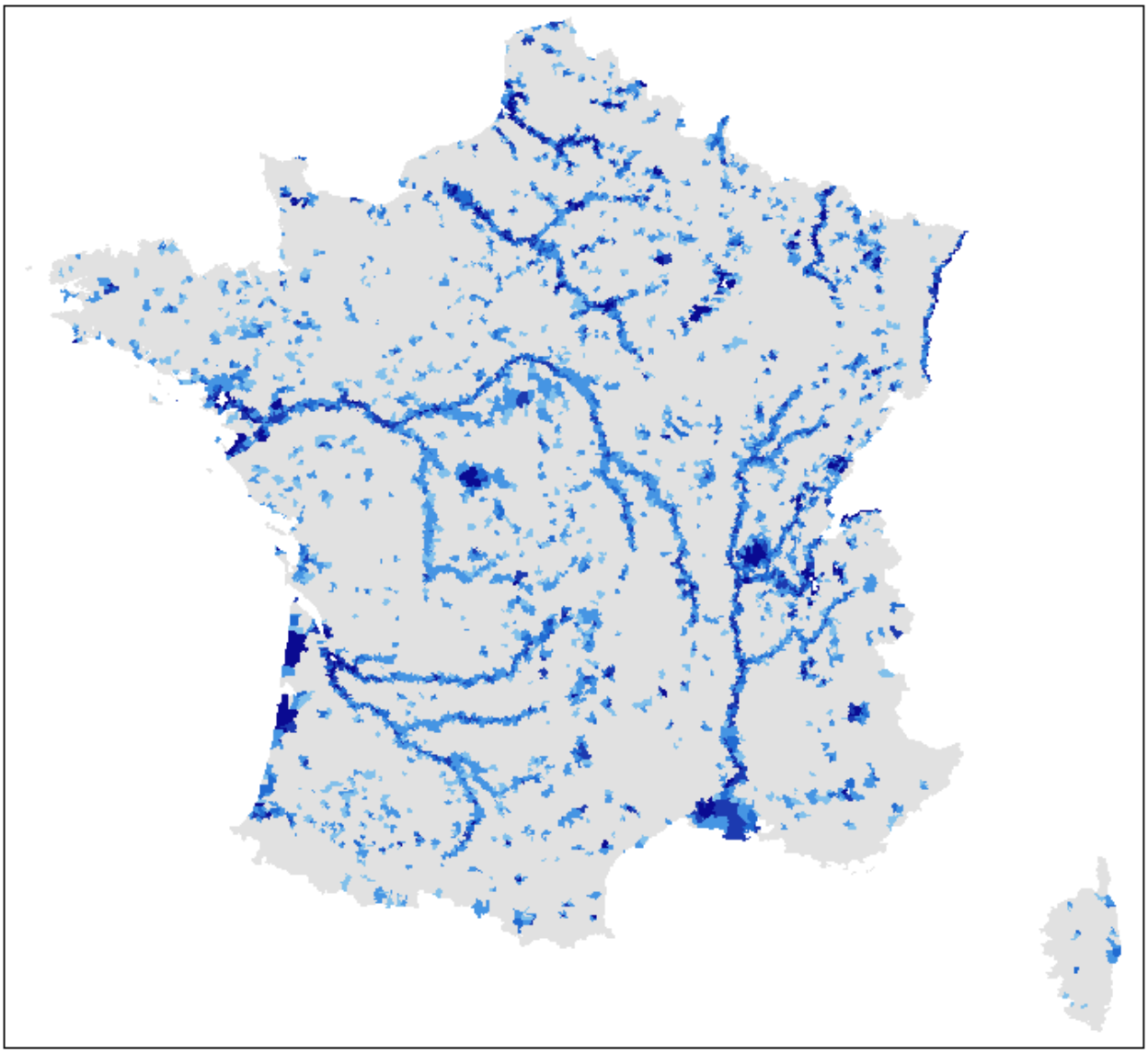

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des zones humides et eaux continentales (CLC 411, 412, 511, 512) sur un voisinage de 10 km²

- > 10 %
- 5% - 10%
- 3% - 5%
- 1% - 3%
- 0.5% - 1%
- 0% - 0.5%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

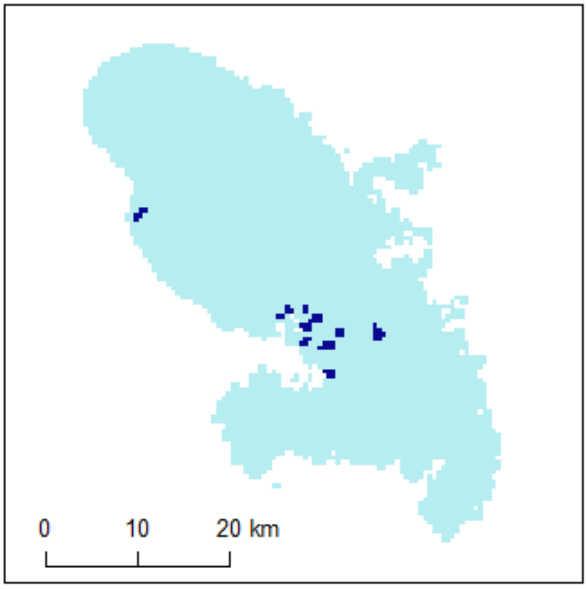

Guadeloupe

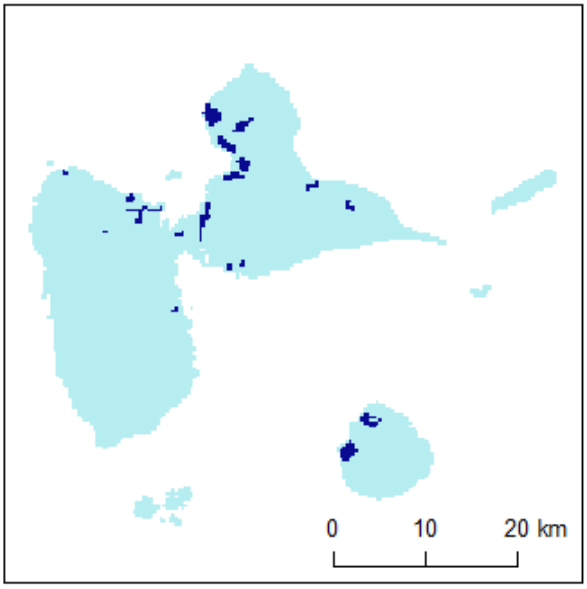

Réunion

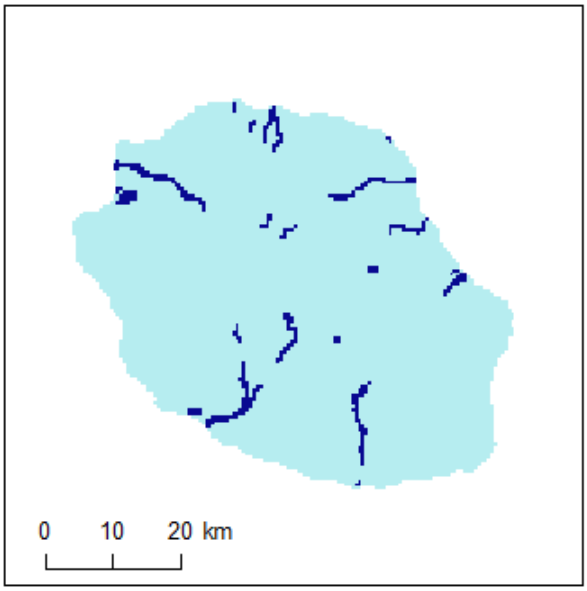

Guyane

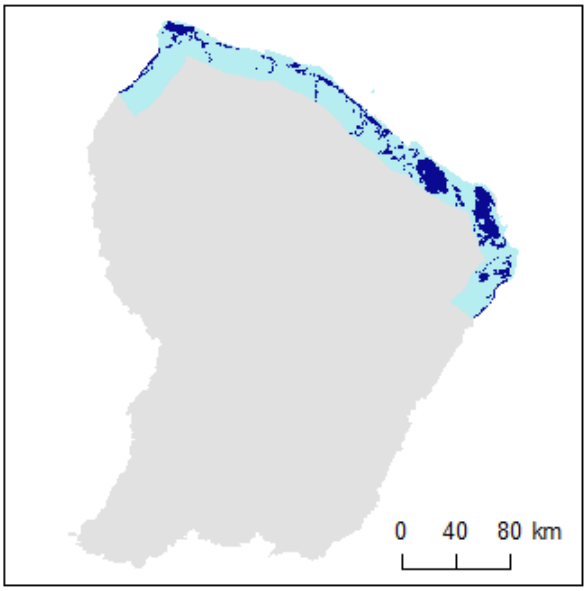

Moyenne de la densité des zones humides et eaux continentales (CLC 411, 412, 511, 512) sur un voisinage de 10 km²

- > 2%
- 1% - 2%
- 0.5% - 1%
- 0.1% - 0.5%
- < 0.1%
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 63	
INDICATEUR :	***Densité moyenne des zones humides et eaux maritimes (CLC 421, 422, 423, 521, 522)***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de la densité des zones humides et eaux maritimes sur un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance des zones humides et eaux maritimes dans la composition de l'occupation du sol des zones littorales et estuariennes ;* • *La moyenne de la densité sur voisinage réduit les biais dus à superficies et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Les zones de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*La classe CLC 523 (mers et océans), n'est pas retenue pour le calcul de cet indicateur, l'espace marin n'étant pas recouvert par les collectivités territoriales.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Somme focale des zones humides et eaux maritimes (CLC 421, 422, 423, 521, 522) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Normalisation par la surface prise en compte (toutes catégories CLC sauf 122, 133 et 523) et multiplication par 100 ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

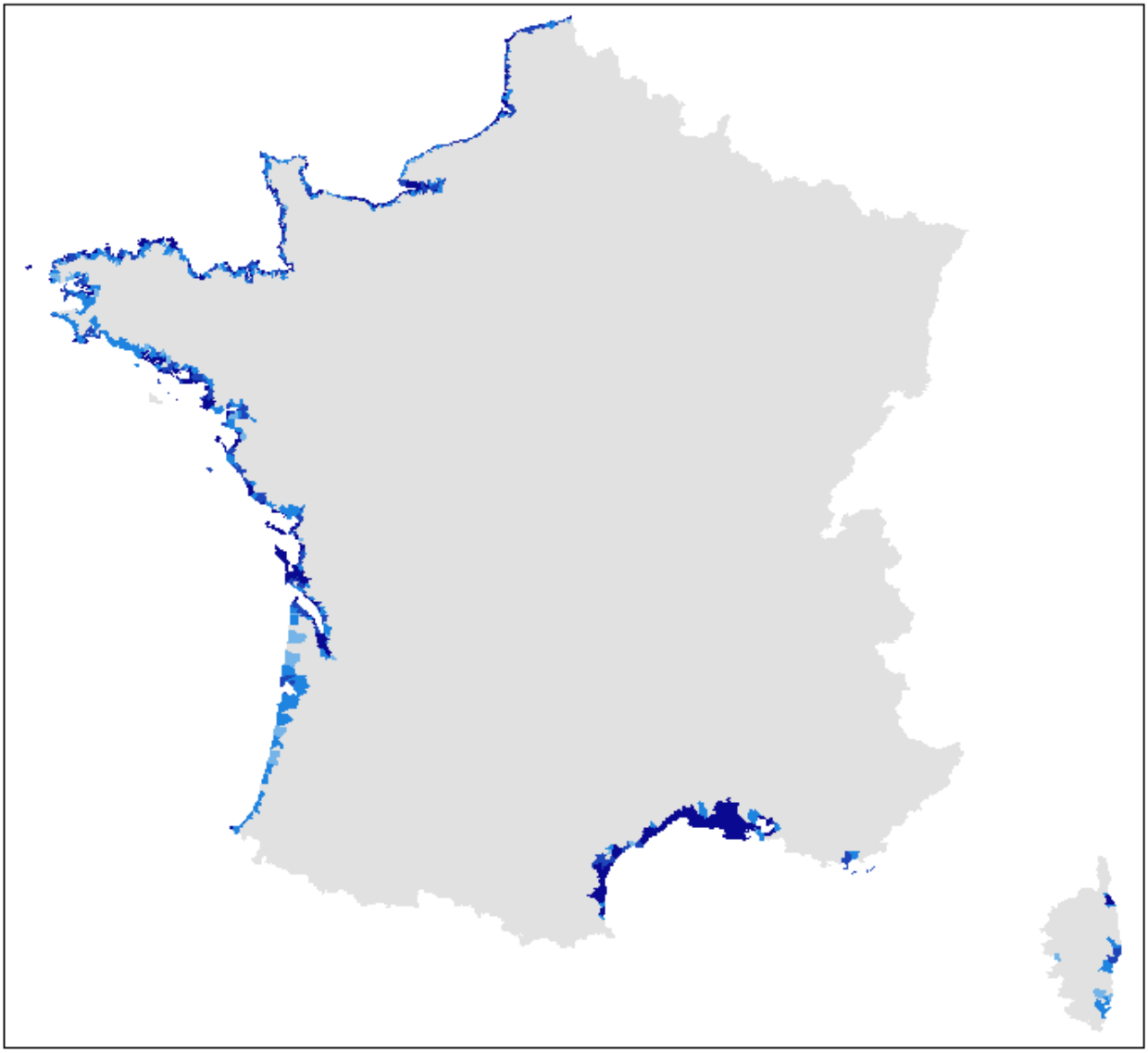

0 50 100 200 km

Moyenne communale de la densité des zones humides et eaux maritimes (CLC 421, 422, 423, 521, 522) sur un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 5% - 10 %
- 1% - 5%
- 0.5% - 1%
- 0% - 0.5%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

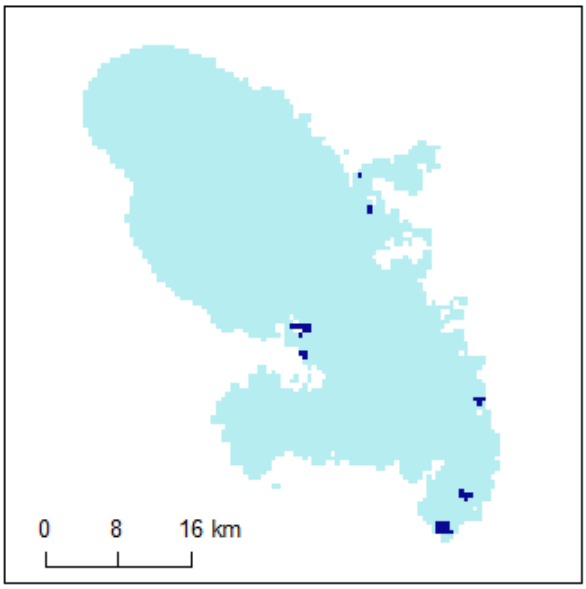

Guadeloupe

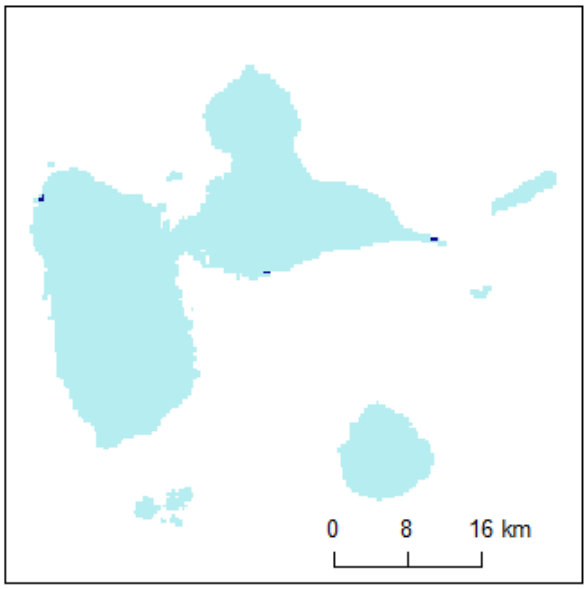

Réunion

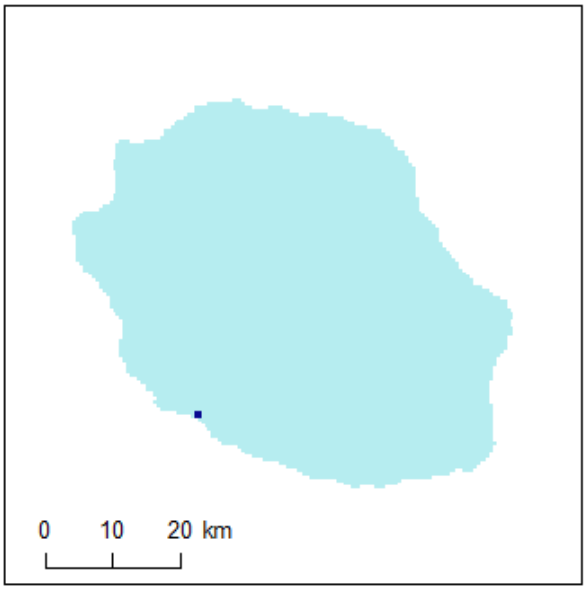

Guyane

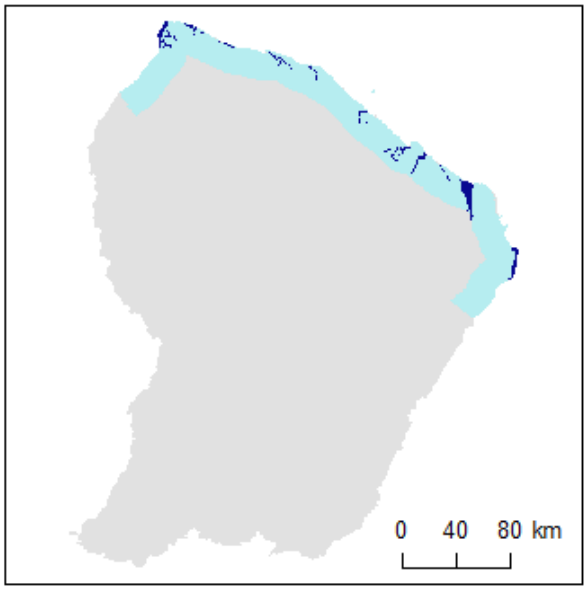

Moyenne de la densité des zones humides et eaux maritimes (CLC 421, 422, 423, 521, 522) sur un voisinage de 10 km²

- > 2%
- 1% - 2%
- 0.5% - 1%
- 0.1% - 0.5%
- > 0.1
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 64	
INDICATEUR :	***Nombre de zones bâties pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal du nombre de zones bâties partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Dispersion du bâti dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Forte pertinence sur la fragmentation des espaces bâtis dans les espaces périurbains.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones bâties situées sur une commune voisine ;* • *Les zones bâties de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs nulles sont peu significatives (limite de la résolution CORINE Land-Cover). Le nombre de zones n'est pas ramené à la taille de ces zones, ainsi la valeur 1 peut autant correspondre à un petit village isolé au sein d'une commune rurale qu'à une commune totalement incluse dans un ensemble urbain continu. L'intérêt de cet indicateur est donc surtout important pour les espaces périurbains et leur bâti discontinu.* *0 signifie absence de zone bâtie relevée par CLC.* *De 1 à n, l'indicateur suit une progression de la fragmentation des zones bâties.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*Nombre de zones*
PRODUCTEUR :	*IFEN_SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones bâties jointives (CLC111, 112 et 121) ;* • *Assignation d'un identifiant unique à chaque zone ;* • *Calcul de la variété (nombre de zones différentes) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

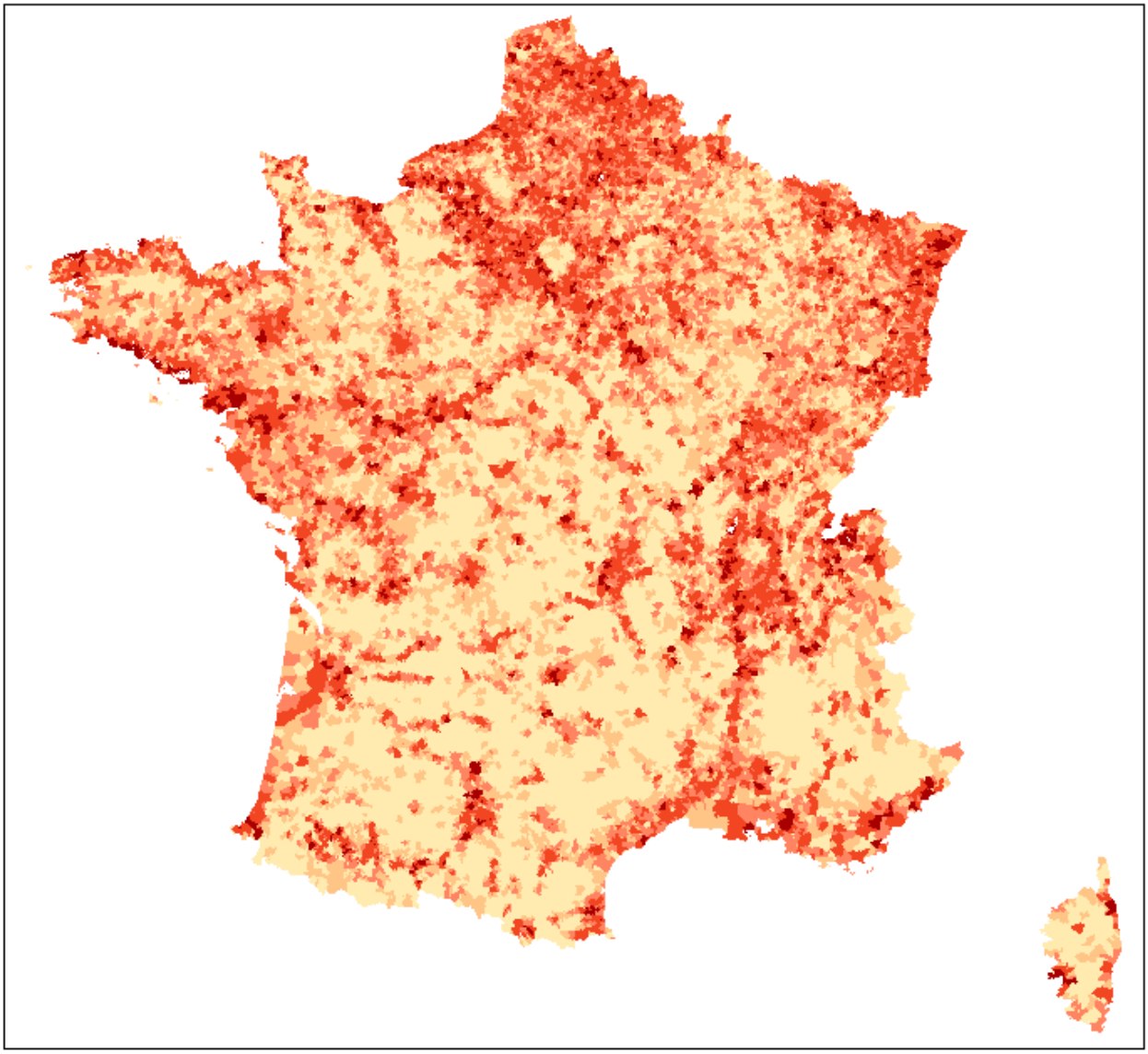

Maximum communal du nombre de zones bâties (CLC111, 112 et 121) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 6
- 4 - 5
- 3
- 2
- < 2

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

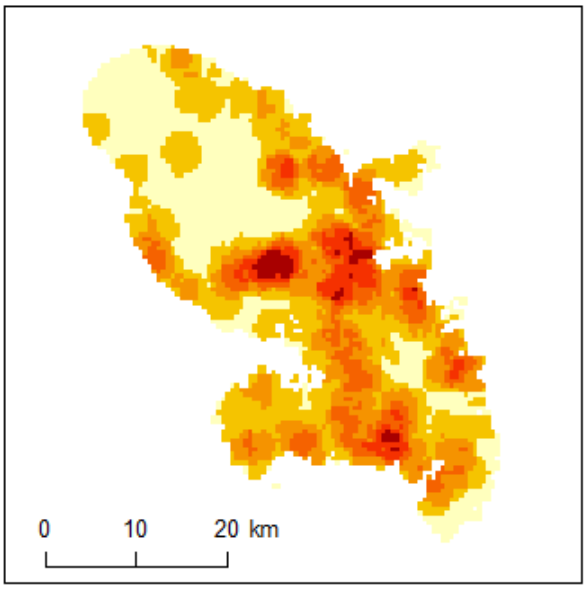

Guadeloupe

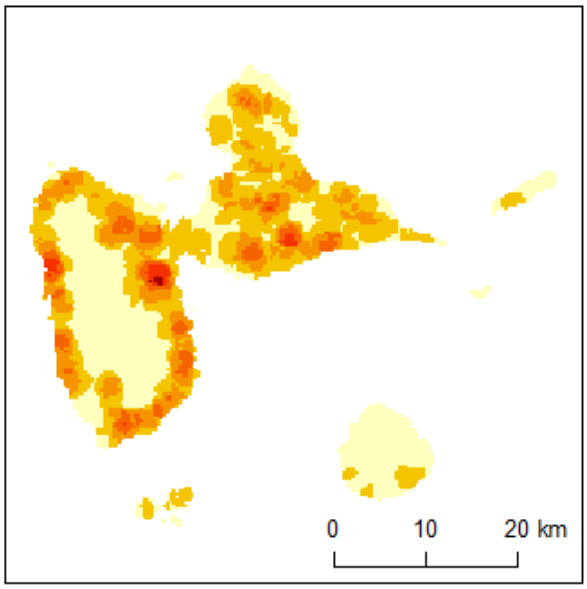

Réunion

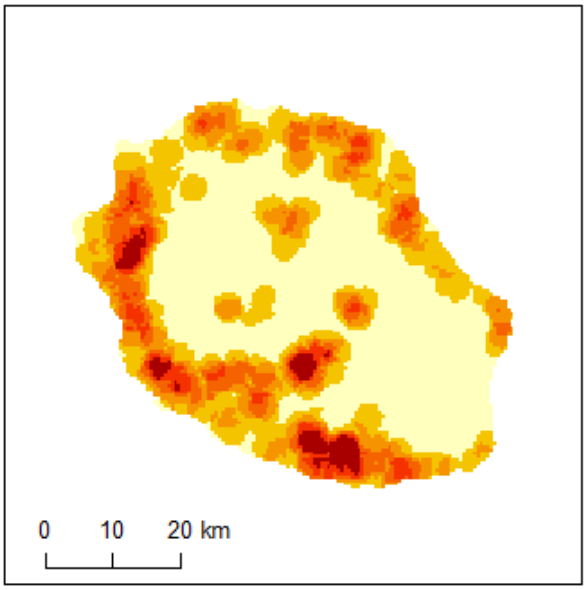

Guyane

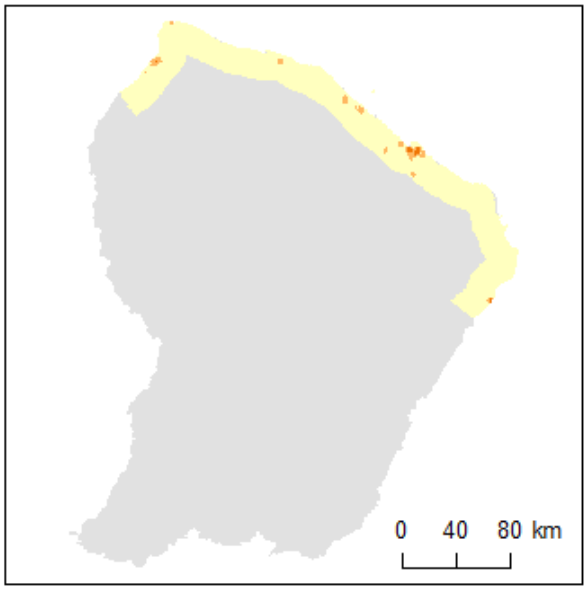

Maximum du nombre de zones bâties (CLC111, 112 et 121) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 9
- 8 - 9
- 6 - 7
- 4 - 5
- 2 - 3
- < 1
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 65	
INDICATEUR :	***Longueur de bordure des zones bâties pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal de la longueur de bordures des zones bâties dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Imbrication des limites du bâti dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Forte pertinence sur l'importance des contacts bâti/non bâti dans les espaces périurbains.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des bordures de zones bâties situées sur une commune voisine ;* • *Les zones bâties de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Les valeurs nulles sont peu significatives (limite de la résolution CORINE Land-Cover). La valeur 0 peut autant correspondre à un environnement vide de bâti qu'à une commune totalement incluse dans une tache urbaine. Cet indicateur doit donc être utilisé en parallèle de celui du nombre de taches.* *Cet indicateur est surtout intéressant pour les espaces périurbains et les bordures très irrégulières de leurs zones bâties.* *0 signifie absence de bordure (que la catégorie soit présente ou non dans l'environnement).* *De 1 à n, l'indicateur suit l'imbrication des bordures de la catégorie dans l'occupation du sol.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*mètres*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones bâties jointives (CLC111, 112 et 121) ;* • *Reconnaissance des limites des zones bâties : codage des cellules à 1 pour les cellules limites, 0 pour les autres ;* • *Somme focale dans un voisinage de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

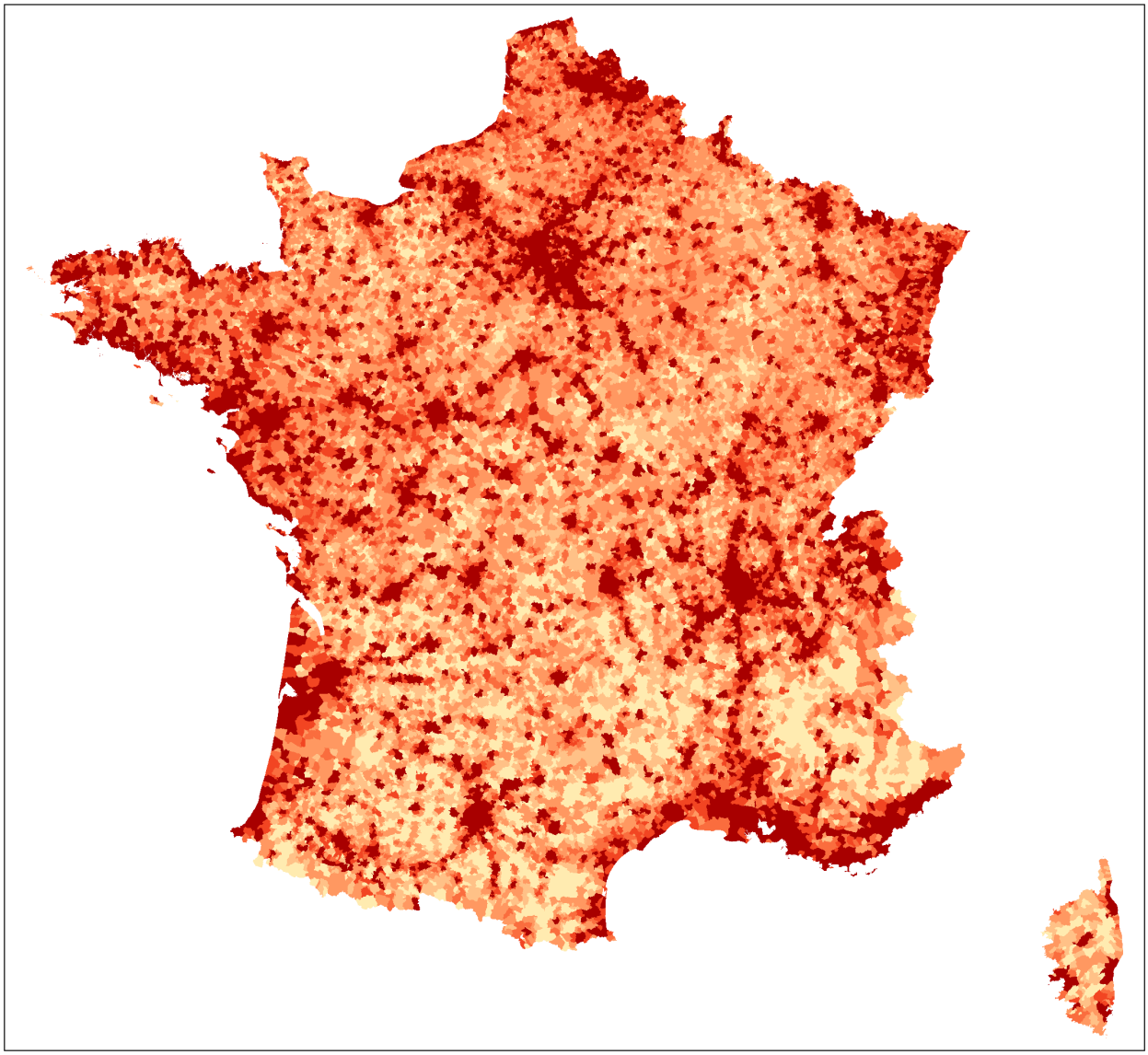

Maximum communal de la longueur de bordures des zones bâties (CLC111, 112 et 121) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 1400
- 1000 - 1400
- 750 - 1000
- 300 - 750
- 1 - 300
- 0

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

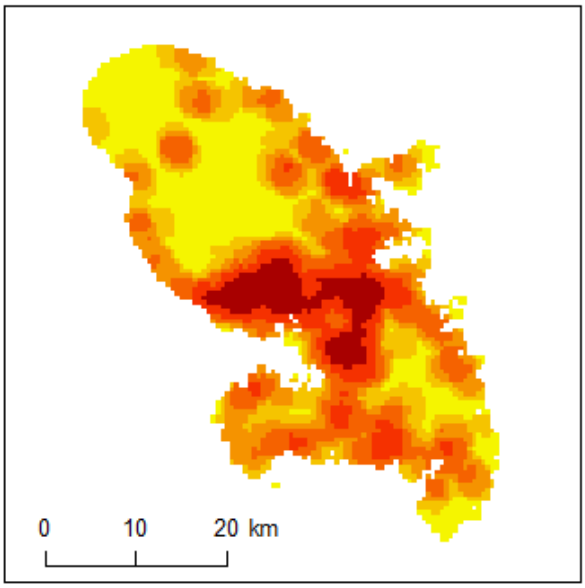

Guadeloupe

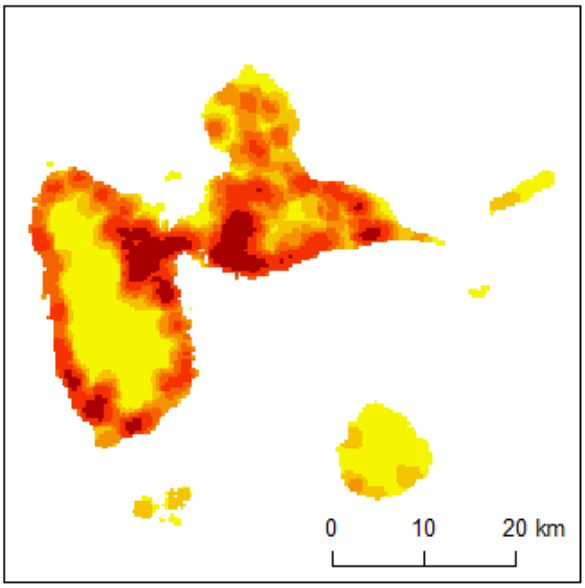

Réunion

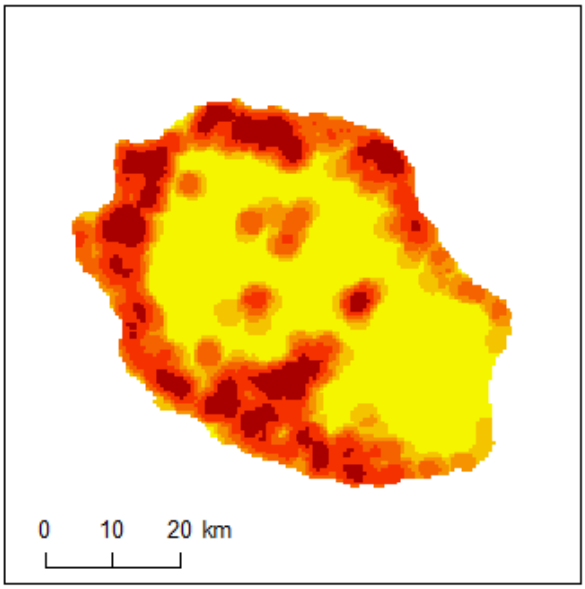

Guyane

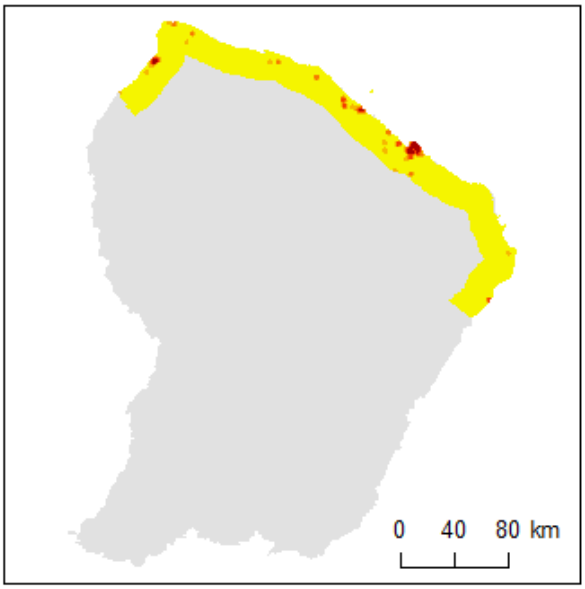

Maximum de la longueur de bordures des zones bâties (CLC111, 112 et 121) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 200
- 125 - 200
- 75 - 125
- 45 -75
- 15 - 45
- < 15
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 66	
INDICATEUR :	***Nombre de zones forestières pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal du nombre de zones forestières partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Dispersion des espaces boisés dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Forte pertinence sur la fragmentation des espaces boisés dans les espaces ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones forestières situées sur une commune voisine ;* • *Les zones forestières de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*0 signifie absence de zone forestière relevée par CLC.* *De 1 à n, l'indicateur suit une progression de la fragmentation des zones forestières.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*Nombre de zones*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones forestières jointives (CLC311, 312, 313, 324) ;* • *Assignation d'un identifiant unique à chaque zone ;* • *Calcul de la variété (nombre de zones différentes) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

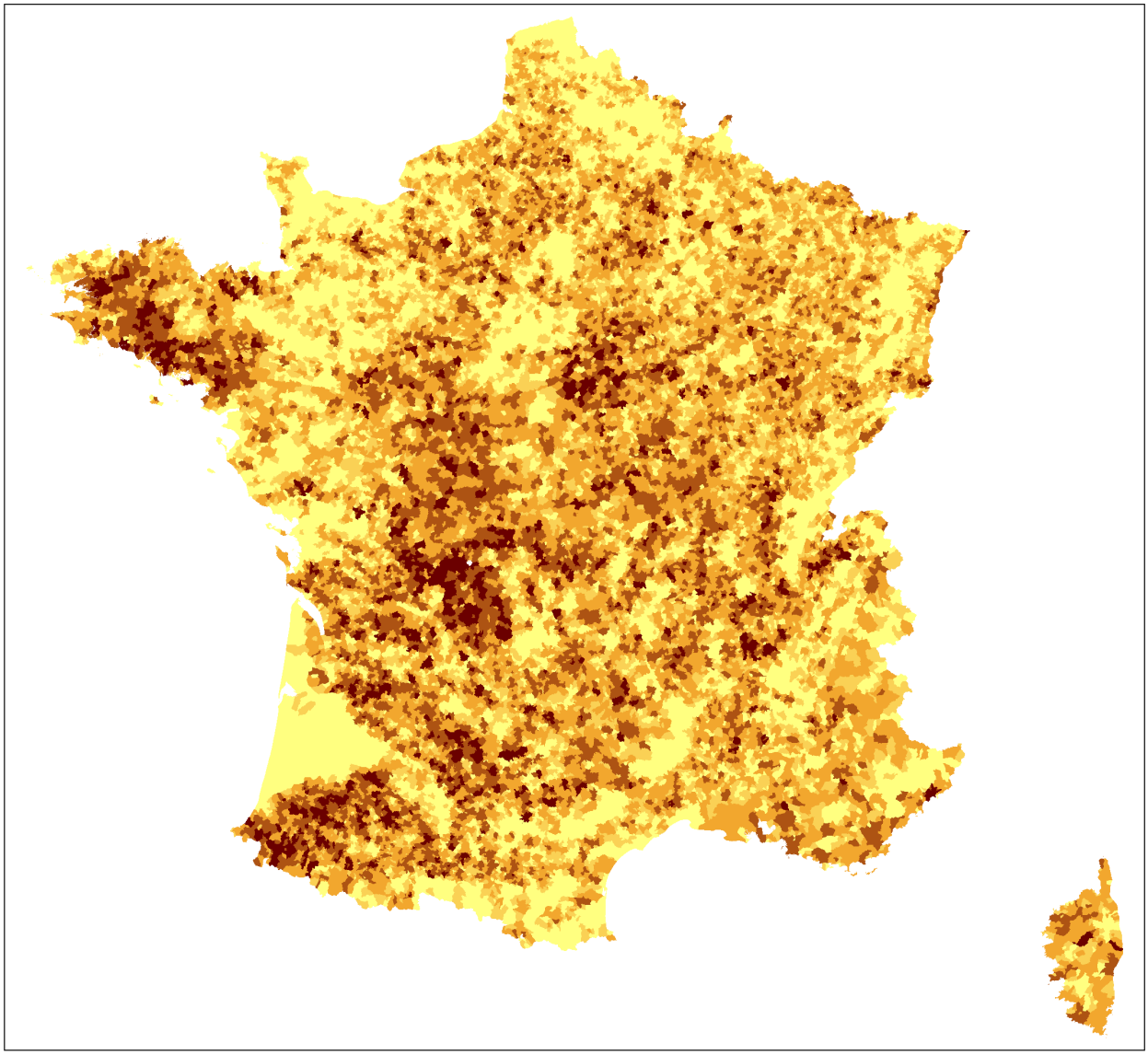

Maximum communal du nombre de zones forestières (CLC 311, 312, 313, 324) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- >7
- 6 -7
- 4 - 5
- 3
- <= 2

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

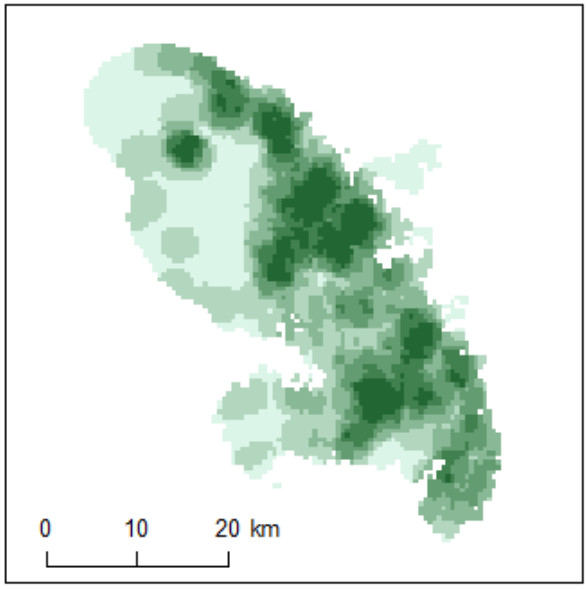

Guadeloupe

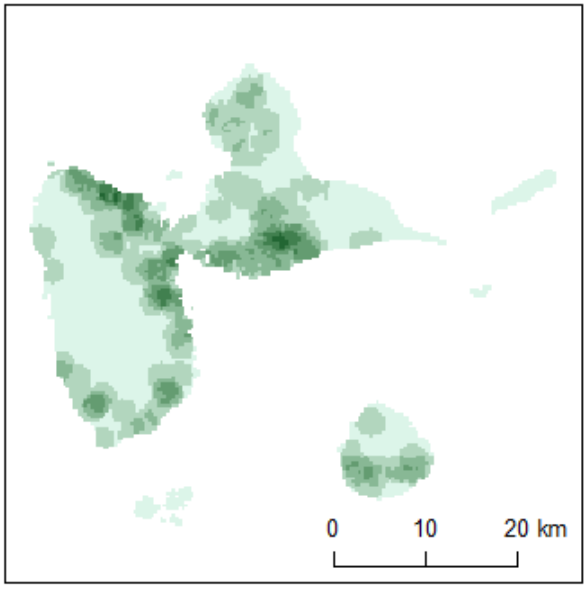

Réunion

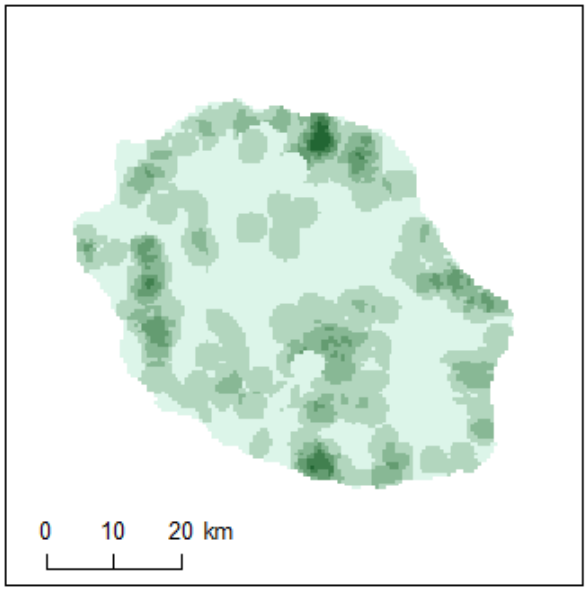

Guyane

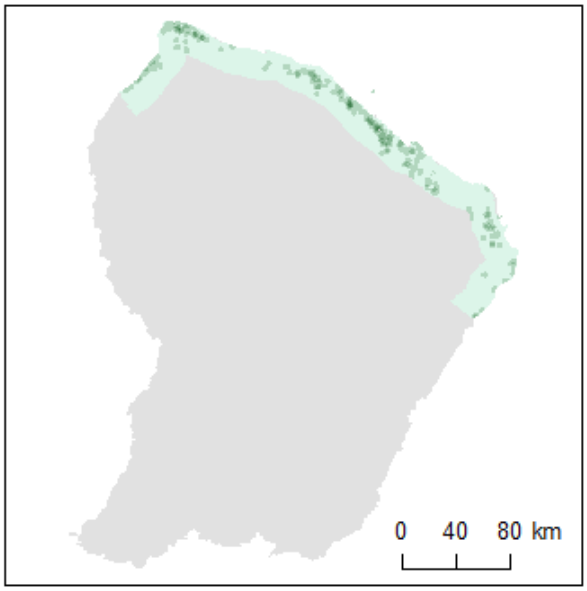

Maximum du nombre de zones forestières (CLC 311, 312, 313, 324) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 9
- 8 - 9
- 6 - 7
- 4 - 5
- 2 - 3
- < 1
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 67	
INDICATEUR :	***Longueur de bordure des zones forestières pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal de la longueur de bordures des zones forestières dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Imbrication des lisères de forêt dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Forte pertinence sur l'importance des contacts forêt/non forêt dans les espaces ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des bordures de zones forestières situées sur une commune voisine ;* • *Les zones forestières de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*0 signifie absence de bordure (que la catégorie soit présente ou non dans l'environnement).* *De 1 à n, l'indicateur suit l'imbrication des bordures de la catégorie dans l'occupation du sol.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*mètres*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones forestières jointives (CLC 311, 312, 313, 324) ;* • *Reconnaissance des limites des zones bâties : codage des cellules à 1 pour les cellules limites, 0 pour les autres ;* • *Somme focale dans un voisinage de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

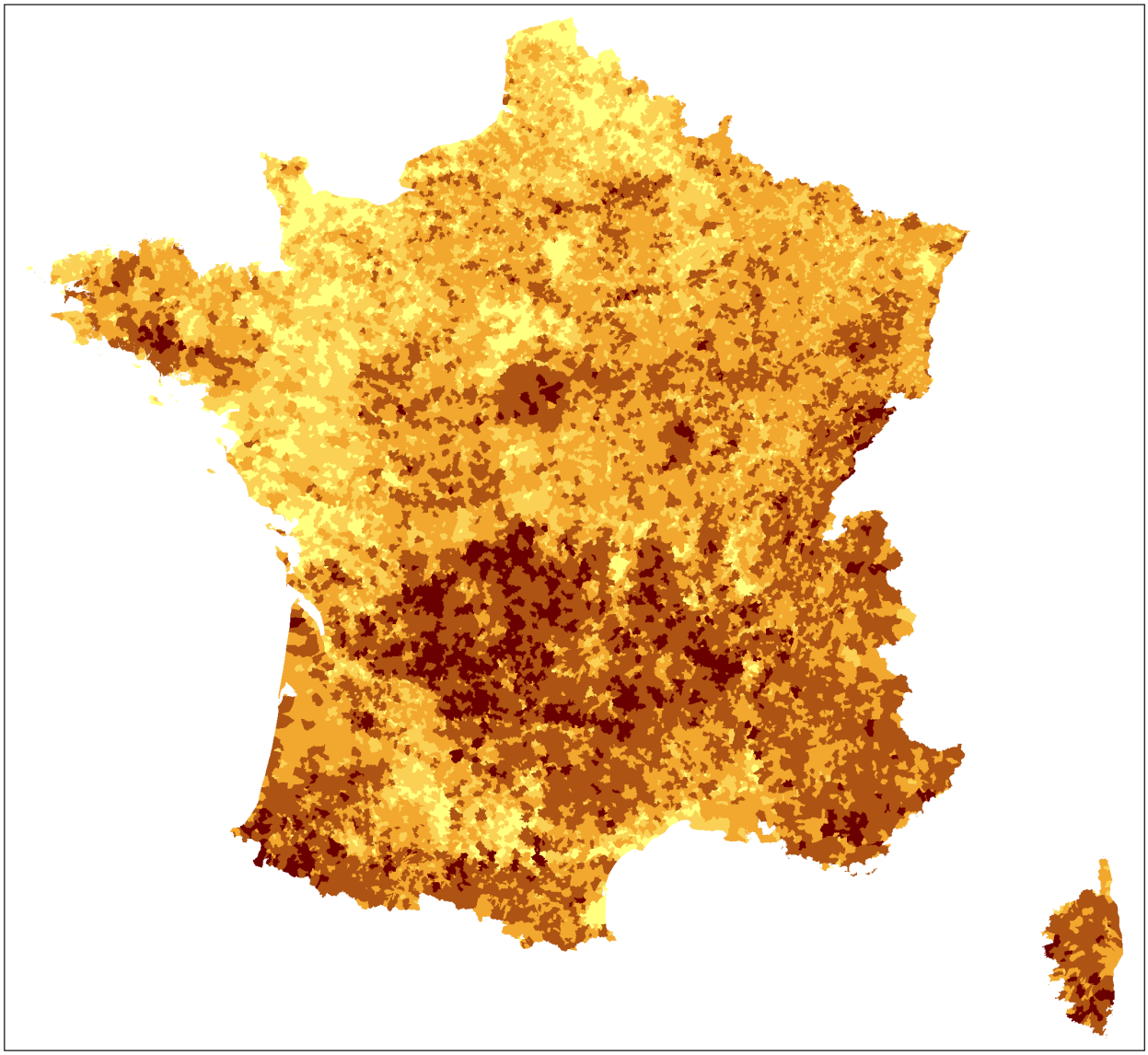

Maximum communal de la longueur de bordures des zones forestières (CLC 311, 312, 313, 324) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 3500
- 2500 - 3500
- 1500 - 2500
- 500 - 1500
- < 500

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

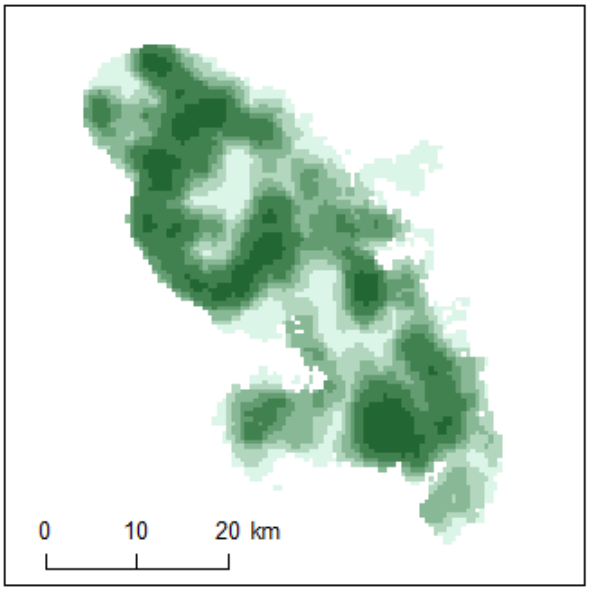

Guadeloupe

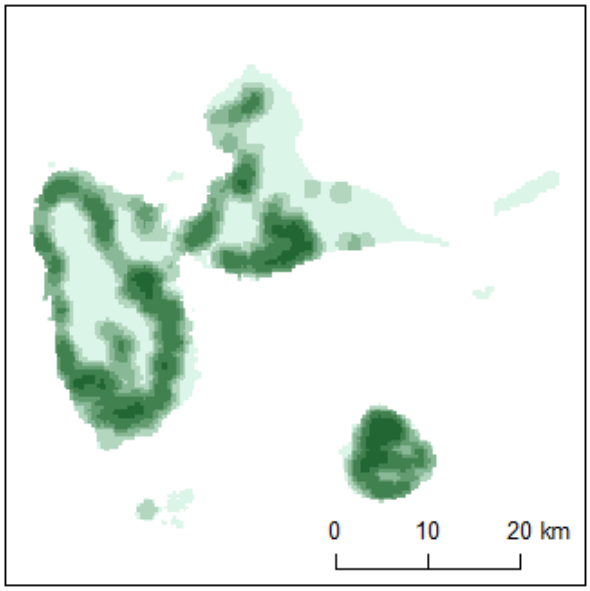

Réunion

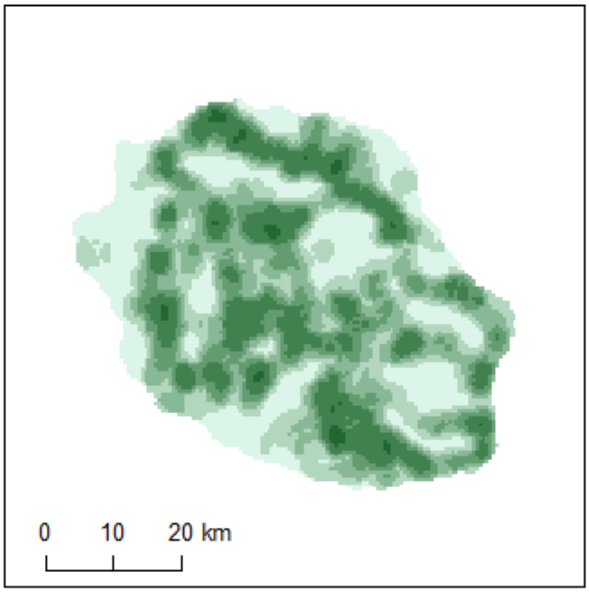

Guyane

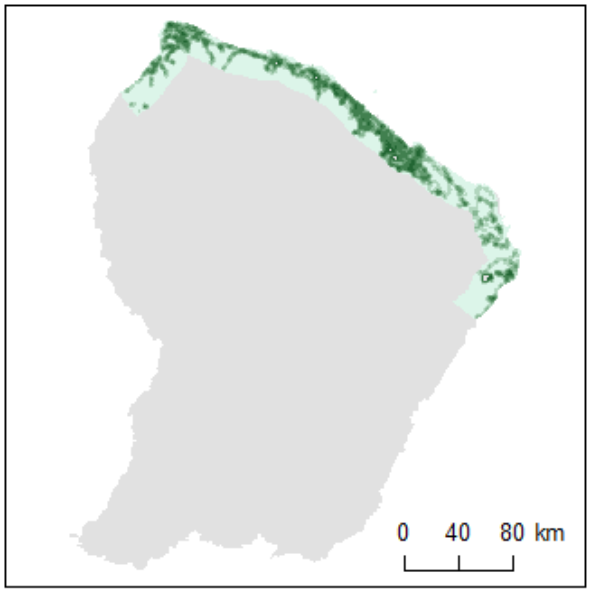

Maximum de la longueur de bordures des zones forestières (CLC 311, 312, 313, 324) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 3000
- 2000 - 3000
- 1500 - 2000
- 1000 - 1500
- 500 - 1000
- < 500
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 68	
INDICATEUR :	***Nombre de zones semi-naturelles pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal du nombre de zones semi-naturelles partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Dispersion des milieux semi-naturels dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence sur la fragmentation des ensembles de milieux semi-naturels dans les espaces montagneux et littoraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones semi-naturelles situées sur une commune voisine ;* • *Les zones semi-naturelles de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*0 signifie absence de zone semi-naturelle relevée par CLC.* *De 1 à n, l'indicateur suit une progression de la fragmentation des zones semi-naturelles.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*Nombre de zones*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones semi-naturelles jointives (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) ;* • *Assignation d'un identifiant unique à chaque zone ;* • *Calcul de la variété (nombre de zones différentes) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

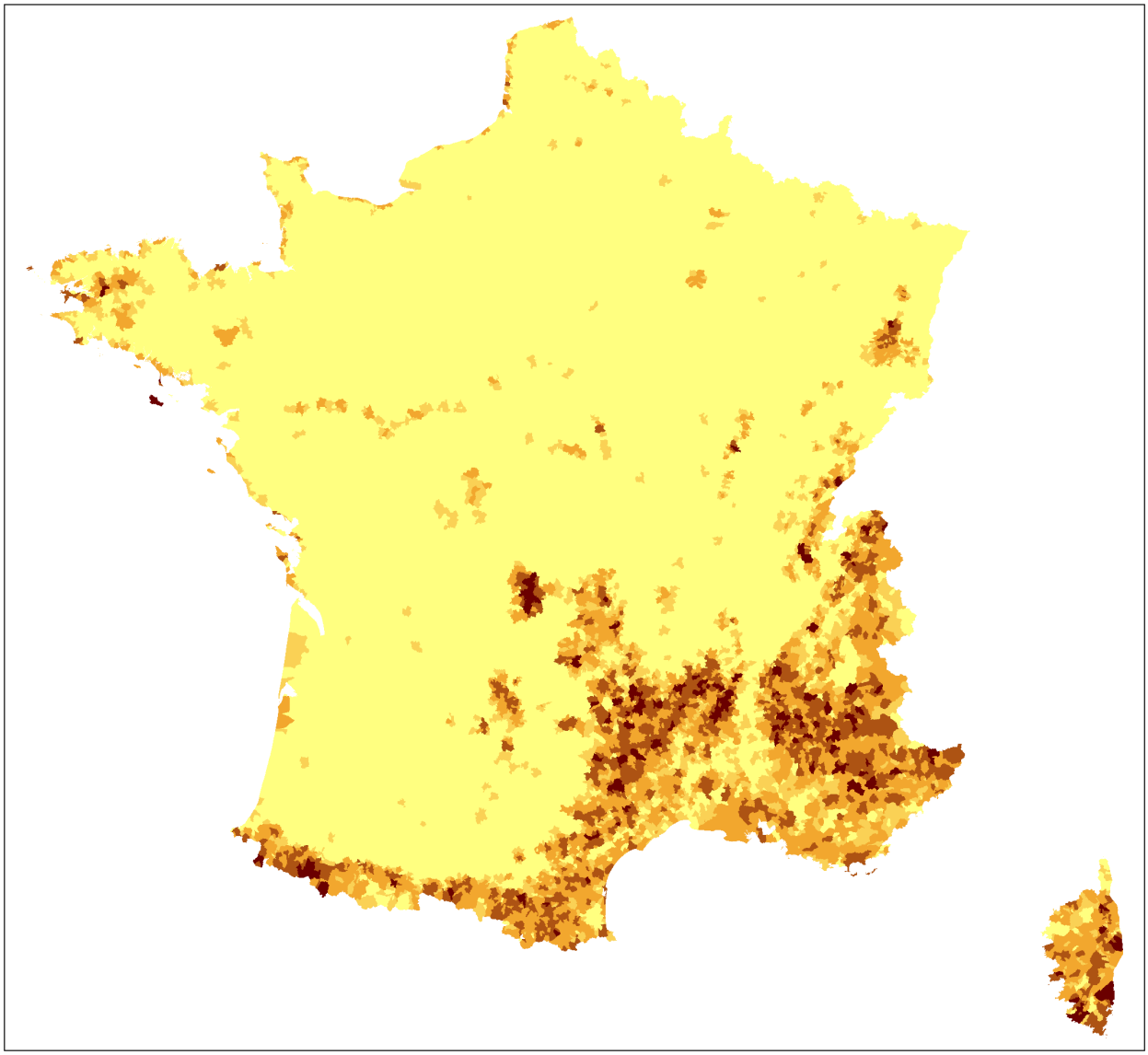

0 50 100 200 km

Maximum communal du nombre de zones semi-naturelles (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 6
- 5 - 6
- 3 - 4
- 2
- < 1

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

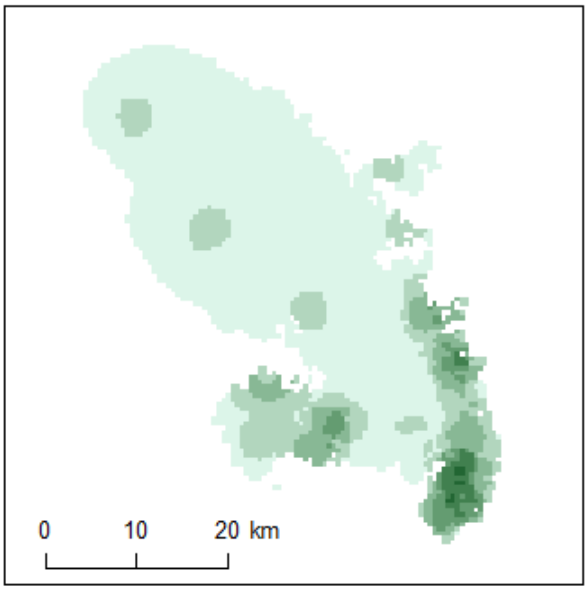

Guadeloupe

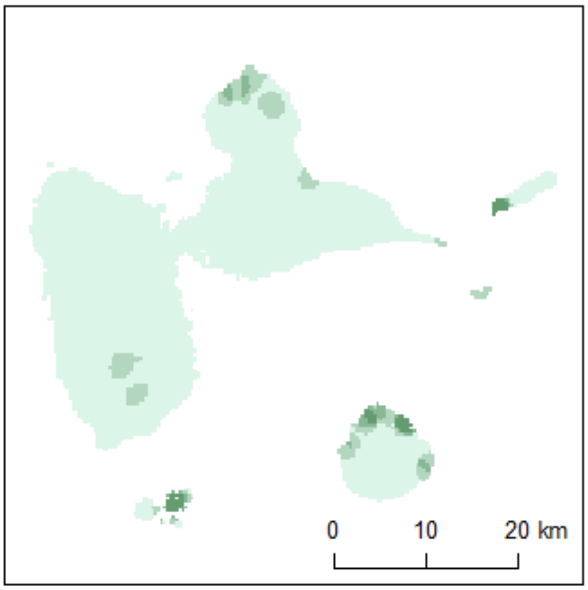

Réunion

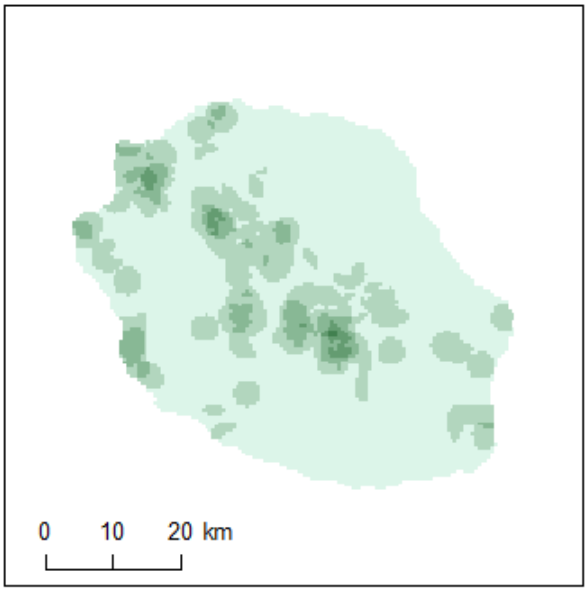

Guyane

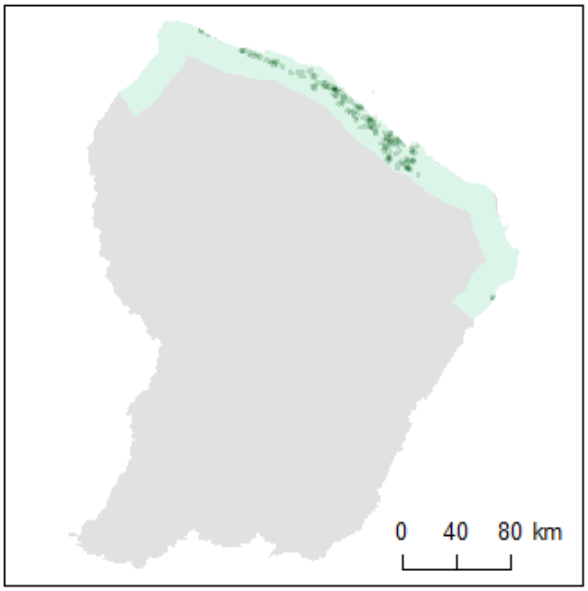

Maximum du nombre de zones semi-naturelles (CLC 312, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 9
- 8 - 9
- 6 - 7
- 4 - 5
- 2 - 3
- < 1
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 69	
INDICATEUR :	***Longueur de bordure des zones semi-naturelles pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal de la longueur de bordures des zones semi-naturelles dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Imbrication des limites des secteurs semi-naturels dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence locale sur l'importance des contacts semi-naturel/naturel ou semi-naturel/artificiel dans les espaces montagneux et littoraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des bordures de zones semi-naturelles situées sur une commune voisine ;* • *Les zones semi-naturelles de moins de 25 ha ne sont pas répertoriées par CORINE Land-Cover.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*0 signifie absence de bordure (que la catégorie soit présente ou non dans l'environnement).* *De 1 à n, l'indicateur suit l'imbrication des bordures de la catégorie dans l'occupation du sol.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*mètres*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones semi-naturelles jointives (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) ;* • *Reconnaissance des limites des zones semi-naturelles : codage des cellules à 1 pour les cellules limites, 0 pour les autres ;* • *Somme focale dans un voisinage de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

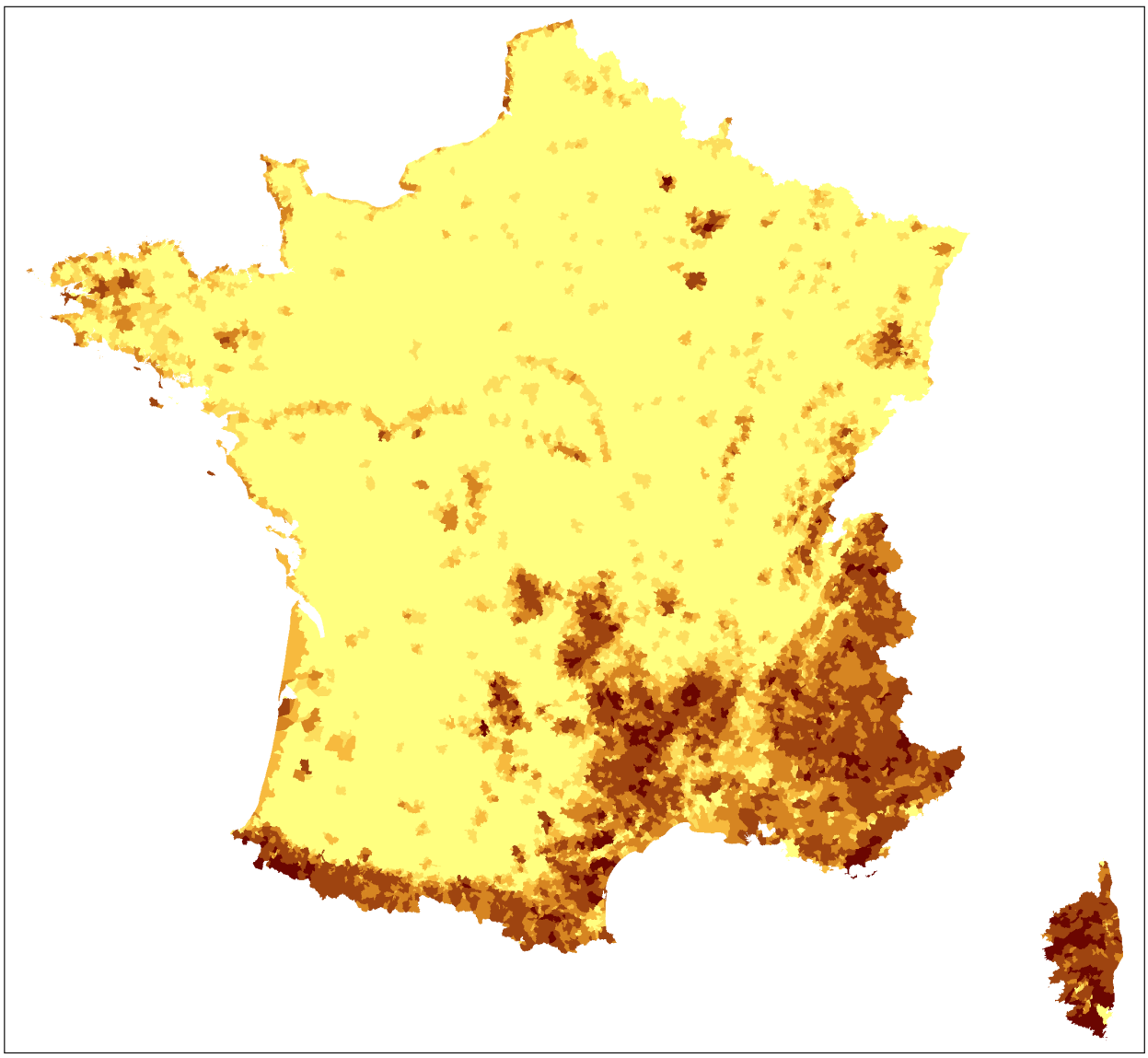

Maximum communal de la longueur de bordures des zones semi-naturelles (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 3000
- 2000 - 3000
- 1000 -2000
- 500 - 1000
- 30 -500
- < 30

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

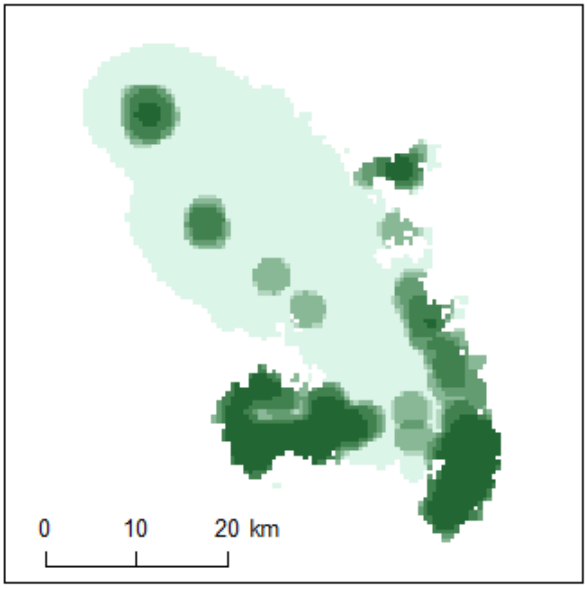

Guadeloupe

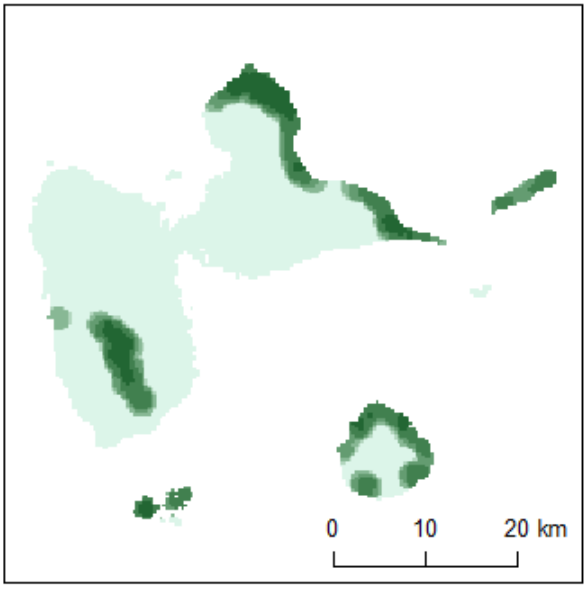

Réunion

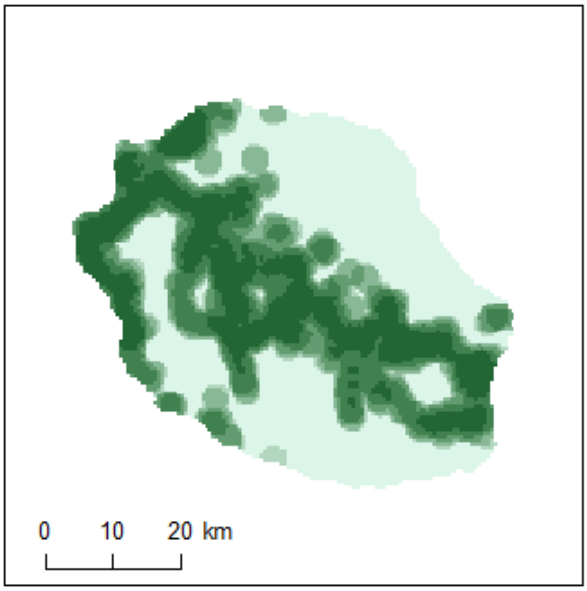

Guyane

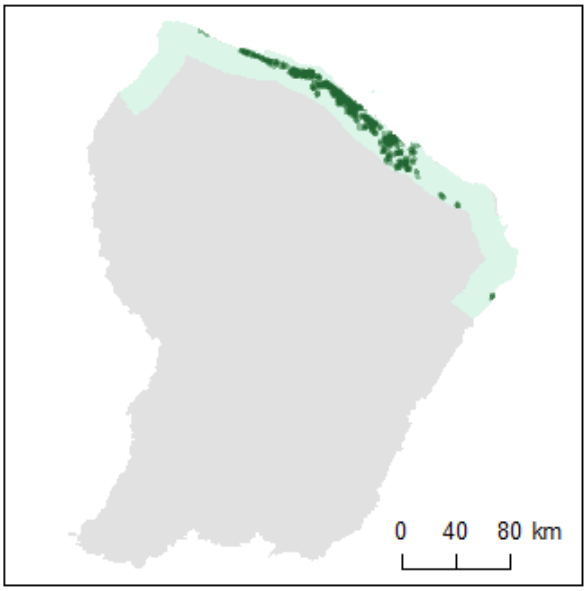

Maximum de la longueur de bordures des zones semi-naturelles (CLC 321, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 335) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 1000
- 500 - 1000
- 250 - 500
- 100 - 250
- 30 - 100
- < 30
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 70	
INDICATEUR :	***Nombre de zones en prairies et agricoles hétérogènes pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal du nombre de zones en prairies et agricoles hétérogènes partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Dispersion de l'agricole "vert" dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence relative sur la fragmentation des zones agricoles vertes dans les espaces ruraux, surtout intéressante pour les régions caractérisées par une forte hétérogénéité agricole.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des prairies et zones agricoles hétérogènes situées sur une commune voisine.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*0 signifie absence de zone en prairies et agricoles hétérogènes relevée par CLC. De 1 à n, l'indicateur suit une progression de la fragmentation des zones en prairies et agricoles hétérogènes.*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*Nombre de zones*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des zones en prairies et agricoles hétérogènes jointives (CLC 231, 241, 242, 243, 244) ;* • *Assignation d'un identifiant unique à chaque zone ;* • *Calcul de la variété (nombre de zones différentes) dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

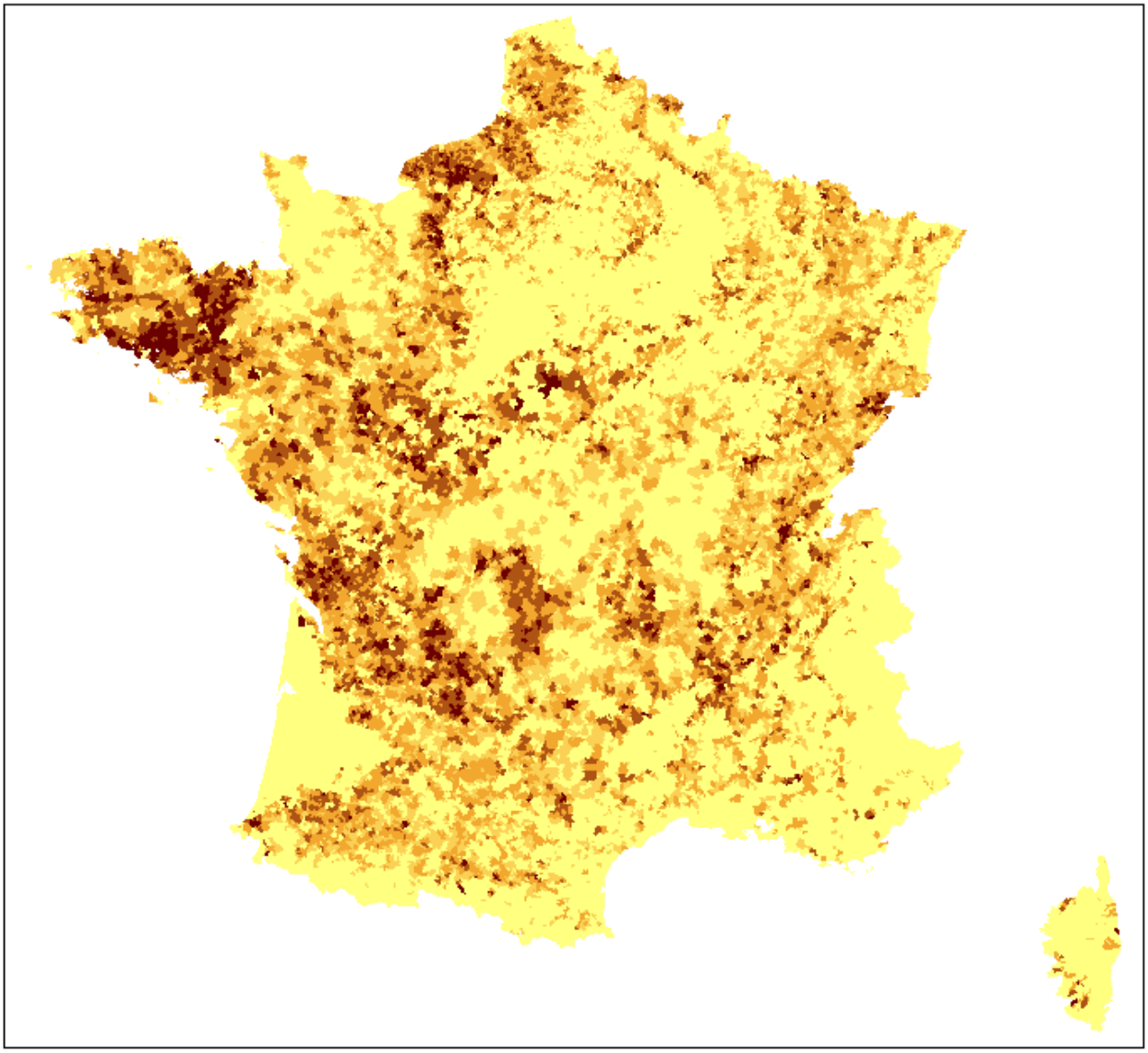

Maximum communal du nombre de zones en prairies et agricoles hétérogènes partiellement (CLC 231, 241, 242, 243, 244) ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 7
- 6 - 7
- 4 - 5
- 3
- < 2

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

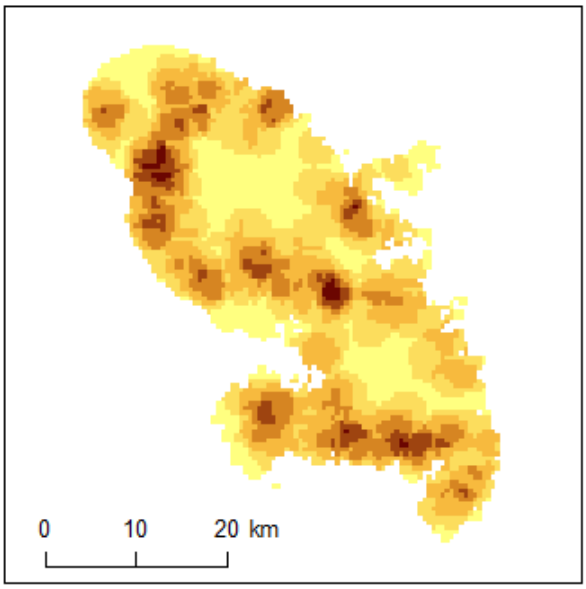

Guadeloupe

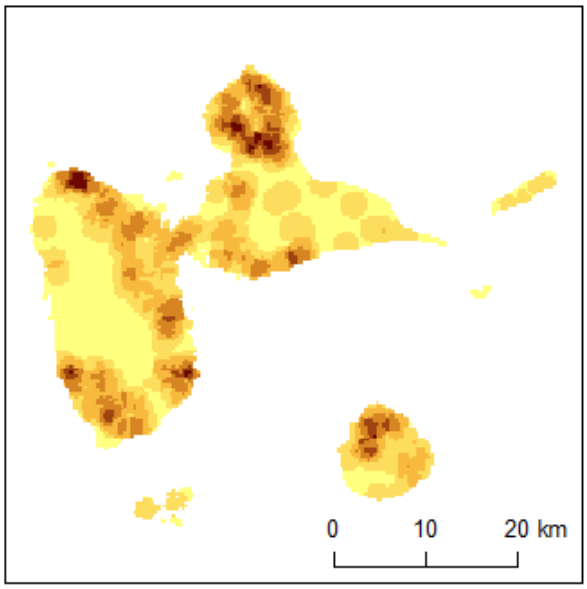

Réunion

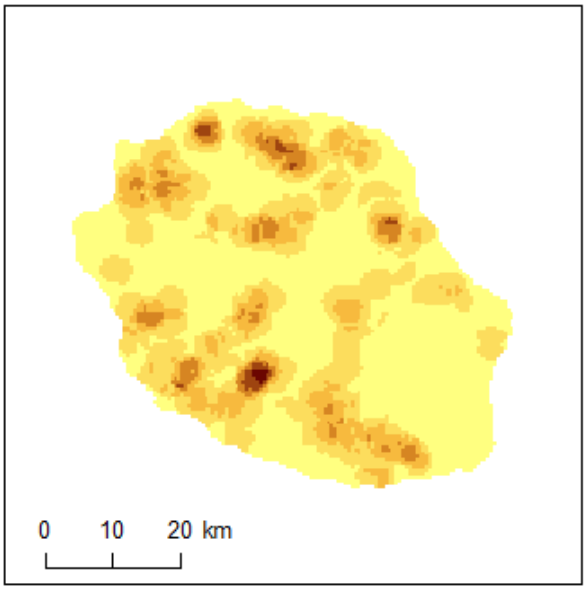

Guyane

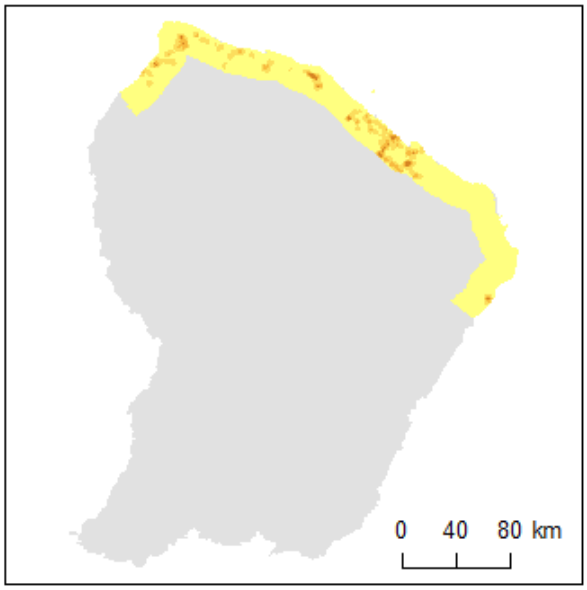

Maximum du nombre de zones en prairies et agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) partiellement ou totalement incluses dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 9
- 8 - 9
- 6 - 7
- 4 - 5
- 2 - 3
- < 1
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 71	
INDICATEUR :	***Longueur de bordure des zones en prairies et agricoles hétérogènes pour 10 km²***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - Configuration*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Maximum communal de la longueur de bordures des zones en prairies et agricoles hétérogènes dans un voisinage circulaire de 10 km².*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Imbrication des limites de l'agricole "vert" dans l'occupation du sol ;* • *Le maximum et le voisinage réduisent les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence relative sur l'importance des contacts prairies/autres catégories d'occupation du sol dans les espaces ruraux surtout intéressante pour les régions caractérisées par une forte hétérogénéité agricole.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'un maximum par commune) ;* • *Le calcul de voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des bordures de prairies et zones agricoles hétérogènes situées sur une commune voisine.*
MODALITES D'INTERPRETATION	

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2006 (2010 pour DOM)*
PERIODICITE :	*6 à 10 ans (selon mises à jour CORINE)*
UNITE DE MESURE :	*mètres*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Agrégation des prairies et zones agricoles hétérogènes jointives (CLC 231, 241, 242, 243, 244) ;* • *Reconnaissance des limites des zones en prairies et agricoles hétérogènes : codage des cellules à 1 pour les cellules limites, 0 pour les autres ;* • *Somme focale dans un voisinage de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur maximum pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

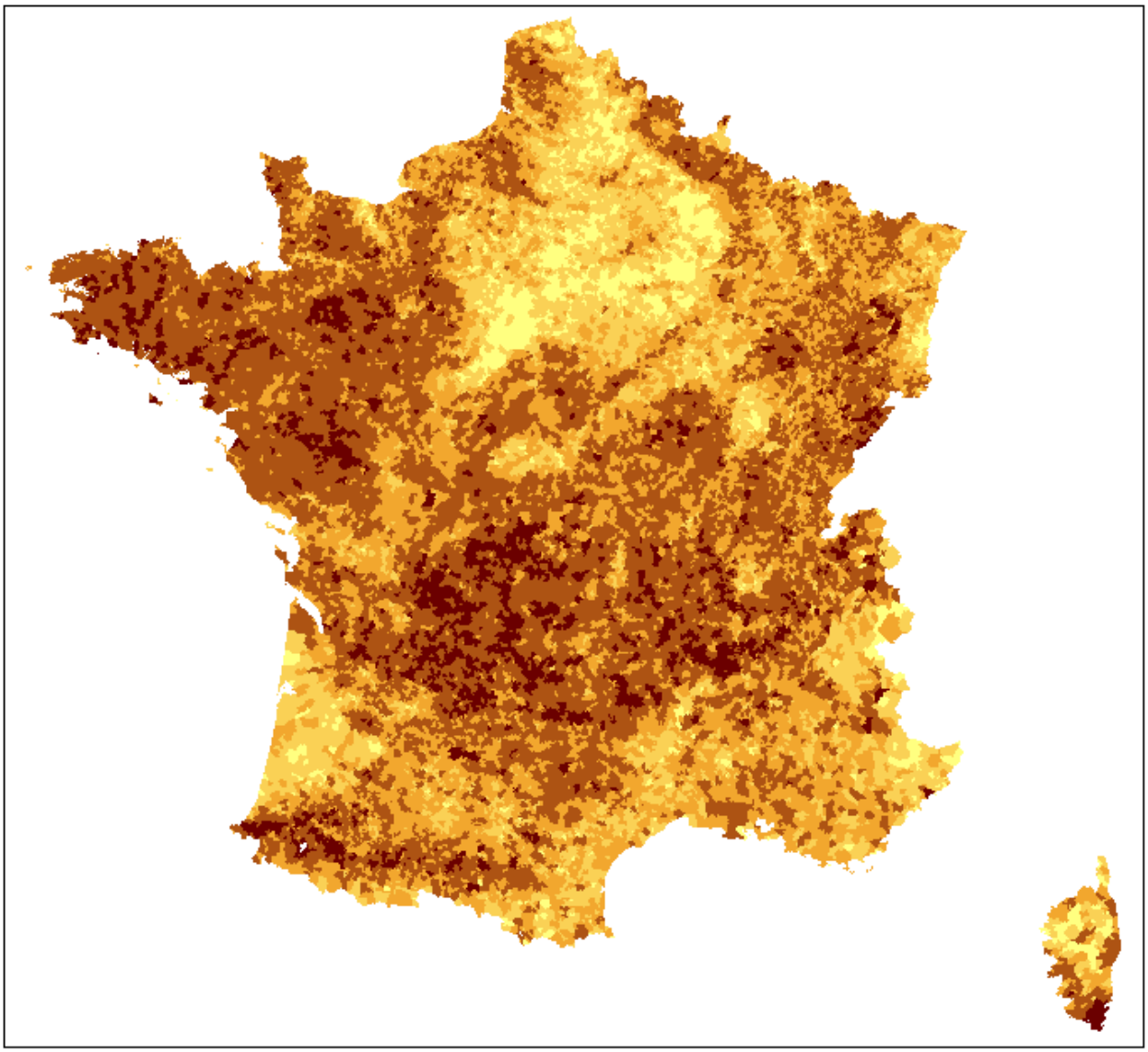

Maximum communal de la longueur de bordures des zones en prairies et agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 3500
- 2500 - 3500
- 1500 -2500
- 500 - 1500
- < 500

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

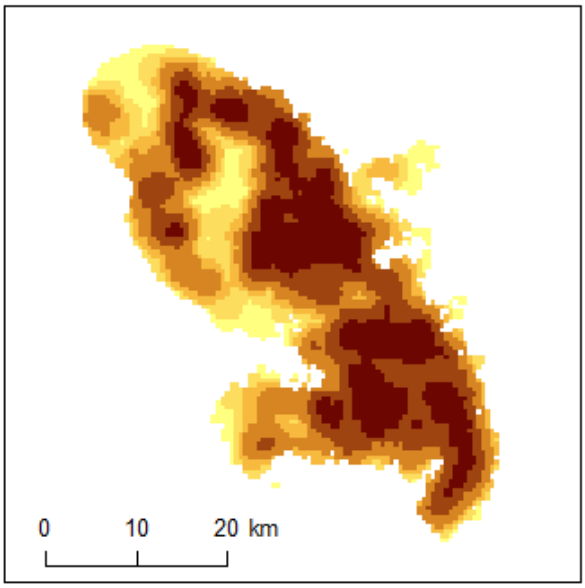

Guadeloupe

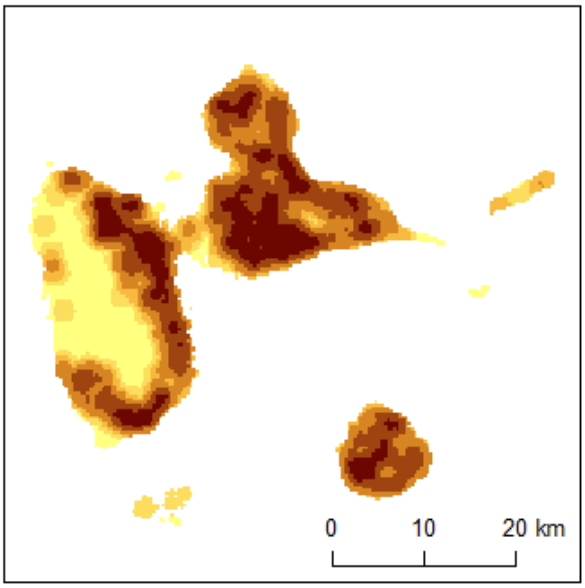

Réunion

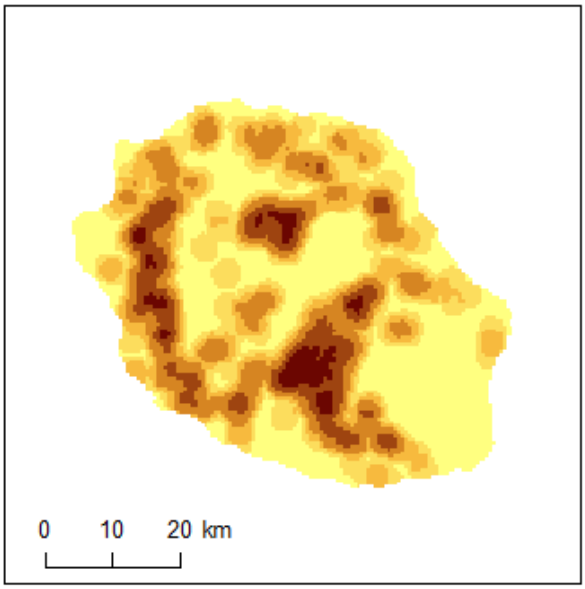

Guyane

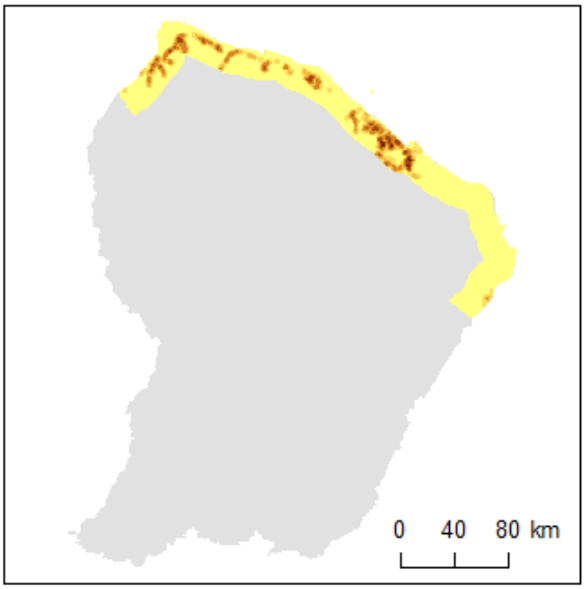

Maximum de la longueur de bordures des zones en prairies et agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) dans un voisinage circulaire de 10 km²

- > 3000
- 2000 - 3000
- 1000 - 2000
- 500 - 1000
- 100 - 500
- < 100
- Non renseigné

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 72	
INDICATEUR :	***Extension des espaces bâtis entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de l'extension des espaces bâtis dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus d'artificialisation dans la composition de l'occupation du sol ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte sur les ensembles périurbains et littoraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones bâties situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux d'extension calculé pour un voisinage de 10 km² ; 0,1 signifie qu' 1 km² de bâti a été construit, entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de bâti antérieure (connue par ailleurs dans l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules artificialisées par le bâti : valeurs 111, 112, 121 en 2006 et toute autre valeur en 1990 ;* • *Somme focale : nombre de nouvelles cellules bâties dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

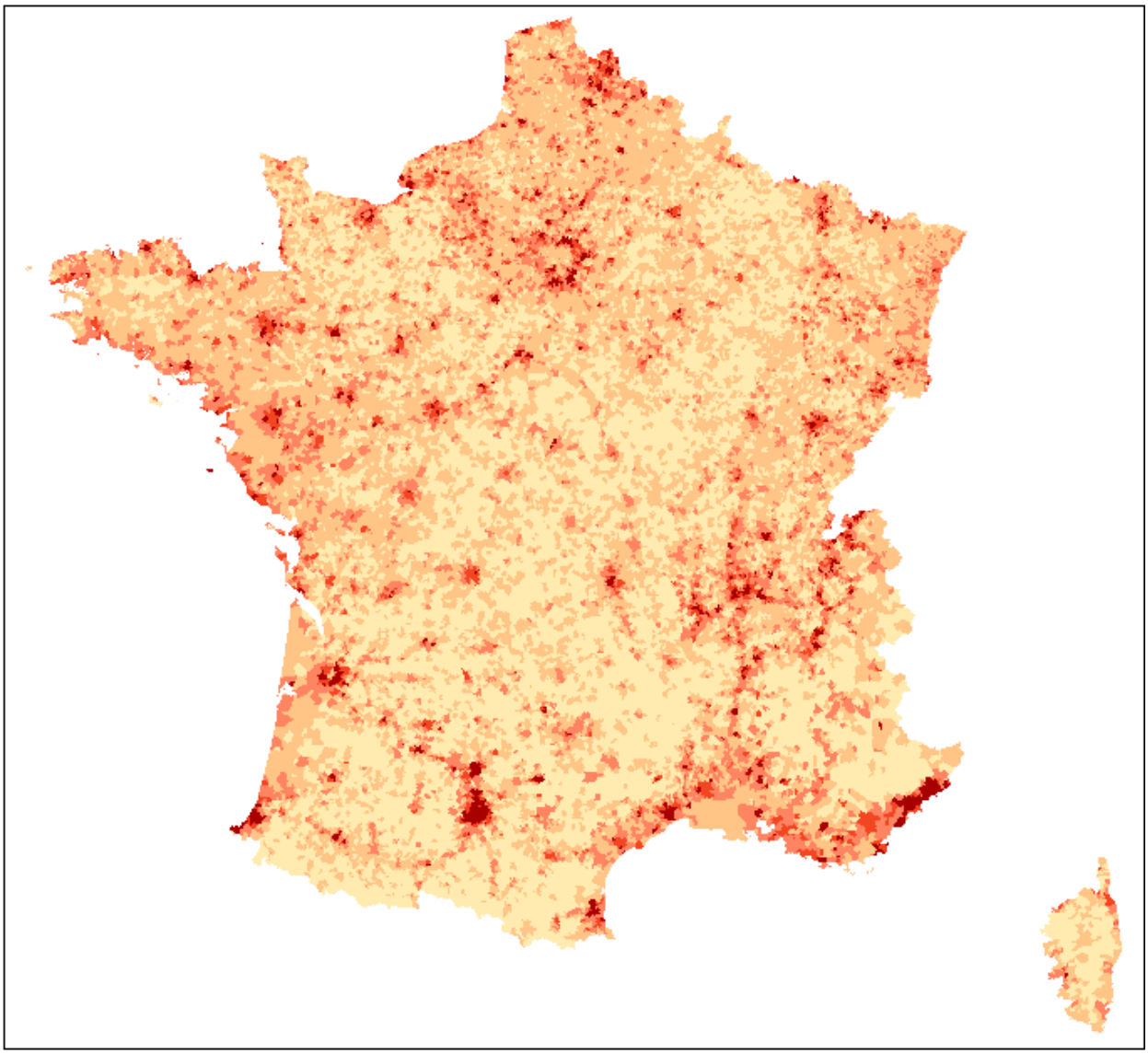

0 50 100 200 km

Moyenne communale de l'extension des espaces bâtis (CLC 111, 112, 121) dans un voisinage de 10 km²

- > 5 %
- 3% - 5%
- 1% - 3%
- 0.1% -1%
- < 0.1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 73	
INDICATEUR :	***Extension des espaces artificialisés non bâtis entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de l'extension des espaces artificialisés non bâtis dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus d'artificialisation dans la composition de l'occupation du sol notamment par l'extension des zones d'extraction ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence faible en raison des limites de résolution de CLC. Réseau routier non pris en compte etc.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Les catégories 122 et 133 (réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés, chantiers) ne sont pas prises en compte en raison de l'extrême hétérogénéité de leur représentation sur CLC ;* • *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ; 0,1 signifie qu' 1 km² d'espace artificialisé non bâti est apparu, entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité des espaces artificialisés non bâtis antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN_SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules artificialisées par les secteurs non bâtis : valeurs 123, 124, 131, 132, 141, 142 en 2006 et toute autre valeur en 1990 ;* • *Somme focale : nombre de nouvelles cellules artificialisées non bâties dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

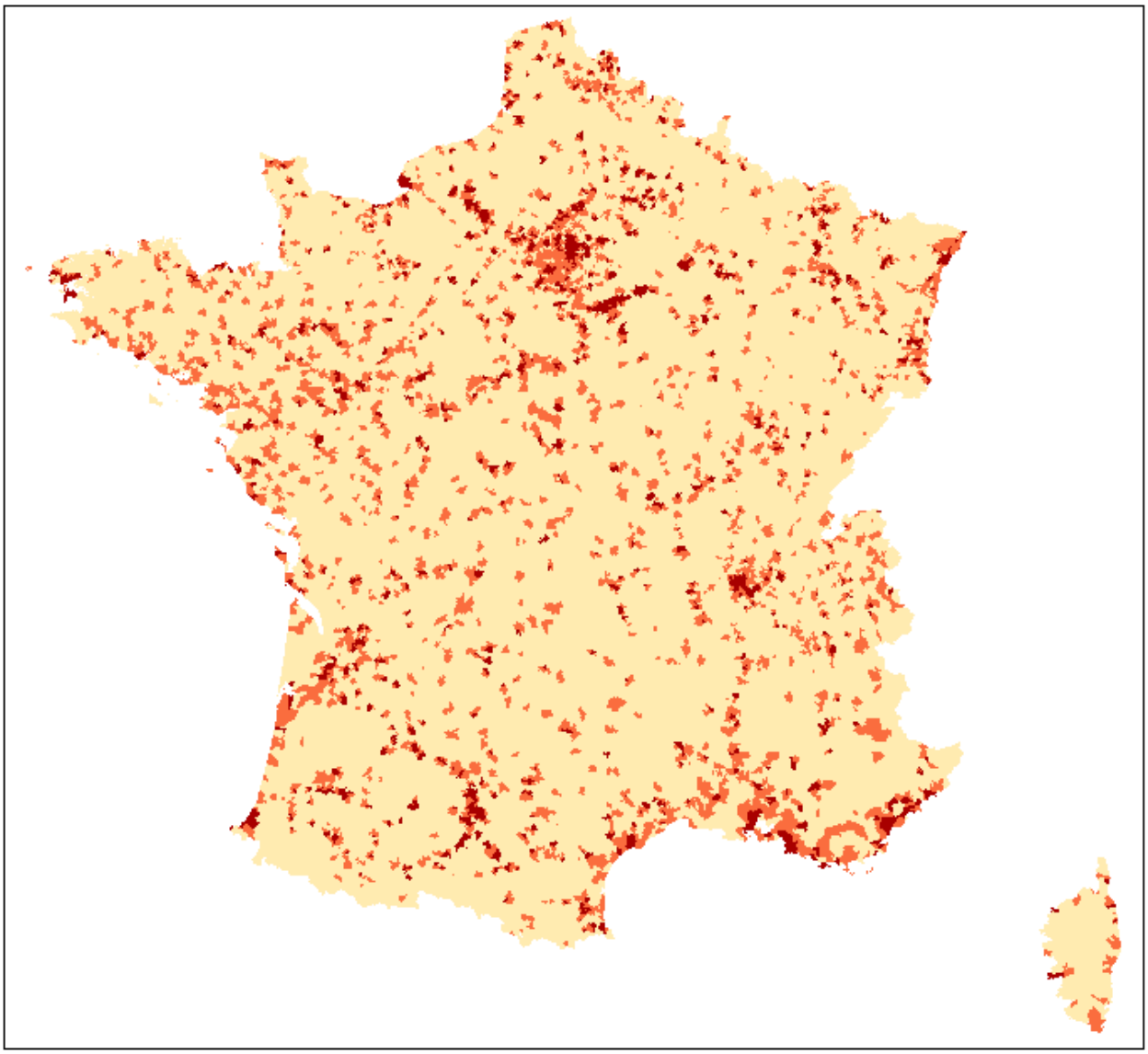

0 50 100 200 km

Moyenne communale de l'extension des espaces artificialisés non bâtis (CLC 123, 124, 131, 132, 141, 142) dans un voisinage de 10 km²

- > 1 %
- 0.1% - 1%
- < 0.1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 74	
INDICATEUR :	***Extension brute des terres arables entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de l'extension brute des terres arables dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus d'extension / rétraction des cultures dans la composition de l'occupation du sol ;* • *Cet indice brut ne comptabilise que les gains, le taux de perte calculé par ailleurs ne comptabilise que les retraits. Les gains et les pertes peuvent se compenser, mais touchent des espaces différents, et participent donc de pair à la réorganisation du paysage ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte sur les ensembles ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ; 0,1 signifie qu'il y a 1 km² de terres arables supplémentaire entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de terres arables antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN_SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules cultivées : valeurs 211, 212, 213 en 2006 et toute autre valeur en 1990 ;* • *Somme focale : nombre de nouvelles cellules en terre arable dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune ;*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

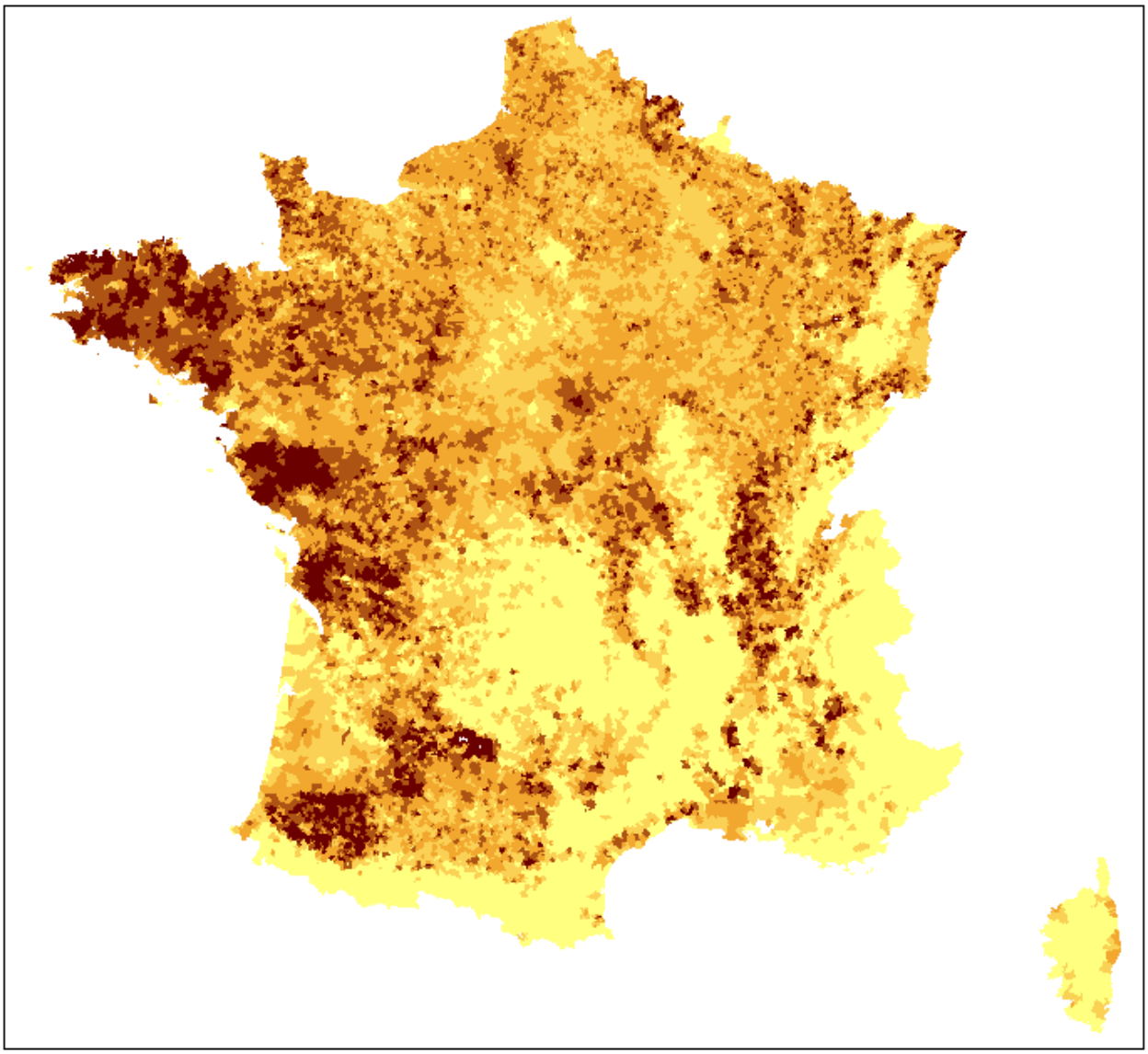

Moyenne communale de l'extension des terres arables
(CLC 211, 212, 213) dans un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 4% - 10%
- 1% - 4%
- 0.1% - 1%
- < 0.1%

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 75	
INDICATEUR :	***Recul brut des terres arables entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale du recul brut des terres arables dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus de recul des cultures dans la composition de l'occupation du sol ;* • *Cet indice brut ne comptabilise que les pertes de superficie. L'indice d'extension calculé par ailleurs ne comptabilise que les extensions. Les gains et les pertes peuvent se compenser, mais touchent des espaces différents, et participent donc à la réorganisation du paysage ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte sur les ensembles ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones cultivées situées sur une commune voisine ;* • *Seules les extensions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ; - 0,1 signifie qu'il y a 1 km² de terres arables en moins entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de terres arables antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN_SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules cultivées : valeurs 211, 212, 213 en 1990 et toute autre valeur en 2006 ;* • *Somme focale : nombre d'anciennes cellules en terre arable dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

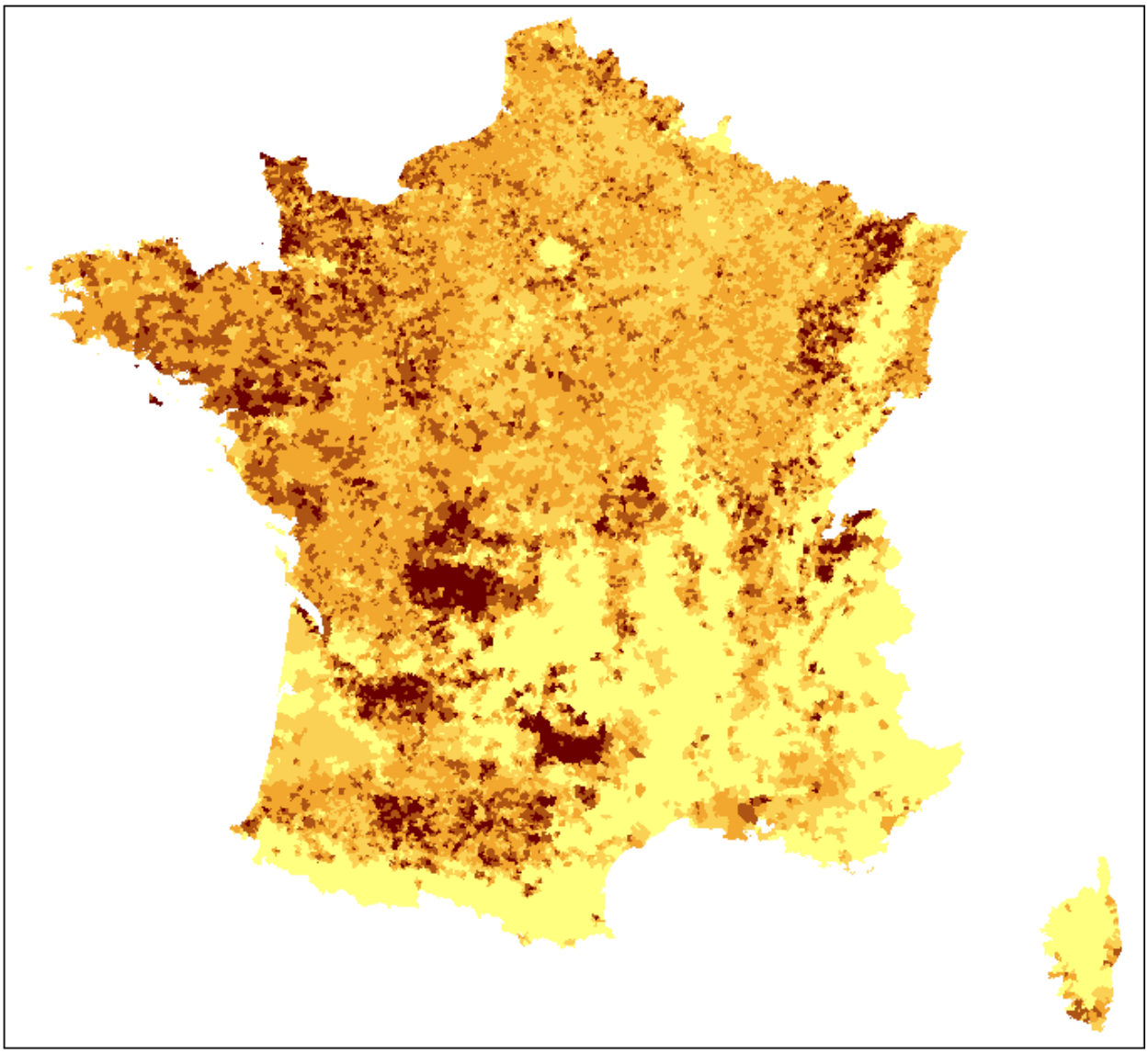

0 50 100 200 km

Moyenne communale du recul brut des terres arables (CLC 211, 212, 213) dans un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 4% - 10 %
- 1% - 4%
- 0.1% - 1%
- < 0.1%

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 76	
INDICATEUR :	***Extension brute des prairies et espaces agricoles hétérogènes entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de l'extension brute des prairies et zones agricoles hétérogènes (PAH) dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus d'extension des PAH dans la composition de l'occupation du sol de certaines régions ;* • *Cet indice brut ne comptabilise que les gains. L'indice de perte calculé par ailleurs ne comptabilise que les retraits. Les gains et les pertes peuvent se compenser statistiquement, mais touchent des espaces différents, et participent donc à la réorganisation du paysage ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte sur les ensembles ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones en PAH situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ; 0,1 signifie qu'1 km² de PAH a apparu, entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de PAH antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN_SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules en PAH : valeurs 231, 241, 242, 243, 244 en 2006 et toute autre valeur en 1990 ;* • *Somme focale : nombre de nouvelles cellules en PAH dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

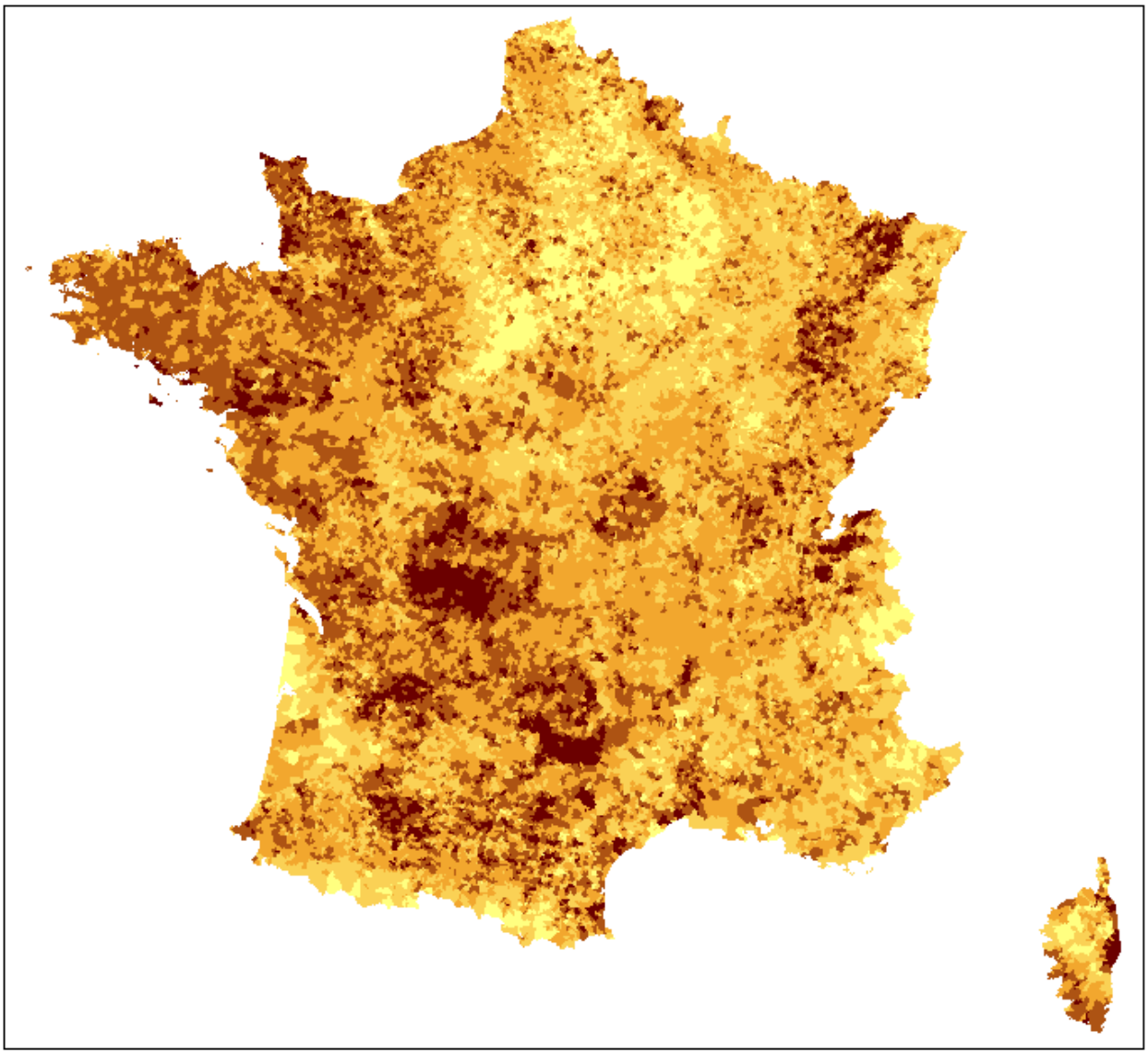

Moyenne communale de l'extension brute des prairies et zones agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) dans un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 3% - 10%
- 1% - 3%
- 0.1% - 1%
- < 0.1%

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 77	
INDICATEUR :	***Recul brut des prairies et espaces agricoles hétérogènes entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale du recul brut des prairies et espaces agricoles hétérogènes (PAH) dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus de recul des PAH dans la composition de l'occupation du sol de certaines régions ;* • *Cet indice brut ne comptabilise que les pertes. L'indice d'extension calculé par ailleurs ne comptabilise que les extensions. Les gains et les pertes peuvent se compenser, mais touchent des espaces différents, et participent donc à la réorganisation du paysage ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones de PAH situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ; - 0,1 signifie qu'il y a 1 km² de PAH en moins entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de PAH antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules de PAH : valeurs 231, 241, 242, 243, 244 en 1990 et toute autre valeur en 2006 ;* • *Somme focale : nombre d'anciennes cellules en PAH dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

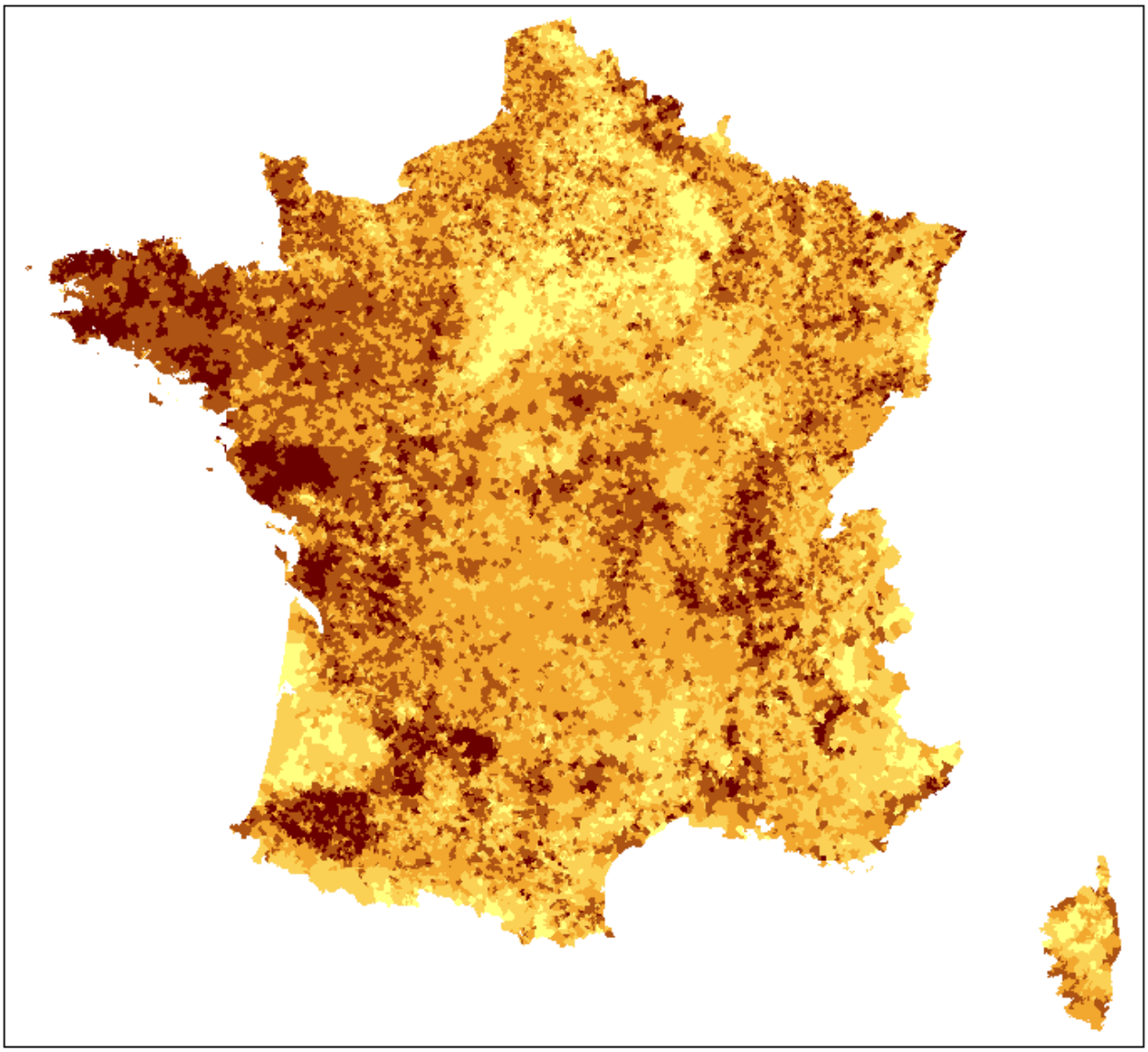

Moyenne communale du recul brut des prairies et zones agricoles hétérogènes (CLC 231, 241, 242, 243, 244) dans un voisinage de 10 km²

- > 10%
- 3% - 10%
- 1% - 3%
- 0.1% -1%
- < 0.1%

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 78	
INDICATEUR :	***Extension brute des espaces forestiers et semi-naturels entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de l'extension brute de la surface forestière et semi-naturelle dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du processus d'extension forestière dans la composition de l'occupation du sol ;* • *Cet indice brut ne comptabilise que les gains. L'indice de perte calculé par ailleurs ne comptabilise que les retraits. Les gains et les pertes peuvent se compenser statistiquement, mais touchent des espaces différents, et participent donc à la réorganisation du paysage ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte sur les ensembles ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones forestières situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ; 0,1 signifie que les forêts et espaces semi-naturels ont gagné 1 km², entre 1990 et 2006, dans un environnement total de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de forêt antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules forestières : valeurs comprises entre 311 et 335 en 2006 et toute autre valeur en 1990 ;* • *Somme focale : nombre de nouvelles cellules forestières dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

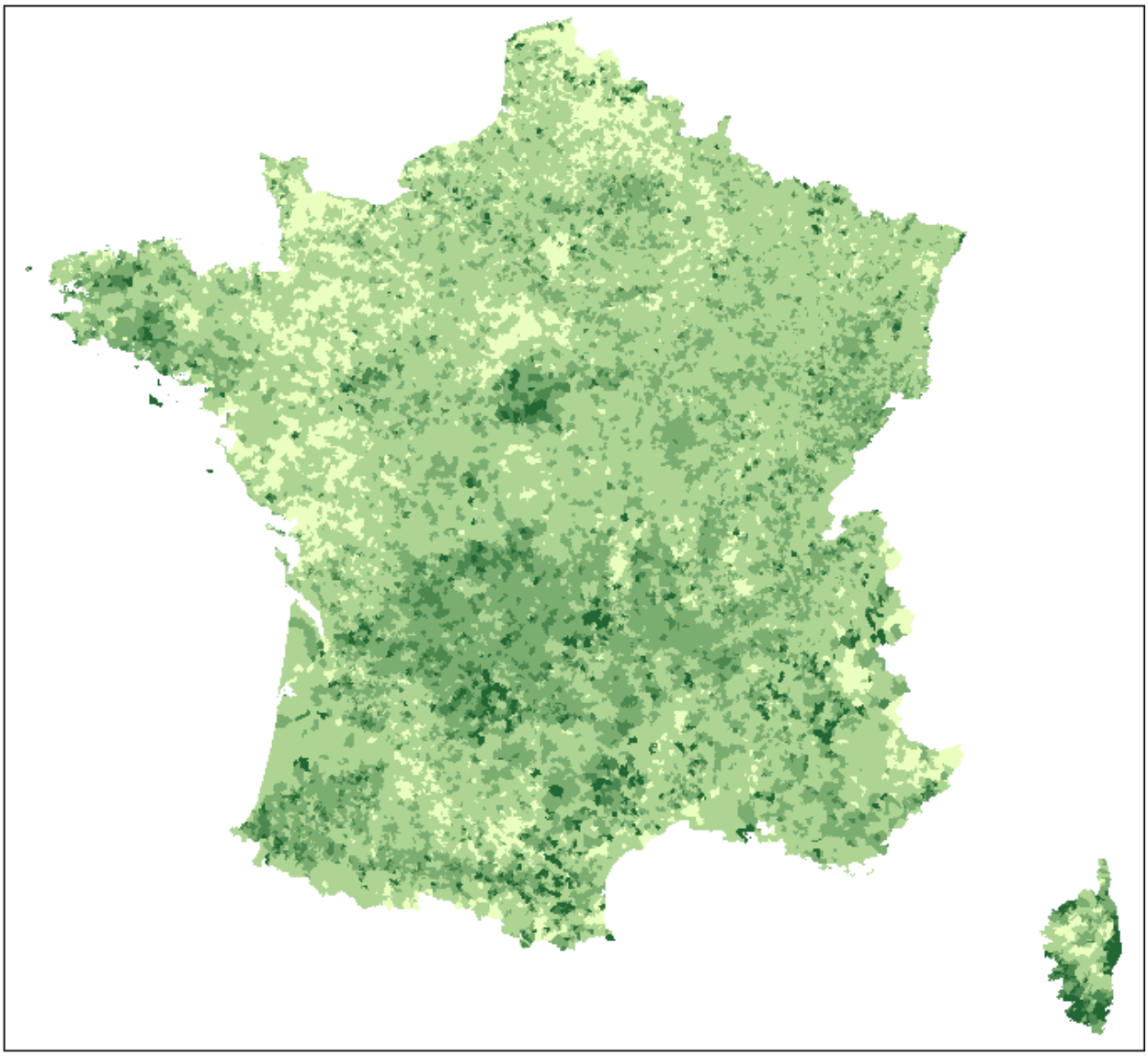

Moyenne communale de l'extension brute de la surface forestière et semi-naturelle (CLC 311 à 335) dans un voisinage de 10 km²

- > 3%
- 2% - 3%
- 1% - 2%
- 0.1% - 1%
- < 0.1%

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 79	
INDICATEUR :	***Recul brut des espaces forestiers et semi-naturels entre 1990 et 2006***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Occupation du sol - évolution de la composition*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale recul brut des forêts et semi-naturelle dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Importance du recul de la forêt et des espaces semi-naturels dans la composition de l'occupation du sol ;* • *Cet indice brut ne comptabilise que les pertes. L'indice de gain calculé par ailleurs ne comptabilise que les extensions. Les gains et les pertes peuvent se compenser statistiquement, mais touchent des espaces différents, et participent donc à la réorganisation du paysage ;* • *La moyenne communale sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes ;* • *Pertinence forte sur les ensembles ruraux.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Léger lissage (effet de l'association d'un filtre de voisinage et d'une moyenne par commune) ;* • *Le calcul de densité sur voisinage peut prendre en compte, pour une petite commune, des zones forestières situées sur une commune voisine ;* • *Seules les évolutions de plus de 5 ha sont répertoriées par CLC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	• *Taux calculé pour un voisinage de 10 km² ;* • *Ce taux n'est pas rapporté à la densité de forêt antérieure (connue par l'indicateur de composition).*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*CORINE Land-Cover*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel 100 m de résolution*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1990 et 2006*
PERIODICITE :	*selon mises à jour CORINE*
UNITE DE MESURE :	*%*
PRODUCTEUR :	*IFEN SOeS*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Sélection des cellules forestières: valeurs comprises entre 311 et 335 en 1990 et toute autre valeur en 2006 ;* • *Somme focale : nombre d'anciennes cellules forestières dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	

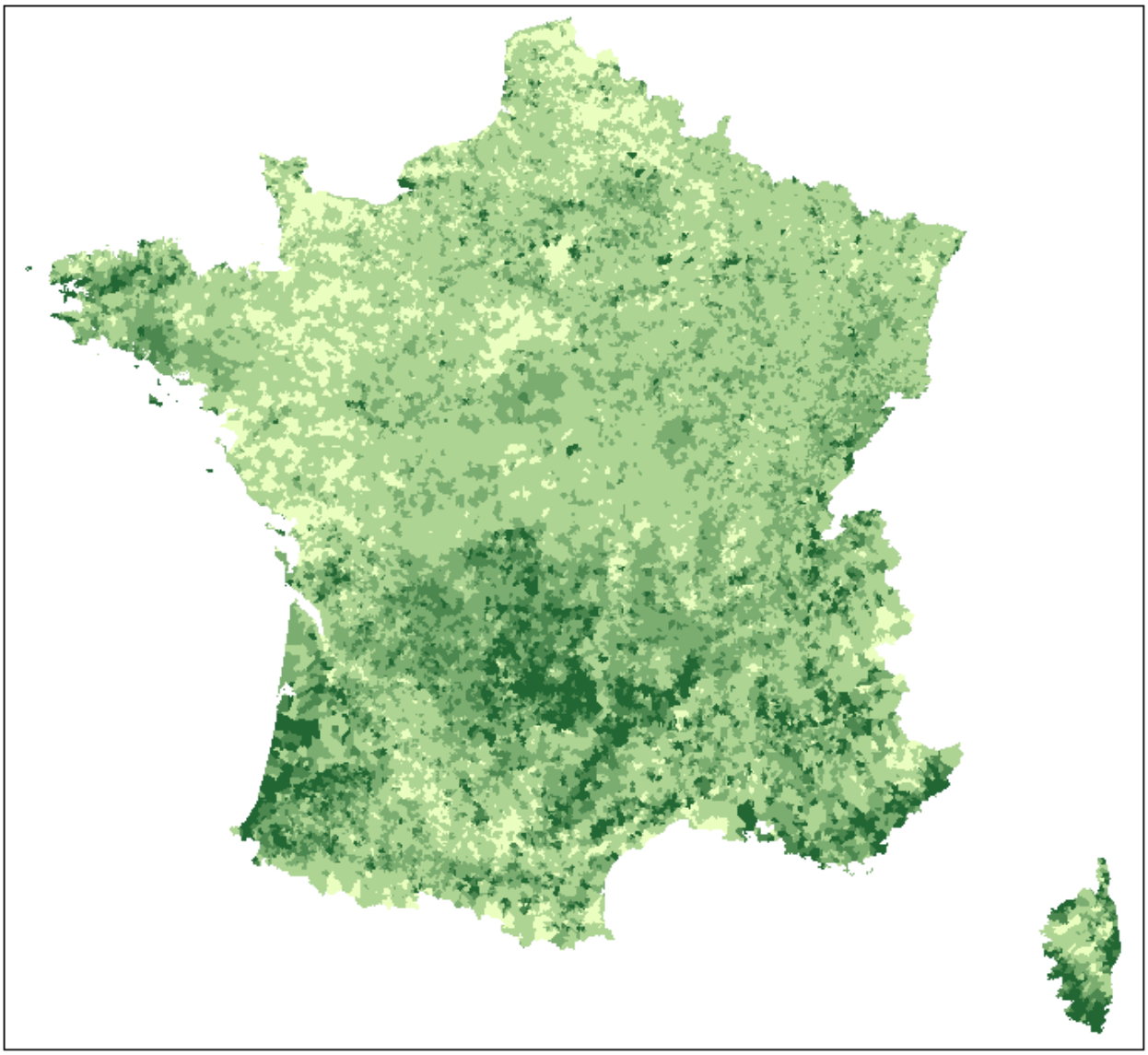

Moyenne communale du recul brut de la surface forestière et semi-naturelle (CLC 311 à 335) dans un voisinage de 10 km²

- > 3%
- 2% - 3%
- 1% - 2%
- 0.1% -1%
- < 0.1%

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Paysages

Relief

Fiche de documentation n° 80	
INDICATEUR :	***Altitude***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Relief*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Altitude communale minimale*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Première entrée sur le relief ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *L'altitude communale minimale est plus significative que la moyenne ou le maximum, car elle suit davantage l'organisation des grandes structures des reliefs et particulièrement les vallées dans lesquelles sont souvent localisés les espaces bâtis ;* • *Sensible à la superficie des communes, d'autant plus que certains massifs montagneux (type Alpes) sont divisés en très grandes communes ;* • *Indice à utiliser simultanément avec celui d'amplitude des reliefs ;* • *Les définitions de zone montagne font varier l'altitude minimale des zones montagneuses en fonction des latitudes : 700 m en latitude moyenne, 800 m en domaine méditerranéen et 600 m dans les Vosges.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Indice à relier avec la dénivellation (ou amplitude)*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*SRTM 4*
COUVERTURE :	*Mondiale, entre les 60° N et 60°S*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 3 arc-seconde*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2000 pour l'acquisition initiale*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Mètre au dessus du niveau de la mer*
PRODUCTEUR :	*NASA*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Projection en RGF-1993 pour la France métropolitaine et rééchantillonnage au pas de 90 m ;* • *Calcul du minimum par commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

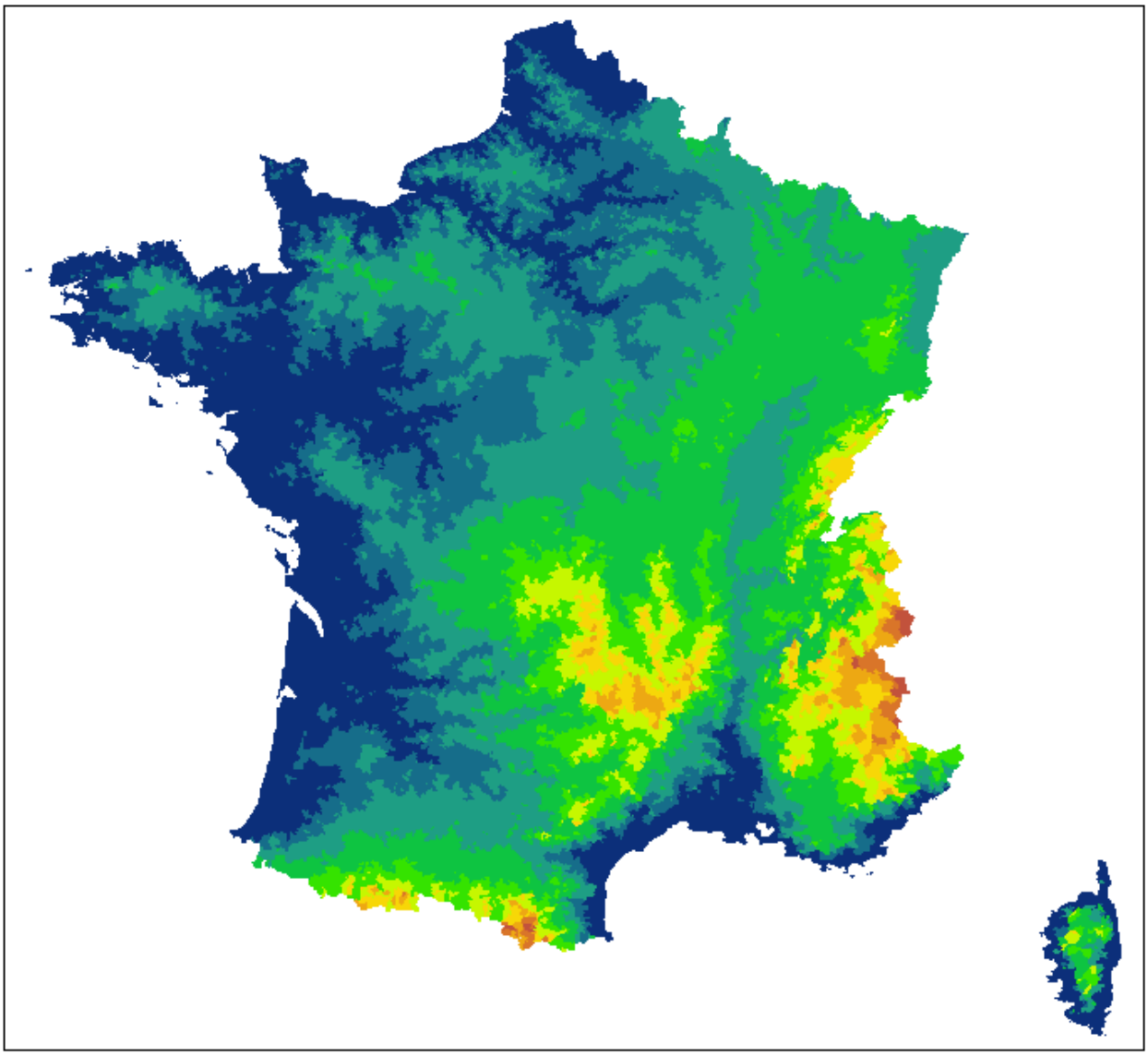

0 50 100 200 km

Altitude communale minimale en mètres

- > 1500
- 1250 - 1500
- 1000 - 1250
- 800 - 1000
- 600 - 800
- 400 -600
- 200 - 400
- 100 - 200
- 50 -100
- < 50

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

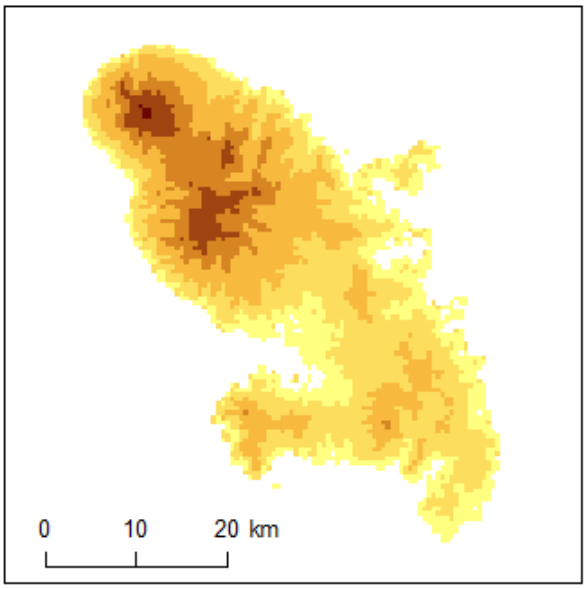

Guadeloupe

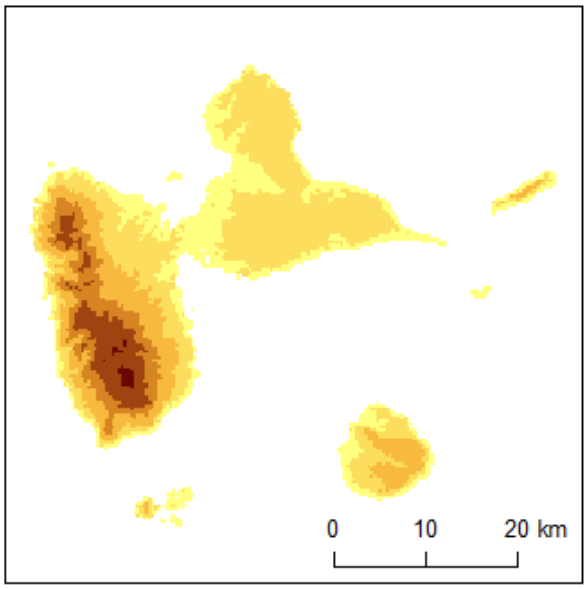

Réunion

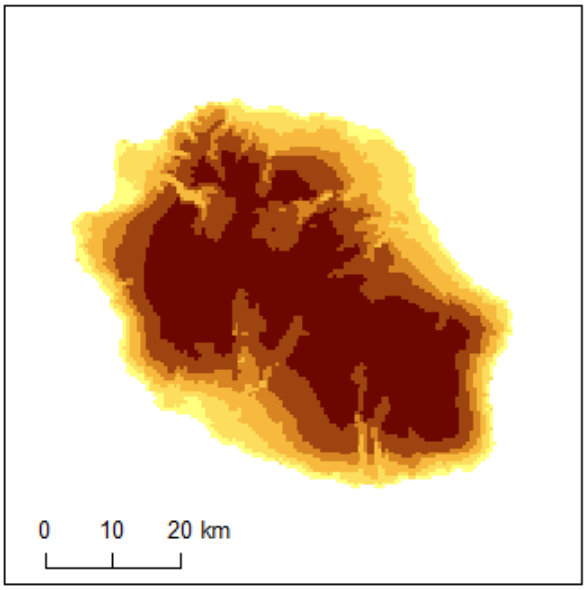

Guyane

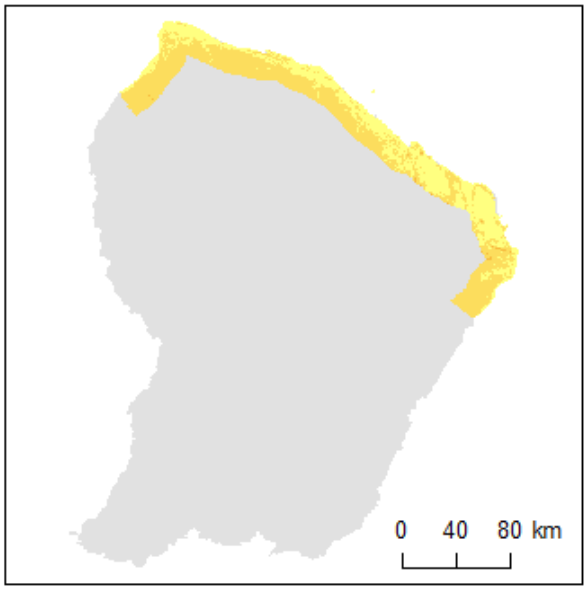

Altitude minimale en mètres

- > 1000
- 500 - 1000
- 300 - 500
- 100 -300
- 10 - 100
- < 10
- Non renseigné

Source des données : SRTM
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 81	
INDICATEUR :	***Pente moyenne***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Relief*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Pente moyenne par commune*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte des contraintes topographiques ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *La pente communale moyenne est plus significative que la pente minimale (presque toutes les communes possèdent des étendues planes), ou la pente maximale (qui gomme les structures de plateau) ;* • *Sensible à la superficie des communes ;* • *Indice à utiliser simultanément avec celui d'écart-type des pentes, surtout en zone de montagne.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Pente en degré*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*SRTM 4*
COUVERTURE :	*Mondiale, entre les 60° N et 60°S*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 3 arc-seconde*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2000 pour l'acquisition initiale*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Degrés*
PRODUCTEUR :	*NASA*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Projection en RGF-1993 pour la France métropolitaine et rééchantillonnage au pas de 90 m ;* • *Calcul des pentes locales en degré ;* • *Calcul de la moyenne par commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

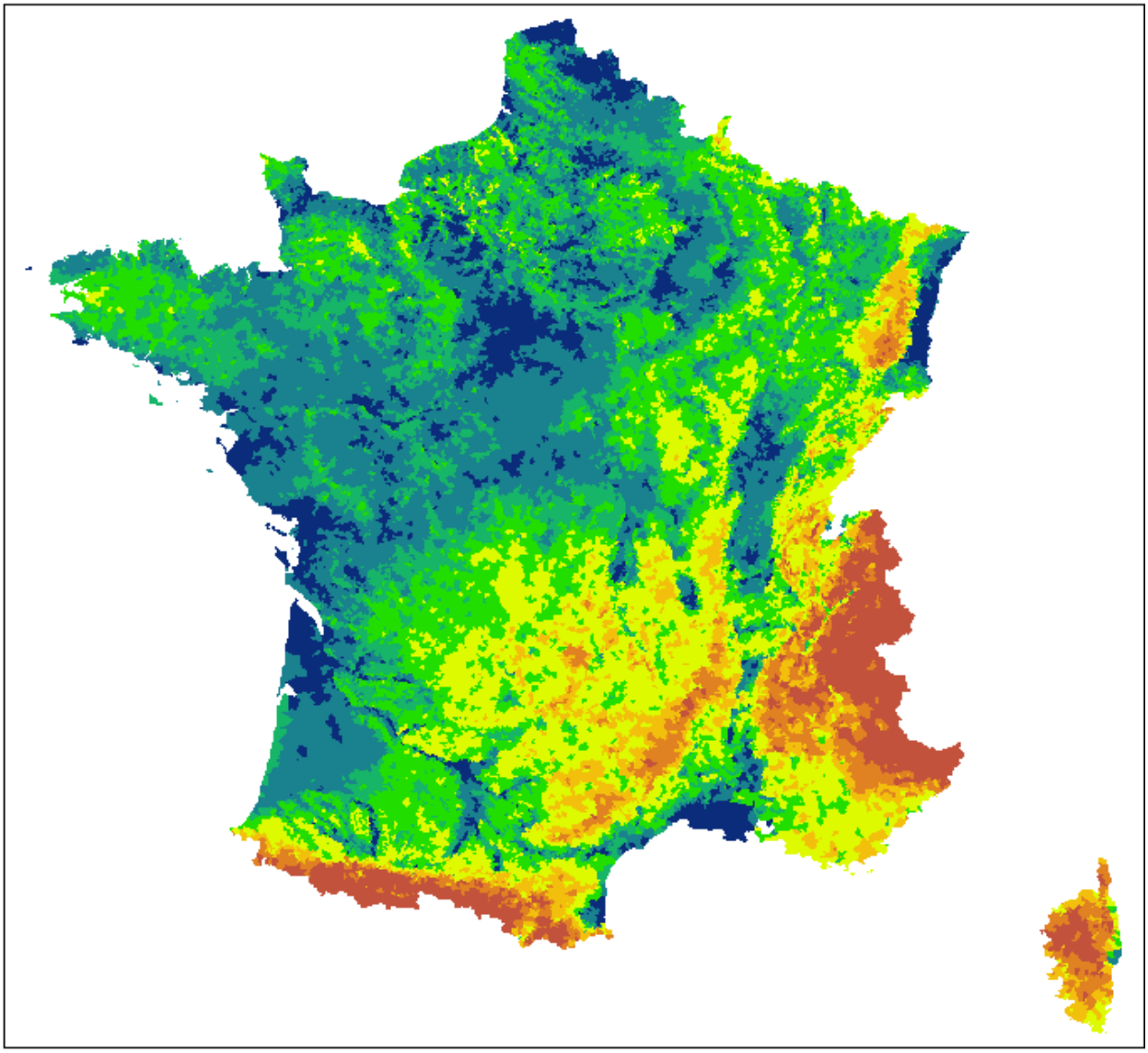

Pente moyenne par commune en degrés

- > 20
- 15 - 20
- 10 - 15
- 5 - 10
- 3 - 5
- 2 - 3
- 1 - 2
- < 1

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

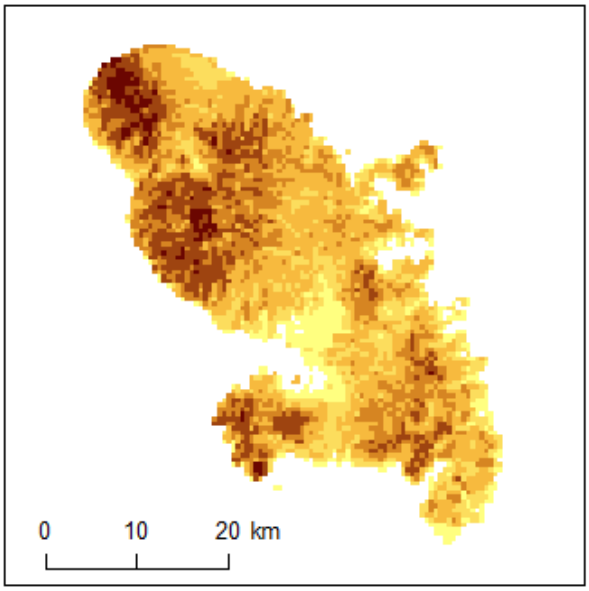

Guadeloupe

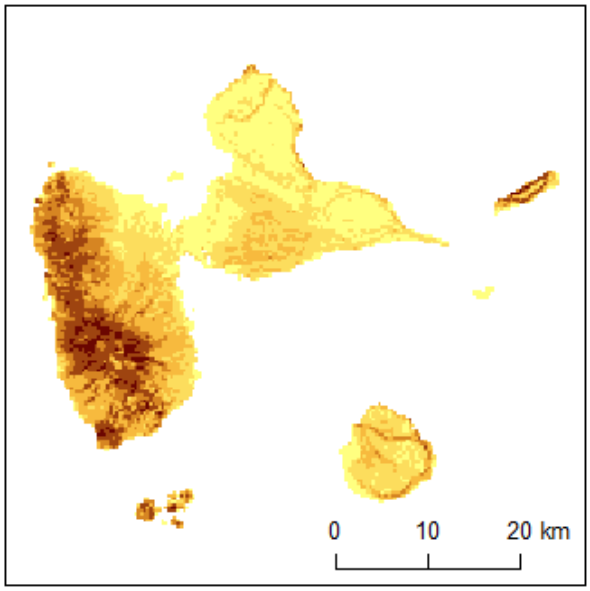

Réunion

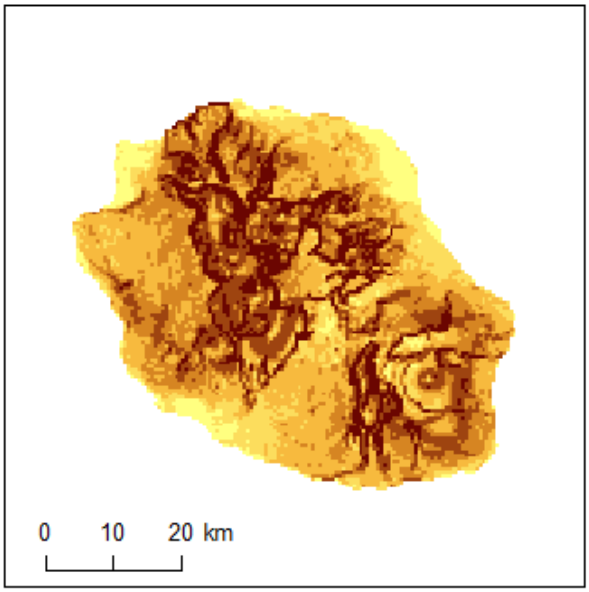

Guyane

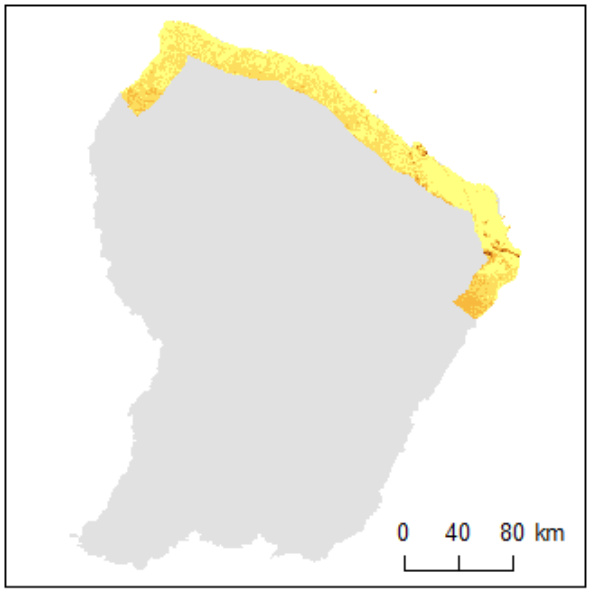

Pente communale moyenne en degrés

- > 25
- 15 - 25
- 10 - 15
- 5 - 10
- 2 - 5
- < 2
- Non renseigné

Source des données : SRTM
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 82	
INDICATEUR :	***Contraste de pente***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Relief*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Écart-type des pentes par commune*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte de la variabilité topographique locale ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Sensible à la superficie des communes ;* • *Indice à utiliser simultanément avec celui de moyenne des pentes, surtout en zone de montagne (en zone de plaine, les deux indices sont corrélés).*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Diversité locale des pentes*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*SRTM 4*
COUVERTURE :	*Mondiale, entre les 60° N et 60°S*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 3 arc-seconde*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2000 pour l'acquisition initiale*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Degrés*
PRODUCTEUR :	*NASA*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Projection en RGF-1993 pour la France métropolitaine et rééchantillonnage au pas de 90 m ;* • *Calcul des pentes locales en degré ;* • *Calcul de l'écart-type par commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

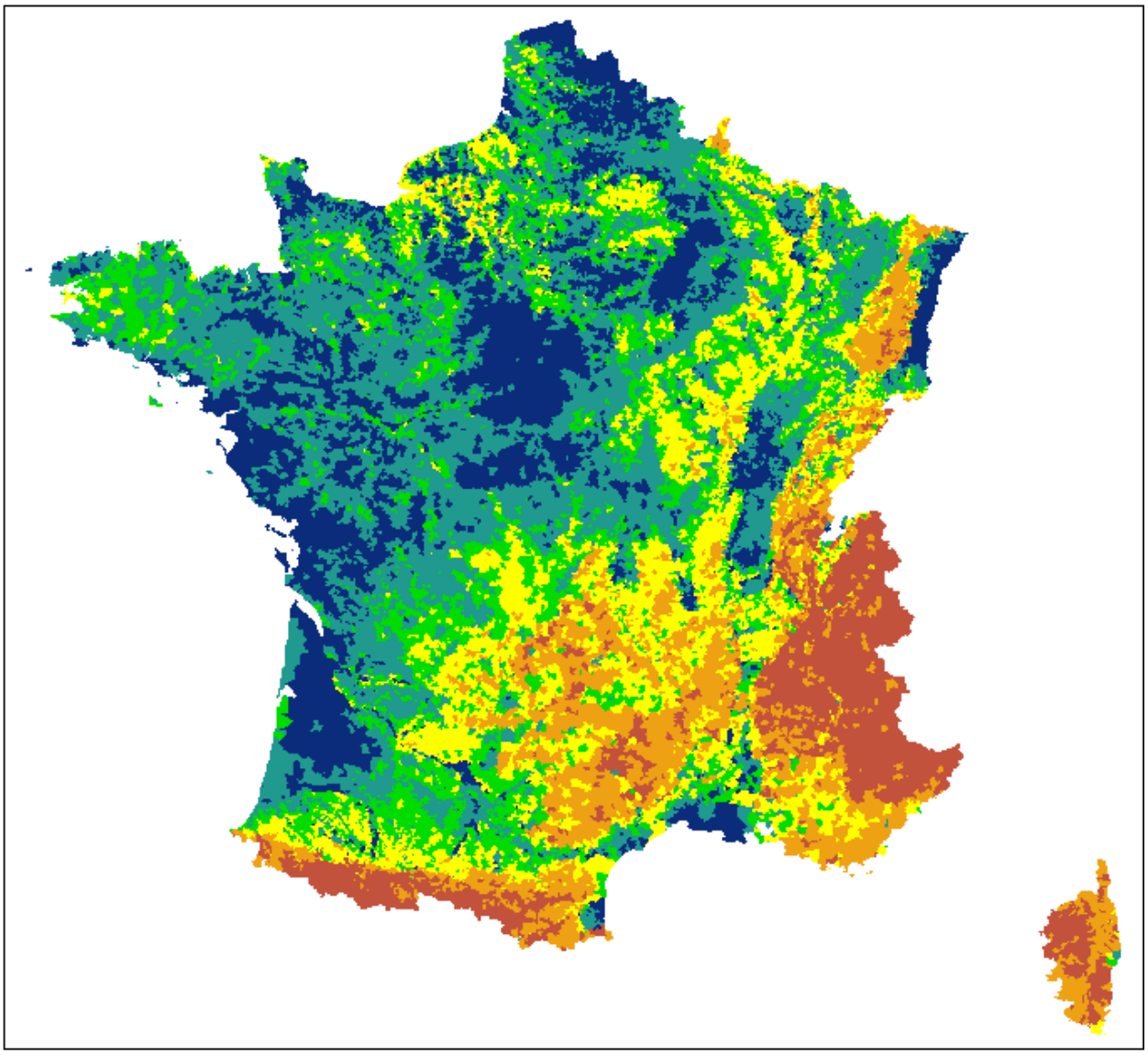

Ecart-type des pentes par commune

- > 8
- 5 - 8
- 3 - 5
- 2 - 3
- 1 - 2
- < 1

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

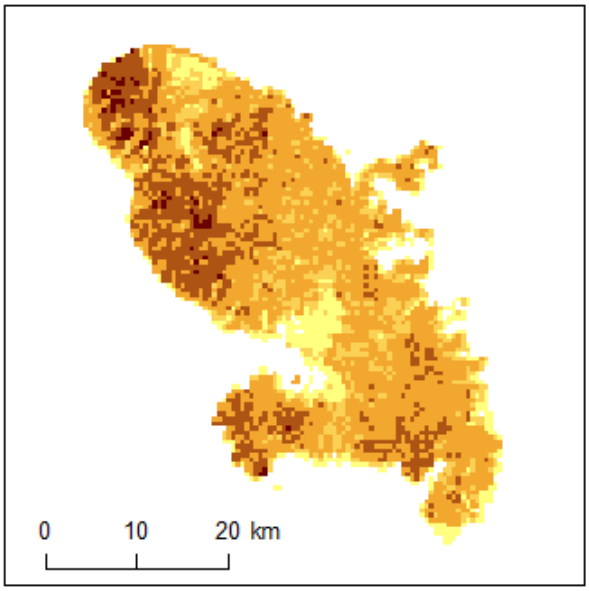

Guadeloupe

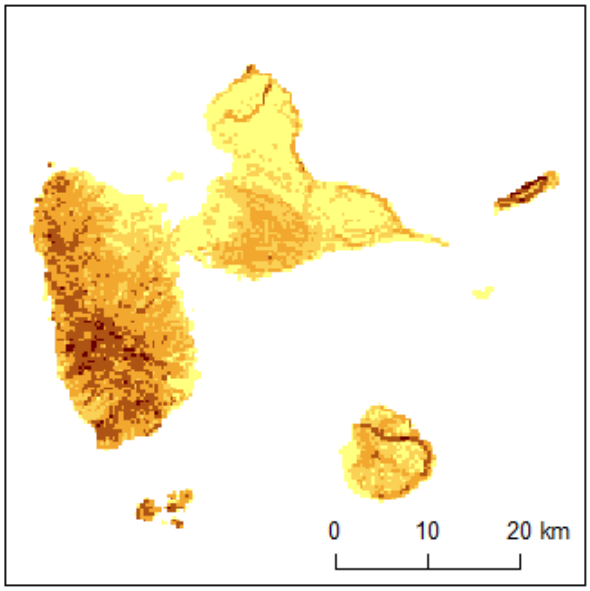

Réunion

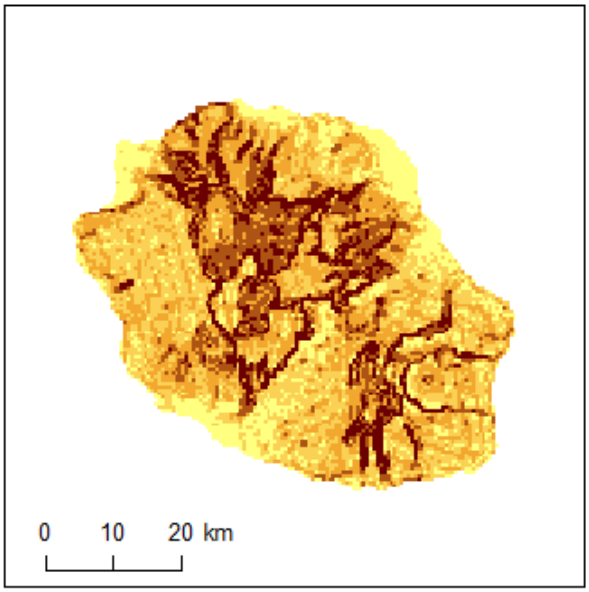

Guyane

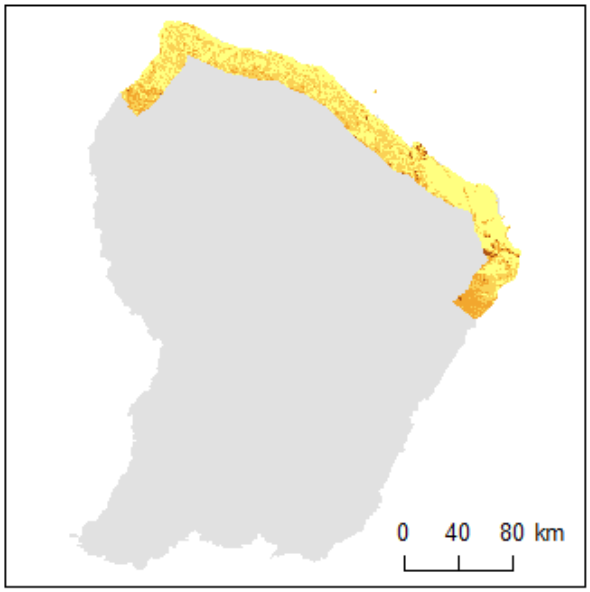

Ecart-type des pentes

- > 10
- 5 - 10
- 2 - 5
- 1 - 2
- < 1
- Non renseigné

Source des données : SRTM
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 83	
INDICATEUR :	***Amplitude du relief***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Relief*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Moyenne communale de l'amplitude du relief dans un voisinage de 10 km²*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte de la dénivellation locale ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *La moyenne de la dénivellation sur un voisinage de 10 km² réduit les biais dus à la superficie et au découpage des communes, biais important dans les territoires de montagne en raison de l'étendue des communes ;* • *Biais pour certaines communes de montagne, au territoire discontinu ;* • *Indice à utiliser simultanément avec celui de l'altitude minimale communale, surtout en zone de montagne.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Dénivellation en mètre*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*SRTM 4*
COUVERTURE :	*Mondiale, entre les 60° N et 60°S*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 3 arc-seconde*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2000 pour l'acquisition initiale*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Mètres*
PRODUCTEUR :	*NASA*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Projection en RGF-1993 pour la France métropolitaine et rééchantillonnage au pas de 90 m ;* • *Amplitude focale dans un voisinage circulaire de 10 km² ;* • *Calcul de la valeur moyenne pour chaque commune.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://srtm.csi.cgiar.org/*

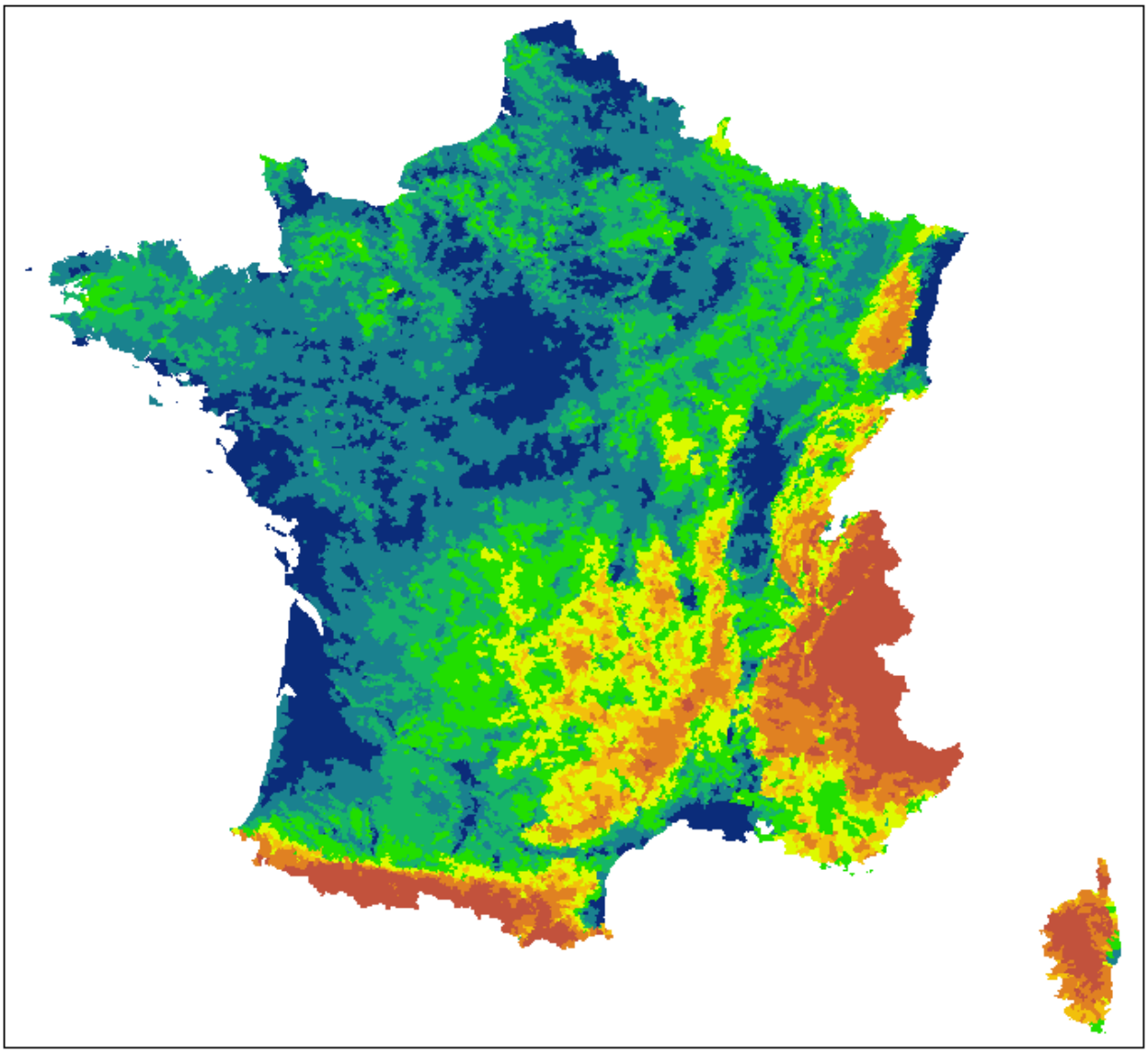

Moyenne communale de l'amplitude des altitudes dans un voisinage de 10 km²

- > 700
- 400 -700
- 300 - 400
- 200 - 300
- 120 - 200
- 80 -120
- 40 - 80
- < 40

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

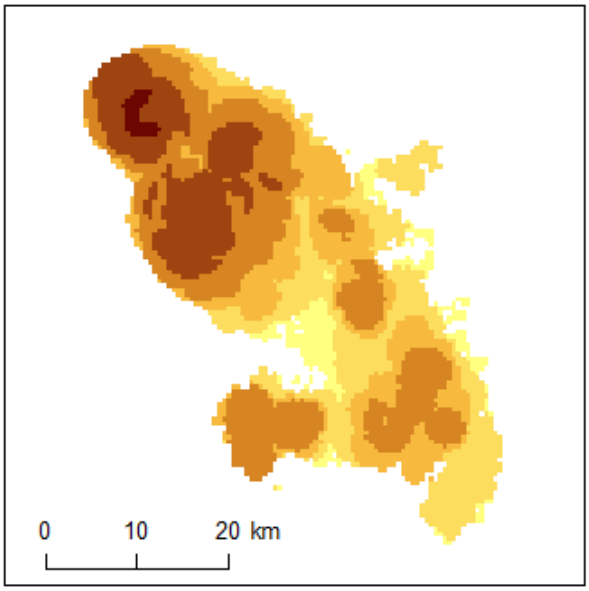

Guadeloupe

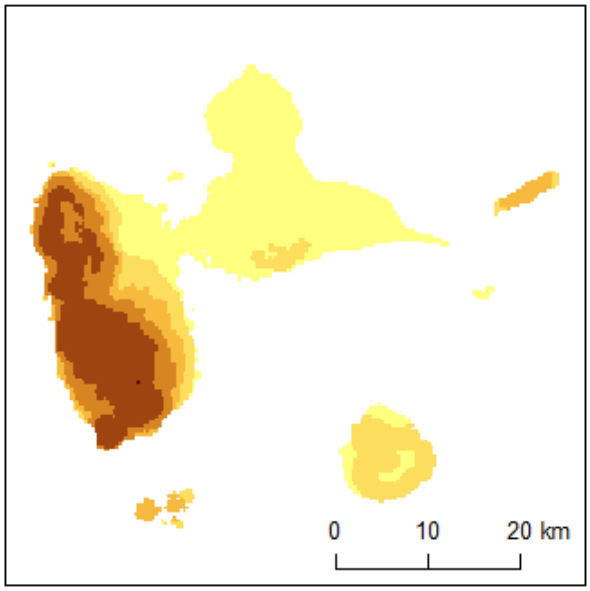

Réunion

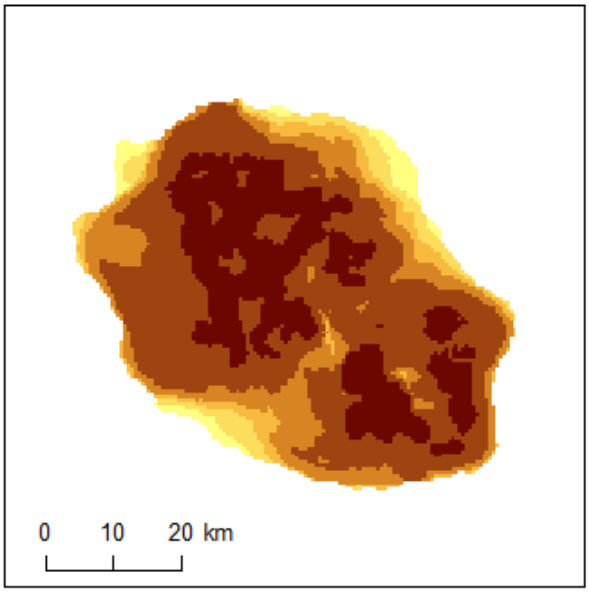

Guyane

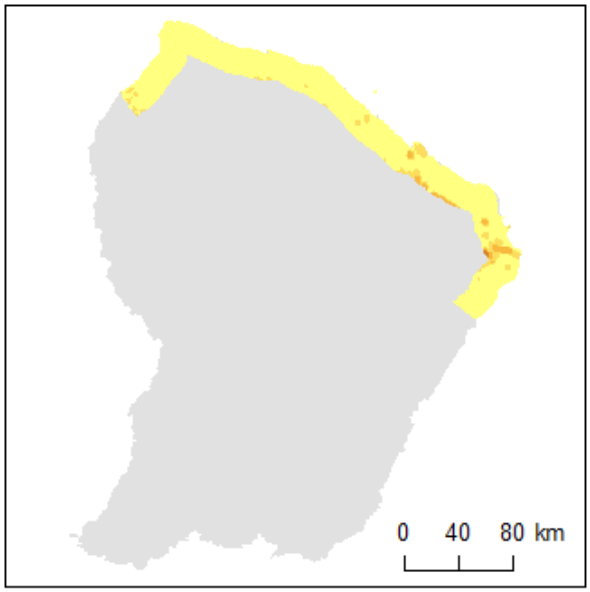

Moyenne de l'amplitude des altitudes dans un voisinage de 10 km²

- > 1000
- 500 - 1000
- 300 - 500
- 200 - 300
- 100 - 200
- < 100
- Non renseigné

Source des données : SRTM
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Paysages

Climat

Fiche de documentation n° 84	
INDICATEUR :	***Type climatique***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Climat*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Type climatique suivant la typologie proposée par Joly et al., 2010*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Zonage de l'espace français suivant les grands contrastes climatiques ;* • *Pertinence forte.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Les discontinuités spatiales reflètent le type de partition choisie pour représenter pour la classification ;* • *Cette typologie est construite d'après un ensemble d'indicateurs observés dans les stations Météo France et généralisés à l'espace français par des modèles d'interpolation faisant appel à la topographie;* • *Plusieurs types climatiques couvrent des zones très larges et présentent donc de faibles variabilités spatiales.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Se référer à Joly et al., 2010 (cf ci-dessous)*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Météo France* *Interpolation et typologie Joly et al., 2010*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 250 m*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1971-2000 (série temporelle de 30 ans)*
PERIODICITE :	*10 ans (périodicité théorique)*
UNITE DE MESURE :	*Catégorie synthétisant les variables suivantes :* • *Température : moyenne annuelle, nombre de jours < 5° C, nombre de jours > 30 ° C, variabilité interannuelle pour janvier et juillet, amplitude annuelle entre janvier et juillet ;* • *Précipitations : cumul annuel, nombre de jours de précipitations en janvier et en juillet, variabilité interannuelle pour janvier et juillet, ratio cumul d'automne / cumul d'été.*
PRODUCTEUR :	*Météo France* *Joly et al., 2010*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://cybergeo.revues.org/23155*

Elaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Type climatique dominant par commune*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Joly D., Brossard Th., Cardot H., Cavailhes J., Hilal M., et Wavresky P., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale, Cybergeo : European Journal of Geography [en ligne], URL : http://cybergeo.revues.org/index23155.html, Consulté le 16 mars 2011.*

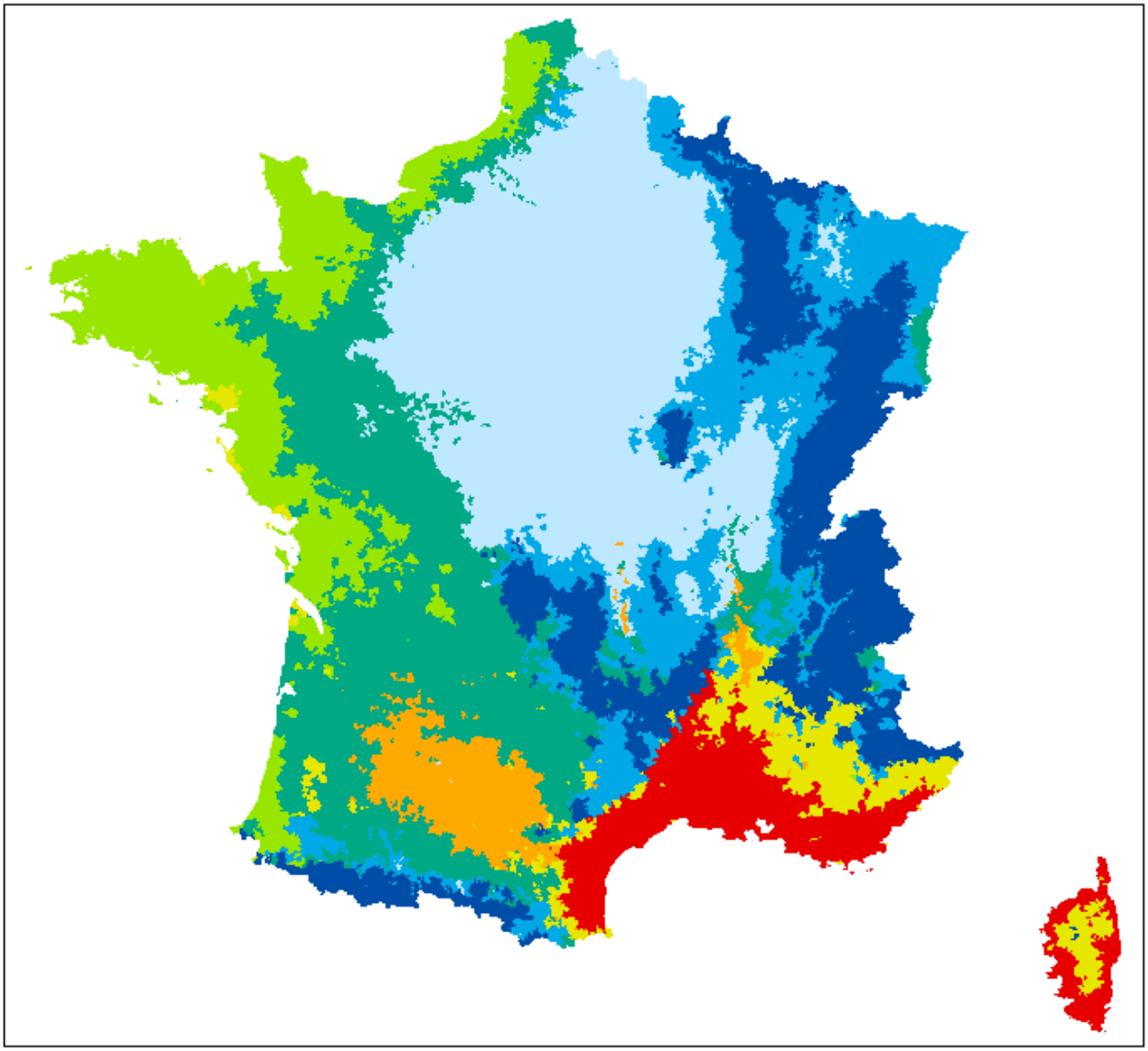

Type climatique suivant la typologie proposée par D. Joly (Cybergéo)

0 50 100 200 km

- Climat de montagne
- Climat semi-continental et climat des marges montagnardes
- Climat océanique dégradé des plaines du centre et du nord
- Climat océanique altéré
- Climat océanique franc
- Climat méditerranéen altéré
- Climat du Bassin du sud-ouest
- Climat méditerranéen franc

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 85	
INDICATEUR :	***Indice xérothermique de juillet***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Climat*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Rapport entre température et précipitation pour le mois de juillet (indice de Gaussen)*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte du caractère aride à humide des espaces montagnards et littoraux ;* • *Pertinence forte sur les littoraux et leur arrière-pays ;* • *Pertinence faible sur les régions intérieures ;* • *Pertinence forte sur les régions montagnardes, mais forte corrélation avec l'altitude.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur est construit d'après les relevés de température et de précipitations observées dans les stations Météo France, généralisés à l'espace français, il présente donc une faible variabilité locale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Valeurs < 1 : sécheresse (valeurs < 0,5 : aridité)* *Valeurs > 2 : humide (valeurs > 3 : très humide)*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Météo France* *Interpolation température et précipitation Joly et al., 2010 (cf ci-dessous)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 250 m*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1971-2000 (série temporelle de 30 ans)*
PERIODICITE :	*10 ans (périodicité théorique)*
UNITE DE MESURE :	*Rapport (cumul de précipitations mensuel en mm) / (2*température moyenne mensuelle en °C)*
PRODUCTEUR :	*Météo France* *Joly et al., 2010*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://cybergeo.revues.org/23155*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Valeur moyenne par commune*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Joly D., Brossard Th., Cardot H., Cavailhes J., Hilal M., et Wavresky P., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale, Cybergeo : European Journal of Geography [en ligne], URL : http://cybergeo.revues.org/index23155.html, Consulté le 16 mars 2011.*

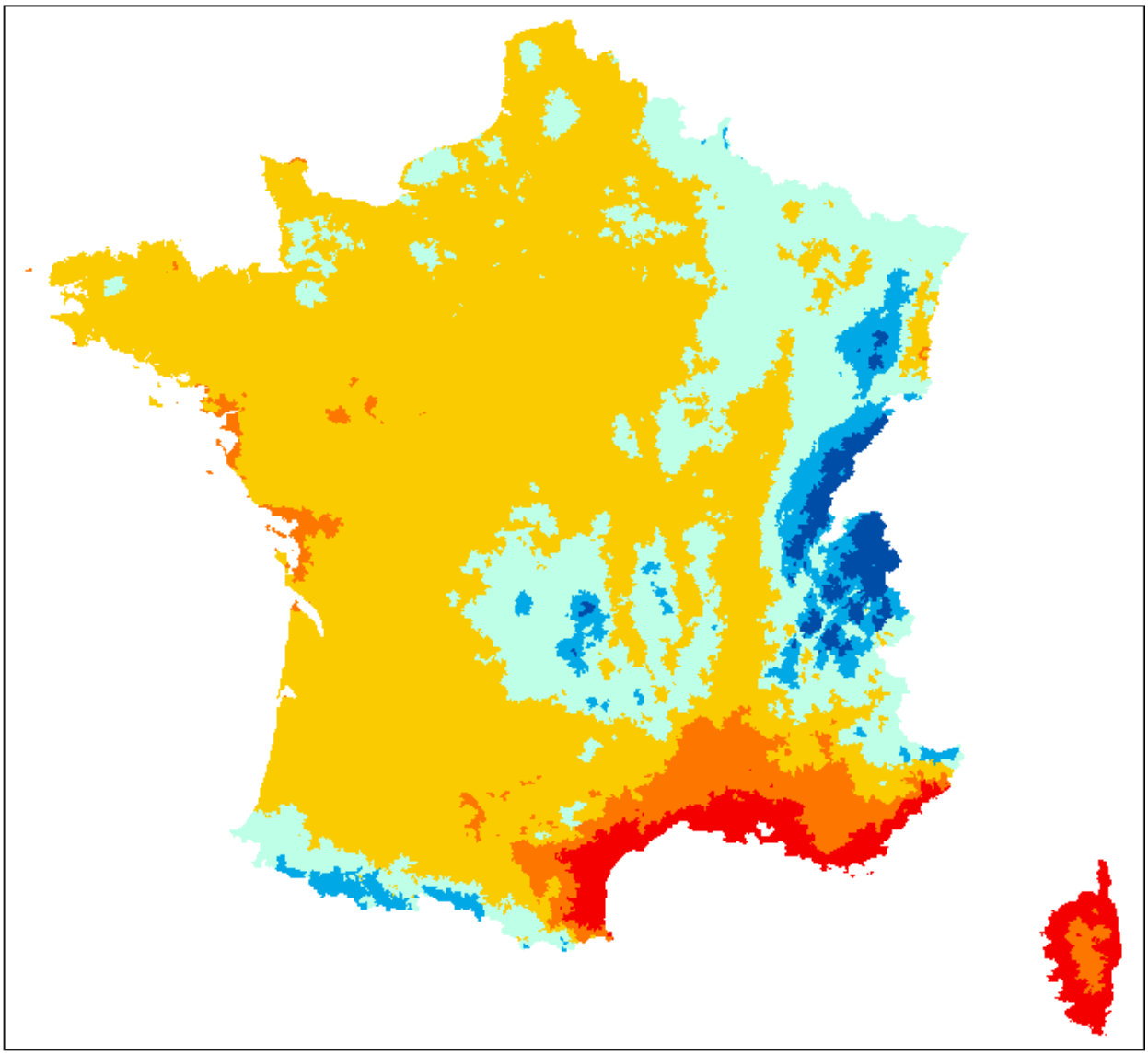

Indice xérothermique moyen par commune

- > 3.5 très humide
- 2.5 - 3.5 humide
- 1.7 - 2.5 nuance humide
- 1 - 1.7 normal
- 0.5 - 1 sec
- < 0.5 aride

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 86	
INDICATEUR :	***Ensoleillement annuel***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Climat*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Nombre d'heures d'ensoleillement annuel moyen*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Vérification des hypothèses d'héliotropisme ;* • *Pertinence forte sur les littoraux et leur arrière-pays.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur est construit d'après les relevés d'ensoleillement observés dans 115 stations Météo France, généralisés à l'espace français, il présente donc une très faible variabilité locale.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Valeurs < 1500 : ensoleillement faible (Type Ardenne)* *Valeurs ≈ 1800 : ensoleillement français moyen (type sud-ligérien)* *Valeurs > 2200 : ensoleillement fort (type méditerranéen)*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Météo France* *Interpolation Joly et al, 2010. (cf ci-dessous)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 250 m*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1971-2000 (série temporelle de 30 ans)*
PERIODICITE :	*10 ans (périodicité théorique)*
UNITE DE MESURE :	*Heure*
PRODUCTEUR :	*Météo France* *Joly et al., 2010*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://cybergeo.revues.org/23155*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Valeur moyenne par commune*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Joly D., Brossard Th., Cardot H., Cavailhes J., Hilal M., et Wavresky P., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale, Cybergeo : European Journal of Geography [en ligne], URL : http://cybergeo.revues.org/index23155.html, Consulté le 16 mars 2011.*

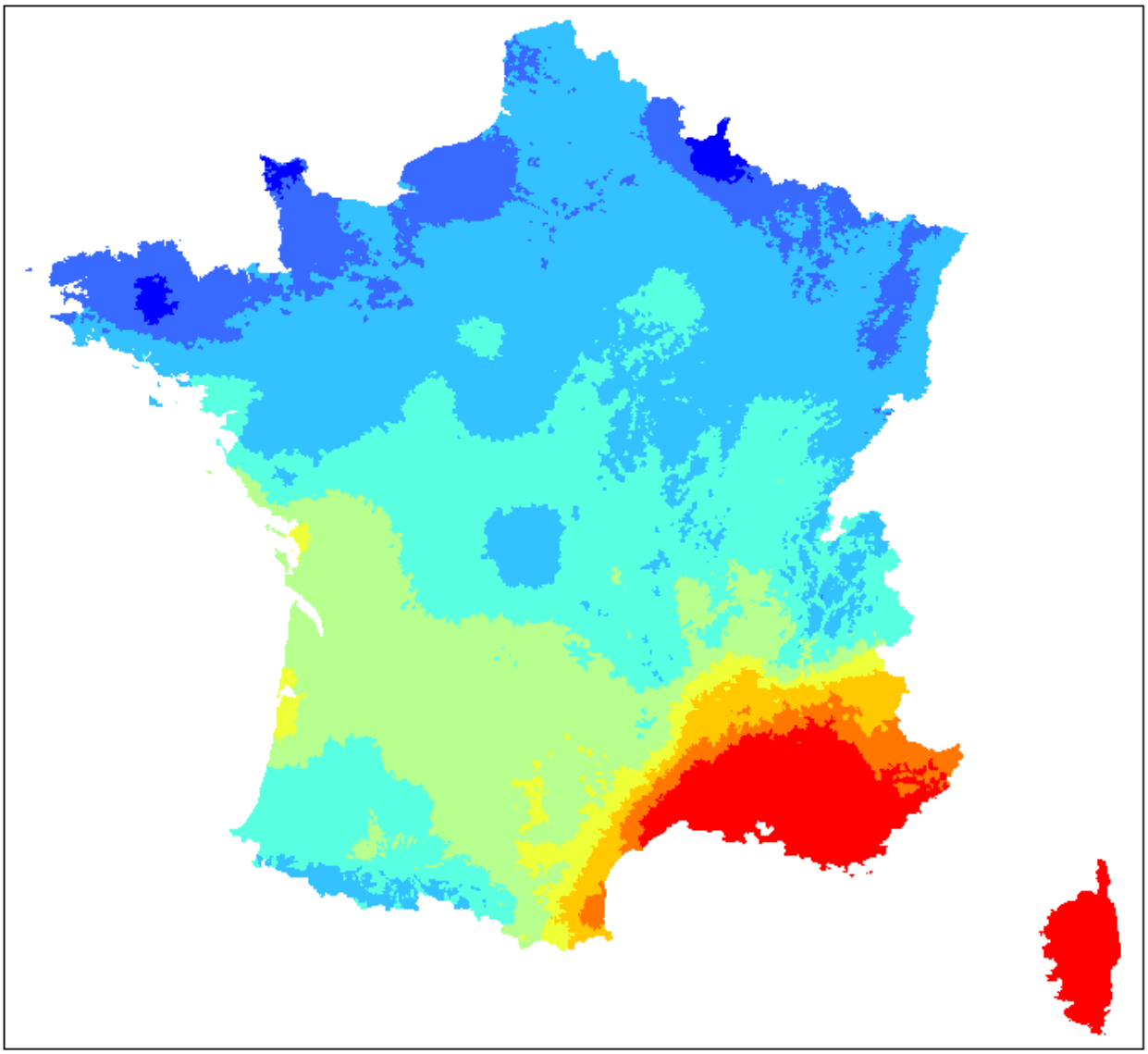

0 50 100 200 km

Heures d'ensoleillement annuel moyen par commune

- > 2500
- 2350 - 2500
- 2200 - 2350
- 2050 - 2200
- 1890 - 2050
- 1740 - 1890
- 1590 - 1740
- 1440 - 1590
- < 1440

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 87	
INDICATEUR :	***Anémométrie moyenne annuelle***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Climat*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Vitesse du vent au sol en moyenne annuelle et en m/s*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte des contrastes anémométriques sur les façades littorales ;* • *Pertinence faible.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Cet indicateur est construit d'après les relevés anémométriques observés dans 195 stations Météo France, généralisés à l'espace français, il présente donc une très faible variabilité locale et n'a que très peu de signification en dehors des littoraux.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Valeurs < 10 : vent moyen très faible* *Valeurs ≈ 20 : vent moyen français continental* *Valeurs > 40 : vent moyen fort*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Météo France* *Interpolation Joly et al., 2010 (cf ci-dessous)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 250 m*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1971-2000 (série temporelle de 30 ans)*
PERIODICITE :	*10 ans (périodicité théorique)*
UNITE DE MESURE :	*m/s*
PRODUCTEUR :	*Météo France* *Joly et al., 2010*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://cybergeo.revues.org/23155*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Valeur moyenne par commune*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Joly D., Brossard Th., Cardot H., Cavailhes J., Hilal M., et Wavresky P., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale, Cybergeo : European Journal of Geography [en ligne], URL : http://cybergeo.revues.org/index23155.html, Consulté le 16 mars 2011.*

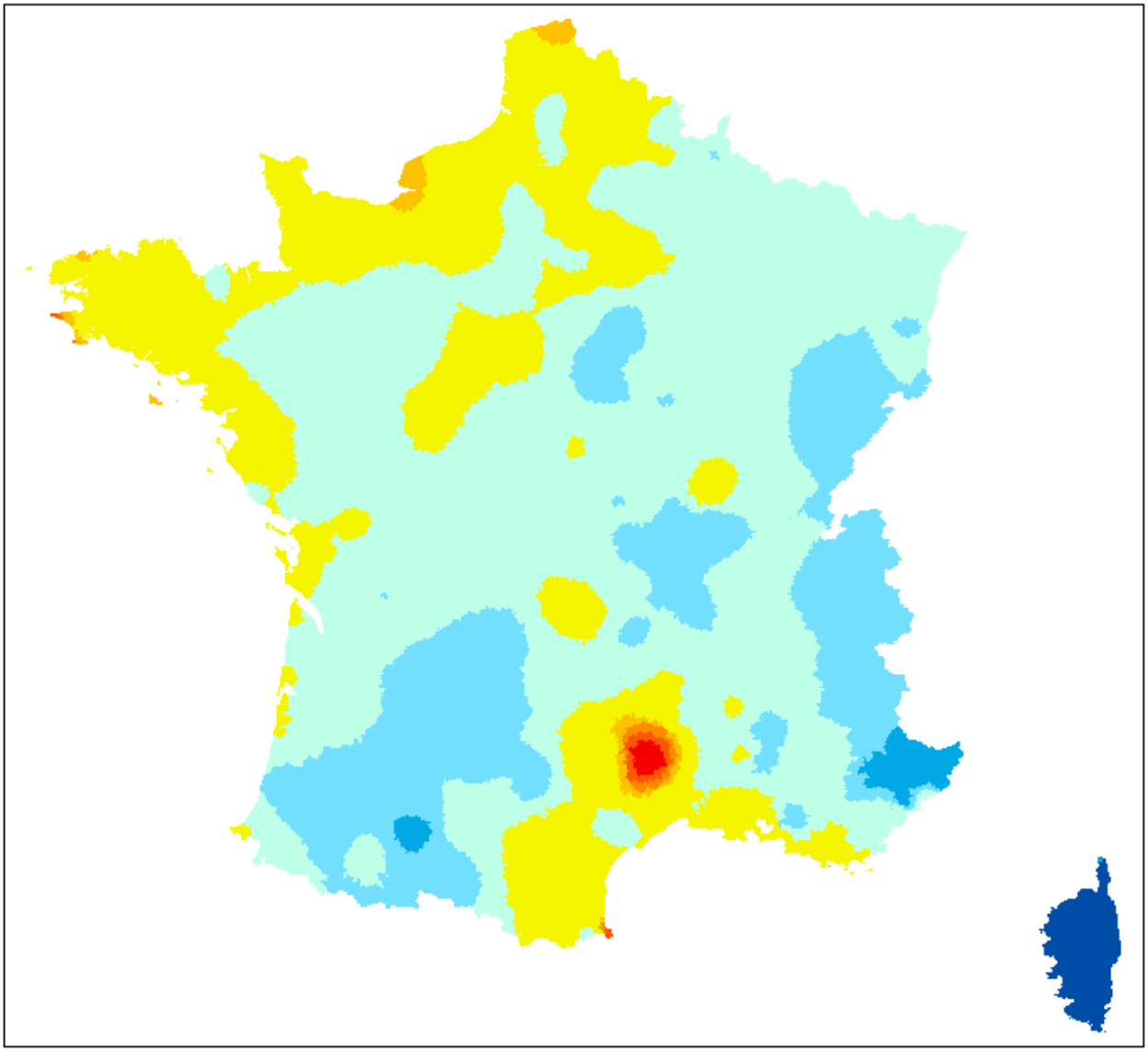

Anémométrie moyenne annuelle par commune en m/s

- > 91
- 80 - 91
- 70 - 80
- 59 - 70
- 38 - 59
- 26 - 38
- 17 - 26
- 6 - 17
- < 6

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 88	
INDICATEUR :	***Température moyenne annuelle 2021-2050 scénario IPCC A1B***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Climat - changement climatique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Température moyenne annuelle simulée pour la période 2021-2050*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Interprétation a posteriori des effets possibles des changements climatiques sur les catégories d'espaces ruraux ;* • *Pertinence à vérifier.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Modèle prédictif :* • *Interpolation spatiale de données stationnelles prédites ;* • *Données stationnelles prédites selon le modèle de circulation ARPEGE et pour le scénario A1B du GIEC-IPCC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Prendre en compte les différences de températures par rapport à la moyenne annuelle calculée sur la série 1971-2000 (disponibilité cf lien)*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Météo France, ARPEGE-climat, GIEC-IPCC* *Interpolation Joly et al., 2010 (cf ci-dessous)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 250 m*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2021-2050*
PERIODICITE :	
UNITE DE MESURE :	*°C*
PRODUCTEUR :	*Météo France* *Joly et al., 2010*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://cybergeo.revues.org/23155*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Valeur moyenne par commune*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Joly D., Brossard Th., Cardot H., Cavailhes J., Hilal M., et Wavresky P., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale, Cybergeo : European Journal of Geography [en ligne], URL : http://cybergeo.revues.org/index23155.html, Consulté le 16 mars 2011.*

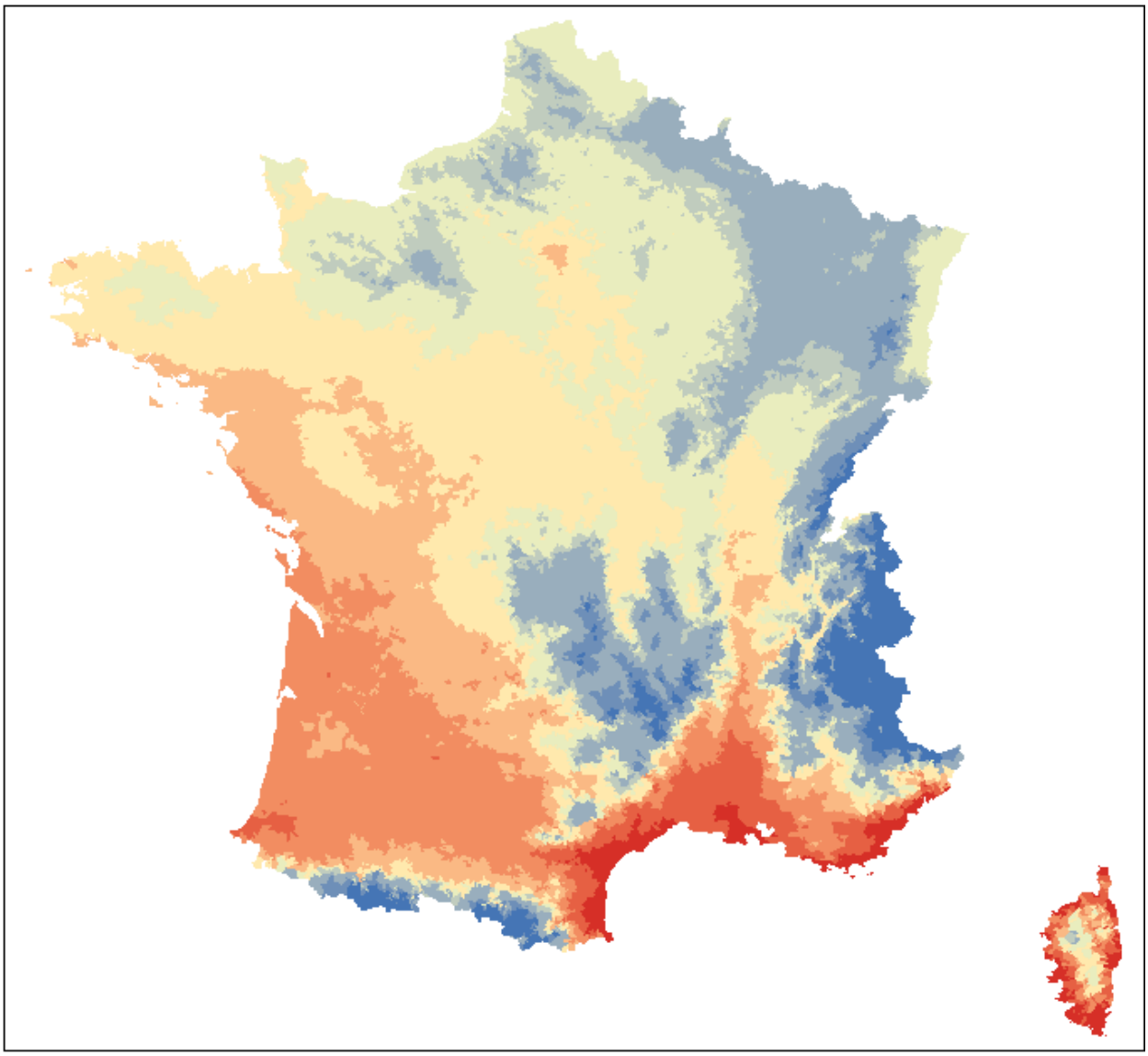

Température moyenne annuelle en °C
simulée pour la période 2021-2050

> 16	11 - 12
15 - 16	10 - 11
14 - 15	9 - 10
13 - 14	8 - 9
12 - 13	< 8

0 50 100 200 km

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 89	
INDICATEUR :	***Température moyenne annuelle 2071-2100 scénario IPCC A1B***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Climat - changement climatique*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Température moyenne annuelle simulée pour la période 2071-2100*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Interprétation a posteriori des effets possibles des changements climatiques sur les catégories d'espaces ruraux ;* • *Pertinence à vérifier.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Modèle prédictif :* • *Interpolation spatiale de données stationnelles prédites ;* • *Données stationnelles prédites selon le modèle de circulation ARPEGE et pour le scénario A1B du GIEC-IPCC.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Prendre en compte les différences de températures par rapport à la moyenne annuelle calculée sur la série 1971-2000 (disponibilité cf lien)*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*Météo France, ARPEGE-climat, GIEC-IPCC* *Interpolation Joly et al., 2010 (cf ci-dessous)*
COUVERTURE :	*France métropolitaine*
MAILLE SPATIALE :	*Modèle matriciel résolution 250 m*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2021-2050*
PERIODICITE :	
UNITE DE MESURE :	*°C*
PRODUCTEUR :	*Météo France, ARPEGE-climat, GIEC-IPCC* *Joly et al., 2010*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://cybergeo.revues.org/23155*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Valeur moyenne par commune*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*Joly D., Brossard Th., Cardot H., Cavailhes J., Hilal M., et Wavresky P., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale, Cybergeo : European Journal of Geography [en ligne], URL : http://cybergeo.revues.org/index23155.html*

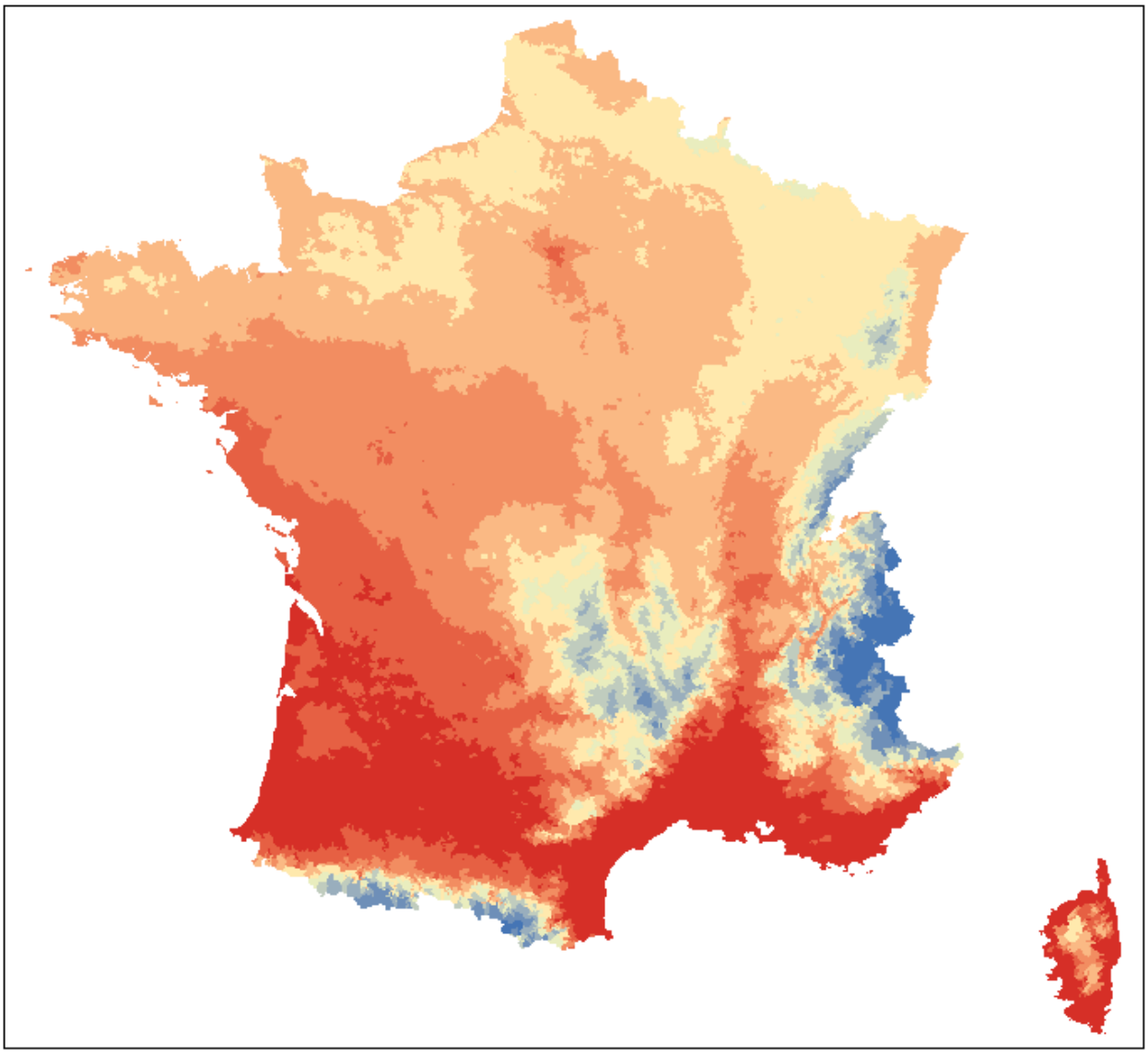

0 50 100 200 km

Température moyenne annuelle en °C simulée pour la période 2071-2100

- > 16
- 15 - 16
- 14 - 15
- 13 - 14
- 12 - 13
- 11 - 12
- 10 - 11
- 9 - 10
- 8 - 9
- < 8

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Paysages

Périmètres environnementaux

Fiche de documentation n° 90	
INDICATEUR :	***Inventaire à grande échelle au titre de la biodiversité***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Périmètres environnementaux*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Présence d'une zone d'inventaire ZNIEFF 1 dans une commune*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Connaissance de la biodiversité au niveau très local ;* • *Variable d'interprétation après typologie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Prise en compte des seules ZNIEFF 1 reconnues par l'INPN ;* • *L'inventaire ZNIEFF connaît des mises à jour et des compléments régionaux non répertoriés ici ;* • *Les inventaires des DOM ne sont pas repris par l'INPN.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Présence /absence*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INPN*
COUVERTURE :	*Métropole*
MAILLE SPATIALE :	*Polygone*
REFERENCE TEMPORELLE :	*1999*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Présence /absence*
PRODUCTEUR :	*INPN et DREAL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Jointure spatiale entre le découpage communal et les polygones ZNIEFF1*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

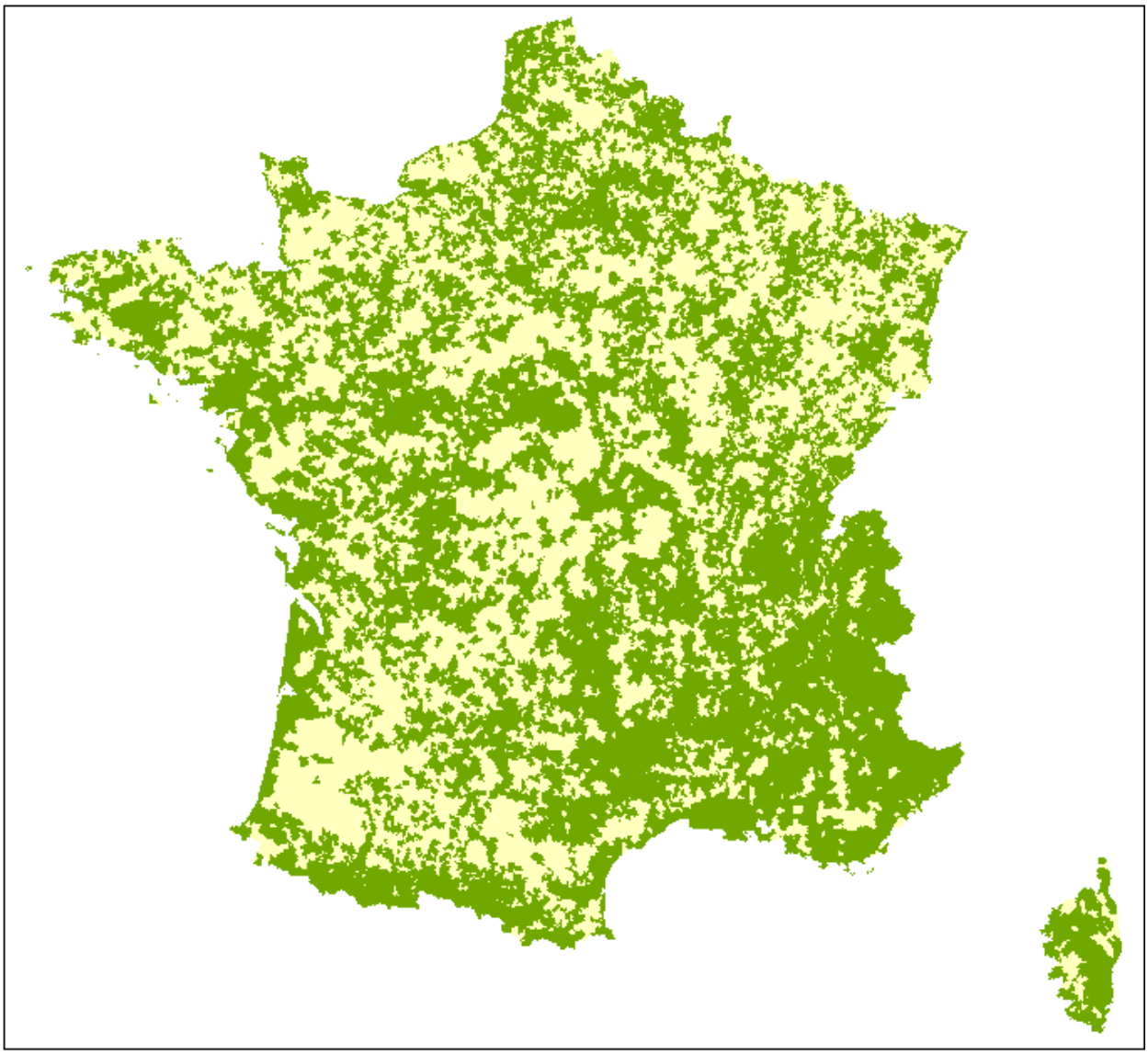

0 50 100 200 km

Présence d'une zone d'inventaire ZNIEFF1 dans une commune

- Absence
- Présence

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 91	
INDICATEUR :	***Inventaire à moyenne échelle au titre de la biodiversité***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Périmètres environnementaux*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Présence d'une zone d'inventaire ZNIEFF 2 ou ZICO dans une commune*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Connaissance de la biodiversité au niveau des entités paysagères ;* • *Variable d'interprétation après typologie.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Prise en compte des seules ZNIEFF 2 et ZICO reconnues par l'INPN ;* • *Les inventaires des DROM ne sont pas repris par l'INPN.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Présence /absence*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INPN*
COUVERTURE :	*Métropole*
MAILLE SPATIALE :	*Polygone*
REFERENCE TEMPORELLE :	*ZNIEFF 2 : 1999* *ZICO : 1994*
PERIODICITE :	*Inconnue*
UNITE DE MESURE :	*Présence /absence*
PRODUCTEUR :	*INPN et DREAL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Union des polygones ZNIEFF 2 et ZICO ;* • *Jointure spatiale entre le découpage communal et l'union des polygones.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

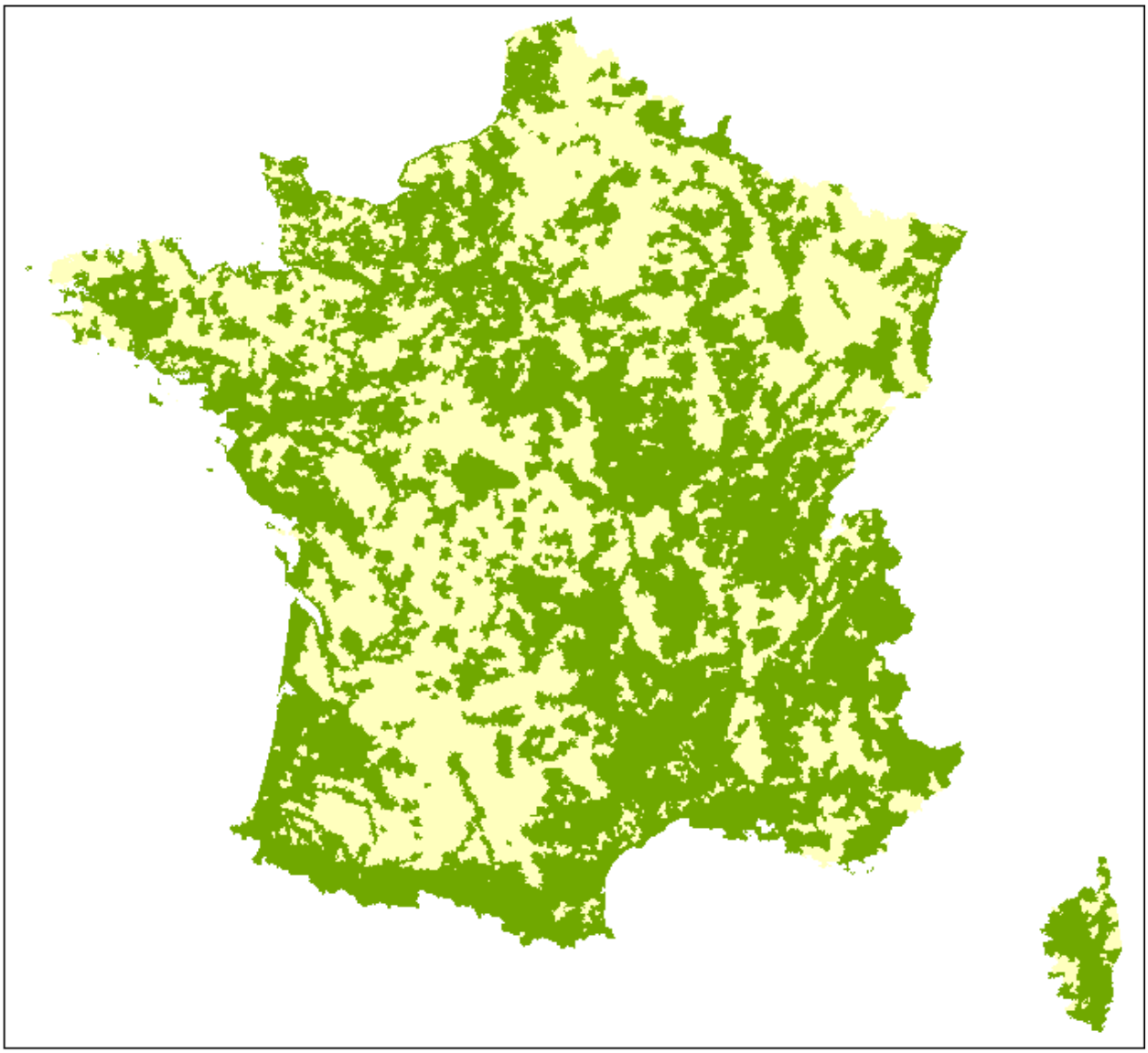

0 50 100 200 km

Présence d'une zone d'inventaire ZNIEFF 2 ou ZICO dans une commune

Absence

Présence

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 92	
INDICATEUR :	***Contractualisation pour l'environnement et le développement***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Périmètres environnementaux*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Présence d'une zone de contractualisation Natura 2000 : SIC ou ZPS, RAMSAR*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte des dispositifs de contractualisation pour la protection de la biodiversité et le développement des territoires ;* • *Dispositif de contractualisation partant de l'entrée environnementale, contrairement aux dispositifs repris par l'indicateur suivant, qui part davantage de l'entrée par le développement.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	• *Les objectifs de contractualisation sont très différents suivant les SIC ;* • *Les SIC représentent une des étapes de la mise en place Natura 2000, les inventaires régionaux peuvent donc présenter un nombre de site plus conséquent.*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Présence /absence*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INPN*
COUVERTURE :	*Métropole et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Polygone*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010*
PERIODICITE :	*Annuelle en théorie*
UNITE DE MESURE :	*Présence /absence*
PRODUCTEUR :	*INPN et DREAL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Union des polygones SIC, ZPS, RAMSAR ;* • *Jointure spatiale entre le découpage communal et l'union des polygones.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

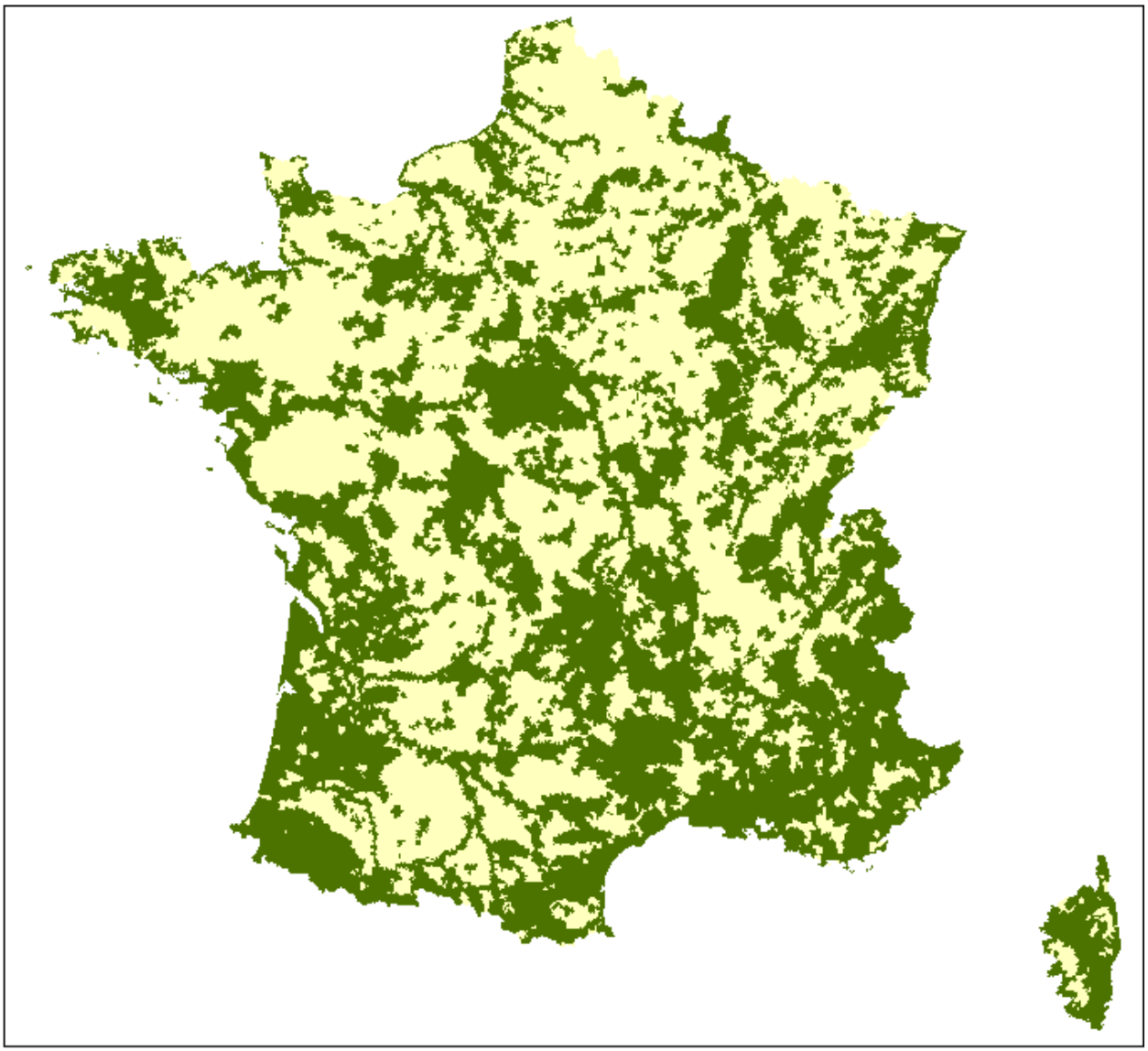

0 50 100 200 km

Présence d'une zone de contractualisation Natura 2000 (SIC, ZPS, ZCS) ou de site RAMSAR

Absence

Présence

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

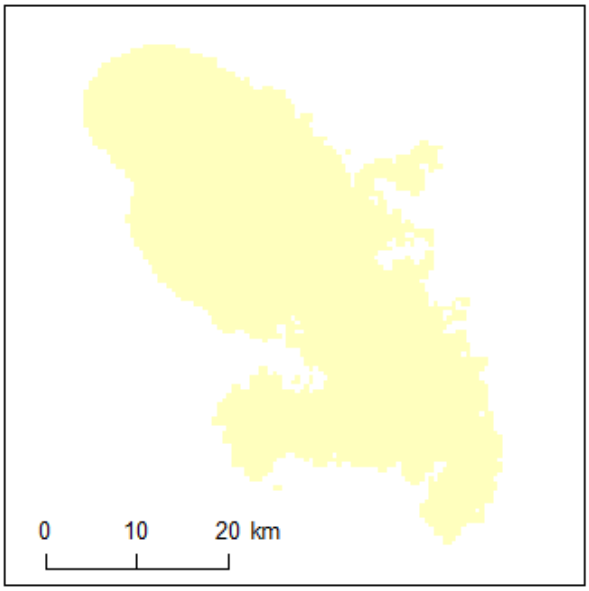

Guadeloupe

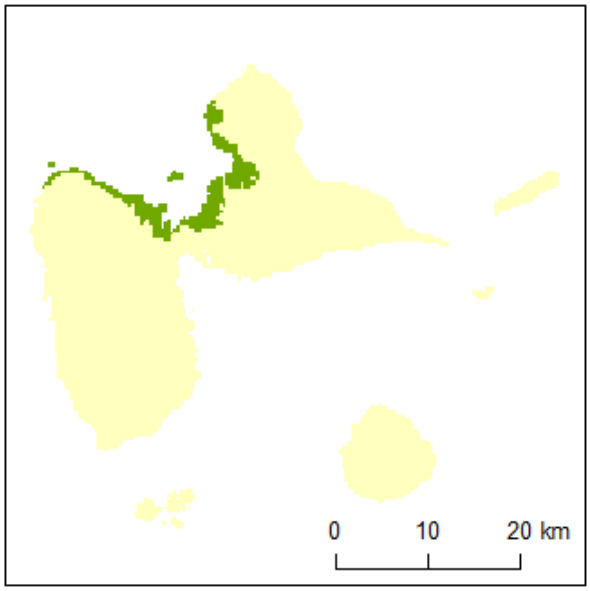

Réunion

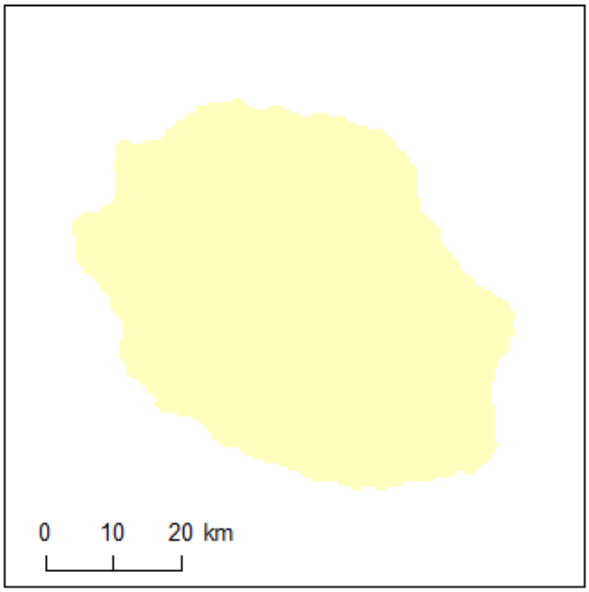

Guyane

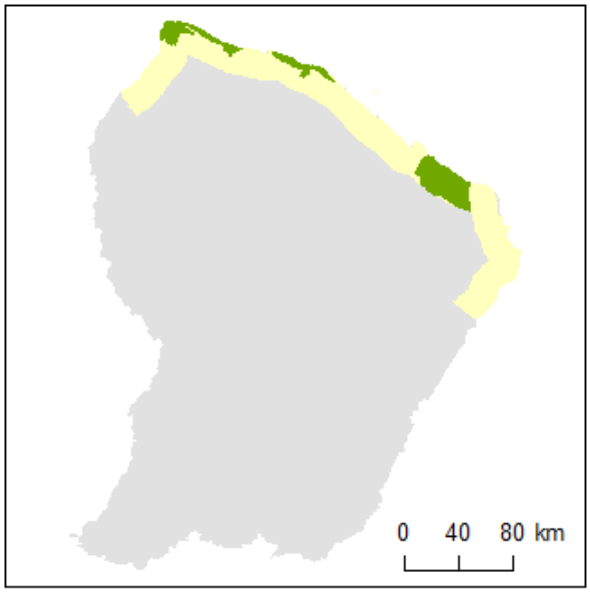

Présence d'une zone de contractualisation Nature 2000 (SIC, ZPS, ZSC) ou de site RAMSAR

- Absence
- Présence
- Non renseigné

Source des données : Inventaire national du patrimoine naturel
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 93	
INDICATEUR :	***Contractualisation pour le développement et l'environnement***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Périmètres environnementaux*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Présence d'une zone de contractualisation PNR, PN (zones périphériques), réserves de biosphère (aire de coopération)*
OBJECTIF / PERTINENCE	• *Prise en compte des dispositifs de contractualisation pour le développement des territoires et la protection de la biodiversité ;* • *Dispositif de contractualisation partant de l'entrée par le développement, contrairement aux dispositifs repris par l'indicateur précédent, qui part davantage de l'entrée environnementale.*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les objectifs de contractualisation sont très différents suivant les PN*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Présence /absence*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INPN*
COUVERTURE :	*Métropole et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Polygone*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010*
PERIODICITE :	*Annuelle en théorie*
UNITE DE MESURE :	*Présence /absence*
PRODUCTEUR :	*INPN et DREAL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Union des polygones PN (zones périphériques), PNR et réserves de biosphère (aire de coopération) ;* • *Jointure spatiale entre le découpage communal et l'union des polygones.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

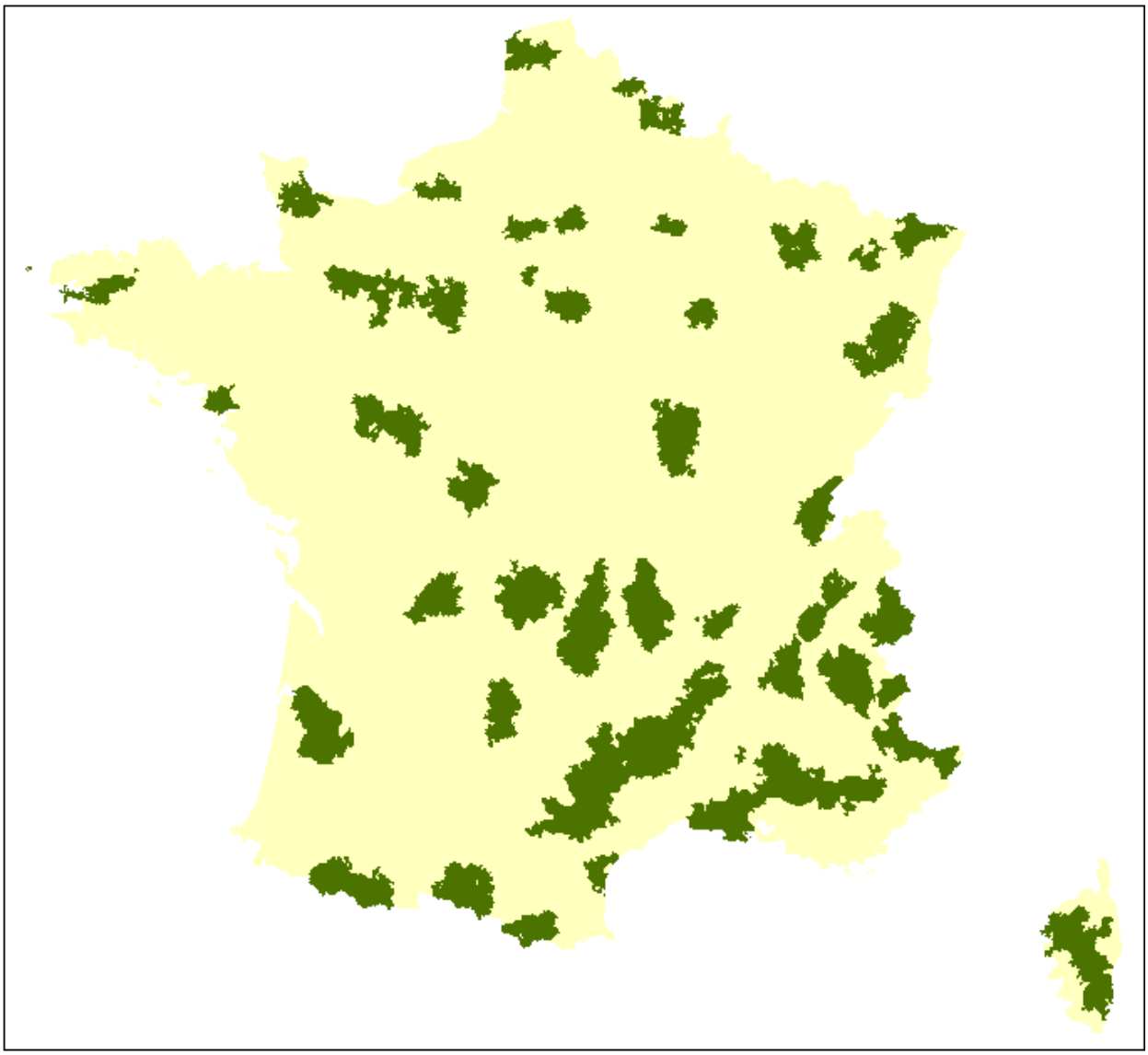

0 50 100 200 km

Présence par commune d'une contractualisation PNR, d'une aire d'adhésion à un parc national, ou d'une aire de coopération à une réserve de biosphère

Absence

Présence

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

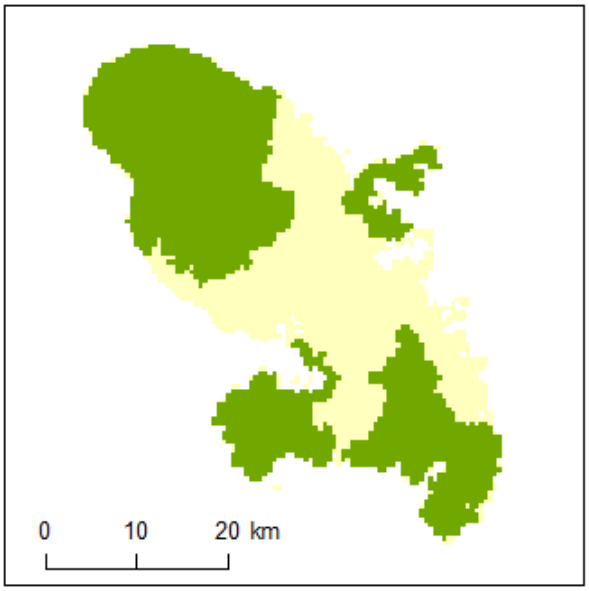

Guadeloupe

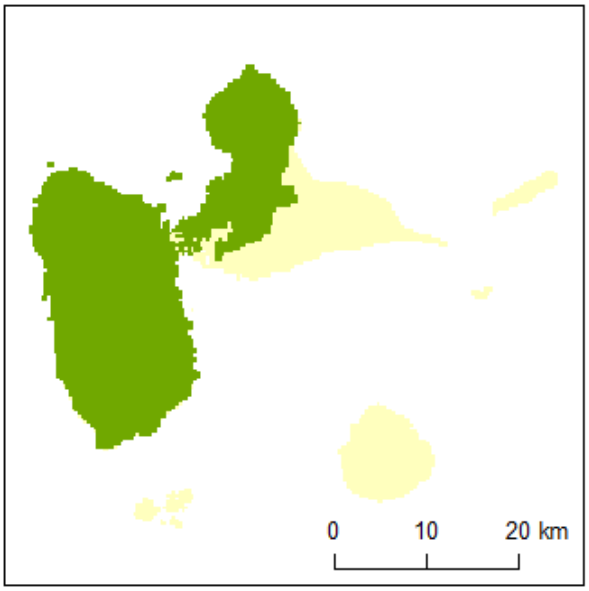

Réunion

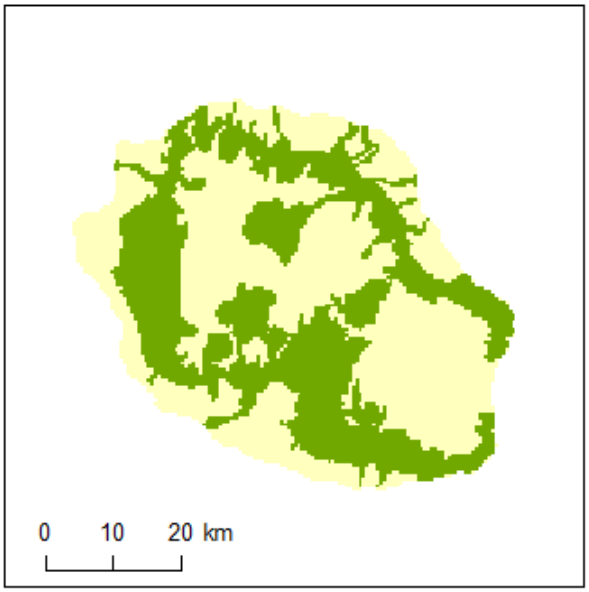

Guyane

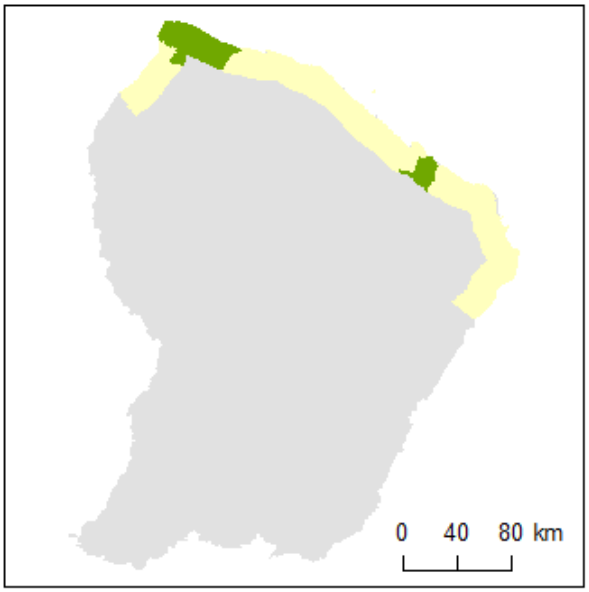

Présence par commune d'une contractualisation PNR, d'une aire d'adhésion à un parc national, ou d'une aire de collaboration de réserve de biosphère

- Absence
- Présence
- Non renseigné

Source des données : Inventaire national du patrimoine naturel
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 94	
INDICATEUR :	***Protection de l'environnement par la maitrise foncière***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Périmètres environnementaux*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Présence d'un site du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Prise en compte des dispositifs de maîtrise foncière pour la protection des littoraux*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*Les sites classés récemment n'ont pas encore fait l'objet de réhabilitation*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Présence /absence*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INPN*
COUVERTURE :	*Métropole et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Polygone*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010*
PERIODICITE :	*Annuelle en théorie*
UNITE DE MESURE :	*Présence /absence*
PRODUCTEUR :	*INPN et DREAL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	*Jointure spatiale entre le découpage communal et les polygones CDL*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

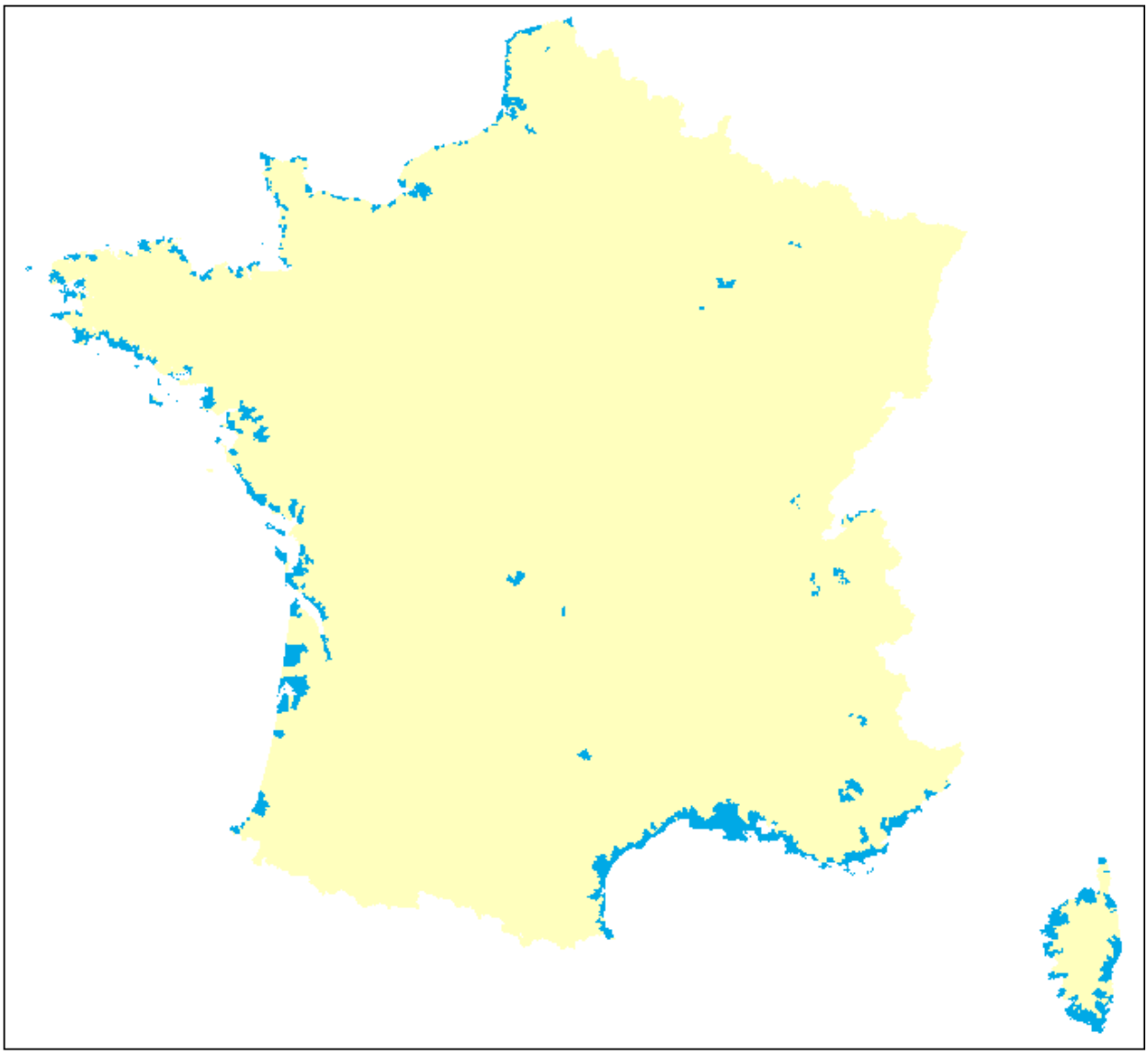

0 50 100 200 km

Présence d'un site du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Abence

Présence

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

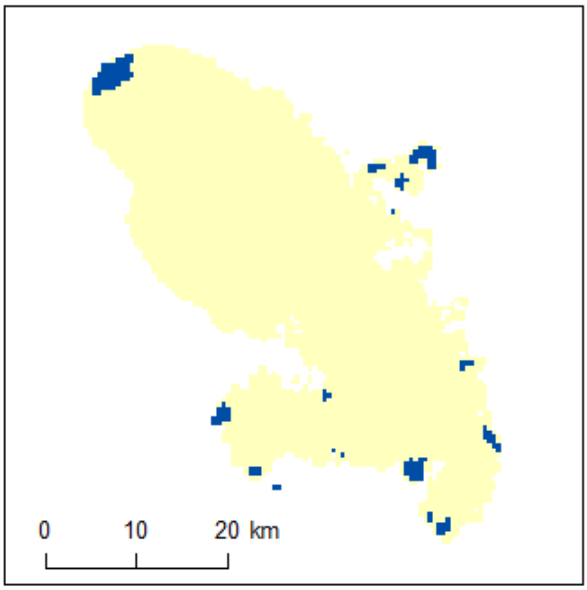

Guadeloupe

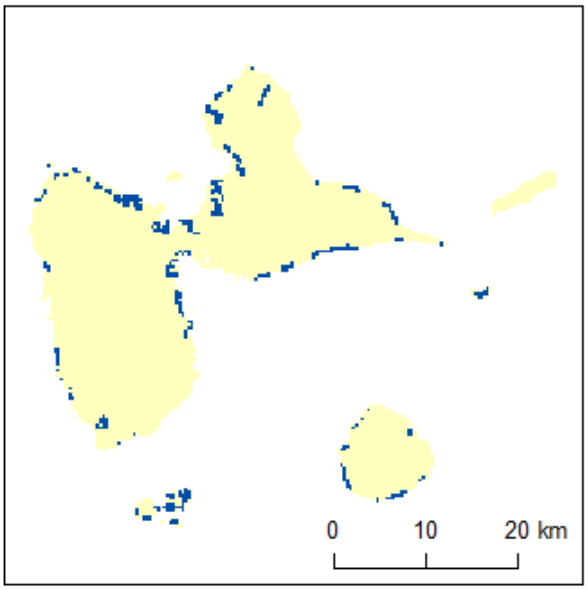

Réunion

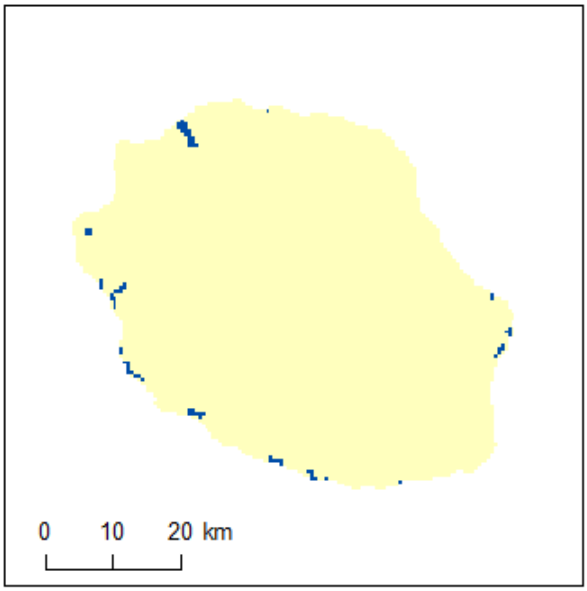

Guyane

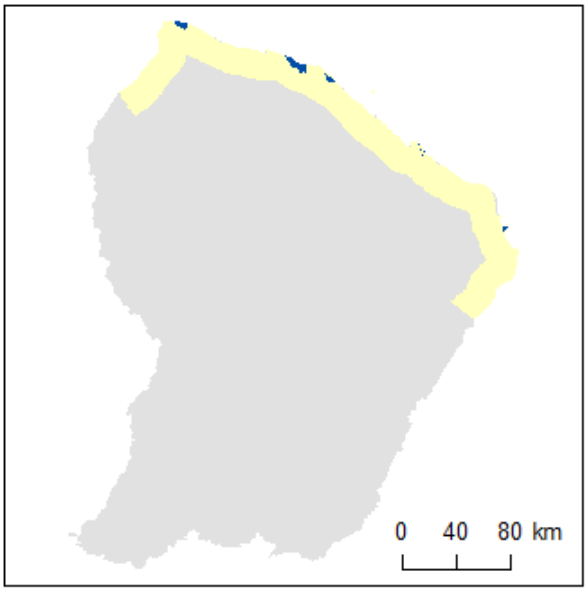

Présence d'un site du conservatoire du littoral et des rivages lacustres

- Absence
- Présence
- Non renseigné

Source des données : Inventaire national du patrimoine naturel
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Fiche de documentation n° 95	
INDICATEUR :	***Protection de l'environnement de type réserve***
THEME :	*Paysages*
SOUS-THEME :	*Périmètres environnementaux*

Description de l'indicateur	
DEFINITION	*Présence de réserves naturelles (RN), réserves naturelles volontaires (RNV), réserves naturelles de Corse (RNC), réserve naturelle de chasse et de faune sauvage (RNCFS) zones centrales des parcs nationaux (PN), parcs naturels marins (PNM), réserves biologiques (RB), arrêtés de protection des biotopes (APB), zones centrales et zones tampon des réserves de biosphère (RBIOS)*
OBJECTIF / PERTINENCE	*Prise en compte des dispositifs de forte contrainte pour la protection de la biodiversité*
LIMITES ET PRECAUTIONS	*La multiplicité des statuts et de leur mise en œuvre induit une certaine hétérogénéité dans cet ensemble*
MODALITES D'INTERPRETATION	*Présence /absence*

Données mobilisées	
BASE(S) DE DONNEES :	*INPN*
COUVERTURE :	*Métropole et DOM*
MAILLE SPATIALE :	*Polygone*
REFERENCE TEMPORELLE :	*2010 sauf RNV : 2001*
PERIODICITE :	*Annuelle en théorie*
UNITE DE MESURE :	*Présence /absence*
PRODUCTEUR :	*INPN et DREAL*
LIEN(S) VERS LES DONNEES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

Élaboration de l'indicateur	
METHODOLOGIE :	• *Union des polygones RN, RNV, RNC, RNCFS, PN (zones centrales), PNM, RB, APB, RBIOS (zones centrales et zones tampon) ;* • *Jointure spatiale entre le découpage communal et l'union des polygones.*
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	*http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp*

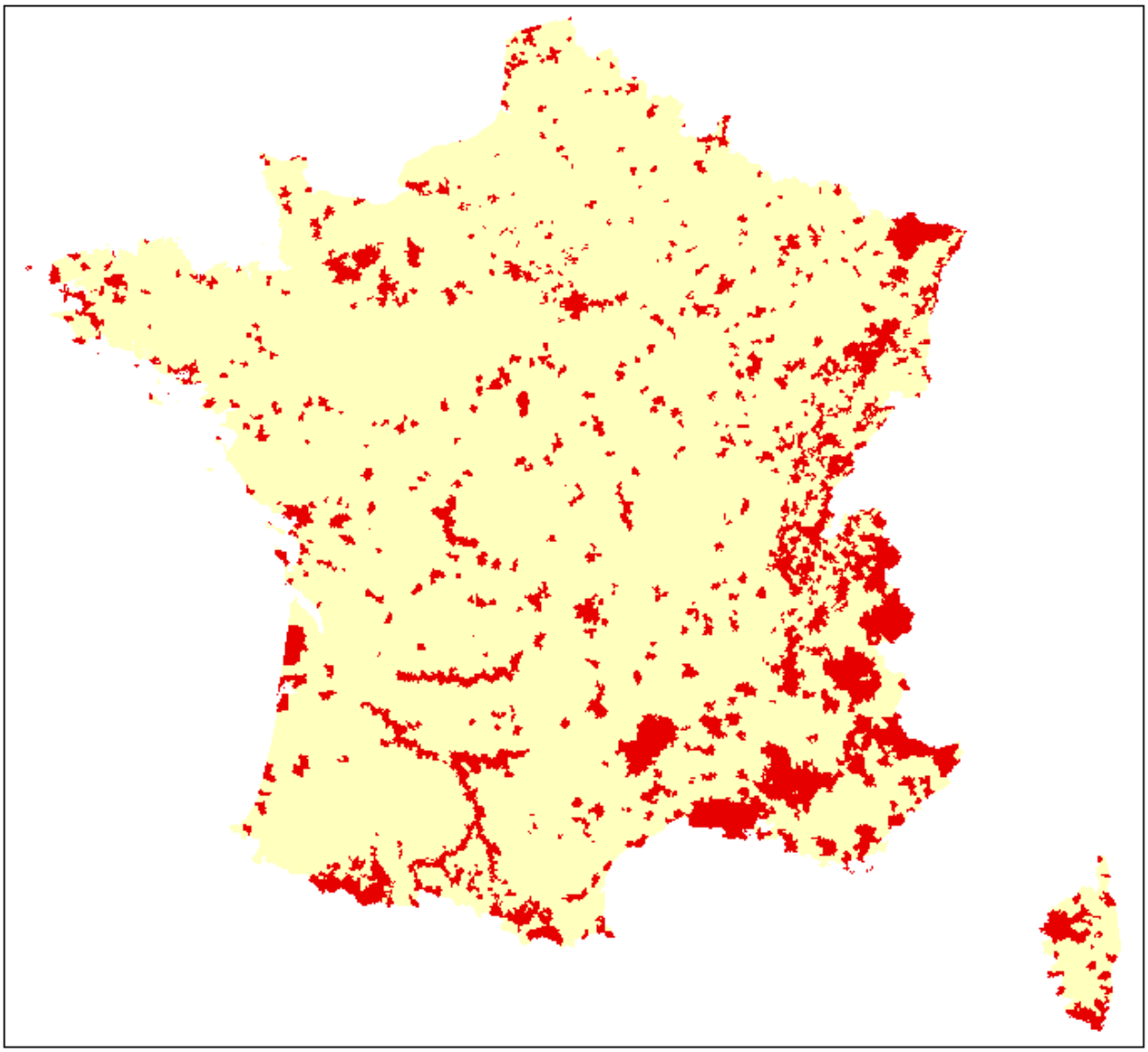

0 50 100 200 km

Présence par commune de zones de type réserve (RN, RNV, RNC, RNCFS, réserve biologique, réserve de biosphère - zones centrales et tampon-), coeur de parc national, parc naturel marin, arrêté de protection de biotope

Absence

Présence

Source des données : Corine Land Cover 2006, AEE
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011

Martinique

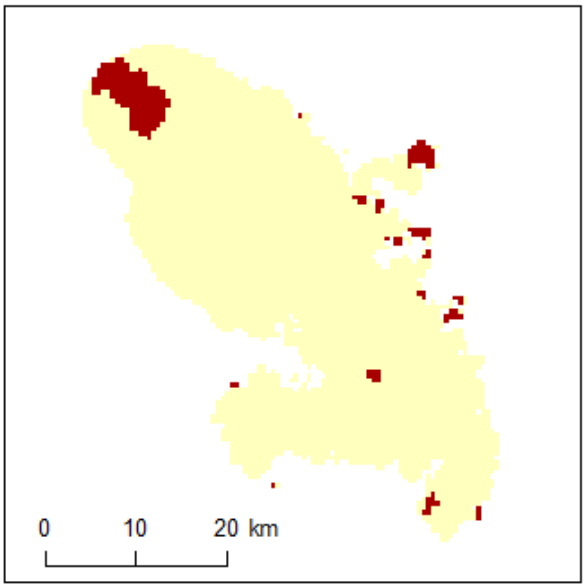

Guadeloupe

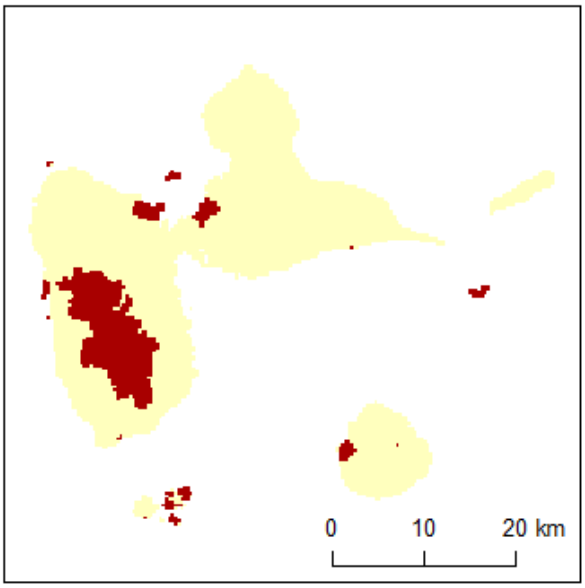

Réunion

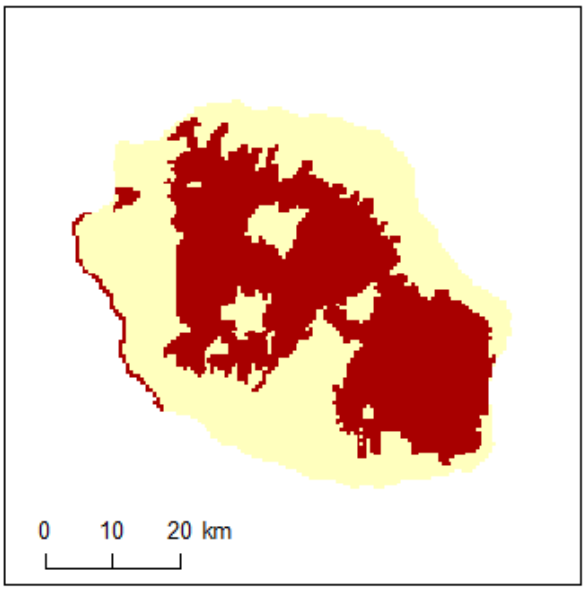

Guyane

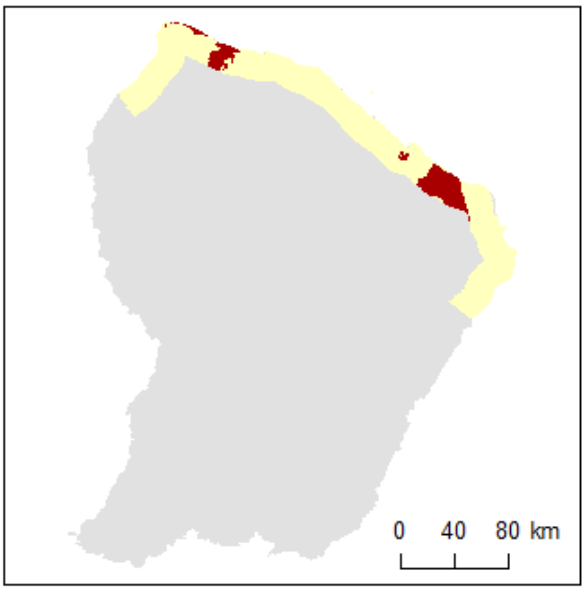

Présence de zones de type réserve (RN, RNV, RNC, RNCFS, réserve biologique, réserve de biosphère -zones centrales et tampon-), coeur de parc national, parc naturel marin, arrêté de protection de biotope

- Absence
- Présence
- Non renseigné

Source des données : Inventaire national du patrimoine naturel
Réalisation : CESAER, ThéMA, DTM, Métafort, 2011